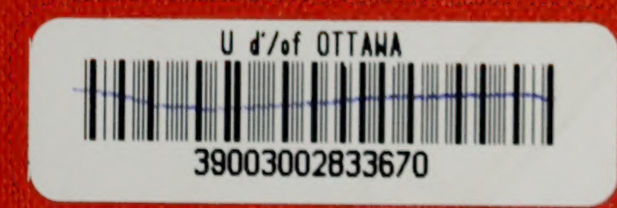
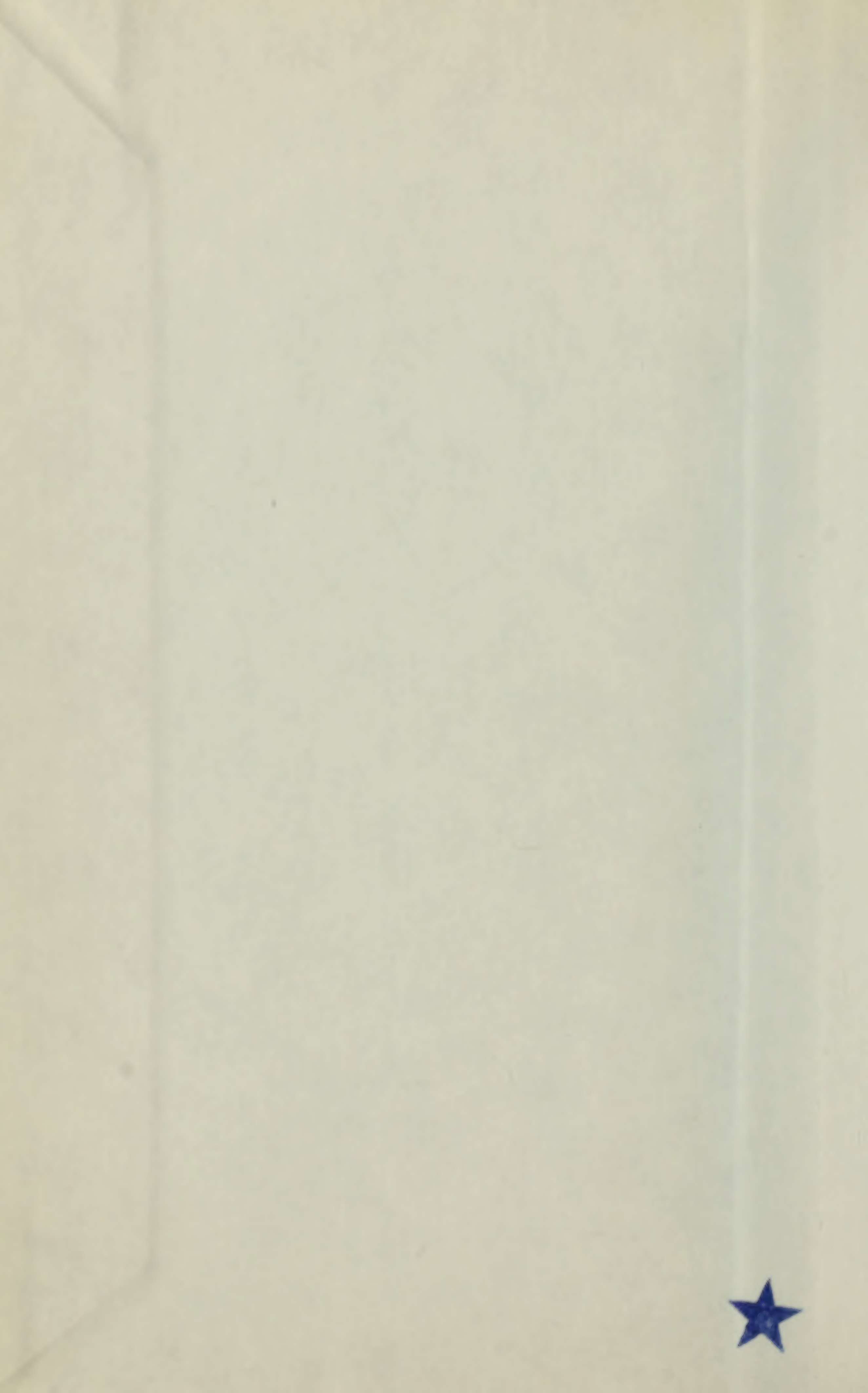




INVENTAIRE

DES

ARCHIVES DES DUCS DE CRILLON

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

INVENTAIRE DES ARCHIVES

DES

DUCS DE CRILLON

CONSERVÉES

CHEZ M. LE MARQUIS DE GRAMMONT

PUBLIÉ PAR

JEAN CORDEY

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

ATTACHÉ A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(AVEC UN FAC-SIMILÉ)



PARIS

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1908



INTRODUCTION

En 1456, Gilles Berton, membre de la très ancienne famille piémontaise des Balbes-Berton, quitta la ville de Chieri où le duc de Savoie venait de porter atteinte aux privilèges séculaires de sa maison et vint s'établir à Avignon. Telle est l'origine de la famille de Crillon, branche française de la maison des Balbes-Berton.

En effet, Louis II de Berton des Balbes, fils de Gilles, acheta en 1510 la seigneurie de Crillon, au diocèse de Carpentras, et acquit de grands biens dans les environs à Pernes et à Mazan notamment. Son fils, Gilles II, reçut du roi Henri II en avril 1550, des lettres de naturalité et compta parmi ses treize enfants le fameux Louis de Crillon, le *brave* Crillon. Dès lors la notoriété de cette famille dépassa les frontières de la Provence et du Comtat-Venaissin ; de nombreux Crillon servirent dans les armées du roi ou occupèrent dans les rangs du clergé français une situation prépondérante. En 1725, la seigneurie de Crillon fut érigée en duché par le pape ; en 1815, Louis XVIII nomma François-Dorothée-Félix pair de France, et deux ans plus tard érigea en duché sa terre en Picardie. Mais ces honneurs venaient tard, car

la famille était sur le point de s'éteindre : Marie-Gérard, duc de Crillon et de Mahon, né en 1783, mourut en effet âgé de 87 ans, en 1870, ne laissant que cinq filles.

Les archives de la maison de Crillon qui devaient passer tout entières, d'après une convention notariée, entre les mains des marquis de Grammont [1], se trouvent aujourd'hui démembrées en deux fonds distincts.

L'un, le moins considérable, celui dont nous publions aujourd'hui l'inventaire, est la propriété de M. le marquis Théodule de Grammont, qui le conserve en Franche-Comté dans le château de Villersexel. L'autre, longtemps oublié dans les combles de l'hôtel de Crillon, place de la Concorde, appartient à M. le duc de Polignac [2], qui l'a déposé au château de Saint-Jean-du-Cardonnay, en Normandie.

En vue d'un travail historique, M. le vicomte de Polignac obtint la communication de tous les documents contenus dans le fonds de Grammont. Ils se trouvaient dans le plus grand désordre, et leur classement, qui s'imposait, fut entrepris. Pour diverses raisons indépendantes de notre volonté, il fallut aller vite, la jouissance de ces papiers n'étant assurée que pour un temps assez court, et nous avons décidé de chercher à grouper tout d'abord ce qui, d'une façon certaine, se rapportait à un personnage caractéristique et facilement reconnaissable, sans respecter pour les premières séries l'ordre chronologique, comme on aurait dû. C'est pour cela qu'après la série B, consacrée à Louis II de Crillon, « le

1. Victurnienne-Françoise, fille aînée de Marie-Gérard de Crillon, épousa le marquis Ferdinand de Grammont.

2. Marie-Amélie, fille de Louis-Marie-Prosper Félix, comte de Crillon, et nièce de Marie-Gérard, dernier duc de Crillon, épousa en 1842 Jules-Armand de Polignac, fils du premier ministre de Charles X.

grand Crillon », nous avons placé tout ce qui se rapporte aux membres ecclésiastiques de la famille, Jean-Louis, archevêque de Narbonne, François, archevêque de Vienne, Dominique-Laurent, évêque de Glandèves, etc.; après quoi, dès la série I, c'est-à-dire pour tous les membres laïques de la maison de Crillon, nous avons repris l'ordre chronologique.

Si dans son ensemble ce plan a eu le mérite de nous amener plus vite à un résultat, il était néanmoins défectueux au point de vue logique. On comprend donc que nous ayons hésité à livrer à l'impression l'inventaire tel qu'il se présente, lorsque M. le vicomte de Polignac prit dans la suite l'initiative de le publier. Mais il était trop tard pour revenir en arrière.

Le fonds de Grammont, pris dans toute son étendue, n'embrasse guère que l'époque moderne, du XVIe au XIXe siècle. Les titres de propriétés y tiennent une place restreinte, la correspondance, au contraire, y joue un rôle capital, non seulement par le nombre de lettres qu'on y trouve, mais aussi par l'intérêt qu'elle présente. Rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce que la famille de Crillon ait été en rapport avec les personnages les plus en vue des règnes de Henri IV, de Louis XIV et de Louis XV.

Cette correspondance, restée jusqu'ici inédite, traite souvent de questions fort importantes pour l'histoire de France. Mentionnons spécialement quelques lettres du *brave* Crillon, de Henri IV, du connétable de Montmorency, du duc de Guise, celles de l'archevêque de Narbonne pour tout ce qui intéressait les affaires de la province de Languedoc, dont il présidait les États. On distinguera surtout les lettres par lesquelles Louis III de Crillon était tenu au courant par son

neveu de Montmeyran, qui habitait Paris, de tout ce qui se passait dans la grand'ville pendant la Fronde[1]. Ces lettres contiennent un récit des plus détaillés de la bataille d'Étampes et du combat du faubourg Saint-Antoine. L'auteur entendit tous les bruits de la lutte, assista aux préparatifs, au dénouement. Son témoignage a donc une valeur exceptionnelle. Nous publions aussi des lettres inédites des « *Mancines* », les illustres nièces de Mazarin, du duc de Nevers, du cardinal Chigi et du chevalier de Lorraine. La plus grande partie est relative à la fuite de Rome de Marie Mancini-Colonna, en compagnie de sa sœur Hortense, duchesse de Mazarin. Plusieurs ont pour auteur l'héroïne même de cette romanesque aventure et viennent compléter de la façon la plus heureuse tout ce qu'on a déjà sur ce sujet[2]. Elles sont autographes, de même que le billet écrit de Bruxelles par Olympe Mancini, comtesse de Soissons, en fuite avec la marquise d'Alluye, et compromise comme elle dans le drame des poisons[3]. On remarquera également les lettres de la sœur du grand Frédéric, Willelmine, margravine de Bayreuth, correspondance tout intime échangée avec la duchesse de Crillon[4].

Au moment où, en 1808, l'armée du grand-duc de Berg pénétrait en Espagne, le duc de Crillon-Mahon gouvernait la province de Guipuzcoa et commandait la place forte de Saint-Sébastien. Il dut ouvrir les portes de la citadelle, recevoir les troupes de Napoléon, et accepta d'ailleurs dans la suite les fonctions de vice-roi de Navarre et de gouver-

1. Cf. O 14, 15, 17, 18, 19, 20.
2. Cf. P 3, 4, 13 bis, 14, 15, 19, 20, 22, 24, 27, 30, 31, 63, 65, 69, 70, 71, 72, 75, 78, 84.
3. Cf. Pièce annexe n° 3.
4. Cf. T 12, 18, 28, 29, 30.

neur de Tolède que l'empereur lui offrait, mais ce ne fut pas sans d'actives négociations, comme on le verra par les documents analysés plus loin, ou publiés en extraits.

Les registres EE à HH ont été inventoriés par M. A. Boutillier du Retail, archiviste de l'Aube. Ce travail s'était trouvé terminé avant que le projet de classer et d'analyser le fonds de Grammont ait été formé. Il va de soi que le résultat de cette excellente collaboration a été publié sans aucune modification de notre part. De là certaines différences de détail que l'on remarquera peut-être dans la manière de présenter chaque article.

Ajoutons en terminant que ce volume ne restera pas isolé. M. le vicomte de Polignac a l'intention de publier l'inventaire complet des archives des ducs de Crillon, et plusieurs ouvrages seront consacrés aux documents contenus dans les *archives de M. le duc de Polignac*.

Nous espérons que cet inventaire, qui doit porter à la connaissance du public les richesses de ce précieux dépôt d'archives privées, rendra service aux érudits et aux historiens et trouvera bon accueil auprès d'eux.

B. 6.

Je viens de Recevoir plusieurs des vostres Monsieur
je crois que a la verite il y en a quatre et presque
par toute une mesme chose sans Resolution du Roy
chose qui ne depend point de vous mes a la
verite il ne faut pas estre par trop importun a la
court mes plustost que de ne fere point ses affaires ou
pour le moins savoir les volontes du mestre a une
chose si juste et si aparante ou il me semble que
le Roy et monsieur nostre coronel et tous nos
compagnons devoint louer l'election d'un si brave
et honorable cavalier si jeune et plein de merite
et a qui a fet le mestier et qui les honorera
et servira plus que moy car je n'en ai plus
que la volonte qui m'acompagnera jusques au
tumbeau je vous prie d'en assurer tous nos
compagnons et que je suis autant a leur
service et qu'ils considerent que j'ai despandu
cent mille escus en ceste charge et ay au
bout et vingt cinq ans de temps et si je desire
pour payer quelques debtes que j'ai fes en
servant ils m'y devrent tous aider come a leur
fidele ami et compagnon j'en ay escrit le mesmes
a monsieur d'Esperron par monsieur le chevalier
de la hiliere auquel j'ai ouvert mon coeur et
l'ay prie ~~de m'assister et que~~ je me sentires
fort son oblige je crois que vous luy aves mande
la lettre que je vous aves donee et si ne l'aves
fet je vous prie de le fere souden car je suis
du tout porte a ceste Resolution

B. 6. — Lettre autographe de Louis II de Crillon (1604, 12 février. Avignon), page 1.

Et pour le Regard du Roy vous estes sur le lieu
et vieux courtisan qui aves desia si bien comancé
a la verité il me semble que le Roy mon doit aimer et
estimer davantage ayant fet une si bele election qui
a fet luy mesmes paraistre il y a desia lontemps et
a plusieurs le voir agreable si monsieur desiono e..
sa fetes le souvenir de ce quil men a escrit il
ya si lontemps que ie nimportune point le Roy
que une des premieres et bien humbles prieres
me sentant vieux et stropié pour son service et
des Rois ses predecesseurs que jai servi fidelement
despuis quarante cinq ans et plein de coups sur
touts mes menbres et ruine des moyens si ie...
quelque honneste moyen pour paier ce que ie dois
et que iai despendu en les servant vous
pouves adiouster du vostre car il me sient mal
den dire davantage mes ie vous iure mon ami
que iai despendu durant que iai eu ceste
charge plus de quatre cens mille frans plus
que mes estats ni les moyens du Roy ne mont
voire cest la sueur de mes labeurs ie ne suis
pas le premier a qui le Roi a permis se
defere de sa charge et si dieu me donet encore
de la disposition ie nay pas faute de courage
ni de sens pour continuer le tres humble service
que ie luy ay voue or quoi quil en soit
escrives moy souvent et me mandes sa volonte
et resolution que iatens en bone devotion

Phototypie Berthaud Paris

B. 6. - Lettre autographe de Louis II de Crillon, page 2.

Jescri a tous ces messieurs qui mont escrit assures
Monsieur de criqui que ie meurres mille fois plus
quil y eust de mon mancquement et quil y
aporte de son coste car pour le mien ie y aporteres
de mon sang iescris a monsieur de peronne et
si vous madame de chantibaut asistes la mu
que nous mestions papier sur table les heritiers
de monsieur de chantibaut me seront redevables
Jescriray a la queine suivant ce que desires
et ie vous lasses point de mescrire souvent
et destre bon courtisan et dites au capitene
Brissac et le prenes pour vous mesmes que
tous les services que vous rendires a monsieur
de criqui en cest affere ie les tiens fes a
moi mesmes et mi obliges autant et ie lay
prie et le prieray de rechef de le vous reconoistre
a tous ceux qui estes de mes plus proches
et que iai le plus aimes et aimeray
encores fetes en estat et me conserves aus
bones graces de tous ces messieurs nos compagnons
et que ie suis autout a leur service en
quelque qualite que ie sois iames cest
trop parle pour ung coup il en faut reserver
pour une autre fois Adieu et bonsoir
mon ami ie suis autout a ton service

Tis le Crillon

[illegible]ner ce 12 de feurier 1604

B. 6. Lettre autographe de Louis II de Crillon, page 3.

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES DES DUCS DE CRILLON

A

DOCUMENTS GÉNÉALOGIQUES

A 1.

Copie de 5 actes de baptême :

1636, 25 novembre. — Joseph-Dominique-Nicolas de Berton [1], fils de Louis (III) de Berton, baron de Crillon [2].

1638, 30 septembre. — Philippe-Marie de Berton, fils du même [3].

1645, 16 novembre. — Jean-Louis de Berton, fils du même [4].

1648, 17 mars. — François de Berton, fils du même [5].

1653, 3 juin. — Dominique-Laurent de Berton, fils du même [6].

[1 page.]

A 2.

7 mémoires historiques sur la maison de Berton Crillon et ses origines.

1. Cf. P 1-86.
2. Cf. O 1-27.
3. Cf. Q 1-3.
4. Jean-Louis de Berton, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, premier maître d'hôtel de Madame Royale de Savoie, grand veneur et gouverneur du château du Valentin, près de Turin.
5. Cf. D 1-39.
6. Cf. R 1-19.

A 3

Autre mémoire sur l'histoire de la maison des Balbes-Berton de Crillon, précédé d'une notice biographique sur Jean-Louis des Balbes-Berton de Crillon, archevêque et primat de Narbonne [1].

A 4

Note sur Jean des Balbes, chevalier de Rhodes, fils de Gilles Berton, qui le premier s'établit à Avignon [2], en 1456.

[1 page.]

A 5

Note sur les parents survivants de Gabriel de Berton, qui testa le 8 octobre 1502 [3], Aymonet de Berton [4], son frère, et Georges de Berton, président, son gendre.

[1 quart de page.]

A 6

5 arbres généalogiques de la famille Berton de Crillon.

1. Cf. C 1-113.
2. Jean de Berton suivit Louis XII en Italie et fut tué en 1512 à la bataille de Ravenne, où périt Gaston de Foix.
3. Gabriel de Berton avait épousé Françoise-Jeanne Berton des Balbes.
4. Aymonet épousa Marie de Gribaudengis-Broglie et forma la branche des Balbes-Berton, comtes de Sambuis, qui existe encore.

B

(1581-1610[1])

Louis de CRILLON

Dit le grand Crillon[2].

B 1.

1581, juillet. Paris[3]. — Testament de Louis de Crillon « estant sur son partement, pour aller au service du Roy ».

[Acte original, papier, grand in-8, 4 feuillets, dont les 2 premiers sont écrits aux recto et verso, le 3e au recto et portant les signatures : *Lois de Crilon*, et *F(rançois) Chauvet*, *G(uillaume) Payen* (notaires royaux au Châtelet de Paris). Le 4e feuillet est blanc.]

B 2.

Copie moderne du même testament.

[8 pages.]

B 3.

1592, 27 juin. Rouen. — Invitation adressée par Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de l'état et couronne de France, aux membres du Parlement d'Aix et au sénéchal de Provence, leur enjoignant de tenir compte de la main-levée faite par lui sur une partie des revenus de l'archevêché d'Arles, saisis lors du décès du grand Prieur ou depuis, au détriment du sieur comman-

1. Les dates placées au-dessous de la lettre de série sont celles du premier et du dernier article de chaque série.

2. Né, en 1541, au château de Murs, près de Carpentras, qui appartenait alors à François d'Astoand, mari de Catherine de Grillet-Brissac, sœur de Jeanne de Grillet-Brissac, mère de Louis de Crillon. Louis était le 6e fils de Gilles II de Berton des Balbes, et mourut, en 1615, à Avignon, où il s'était retiré après la mort de Henri IV.

3. « Au logis du dit seigneur testateur..., rue des Petits-Champs, près Saint-Honoré, où est au-dessus de la porte l'imaige Nostre-Dame ».

deur de Crillon. Celui-ci devra en jouir, sans être inquiété, en vertu d'un accord fait entre lui et l'archevêque d'Arles, Silvio de Sainte-Croix (6 juillet 1587), approuvé par le roi Henri III (3 novembre 1587).

[Parchemin. Signature autographe. Sceau sur simple queue.]

B 4.

1595. — Cahier ayant pour titre : « Mémoire de ce que je, Thomas de Berton[1], ay receu et despandu pour le faict de l'evesché de Vence, concernant à Monsieur de Crillon, maistre de camp, mon frère, commanceant en l'année 1588. Le tout notté comme s'ensuit, suivant la charge [que] m'en a donné mon dict frère ».

[Papier. 8 feuillets in-f°. Signatures autographes : *Lois de Crilon*, et *T. de Berton*.]

B 5.

1597, 22 novembre. Avignon. — Procuration donné par Louis de Crillon, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, maître de camp du régiment des gardes, à Hugues du Pont, vicaire général de l'évêché de Senez, tant pour habiter le palais épiscopal dudit évêché que pour recevoir ce qui est encore dû par les rentiers, et arrenter à nouveau les fruits et revenus de ce même évêché.

[Papier. 15 feuillets.]

B 6.

1604, 12 février. Avignon. — Lettre autographe de Louis de Crillon, adressée à « M. le capitaine de Berton[2] », au sujet de la charge de maître de camp du régiment des gardes, à laquelle il vient de renoncer. Il lui parle de son successeur, de sa carrière passée dont il se retire « plein de coups sur touts les menbres et ruyné des

1. Cf. B 1-3.
2. Il s'agit peut-être de Barthélemy, fils de Thomas Ier de Berton. Il était capitaine de cent hommes d'armes et des ordonnances du roi, chevalier du Saint-Esprit et gouverneur de la tour de Toulon.

moyens ». Il ajoute que si Dieu lui « donet encore de la disposition », il ne manquerait pas « de courage ni de sens pour continuer le tres humble service » qu il a *voué* au roi. Il engage son correspondant et le capitaine de Brissac à être bons courtisans, à servir « Monsieur de Criqui », et le charge enfin de messages d'amitié pour « tous ces messieurs, nos compagnons, étant du tout à leur service [1] ».

[Papier. 4 p. in-fol.]

B 7.

Liasse de 6 actes.

a. 1605. S. l. — Supplique adressée « au Roy et Messeigneurs de son Conseil d'Estat » par Gibrat, « ayant charge » de Louis de Crillon, demandant que la somme de 46.644 livres, qui est due à ce dernier pour ses appointements de lieutenant-colonel (de 1589 à 1594), de maître de camp (de 1588 à 1594) et de capitaine pour sept ans et 4 mois de service, soit assignée sur les deniers publics au dit Louis de Crillon, qui a dû s'endetter pour subvenir à ses dépenses [2].

b. 1605, 18 juillet. Paris. — Certificat de Daniel Dutens, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres à la suite de la Cour pour le paiement des gardes du roi, attestant qu'il n'a rien payé à Louis de Crillon, maître de camp des gardes du roi, pour ses appointements de l'année 1599, et cela, « a faulte de fonds [3] ».

c. 1594, 31 octobre. Paris. — Certificat de Pierre Le Charron, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, attestant qu'il n'a rien payé à Louis de Crillon pour les gages de maître de camp et de capitaine, dûs pour les années 1590 à 1592, et 9 mois de l'année suivante.

d. 1594, 16 novembre. Saint-Germain-en-Laye. — Certificat d'Étienne Regnault, trésorier de l'extraordinaire des guerres, attestant qu'il n'a pas payé les gages de capitaine de Louis de Crillon, dûs pour 10 mois de l'année 1589, et les années 1591 à 1593.

1. Cf. Pièce annexe nº 7, et le fac-similé en tête de l'inventaire.
2. Cf. Pièce annexe nº 8.
3. Cf. Pièce annexe nº 9.

e. 1594, 16 novembre. Saint-Germain-en-Laye. — Certificat de Jean Charron, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres pour le paiement des gardes du roi, attestant qu'il n'a rien payé à Louis de Crillon, pour ses appointements de capitaine d'une compagnie de gens de pied, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1598.

f. 1594, 18 novembre, 1er et 3 décembre. Paris. — Trois certificats analogues de Balthazard Gobelin, trésorier de l'épargne du roi [1], Étienne Regnault, Pierre Le Charron, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, attestant que Louis de Crillon a bien reçu ses appointements de lieutenant-colonel pendant l'année 1587, mais non de 1589 à 1594.

B 8

Fac-similés de 8 lettres autographes du roi Henri IV adressées à Louis de Crillon.

La 1re, sans date.
La 2e, 6 novembre, à Étampes.
La 3e, 19 décembre, à Paris.
La 4e, 20 septembre, au camp devant Amiens.
La 5e, 28 mars, à Paris.
La 6e, 28 janvier, à Paris.
La 7e, 3 septembre, à Fontainebleau.
La 8e, 28 août, aux Marches.

[Voir plus bas les notes de B 10.]

B 9

Copie de ces 8 lettres.

B 10

Cahier contenant « les copies des lettres autographes adressées au brave Crillon par Henri IV, Henri III, Charles IX, Louis XIII et

1. « Ci-devant trésorier général de l'extraordinaire des guerres ».

Marie de Médicis, conservées dans les archives de la maison de Grillon. (1 volume maroquin rouge.) »

18 lettres :

1° S. d. — Début « Parmy la presse de mille... »

[En note : L'original est autographe.]

2° 1592, 1er août. « Écrit au camp devant Épernay [1]. »

[En note : La signature seulement est autographe.]

3° 1590, 26 janvier. Honfleur. [2]

[Signature autographe.]

4° « Ce XXVIIIe janvyer, à Parys [3]. »

5° « Ce XXVIIIe mars, à Parys [4]. »

6° « Ce 3e ceptambre, à Fontainebleau [5]. »

7° « Ce vendredy matyn, XVIIIe aut, aus Marches [6]. »

8° « Ce XXe ceptambre, au camp devant Amyens [7]. »

9° « Ce Xe octobre, à Monceaus [8]. »

10° « Ce XVIIIe octobre, à Fontainebleau [9]. »

11° « Ce XVe desambre, à Parys [10]. »

12° « Ce VI de novambre. Au camp d'Étampes [11]. »

13° « Ce 29 juin, à Mantes. »

14° 1569, septembre. Plessis-les-Tours.

15° 1569, 7 août. S. l.

[En note : Original autographe.]

16° S. d. n. l.

[En note : Original autographe.]

1. 1592. Publiée par Berger de Xivrey dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV* (*Coll. Doc. inédits*), t. III, p. 656.
2. Ibidem, p. 127-128.
3. 1598. Ibidem, t. IV, p. 899.
4. Ibidem, t. IX (Supplément), p. 142.
5. Ibidem, p. 143.
6. 1600. Ibidem, t. V, p. 278-279.
7. 1597. Ibidem, t. IV, p. 848.
8. 1598. Ibidem, t. V, p. 49.
9. 1609, 17 octobre. Ibidem, t. VII, p. 786.
10. 1609. Ibidem, t. VII, p. 815.
11. 1589. Ibidem, t. III, p. 68.

17° 1610, 29 mai. Paris.

18° 1610, 29 mai. Paris.

[En tête : Signature autographe de Marie de Médicis.]

B 11.

Cahier contenant copie des mêmes lettres.

B 12.

1° S. d. n. l. — Deux minutes d'une supplique au roi tendant à faire obtenir l'archevêché d'Arles « vaccant par la rébellion, inhabilité et incapacité de Messire Silvio de Sainte-Croix » à Louis de Crillon, qui jouissait déjà des revenus de cet archevêché, conformément au don que lui en avait fait le roi Henri III en 1587 [1].

2° S. d. n. l. — Minute d'un mandement du roi Henri IV, ordonnant au sénéchal de Provence de veiller à ce que Louis de Crillon, maître de camp du régiment des gardes, reçoive les revenus de l'évêché de Senez, conformément au don que le roi Henri III lui en a fait, à la suite du décès de Jean de Clause, dernier possesseur dudit évêché.

3° S. d. n. l. — Minute d'un mandement du même, ordonnant à l'huissier ou au sergent pour ce requis, de contraindre les fermiers, rentiers et receveurs de l'archevêché d'Arles, à payer les fermages et revenus dudit archevêché à Louis de Crillon, qui les a reçus en don en 1587, mais que l'archevêque de Sainte-Croix, « l'ung des chefz des rebelles en la ville d'Arles », s'est attribué de connivence avec lesdits fermiers.

1. Cf. Ibidem, t. VIII, p. 712. « ...J'attendz le Me de camp Crillon pour vuider ses pretentions acquises du temps du feu Roy, sur l'archeveschè d'Arles, pour terminer l'expedition de ce benefice au nom de l'evesque d'Atry, suivant la recommandation de mon cousin, le cardinal Aquaviva, lequel je desire gratifier et contenter tant qu'il me sera possible. Ledict Crillon doit arriver ici devant peu de jours... » (Lettre de Henri IV au duc de Luxembourg, 1598, 2 juillet.)

C

(1697-1749)

Jean-Louis de BERTON DE CRILLON

Évêque de Saint-Pons, archevêque de Toulouse et de Narbonne [1].

C 1.

1697, 17 juin. Malte. — Bulle de dom Raymond, grand maître de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, accordant à Jean-Louis de Crillon, chevalier dudit ordre [2], le baillage ou commende d'Urban [3], du prieuré de Saint-Gilles [4], vacant par suite du décès de frère Philippe-Emmanuel de Raymond-d'Alène.

[Parchemin. Bulle de plomb sur cordelette de chanvre.]

C 1 bis.

1706, 24 avril. Avignon. — Diplôme de licencié de la faculté de théologie d'Avignon décerné à Jean-Louis-Alexandre de Berton, abbé de Crillon.

[Parchemin. Scellé sur ruban de soie jaune. Sceau de cire rouge dans une boite de métal. Signé : *B. Bourgésy*, *decanus*, et *Bernard*, *secretarius*.]

C 2.

1727, 23 août. Versailles. — Concession faite par le roi Louis XV à Jean-Louis de Crillon, conseiller du roi, évêque de Saint-Pons [5],

1. Fils de Philippe-Marie de Berton des Balbes et de Françoise de Saporta. Il fut nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 15 mai 1751, et mourut la même année.

2. Il y a lieu de croire qu'il s'agit ici non du futur archevêque de Toulouse, mais du fils de Louis III de Crillon. Cf. A 1, note 4.

3. *Urban*, Vaucluse, canton et commune de Baumes-de-Venise.

4. *Saint-Gilles*, Gard, arr. Nîmes, chef-lieu de canton.

5. Cf. E 3.

de l'archevêché de Toulouse, vacant par suite du décès de Mgr de Nesmond, à la charge de 7.500 livres de pensions annuelles et viagères que le roi veut faire payer sur les revenus dudit évêché. En conséquence, le nouvel archevêque devra payer 2.000 livres à Victor-Élisabeth Duquesne, diacre du diocèse de Toulon; 600 livres au sieur Dorbes, prêtre; 1500 livres au sieur Bergeret, du diocèse de Strasbourg; 1500 livres à Louis-Joseph Bridon, clerc tonsuré du diocèse de Chartres; 400 livres au sieur Jacques-Gabriel Magoule, clerc du diocèse de Paris; 1500 livres au sieur Sharpe.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phélypeaux*.]

C 3

1727, 4 septembre. Versailles. — Mandement de Louis XV enjoignant aux économes de l'archevêché de Toulouse de délivrer à Jean-Louis de Crillon, successeur de Mgr de Nesmond, les revenus de l'archevêché échus depuis le décès de ce dernier.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phélypeaux*.]

C 4

1728, 21 janvier. Marly. — Mandement de Louis XV aux gens des comptes à Paris, ordonnant de délivrer à Jean-Louis de Crillon, nommé archevêque de Toulouse, les revenus de cet archevêché échus depuis sa vacance jusqu'à la prise de possession par le nouvel archevêque.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phélypeaux*. Scellé sur simple queue.]

C 5

1728, 3 février. Paris. — Mandement des gens des comptes à Paris ordonnant au juge royal de Toulouse, procureur du roi et receveur du domaine, de laisser au nouvel archevêque jouissance des revenus de l'archevêché, étant donné qu'il a prêté serment de fidélité au roi, pour le temporel de l'archevêché.

C 6

Acte portant copie : 1° du serment prêté par Louis de Crillon au

roi, en raison du temporel de l'archevêché de Toulouse; — 2° du certificat du cardinal Armand-Gaston de Rohan, grand aumônier de France, attestant que Jean-Louis de Berton a bien prêté serment au roi dans la chapelle du château de Marly, le 16 janvier 1728; — 3° du mandement de Louis XV aux gens des comptes, leur ordonnant de laisser à Jean-Louis de Berton libre jouissance des revenus de l'archevêché (1728, 21 janvier); — 4° de la quittance délivrée par Nicolas de Sezille, trésorier général des offrandes du roi, à Jean-Louis de Crillon, pour 33 livres payées par lui pour droit de serment de fidélité au roi.

C 7.

1733, 13 août, Compiègne. — Lettre proposant à l'archevêque de Toulouse, sur l'avis du roi, que son neveu de Crillon fasse ses débuts dans le régiment d'infanterie comme lieutenant et non comme capitaine de cavalerie. Il lui cite le duc de Duras, qui a demandé pour son fils, le duc de Durfort, une place de lieutenant réformé dans ce régiment.

C 8.

1733, 29 décembre. Versailles. — Lettre officielle du duc de Bourbon adressée à Jean Louis de Crillon, archevêque de Toulouse, pour le remercier du zèle témoigné par lui dans l'Assemblée des États de Languedoc, qui ont voté à l'unanimité le don gratuit de trois millions et seize cent mille livres de capitation demandés par le roi [1].

[2 pages in-12. Signé : *L. A. de Bourbon.*]

C. 9.

1733, 30 décembre. Versailles. — Lettre de Chauvelin [2], adressée au même pour le remercier à la même occasion.

[1 page in-fol. Signé : *Chauvelin.*]

1. Cf. Pièce annexe nº 42*a*.
2. Garde des sceaux en 1729, et secrétaire d'État aux Affaires Étrangères de 1727 à 1737.

C 10.

1733, 30 décembre. Versailles. — Lettre de Orry [1], au même et dans le même but.

[1 page in-fol. Signé : Orry.]

C 11.

1733, 31 décembre. Versailles. — Lettre du chancelier d'Aguesseau au même et dans le même but.

[2 pages in-fol. Signé : *D'Aguesseau*.]

C 12.

1733, 31 décembre. Versailles. — Lettre du roi Louis XV au même et dans le même but [2].

[1 page in-4. Signé : *Louis*.]

C 13.

1734, 1 janvier. Versailles. — Lettre du cardinal de Fleury, au même et dans le même but. Le roi l'a chargé de le remercier.

[2 pages in-4. Signé : *Le card. de Fleury*.]

C 14.

1734, 2 janvier. Versailles. — Lettre de Phelypeaux, comte de S. Florentin, ministre de la Maison du Roi, au même, pour lui dire qu'il a rendu compte au roi de son zèle et lui faire part de la satisfaction du roi.

[1 page in-fol. Signé : S. *Florentin*.]

C 15.

1735, 15 juillet. Compiègne. — Lettres d'attache accordées à J.-L. de Crillon, archevêque de Toulouse, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Étienne de Beaune, au diocèse de Saintes, autorisant

1. Contrôleur général des Finances.
2. Cf. Pièce annexe nº 42 I.

l'exécution d'un bref pontifical conférant au dit archevêque la permission d'accorder en commende pendant 10 ans les bénéfices dépendant de la dite abbaye.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phelypeaux*. Sceau sur simple queue disparu.]

C 16.

1739, 30 août. Versailles. — Concession faite par le roi Louis XV à J.-L. de Crillon, archevêque de Toulouse, de l'archevêché de Narbonne, vacant par suite de la mort de Mgr de Beauveau, et à la charge de payer 3.000 l. de pensions annuelles et viagères, que le roi veut faire payer sur les revenus dudit archevêché. Savoir : 1500 l. à Louis-Sébastien-Félix de Berton-Crillon, clerc tonsuré du diocèse d'Avignon ; 500 l. au sieur de Combes, clerc tonsuré du diocèse de Clermont ; 300 l. au sieur Garraud, prêtre chanoine de Tournus ; 400 l. au sieur Roux, prêtre du diocèse d'Apt ; 300 l. au sieur Rauquet, prêtre, curé du Saint-Esprit, au diocèse d'Usez.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

C 17.

1739, 14 décembre. Rome. — Cédule consistoriale relatant la nomination de J.-L. de Berton-Crillon à l'archevêché de Narbonne,

C 18.

1740. — Cahier intitulé : « Articles généraux pour les fermes de Mgr l'archevêque, des baux passés en 1740, et contenant le détail des contrats selon lesquels J.-L. de Crillon, archevêque de Narbonne, afferme les revenus et rentes dépendant de son archevêché.

[Cahier, 17 pages in-fol. Signatures des fermiers à la dernière page.]

C 19.

1741, 20 février. Rome. — Lettre du cardinal de Tencin à l'archevêque de Narbonne, pour lui exprimer sa satisfaction de ce que l'abbé de Crillon a obtenu du pape commende, dispense d'âge, et

diminution du tiers de la taxe de ses bulles, et lui dire qu'il est toujours prêt à lui rendre service.

[1 page in-4. Signé : *Le card. de Tencin*.]

C 20.

1742, 28 octobre. Versailles. — Notification par Louis XV à J.-L. de Crillon, archevêque de Narbonne, de la convocation des États de Languedoc à Montpellier pour le 20 décembre, et invitation à lui adressée de s'y rendre.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

C 21.

1743, 15 octobre. Fontainebleau. — Lettre close identique de Louis XV au même, à propos de la réunion des États à Montpellier, le 19 décembre.

[Parchemin imprimé. Signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

C 22.

1744, 2 janvier. Versailles. — Lettre du comte d'Argenson invitant l'archevêque de Narbonne à faire lever les difficultés opposées par les syndics généraux du Languedoc à propos de la fourniture du fourrage nécessaire au régiment de dragons de Septimanie, qui se rend de Lyon à Montpellier.

[2 pages in-fol. Signé : *M(arc)-P(ierre) d'Argenson*.]

C 25.

1744, 6 avril. Montpellier. — Début d'une lettre (à l'archevêque de Narbonne) dont l'auteur commente une lettre du comte d'Argenson sur « les ouvrages de Cette », et s'explique sur la fourniture de fourrage du nouveau régiment (cf. C 24), et sur le prix qu'il en a demandé.

[4 pages in-4. Le dernier feuillet portant la signature manque.]

C 26.

1744, juin-juillet. S. l. — Affiche portant : 1° Copie d'une lettre de Louis XV à l'archevêque de Narbonne pour l'inviter à faire chanter le *Te Deum* à l'occasion de la prise de Menin (1744, 7 juin, au camp sous Menin). 2° Mandement de l'archevêque à ses vicaires généraux, ordonnant de faire chanter ce *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse (1744, 8 juillet. Narbonne).

[Gr. in-fol.]

C 27.

1744, 17 juillet. Montpellier. — Lettre signée : *Joubert*, à l'archevêque de Narbonne, l'informant que le fermier du domaine fait diligence pour le jugement du procès qu'il a pendant à la cour des aides, au sujet du droit de relief réclamé à M. d'Haupoul. Il lui donne des nouvelles de ce procès et le prie d'écrire à Trudaine à ce propos. Il le renseigne sur le voyage du comte de Maurepas à Cette et Agde, où il se montra satisfait des travaux pour le canal des étangs, le pont, la chaussée, etc. Il lui apprend que des corps de garde sont installés aux portes de Montpellier, « et depuis qu'on a pris cette précaution, les nouveaux convertis s'observent beaucoup plus pour les assemblées ».

[6 pages in-fol.]

C 28.

1744, 28 juillet. S. l. — Lettre signée : *Delarney* à l'archevêque de Narbonne pour lui annoncer l'envoi d'un mémoire dressé après l'inspection des bords de l'Hérault à Saint-Thibéry [1] et à Florensac [2], et l'avertir que l'on a trouvé un bon emplacement pour un pont sur l'Orbieu. Discussion sur l'établissement de nouveaux chemins.

[3 pages in-4.]

1. *Saint-Thibéry*, Hérault, arr. Béziers, canton Pézenas.
2. *Florensac*, Hérault, arr. Béziers, chef-lieu de canton.

C 29

1744. 28 juillet. S. l. — « Mémoire des ouvrages à faire aux bords de la rivière d'Héraut sur les terroirs de Florensac et de Saint-Tiberi ».

[2 pages in-fol. Signé : *Delarney*.]

C 30

1744. 31 juillet. Montpellier. — Lettre de Joubert à l'archevêque de Narbonne, donnant des nouvelles de la foire de Beaucaire : « Me voici de retour de la foire de Beaucaire, dont nous avons lieu d'être contents. Les marchandises s'y sont bien vendues ; l'argent y a été commun, le change s'y est soutenu sur le pied de six pour cent l'année, ce qui est fort peu de chose, eu égard aux circonstances présentes ».

Il annonce que la récolte en grains est fort mauvaise dans le diocèse de Nîmes et Montpellier, mais bonne dans le haut Languedoc. Il parle ensuite des huguenots :

« Nous sommes toujours ici dans l'inquiétude des mouvements des religionnaires que la foire de Beaucaire avoit suspendus au moins dans ces cantons. Un vicaire de paroisse auprès de Florac, dans le diocèse de Mende, s'est plaint d'avoir reçu un ou deux coups de fusil, qui n'étoit pas chargé à balle, mais ce fait ne paroit pas prouvé, et on a raison de douter de la bonne foi de celui qui a porté cette plainte. M. de la Devèze a enfin écrit dans des termes forts et pressans sur la situation de la province. Il demande des troupes et comme il n'espère pas d'en obtenir, il propose de monter à cheval à la tête de la noblesse, de se servir du régiment de Septimanie, et de former un escadron des brigades de la maréchaussée... »

Il ajoute que le duc de Richelieu [1] restera fort peu aux États de Languedoc, où on éprouvera des difficultés, et donne des nouvelles de la guerre et de l'évêque de Béziers, fort malade.

[2 pages in-4.]

1. Le duc de Richelieu était alors gouverneur du Languedoc.

C 31.

1744, 2 août. Montpellier. — Copie d'un ordre donné par Jean Lenain, baron d'Asfeld, intendant du Languedoc, au sieur Dumas, pour continuer à faire la levée de l'arrérage des tailles, capitations, etc. dûes par les villes, en attendant que les héritiers du sieur Bonnier (de Lamosson) aient pourvu à ce recouvrement dont ils sont responsables.

[4 pages in-fol.]

C 32.

1744, 2 août. Montpellier. — Lettre de Joubert à l'archevêque de Narbonne, commentant la mort récente de Bonnier de Lamosson, fermier des impôts, et les questions financières que cette mort a suscitées. Il est décidé que provisoirement le sieur Dumas, caissier de Bonnier, recouvrera les impôts. Le sieur Lamouroux, receveur général des finances de Moulins, sera proposé pour lui succéder.

[12 pages in-4.]

C 33.

1744, 3 août. Montpellier. — Lettre signée *Montferrier* au même sur le même objet. Il cite les candidats à la succession de Bonnier de Lamosson.

[7 pages in-4.]

C 34.

a. 1744, 31 juillet. S. l. — Lettre de Couvay [1] à l'archevêque de Narbonne pour lui demander de parler au comte de Maurepas de son « affaire de Rosoy ».

[1 page in-8.]

1. Pierre-Nolasque Couvay, chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, seigneur de Bernay, était depuis 1742 beau-père de Louis IV de Berton, duc de Crillon, puis duc de Mahon, neveu de l'archevêque.

b. 1744, 6 août. Bernay. — Lettre de Couvay à l'archevêque de Narbonne.

« Je vous rends bien des graces de la bonté que vous aves eû de recommander mon affaire de Rosoy à M. de Maurepas, et l'intendant de Paris... ».

[1 page in-4.]

C 35.

1744, 3 août. Montpellier. — Lettre de Montferrier au même sur la mort et la succession de Bonnier de Lamosson.

« Lors de la mort du pere de M. Bonnier, il fallut placer des grenadiers pour empêcher les commissaires de la Cour des aydes d'enlever le scellé des autres compagnies et de faire tout de suite l'inventaire.. »

[2 pages in-4.]

C 36.

1744, 6 août. Metz. — Lettre autographe de Louise-Elisabeth de Bourbon, princesse de Conti, recommandant le sieur Gilly, à l'archevêque de Narbonne, pour le poste de trésorier de Languedoc (Cf. C 41).

[« A Monsieur l'archevêque de Narbonne, à Paris ». 1 page in-8.]

C 37.

1744, 7 août. Montpellier. — Lettre de Montferrier à l'archevêque de Narbonne, pour lui raconter tout ce qu'il a fait avec le sieur Joubert depuis la mort de Bonnier de Lamosson, et l'entretenir de Lamouroux, candidat à la succession, qu'il lui recommande en l'opposant à Dangé et Paris Duverney, autres candidats.

[2 pages in-4.]

C 38.

1744, 7 août. Montpellier. — Lettre de Joubert à l'archevêque de Narbonne, sur les candidats à la succession de Bonnier de Lamosson.

Il s'élève hautement contre tout candidat protestant, et tout étranger à la province.

[12 pages in-4.]

C 39.

1744, 8 août. Bernay. — Lettre de Couvay au même, où il se dit extrêmement mortifié du choix de Lamouroux pour succéder à Bonnier, tandis que tous espéraient le voir nommé à cet emploi.

[2 pages in-4.]

C 40.

1744, 9 août. Béziers. — Lettre de Delarney au même, pour le prier de l'excuser et lui expliquer la cause d'une erreur de chiffres qu'il a faite en estimant la valeur de réparations pressées faites sur le chemin de Béziers à Saint-Chinian.

[4 pages in-4.]

C 41.

1744, 11 août. Paris. — Lettre de Gilly à l'archevêque de Narbonne, pour appuyer sa candidature au poste de trésorier de Languedoc; il rappelle à quelles hautes personnalités il se réfert (la princesse de Conti et le duc de Richelieu), et envoie la lettre de recommandation de la princesse (Cf. C 36).

[3 pages in-4.]

C 42.

1744, 23 août. Bernay. — Lettre de Couvay à M. Bragouze sur les chances qu'il a d'être nommé par l'archevêque, le crédit de son rival étant fort diminué.

[1 pages in-4.]

C 43.

1744, 24 août. Armainvillers. — Lettre de M. Bragouze (à l'archevêque de Narbonne) accompagnant la lettre précédente qu'il lui transmet.

[Signé : *Bragouze*, rue Sainte-Avoye, à Paris. 3 pages in-8.]

C 44.

1744, 26 août. Caraglio, quartier général [1]. — Deux copies d'une lettre de Sauvigny à Lenain sur la situation critique de l'armée en Piémont et demandant une réquisition immédiate de 300 à 400 mulets.

« Le travail actuel et forcé des voitures les a presque aneanty et ce qui reste diminue encore chaque jour par les prises que nous font les paisans des environs aux lieux de leur passage… J'ose espérer que sur la simple exposition du fait, vous voudrés bien procurer un secours d'où dépendent peut-être tous les fruits de la campagne la plus glorieuse. Je vous prie de donner vos ordres à cet effet… » (Cf. C 47).

[4 pages in-fol.]

C 45.

1744, 27 août. Montpellier. — Lettre de Joubert (à l'archevêque de Narbonne) accusant réception d'une commission que ce dernier lui a envoyée et annonçant qu'il ne reste que 1.200.000 livres à payer au trésor royal, et que dans toutes les églises de la ville, on fait des prières pour la guérison du roi.

[1 page in-4.]

C 46.

1744, 1 septembre. — Copie d'une lettre de Lenain à Montferrier sur le paiement de la solde des muletiers et de la subsistance des mulets (pour l'armée du Piémont).

[2 pages in-4.]

1. Caraglio, Italie. Province et district de Cuneo.

C 47.

1744, 3 septembre. Montpellier. — Lettre de Lenain (à l'archevêque de Narbonne) accompagnant la copie de la lettre de Sauvigny (C. 44) au sujet d'une réquisition de mulets, et lui demandant conseil sur ce point.

[2 pages in-4.]

C 48.

1744, 3 septembre. Montpellier. — Lettre de Montferrier (au même) sur le même sujet et diverses affaires concernant la province, notamment la construction du pont de Villedaigne.

[4 pages in-4.]

C 49.

1744, 3 septembre. Paris. — Lettre de Pinel de la Martelière (?) (au même) le suppliant de lui faire rendre justice dans une affaire touchant la pension que Louis XIV lui avait accordée sur l'évêché de S. Pons.

[1 page in-4.]

C 50.

1744, 12 septembre. Metz. — Lettre du comte d'Argenson à l'archevêque de Narbonne sur la fourniture de charrettes à trois chevaux que doit faire la province de Languedoc à l'armée en Piémont. La dépense doit être remboursée par Sauvigny sur le fonds des vivres [1].

[1 page in-fol. Signé : *M. P. d'Argenson.*]

C 51.

1744, 20 septembre. Montpellier. — Lettre de Joubert (au même)

1. Cf. Pièce annexe nº 44.

sur le paiement de matelots qui avaient été chercher de l'eau du Rhône pour le duc de Richelieu.

[3 pages in-4.]

C 52.

1744, 22 septembre. Montpellier. — Lettre de Montferrier (au même), où il commente un article du cahier qui sera présenté aux États; il l'entretient ensuite d'autres affaires concernant la province et le port de Cette.

[11 pages in-8.]

C 53.

1744, 23 septembre. Paris. — Lettre de Orry au même sur l'expédition d'un arrêt intéressant le Languedoc, mais non spécifié.

[2 pages in-fol. Signé : *Orry*.]

C 54.

1744, 27 septembre. Montpellier. — Lettre de Montferrier (au même) sur les prétentions du sieur Gély, auquel il convient « d'imposer silence ».

[3 pages in-8. Il s'agit peut-être de Gilly, candidat à la trésorerie de Languedoc (Cf. C 38 et 41).]

C 55.

1744, 15 novembre. Paris. — Copie d'une lettre de Louis XV à l'archevêque de Narbonne à propos des dernières victoires en Flandre, à Fribourg, etc., et l'invitant à faire chanter le Te Deum dans son diocèse.

« Mes campagnes en Flandres ont été aussi rapides qu'elles étoient importantes; nul effort n'a été vain; enfin mes ennemis déconcertés, reconnoissant leur foiblesse, n'osant pas se présenter à force ouverte, et croyant au moins pouvoir entreprendre aux lieux où je n'étois pas, ont surpris des passages pour penetrer dans mes

Etats; mais la valeur de mes troupes m'a donné le temps de voler à leur secours. Le regret d'interrompre mes conquestes, ni l'éloignement des lieux ne m'ont point retenu; et Dieu qui m'en donnoit la force et la volonté paroissoit approuver mes desseins... Apres m'avoir protégé dans des entreprises difficiles, il a voulu me faire voir la mort ailleurs que dans les dangers; ce moment d'alarme n'a servi qu'à me faire sentir plus vivement l'excès de sa bonté, et j'ay reconnu qu'il ne m'avoit mis a cette epreuve que pour m'accorder la faveur la plus touchante qu'il puisse estre pour un Roy; Sa Providence a voulu que je jouisse de tout l'amour de mes sujets, sans que les marques en fussent suspectes, et que survivant à moy même, je visse les regrets que je laissois apres moi, voilà de tous ses dons un de ceux qui m'a le plus touché... »

[3 pages in-fol. L'original est signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

C 56.

1748, 3 février. Gênes. — Lettre autographe du duc de Richelieu à l'archevêque de Narbonne pour lui faire savoir qu'il a chaudement recommandé au comte d'Argenson « le très petit neveu de l'archevêque [1] » pour une compagnie dans le régiment de Septimanie.

[2 pages in-8.]

C 57.

1748, 30 avril. Gênes. — Lettres du même au même avertissant qu'il a été prévenu trop tard pour recommander le sieur Dupin de Trespaux, candidat à la capitainerie générale garde-côte de Cette. Il le félicite ensuite de la compagnie donnée à son neveu.

[3 pages in-8. Signé : *Le duc de Richelieu.*]

C 58.

1749. — Avertissement adressé par les commissaires du clergé du comté de Bourgogne à l'abbé de Cherlieu (l'archevêque de Nar-

1. Il s'agit sans doute de Louis-Alexandre-Nolasque-Félix de Berton, marquis de Crillon, fils de Louis IV de Crillon, duc de Mahon, et né en 1742.

bonne[1]), pour lui faire savoir qu'ils ont fixé sa cote du second terme du don gratuit à 643 livres, 10 sous, qu'il devra livrer au 15 novembre.

(Imprimé. 2 pages in-4.)

C 59.

1744. — Lettre de Joubert à l'archevêque de Narbonne sur le commerce de grains qui se fait à Toulouse, arrêté à cause du transport des munitions d'artillerie de Béziers à Agde, par bateau.

« On a fait passer la plupart des barques chargées de ces munitions au travers des étangs jusqu'au Rosne. D'autres barques chargées de marchandises sont arrivées à Agde, où on prétend que le défaut de magasin oblige de laisser lesdites barques chargées. Quoiqu'il en soit, il est certain que les barques ne reviennent pas, que le commerce est interrompu, et que le commerce des grains en particulier souffre beaucoup de cet événement. »

Il l'entretient ensuite du droit que revendiquent les propriétaires du canal, de fournir toutes les barques nécessaires à la navigation.

(3 pages in-8.)

C 60.

1744. — Lettre signée : *Trésigny Desèchelle* (à l'archevêque de Narbonne).

« Les nouvelles de la santé du Roi sont toujours très bonnes. On commence à croire à l'armée qu'il yra pour le siège de Fribour, qui doit commancer le 20 de se mois. »

(2 pages in-8.)

C 61.

1744. — Copie d'une lettre de l'archevêque de Narbonne au comte d'Argenson, au sujet de la réquisition des 3 ou 400 mulets. Il proteste contre cette exigence fatale pour un pays déjà épuisé, et qui

1. Sur l'abbaye de Cherlieu, cf. Abbé L. Besson, *Mémoires historiques sur l'abbaye de Cherlieu*. Besançon, 1847, in-8. L'archevêque de Narbonne en fut abbé de 1724 à 1737.

pourrait servir de prétexte à de violentes réclamations de la part des protestants.

« Je vous avoue, que je n'ay peu voir sans peine qu'on nous demande une autre levée de 3 à 400 mulets, dans le temps que nous en manquons actuellement pour la culture des terres et pour les besoins les plus pressans. Vous n'ignores pas, Monsieur, que n'en ayant fourni dans toutes les precedentes guerres que mille au plus et une fois seulement, on en a exigé de nous cette année près de trois mille, ce qui a entierement epuisé nos communautés. Vous scavés combien nous nous sommes plaint et avec justice du mauvais traitement qu'ont receu nos convois ; les bêtes en sont mortes pour la plupart, par le défaut de nourriture, et par l'exces de travail qu'on leur a fait faire sans ménagement. Celles qu'on nous renvoye, entièrement excédées, meurent en chemin ou en arrivant... Il ne revient ni harnois, ni aucune des autres fournitures qu'on devait rendre. Les conducteurs ne recevant qu'une partie des appointements qui avaient été réglés par le roy, et ne pouvant faire ce service avec ce faible secours, abandonnent leurs emplois... Je vous avoue, Monsieur, que dans la situation ou je scay que sont les esprits des habitants de la plus part des communautés d'où l'on pourrait tirer les nouvelles levées, lesquels sont presque tous protestans et semblent ne chercher qu'une occasion de faire éclater leurs mauvaises inventions, il me parroit bien dangereux de leur fournir un pretexte de desobeissance. »

[6 pages in-fol. Cf. C 44, 46, 47, 62.]

C 62.

1744. — Note sur les « Inconveniens qui resulteront de la nouvelle levée des mulets. »

[1 page in-8. Cf. note précédente.]

C 63.

1748, 19 avril. Versailles. — Lettre signée : *l'ancien évêque de Mirepoix* [1] à l'archevêque de Toulouse pour le féliciter du régiment

1. Sans doute Jean-François Boyer, évêque de Mirepoix de 1730 à 1736. Il abdiqua pour devenir précepteur du dauphin, obtint le 23 février 1743 l'abbaye de Corbie, et mourut à Versailles en 1755.

accordé à son neveu. Il lui parle d'un évêché de la province de Toulouse vacant en suite de la mort de Mgr de La Fare.

[2 pages in-8. Cf. C 56 et 57.]

C 64.

S. d. n. l. — Recommandation de la comtesse de Brancas priant l'archevêque de Narbonne d'accorder au sieur Albisson, « qui doit entrer aux États comme député pour la mairie de Saint-Pons », un bureau de commission comme celui de la vérification des dettes.

[1 page in-8.]

QUITTANCES ET COMPTES

C 65.

1740, 22 décembre. Montpellier. — Quittance de l'archevêque de Toulouse, Mgr de la Roche-Aymon, en faveur de l'archevêque de Narbonne, pour le prix des réparations faites à l'archevêché de Toulouse.

C 66.

1741, 1 janvier. Paris. — Facture acquittée par le sieur Auzou en faveur de Lamouroux pour le transport de deux caisses, appartenant à la maréchale d'Estrées et à l'ancien évêque de Mirepoix, jusqu'à Paris.

C 67.

1741, 3 mai. Paris. — Quittance du sieur Ebaudy à l'archevêque de Narbonne pour la somme de 9,000 livres remise par son banquier, M. Marguerit, au cul de sac des Bourdonnais, pour payer les bulles de l'abbaye de Saint-Thibéry, au diocèse d'Agde, en faveur de l'abbé de Crillon [1].

1. Louis-Félix-Sébastien de Crillon. (Cf. G 6.)

C 68.

1741, 3 mai. Saint-Thibéry. — Acte par lequel l'abbé de Crillon cède à l'archevêque de Narbonne, pendant trois ans, 2.000 livres à prendre chaque année à la Noël sur l'abbaye de Saint-Thibéry, et 1.125 livres sur l'archevêché de Narbonne, pour payer les bulles.

Au dos : 1742, 2 janvier. Montpellier. — Quittance du même en faveur de l'abbé de Crillon, son neveu, pour 3.125 livres qu'il a payées à Marguerit.

[Sur le même acte, reçu de Marguerit (1743, 24 décembre), et de l'archevêque (1744, 14 août), au sujet des bulles de Saint-Thibéry. Cf. C 67.]

C 69.

1741, 18 décembre. Montpellier. — Reçu de l'archevêque de Narbonne en faveur du sieur Vaquin de la somme de 2.000 livres, en une lettre de change, pour le marquis de Crillon, neveu de l'archevêque [1].

C 70.

1742, 27 janvier. S. l. — Lettre de l'archevêque de Narbonne priant le sieur Vasquier de payer au porteur 3.115 livres.

C 71.

1742, 27 avril. Paris. — Quittance du sieur Eckart en faveur de l'archevêque de Narbonne, pour la somme de 325 livres, montant d'un mois de loyer, échéant le 20 mai.

C 72.

1742, 14 juin. Paris. — Quittance du sieur Cheiron au même pour 75 livres, prix des roues pour sa chaise de poste.

C 74.

1744, 30 mars. Paris. — Quittance du marquis (Louis IV) de Crillon pour l'archevêque de Narbonne, de 40.000 livres, en rem-

1. Louis IV de Berton, marquis, puis duc de Crillon et duc de Mahon.

boursement de 4.000 livres de rente viagère constituée au profit du marquis par l'archevêque, conformément au contrat de mariage du premier.

C 77.

1744, 6 septembre. Toulouse. — Reçu signé : *Guye*, au profit du marquis (Louis IV) de Crillon, colonel du régiment d'infanterie de Bretagne, qui lui devait 1.135 livres, 10 sous, 9 deniers reçus des mains de l'abbé de Cassau, archidiacre et chanoine de Toulouse.

C 78.

1746, 18 septembre. Cherlieu. — Ordre de l'archevêque de Narbonne à Ebaudy de payer 400 livres au sieur Gallet.

C 79.

1746, 19 septembre. Cherlieu. — Déclaration du sieur Ebaudy portant qu'il ne veut faire usage d'une lettre de l'archevêque de Narbonne, donnant pouvoir de couper des arbres de quatre pieds de tour et au-dessous.

C 80.

1746, 9 octobre. S. l. — Quittance de l'évêque de Philadelphie, suffragant de Besançon, au sieur Ebaudy, de 2.500 livres, partie de la pension qu'il reçoit du roi pour l'année 1746.

C 81.

1746, 5 novembre. Besançon. — Quittance de Le Maille à Ebaudy pour 500 livres, montant de sa pension échue en octobre, et payable sur l'abbaye de Saint-Thibéry.

C 82.

1746, 28 novembre. Besançon. — Ordre donné par le sieur de Bertheloque à Ebaudy, fermier général des revenus de l'abbaye de

Cherlieu, de payer à Bogillot, imprimeur de Besançon, 16 livres pour l'impression d'un mémoire contre la veuve James, dame de Betoncourt.

C 83.

1747, 4 janvier. Cherlieu. — Obligation d'Étienne Cotte, menuisier, envers Ebaudy, pour diverses réparations et constructions. Suivent les quittances de cette somme.

C 84.

1747, 27 janvier. Cherlieu. — Quittance de J.-B. de Lorme, maître vitrier, en faveur d'Ebaudy, qui lui a payé 60 livres pour le prix des réparations faites à l'église de Cherlieu.

C 85.

1747, 17 juillet. Mance. — Quittance d'Antoine Saccaud et de Jean-Baptiste Jaccard, maîtres maçons, de 252 livres pour diverses constructions et réparations au profit de l'archevêque de Narbonne.

C 86.

1747. — Cahier de 4 feuillets contenant les sommes payées par Ebaudy sur les ordres et au profit de l'archevêque de Narbonne, du 27 août 1746 au 6 août 1747.

C 87.

1748, 8 janvier. Montpellier. — Obligation du marquis (Louis IV) de Crillon envers l'archevêque de Narbonne, son oncle, pour la somme de 2.000 livres.

C 88.

1748, 7 février. Narbonne. — Quittance du sieur Baisse à l'archevêque de Narbonne pour la somme de 66 livres.

C 89.

1748, 16 septembre. Montpellier. — Compte de diverses sommes dues à J. Boudet par l'archevêque de Narbonne, et quittance de ces sommes.

C 90.

1749, 27 janvier. Narbonne. — Mémoire des sommes dues par le même à son tailleur, Cayla, et quittance (229 livres, 6 sous).

C 91.

1749, 11 avril. Narbonne. — Compte des sommes dues par le même à son boulanger pour le pain livré du 5 au 11 avril, et quittance.

C 92.

1749, 23 avril. Narbonne. — Note du tailleur Cayla au même pour divers travaux et quittance de 94 l. 17 sous.

C 93.

1749, 3 mai. Toulouse. — Mémoire des travaux faits pour le même par le sieur Roques, tapissier, et quittance.

C 94.

1749, 1 décembre. Besançon. — Quittance de l'évêque de Philadelphie, suffragant de Besançon, en faveur du sieur Clément, fermier général de l'abbaye de Cherlieu, pour 2.500 livres, partie de sa pension accordée par le roi et échue en octobre.

C 95.

S. l. n. d. — « État général des sommes payées par Monsieur l'archevêque de Narbonne pour les réparations des bâtiments et églises dépendant de son archevêché. »

[1 pages in-fol.]

C 96.

S. l. n. d. — « Réparations faites à l'église de Saint-Étienne par Monseigneur l'archevêque de Narbonne, cy devant archevêque de Toulouse. »

Suit la liste des réparations faites au palais épiscopal et dépendances, à l'officialité et prisons de l'Écarlate, au château de Balma, à celui de Verfeil, aux églises du diocèse.

[11 pages in-fol.]

ACTES DIVERS

C 97.

1735-1749. — Pièces concernant le procès de l'archevêque de Narbonne avec le syndic de l'hôpital de Saint-Joseph de la Grave, héritier de Mgr de Nesmond, ci-devant archevêque de Toulouse.

[12 pièces, papier.]

C 98.

1642, 2 mai, Béziers. — Copie de l'acte constatant le vote par les États de Languedoc du vingtième denier sollicité par le roi.

[3 pages in-fol.]

C 99.

1749, 5 juillet. Toulouse. — Requête adressée au roi par les gens du Parlement de Toulouse, présentant des remontrances au sujet de l'édit de mai 1749, portant l'établissement du vingtième sur tous les revenus des sujets du roi. Tableau attristant de l'état de la province : destruction des villages, ruine des gros bourgs, décadence des villes principales, « dont le nombre des habitants est si prodigieusement diminué qu'on ne reconnoit plus ces anciennes villes : le commerce y languit, les écoles y sont désertes et les tribunaux de

justice abandonnés au point qu'il ne se trouve dans de grands sièges qu'un ou deux officiers titulaires [1]. »

[8 pages in-fol.]

C 100

S. l. n. d. — Discours non signé adressé au roi, commentant la situation du royaume et l'état lamentable où se trouvent certaines provinces.

[8 pages in-fol.]

C 101

S. l. n. d. — Discours non signé adressé au roi pour lui offrir des compliments et des vœux.

[3 pages in-8.]

C 102

S. l. n. d. — Discours non signé adressé à la reine pour lui offrir des hommages d'admiration et de respect.

[1 pages in-8.]

C 103

S. l. n. d. — Quatre discours adressés à des inconnus « Monseigneur, Monsieur, Mesdames » pour leur offrir des compliments.

C 104

S. l. n. d. — Notes et fragments divers de discours et allocutions religieuses ou politiques [2].

1. Cf. supra mémoire nº 43.
2. Cf. *Harangue faite au Roy, à Versailles, le 5 juin 1735, par Mgr l'archevêque de Toulouse, pour l'ouverture de l'assemblée générale du clergé.* Paris, P. Simon, 1735, in-4. [Bibl. Nat. Ld4 48.]

APPENDICE

Actes intéressant « l'abbé de CRILLON »

(Vraisemblablement Jean-Louis Berton de Crillon.)

C 105.

1704, 22 février. Cavaillon. — Ordre de l'abbé de Crillon à maitre Pierre Ofant, de payer 50 fr. au porteur dudit ordre.

C 106.

1705, 18 mars. Aix. — Reçu de la marquise de Crillon en faveur de son fils, l'abbé de Crillon, et de Bone, fermier de la terre de Montmeyran, de 50 livres pour la moitié de la pension qui lui est due annuellement, payable par semestre et par avance. (Signé : *Saporte, marquise de Crillon.*)

C 107.

1705, 18 septembre. Aix. — Acte identique.

C 108.

1708, 18 mars. Aix. — Acte identique.

C 109.

1708, 26 mai. — Reçu d'une religieuse de la famille de Crillon en faveur de l'abbé de Crillon, pour 110 livres pour une œuvre pie à elle confiée.

C 110.

1711, 30 mars. Cavaillon. — Ordre de l'abbé de Crillon à maitres Bernard et Tramiers, fermiers de la terre de Crillon, de payer à Vidal, marchand, 200 livres pour la fin d'un paiement. La quittance suit.

C 111

1712, 20 avril. Cavaillon. — Ordre du même à maitres Clareton et Germain de payer à Jean Monier, 40 livres.

C 112

1712, 18 juin. Cavaillon. — Reçu du même en faveur du sieur Chabas, de 100 écus qui serviront à payer une partie de la pension de la dame Vigne.

C 113

1716, 28 juillet. Cavaillon. — Reçu du même au même pour 67 livres.

D

(1668-1720)

FRANÇOIS DE BERTON-CRILLON

Évêque de Vence, puis archevêque de Vienne [1].

D 1.

S. d. Rome. — Lettre d'Alexandre Crescent, patriarche d'Alexandrie, primecier de la vénérable archiconfrérie des Sacrés Stigmates de saint François de Rome, attestant que l'abbé François de Crillon, qui quitte Rome pour ses affaires, est bien frère de ladite confrérie, et le recommandant comme tel.

[1 page in-fol. Suivent les signatures [2].]

D 2.

1668, 16 février. Rome. — Bref de Clément IX accordant à François de Crillon prorogation du délai dans lequel il doit obtenir ses grades universitaires, licence, doctorat en droit ou maîtrise en théologie.

D 3.

Liasse. *a.* 1669, 22 septembre. Cavaillon. — Certificat de Jean-Baptiste de Sade de Masan, évêque de Cavaillon, attestant que le 23 septembre 1669, il a conféré, vu la dispense accordée par le vice-légat

1. François de Crillon était le 4e fils de Louis III de Berton, baron de Crillon, et de Marguerite de Riqueti de Mirabeau. Il fut abbé de Saint-Florent de Saumur et de Saint-Liguaire de Niort, et jouissait à sa mort du majorat concédé au plus âgé des Balbes de Berton.

2. Maffeo Barberino, prince de Palestrina, Antonio Cerri, Scipion Marini, François Catucci et Joseph Servitiati, gardiens de l'archiconfrérie.

d'Avignon, l'ordre du sous-diaconat à François de Berton de Crillon, acolyte de sa cathédrale.

b. 1670, 7 août. Rome. — Certificat du cardinal Martin, vicaire général de Clément X, attestant que François de Berton-Crillon a reçu l'ordre du diaconat le 25 mai 1670.

c. 1671, 23 février. Rome. — Certificat du même attestant que François de Crillon a reçu l'ordre de la prêtrise, le 21 février 1671.

D 4.

1670, 13 mai. Rome. — Bref de Clément X accordant licence au même pour obtenir le diaconat et la prêtrise, à condition de laisser entre ces deux ordinations l'espace de trois dimanches ou de trois fêtes.

D 5.

1670, 17 octobre. Rome. — Bref de Clément X accordant au même, devenu diacre, licence pour obtenir la prêtrise, malgré son âge.

D 6.

1697, 23 mai. Versailles. — Concession par Louis XIV à l'abbé François de Crillon, prêtre du diocèse d'Avignon, de l'évêché de Vence vacant depuis le décès de Balthazar de Cabanes.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

D 7.

1697, 24 mai. Versailles. — Ordre de Louis XIV à l'économe de l'évêché de Vence, lui mandant de délivrer à l'abbé de Crillon, qu'il a choisi pour successeur au sieur de Cabanes comme évêque de Vence, les revenus dudit évêché de six en six mois jusqu'à ce qu'il ait obtenu les bulles nécessaires et pris possession de son siège.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

D 8.

1697, 1 juillet. Aix. — Ordre des présidents trésoriers généraux de France, grands voyers, intendants du domaine, finances et gabelles au bureau de la généralité de Provence, d'enregistrer le *brevet* précédent.

[Parchemin. 2 pages in-fol.]

D 9.

1697, 20 novembre. Rome. — Bref de Innocent XII nommant François de Berton-Crillon, évêque de Vence.

D 10.

1697, 20 novembre. Rome. — Bulle du pape Innocent XII conférant à François des Balbes de Berton de Crillon, élu de Vence, l'évêché de Vence, vacant par suite de la mort de Jean-Balthazar de Cabanes et lui confiant l'administration de ce diocèse tant au spirituel qu'au temporel.

[Lacs de soie blanche, bulle de plomb.]

Pièces annexées à la bulle :

a. 1698, 3 février. Aix. — *Annexe* accordée par Louis XIV à François de Crillon, pour la précédente bulle, afin d'en permettre l'exécution.

b. 1698, 3 février. Aix. — Extrait des registres du Parlement portant l'octroi fait par celui-ci à François de Berton-Crillon de l'annexe requise par lui et nécessaire pour l'exécution de la bulle précédente.

D 11.

1697, 20 novembre. Rome. — *Motu proprio* accordant à François de Berton-Crillon, ancien vicaire général de Saint-Paul-Trois-Châteaux, élu et évêque de Vence, la jouissance des biens de cet électorat.

D 12

1697, 26 novembre. Rome. — Indulgence plénière accordée par Innocent XII à tous ceux qui entreront dans la cathédrale de Vence, le jour de communion générale et y prieront.

(*Parchemin. Signé : F.-F. Card. Albani.*)

D 13

1697, 26 novembre. Rome. — Indulgence plénière accordée par le même à tous ceux qui entreront dans les églises du diocèse de Vence et y prieront, le jour où pour la première fois l'évêque de Vence les visitera.

(*Parchemin. Signé : F.-F. Card. Albani.*)

D 14

a. 1698, 14 février. Aix. — Ordre donné par les présidents trésoriers généraux de France, etc., au bureau de la généralité de Provence, d'enregistrer : 1° la bulle portant provision de l'évêché de Vence en faveur de François de Berton-Crillon, évêque de Vence, et 2° l'acte mettant ce dernier en possession dudit évêché. (1797, 12 décembre.)

b. Supplique de François de Berton-Crillon aux mêmes demandant l'enregistrement des actes ci-dessus mentionnés.

D 15

a. 1698, 9 juin. Paris. — Mandement des gens des comptes du roi au juge royal de Vence, au procureur du roi, au receveur du domaine, etc., ordonnant de ne pas faire difficulté à ce que François de Berton-Crillon jouisse des fruits et revenus de l'évêché de Vence, attendu qu'il a prêté serment et juré fidélité au roi pour la temporalité de cet évêché, comme il appert par les lettres patentes du roi du 12 mai 1698, à Marly.

b. Copie du serment prêté au roi par François de Crillon.

c. Attestation par Claude de La Châtre, aumônier du roi, que François de Crillon a prêté hommage au roi à Marly pendant la messe, le 10 mai 1698.

d. Mandement de Louis XIV aux gens de la Chambre des Comptes, leur ordonnant de laisser ledit François de Crillon jouir en paix des biens et revenus auxquels il a droit (1698, 12 mai).

e. Quittance délivrée au même par Chapelain, trésorier des offrandes, pour 33 livres, montant du droit de serment au roi.

[2 pièces, parchemin.]

D 16.

1700, 2 janvier. Avignon. — Lettre autographe de l'évêque de Vence, sans adresse, remerciant de souhaits à lui adressés à l'occasion du Nouvel An, et exprimant son mécontentement du fait que ce correspondant porte atteinte à son autorité par sa conduite vis-à-vis du grand vicaire, et de ce qu'il lui suscite diverses difficultés.

[4 pages in-4.]

D 17.

1701, 18 juillet. Rome. — Bref de Clément XI accordant indulgence à tous les fidèles du diocèse de Vence qui, durant l'année du Jubilé, visiteront 4 églises désignées par l'évêque de Vence, dans un intervalle de 14 jours fixés par le même.

D 18.

1701, 1er novembre. Fontainebleau. — Concession par Louis XIV à François de Crillon, évêque de Vence, de l'abbaye de Saint-Léger ou Saint-Liguaire, au diocèse de Saintes [1].

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Colbert*.]

D 19.

1701, 1er novembre. Fontainebleau. — Ordre de Louis XIV à l'économe de l'abbaye de Saint-Léger de rendre compte au nouvel abbé, et de lui payer tout ce qui lui est dû.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Colbert*.]

1. *Saint-Liguaire*, Deux-Sèvres, arr. et canton Niort.

D 20

1708, 26 décembre. Aix. — Lettre autographe de l'évêque de Vence, sans adresse, portant des souhaits et des vœux.

[1 page in-4.]

D 21

1711, 13 août. Fontainebleau. — Concession par Louis XIV au même de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, au diocèse d'Angers, en succession du dernier titulaire, l'abbé de Bourlemont d'Anglure.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phélypeaux*.]

D 22

1711, 13 août. Fontainebleau. — Ordre de Louis XIV à l'économe de l'abbaye de Saint-Florent de rendre compte au nouvel abbé et de lui payer les revenus qui lui sont dus.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phélypeaux*.]

D 23

1713, 3 octobre. Paris. — Attestation d'Antoine Dorsanne, prêtre official de Paris, certifiant que maître Nicolas Amiet, procureur de François des Balbes Berton de Crillon, qui vient d'obtenir en commende l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, lui a prêté le serment de fidélité dû au Saint-Siège. Il demande donc aux prieur et religieux du couvent de mettre l'évêque de Vence en réelle possession de l'abbaye.

[Parchemin. Signé : *Dorsanne*.]

D 24

1714, 31 mars. Versailles. — Ordre de Louis XIV à l'économe de l'archevêché de Vienne de rendre compte à François de Berton-Crillon, jadis évêque de Vence, qu'il vient de nommer archevêque de Vienne, et de lui payer les revenus de cet archevêché, « à la réserve du tiers destiné à la subsistance des nouveaux convertis ».

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Colbert*.]

D 25.

1714, 11 septembre. Rome. — Bref de Clément XI annonçant à François de Crillon, évêque de Vence, qu'au prochain consistoire il sera transféré à l'archevêché de Vienne.

D 26.

1714, 17 octobre. Fontainebleau. — Concession par Louis XIV à François de Crillon, nommé archevêque de Vienne, des fruits et revenus temporels de son archevêché échus depuis la vacance de ce poste jusqu'à la prise de possession de son siège.

[Parchemin. Scellé sur simple queue.]

D 27.

a. 1714, 23 octobre. Paris. — Mandement des gens des comptes du roi au bailli de Vienne, etc., ordonnant de permettre à l'archevêque de Vienne de jouir des fruits et revenus de l'archevêché, étant donné qu'il a prêté serment au roi.

b. 1714, 23 octobre. Paris. — Acte portant copie : 1° du serment prêté par François de Crillon, comme archevêque de Vienne, au roi Louis XIV ; 2° du certificat du cardinal Armand-Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, attestant que ledit évêque de Vienne a prêté serment au roi dans la chapelle du château de Fontainebleau, le 17 octobre 1714 ; 3° du mandement du roi aux gens de la Chambre des Comptes ordonnant de délivrer audit archevêque les fruits et revenus de l'archevêché qui lui a été concédé ; 4° de la quittance délivrée par Nicolas Sézille, aumônier du roi, à l'archevêque de Vienne, pour 33 livres, droit de serment de fidélité au roi.

[2 pièces, parchemin.]

D 28.

1716, 13 mai. La Grande Chartreuse. — Acte par lequel frère Antoine, prieur de la Grande Chartreuse, général de l'ordre des Chartreux, exprime à François de Crillon, archevêque de Vienne, sa reconnaissance pour tous ses bienfaits envers la Chartreuse de la

Sylve Bénite, située dans son diocèse. Il lui assure que les prières et les messes des Chartreux lui sont acquises [1].

[Parchemin. Encadrement rouge et jaune. Sceau sur ruban de soie bleue].

D 29.

1718, 24 septembre. Vienne. — Certificat de François de Crillon, archevêque de Vienne, attestant qu'il a conféré le sous-diaconat à Claude Caquet, acolyte de Lyon, au jour ci-dessus.

(Imprimé. Signé : *F. Arch. Viennen* (sic).]

D 30.

1703, 31 octobre. Versailles. — Lettre de Louis XIV à François de Crillon, évêque de Vence, pour le remercier des termes dans lesquels il a fait part au roi du zèle des Etats de Provence, et pour lui exprimer sa satisfaction, dont, à l'occasion, il lui donnera la preuve [2].

[1 page in-4. Signé : *Louis*. 2 cachets rouges.]

D 31.

1704, 22 décembre. Versailles. — Lettre semblable.

D 32.

1705, 15 novembre. Versailles. — Lettre semblable.

D 33.

1706, 6 décembre. Versailles. — Lettre semblable.

D 34.

1709, 11 décembre. Versailles. — Lettre semblable.

D 35.

1710, 23 décembre. Versailles. — Lettre semblable, où Louis XIV

1. Cf. Pièce annexe nº 39.
2. Cf. Pièce annexe nº 37.

exprime sa satisfaction à l'occasion du don gratuit accordé par les États de Provence.

D 36.

1711, 28 décembre. Versailles. — Lettre semblable.

D 37.

1712, 12 décembre. Versailles. — Lettre semblable.

D 38.

1714, 10 mars. Versailles. — Lettre semblable.

D 39.

1720, 2 avril. Paris. — Lettre du régent à François de Crillon, archevêque de Vienne.

« ....Votre exemple a fait un grand effet pour inspirer l'esprit de paix à vos confrères qui ont signé après vous. J'espère qu'il n'en fera pas moins pour écarter les mauvais bruits et les libelles qui pourroient empêcher la perfection de ce grand ouvrage. Le Roi compte sur votre fermeté et votre fidélité, que ses prédécesseurs ont toujours éprouvées dans vos ancestres... »

[2 pages in-4. Signé : Votre affectionné ami, *Philippe d'Orléans.*]

E

(1721-1744)

Dominique-Laurent de BERTON-CRILLON

Évêque de Glandèves[1].

E 1.

1721, 11 janvier. Paris. — Mandement de Louis XV à l'économe de l'évêché de Glandèves ordonnant de remettre à Dominique de Berton-Crillon, nommé évêque de Glandèves, les revenus de cet évêché, dont il lui a fait don, échus depuis la mort du dernier titulaire, César de Sabran de Forcalquier, mais à l'exception du tiers destiné aux nouveaux convertis.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

E 2.

1721, 18 mars. Paris. — Acte de Louis XV portant concession faite par lui à Dominique-Laurent de Berton-Crillon, prêtre du diocèse de Cavaillon, de l'évêché de Glandèves.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

E 3.

1721, 7 décembre. Saint-Pons. — Acte par lequel Jean-Louis de Berton-Crillon, évêque de Saint-Pons, atteste que dans son église cathédrale, en présence des évêques Gabriel-Florent de Choiseul de Saint-Papoul, et Alexandre de Saumery de Rives, il a consacré Dominique-Laurent de Berton-Crillon, son frère, évêque de Glandèves, conformément à la bulle d'Innocent XIII.

[Papier in-4. Signé : *Joannes Ludovicus, episcopus Sancti-Pontii*.]

1. Frère puîné de l'archevêque de Narbonne. Mort à Glandèves en 1747.

E 4.

1722, 4 février. Turin. — Lettre de Victor-Amédée de Savoie à l'évêque de Glandèves.

« Monsieur l'évêque de Glandèves, Nous avons appris avec d'autant plus d'agreement que le Roy T. C., mon petit-fils, vous ait nommé à l'évêché de Glandèves, que nous sommes bien persuadés que vous aurez la même attention pour la partie de vôtre diocèse qui est dans nos États, que pour celle qui est dans le royaume de France. La partialité que nous avons toujours eu pour ceux de vôtre famille par le zèle qu'elle a conservé pour nôtre maison nous en doit être, commes vous dites, des justes garents; aussi nous ferons vous éprouver en vôtre particulier dans les occasions et dans l'exercice de vôtre ministère sacré les effets de nôtre protection... »

[1 page in-fol. Signé : *Amedeo* et *Mellarede*.]

E 5.

a. 1722, 16 mai. Aix. — Copie de *l'annexe* accordée par Louis XV à Dominique-Laurent de Berton-Crillon, pour autoriser l'exécution de la bulle portant en sa faveur provision de l'évêché de Glandèves.

b. 1722, 16 mai. Aix. — Copie de l'acte enregistré au parlement de Provence, par lequel les conseillers de ce parlement accordent au même l'*annexe* qu'il leur demandait dans le même but.

[2 pièces, parchemin.]

E 6.

1729, 5 mai. Compiègne. — Extrait des registres du conseil d'État portant décharge accordée par le roi à l'évêque de Glandèves, du paiement du tiers des nouveaux convertis pour tout le temps de la vacance dudit évêché de Glandèves. L'évêque de Glandèves avait été exempté de ce paiement par le duc d'Orléans, en indemnité des dépenses faites pour secourir les habitants de son diocèse désolé par la peste.

[2 pages parchemin. Signé : *Phelypeaux*.]

E 7.

1735, 6 juin. Au camp de San-Benedetto. — Lettre de Charles-Emmanuel de Savoie à l'évêque de Glandeves, pour l'avertir qu'il a écrit au cardinal de Fleury afin d'obtenir de Louis XV la permission pour (Louis IV) de Crillon d'acheter un régiment. Il a reçu une réponse favorable à cette demande d'avancement [1].

[1 page in-fol. Signé : C. *Emmanuel* et *d'Ormea*.]

E 8.

1741, 5 avril. Lasseds (?) — Quittance délivrée par l'évêque de Glandèves à F.-D. Bollioud, receveur général du clergé de France, pour 75 livres à lui dues pour six mois de rente finis au 1er avril.

E 9.

1742, 10 janvier. Lasseds (?) — Lettre de l'évêque de Glandèves sans adresse.

« L'assemblée extraordinaire du clergé va nous couter beaucoup d'argent. J'en fourniray un peu à mon particulier pour remplir les emprunts qu'on faira à cette occasion. »

[1 pages in-4.]

E 10.

1742, 14 février. Lasseds (?) — Lettre du même à Bollioud de Saint-Julien, receveur général du clergé de France, à propos de questions d'argent.

[1 page in-4.]

E 11.

1743, 8 octobre. Lasseds (?) — Lettre du même au même.

« J'ay veu une lettre de l'armée de l'infant Dom Philippe qui dis que cette armée est arrivée à Pignerol. M. de Mirepoix [2] est du cotté

1. Cf. Pièce annexe nº 4.

2. Gaston-François de Lévis, marquis puis duc de Mirepoix, maréchal de France dès 1757, et gouverneur du Languedoc dès 1756, en remplacement du duc de Richelieu.

d'Antibes avec 2 ou 3 milles hommes. On assure que c'est pour se joindre aux troupes du Roy de Sardaigne, et mettre à couvert le comté de Nice des ravages des Anglais qui sont à Villefranche, lorsqu'ils apprendront que par un traité avec le Roy de Sardaigne, les Espagnols sont entrés en Piémont. »

[3 pages in-4.]

E 12.

1744, 14 septembre. Lasseds (?) — Lettre du même au même, au sujet d'affaires d'argent.

[1 page in-4.]

E 13.

1744, 9 octobre. Strasbourg. — Lettre de Louis XV à l'évêque de Glandèves pour lui notifier le succès des troupes françaises et espagnoles en Piémont, notamment à Coni, et l'invitant à faire chanter le *Te Deum* dans la cathédrale de son diocèse.

[Imprimé. 1 page in-fol. Signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

E 14.

S. l. n. d. — « Mémoire de la succession de M. l'évêque de Glandèves ».

[2 pages in-fol.]

F

(1729-1758)

Jean-Baptiste-Louis-Pons de BERTON-CRILLON

Bénédictin [1].

F 1.

1729, 7 avril. Saint-Pons. — Licence accordée par Paul-Alexandre de Guenet, évêque de Saint-Pons, à Jean-Pons de Berton-Crillon pour recevoir la tonsure et les ordres.

F 2.

1737, 7 novembre. Avignon. — Certificat attestant que Jean-Pons de Crillon a reçu la première tonsure cléricale de François-Maurice de Gontiers, archevêque d'Avignon.

F 3.

1739, 29 décembre. Saintes. — Collation par l'évêque de Saintes, Léon de Beaumont, à Jean-Pons de Berton-Crillon, de la sacristie de Baignes [2], de l'office claustral qui y est annexé, et du prieuré de Saint-Pardoux [3] de Barret, conformément à une bulle pontificale.

[Parchemin. Signé : *Leo, episcopus Santonensis.*]

1. Second fils de François-Félix, premier duc de Crillon, et de Marie-Thérèse Fabry de Moncault. Il mourut en 1758.
2. *Baignes-Sainte-Radegonde*, Charente, arr. Barbezieux, chef-lieu de canton.
3. *Barret*, Charente, arr. et canton Barbezieux.

F 4.

1739. — Acte portant la collation à Jean-Pons de Crillon de la sacristie et office claustral du monastère de Saint-Étienne de Baignes, au diocèse de Saintes, et du prieuré de Barret.

F 5.

1740, 2 janvier. — Octroi fait par devant notaire à Charles Fradin, procureur de Jean-Pons de Berton de Crillon, de la sacristie de Baignes et du prieuré de Barret, au diocèse de Saintes, qui en dépend. Suivent le procès-verbal de la remise, et la copie de la procuration de Charles Fradin (1739, 15 décembre).

[8 pages in-4.]

F 6.

1742, 9 juin. Baignes. — Lettre de Charles Fradin, chambrier de Baignes, à l'archevêque de Narbonne, annonçant que Louis-Pons de Berton, son neveu, a quitté Baignes secrètement, dans la direction de Blaye. Le lieutenant du roi à Blaye a été averti et invité à le retenir auprès de lui jusqu'à l'arrivée de son oncle, l'archevêque de Narbonne.

[3 pages in-4.]

F 7.

1742, 25 juin. Blaye. — Lettre de Girenton, lieutenant du roi à Blaye (à Charles Fradin), pour lui exposer qu'il ne peut faire grand chose pour l'abbé de Berton, mais qu'il s'efforcera de le persuader de rester chez lui.

[3 pages in-4.]

F 8.

1742, 26 juin. Baignes. — Lettre de Fradin (à l'archevêque de Narbonne), exprimant la crainte que l'abbé de Berton n'aille à Bordeaux et de là à Paris.

[3 pages in-4.]

F 9.

1742, 3 juillet. Baignes. — Lettre du même rendant compte que l'abbé de Berton s'est arrêté à Blaye, après avoir passé quelque temps à Bordeaux. Le lieutenant de Blaye refuse d'intervenir par la force, et l'archevêque de Narbonne fait de vains efforts pour faire conduire à Avignon son neveu, qui déclare vouloir jouir de ses revenus où bon lui semble.

[4 pages in-4.]

F 10.

S. l. n. d. — Rapport non signé sur la conduite de l'abbé de Berton à Baignes et à Blaye.

[1 page in-4.]

F 11.

1742, 22 août. Blaye. — Lettre de Lortan, supérieur général des Bénédictins exempts à Blaye, à l'archevêque de Narbonne, donnant des détails sur son neveu.

[2 pages in-4.]

F 12.

1742, 26 octobre. Versailles. — Lettre de Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin, à l'archevêque de Narbonne, l'avertissant que l'île de Sainte-Marguerite, où il voudrait faire interner son neveu, ne sera pas un séjour salutaire pour lui. Il donne néanmoins l'ordre nécessaire pour y faire conduire l'abbé de Berton.

[2 pages in-fol. Signé : S. *Florentin*.]

F 13.

1742, 3 novembre. Narbonne. — Lettre autographe de l'archevêque de Narbonne au duc de Crillon, son frère, pour lui faire connaître qu'il a obtenu du comte de Saint-Florentin l'ordre de faire conduire l'abbé de Berton-Crillon, fils dudit duc, aux îles Sainte-Marguerite. Il lui donne des conseils au sujet de la conduite à tenir vis-à-vis de l'abbé.

[3 pages in-4.]

F 14.

1743, 9 janvier. Iles Sainte-Marguerite. — Certificat d'Audry, lieutenant pour le roi, commandant aux îles de Sainte-Marguerite, attestant que l'abbé Jean-Pons de Crillon, religieux profès de la congrégation des anciens Bénédictins exempts de Tarascon, lui a été remis par le brigadier Serraye de la maréchaussée, avec une lettre de cachet du roi.

[1 page in-8.]

F 15

1743, 9 janvier. Iles Sainte-Marguerite. — Lettre de l'abbé de Crillon à sa mère, la duchesse de Crillon, « en Avignon », pour lui exprimer des regrets et son désir de vivre à Avignon. « ...Adieu à chère maman, je vous prie de donner un petit ou un gros écu à ma sœur, la carmélite, parce qu'elle veut faire dire des messes pour moi afin que le Seigneur me change. Amen. »

[3 pages in-4.]

F 16.

1743, 6 février. Iles Sainte-Marguerite. — Lettre du même à son père, le duc de Crillon, pour implorer son pardon, et lui demander son bréviaire afin qu'il puisse dire la messe.

[3 pages in-4.]

F 17.

1743, 24 septembre. Iles Sainte-Marguerite. — Lettre du même à son père pour lui exprimer son repentir et implorer son pardon.

[2 pages in-4.]

F 18.

1744, 18 janvier. — Lettre du même à son père dans le même but.

[3 pages in-4.]

F 19.

1748, 25 août. Avignon. — Lettre du même à son père, lui promettant de suivre ses conseils.

[1 page in-4.]

F 20.

1749, 11 juillet. S. l. — « Compte que je rens à Monsieur le duc de Crillon, des revenus qui appartiennent à Monsieur l'abbé des Berton, son fils, des prieurez de Saint-Megrin et de Quimper et de sa place monacalle de l'abbaye de Baigne, pour l'année 1748. »

[2 pages in-fol.]

F 21.

1749, 11 juillet. Baignes. — Lettre signée : *Laperdasse* [1], adressée au duc de Crillon, pour l'avertir de l'envoi qu'il lui fait des revenus de l'abbé de Berton, par une lettre de change sur la foire de Beaucaire.

[3 pages in-4.]

F 22.

1749, 20 juillet. Menerbe. — Lettre de l'abbé de Crillon à sa mère, accompagnant un factum qu'il veut envoyer au pape, pour obtenir que ses vœux soient cassés. Il consent volontiers à être abbé, mais refuse absolument de devenir moine.

[2 pages in-4.]

F 23.

S. l. n. d. — Factum de l'abbé de Crillon au pape pour lui exposer les persécutions qu'il a subies depuis sa jeunesse, la manière dont on s'est pris pour lui faire prononcer ses vœux, malgré lui et en le trompant. Il supplie le pape de le libérer de ses vœux.

[9 pages gr. in-8.]

1. Jean Pradie, sieur de la Perdasse. Cf. G 12.

F 24.

1749, 29 juillet. Joigny. — Lettre de dom Du Fau, sans adresse, tendant à prouver que l'abbé de Berton a prononcé volontairement ses vœux et que dans sa famille personne ne l'a contraint à le faire

Dom Du Fau était prieur à Saint-Martial d'Avignon, lorsque l'abbé y fit profession.

[3 pages in-8.]

F 25.

1750, 27 juin. Iles Sainte-Marguerite. — Lettre du chevalier de Villefort au duc de Crillon, racontant que l'abbé de Berton s'est décidé subitement à mener une vie ascétique, et traitant de diverses questions relatives aux revenus et à l'entretien de l'abbé.

[3 pages gr. in-8.]

F 26.

1750, 3 juillet. Iles Sainte-Marguerite. — Quittance du même au duc de Crillon pour 464 l. qui serviront à la pension de l'abbé de Crillon.

F 27.

1753, 8 août. Iles Sainte-Marguerite. — Lettre du même au duc de Crillon au sujet de l'entêtement de l'abbé de Berton, qui refuse de signer une procuration.

[4 pages in-4.]

F 28.

1758, 14 octobre. Iles Sainte-Marguerite. — Lettre de Robaud, commandant la place des îles Sainte-Marguerite, au duc de Crillon pour l'avertir que l'abbé de Berton a eu une attaque d'apoplexie dont il s'est remis, et qu'il a légué ses bénéfices au neveu dudit commandant, religieux clunisien à Lérins. L'abbé est bien soigné par Madame de Robaud, belle-sœur du commandant.

[4 pages in-8.]

F 29.

1758, 14 octobre. Cannes. — Lettre de Jeanne, veuve Bonis, au duc de Crillon sur le même sujet.

[1 pages in-4.]

F 30.

1758, 22 octobre. Iles Sainte-Marguerite. — Lettre de Robaud, sans adresse, sur la mort de l'abbé de Berton et la pauvreté de sa garde-robe. Détails sur les formalités accomplies.

[2 pages in-4.]

G

(1729-1756)

Louis-Félix-Sébastien de CRILLON [1]

G 1.

1729, 1 août. Avignon. — Certificat de François-Maurice de Gontier, archevêque d'Avignon, attestant qu'il a conféré la première tonsure cléricale à Louis-Félix-Sébastien de Berton, fils du marquis de Crillon.

[Signé : *F. M. Archiep. Aven.*]

G 2.

1738, 17 avril. Toulouse. — Collation par l'archevêque de Toulouse, Jean-Louis de Berton-Crillon, à Louis-Félix-Sébastien de Crillon, clerc du diocèse d'Avignon, du canonicat de la cathédrale de Toulouse, et mandement ordonnant aux prévôt et chanoines de la dite cathédrale, de le recevoir.

[Signé : *Joannes Ludovicus, archiep. Tolosan.*]

G 3.

1738, 19 avril. Toulouse. — Admission par le prévôt et les chanoines de la cathédrale de Toulouse de Louis-Félix-Sébastien de Crillon au canonicat de la dite cathédrale.

[3 pages in-fol.]

1. Troisième fils de François-Félix de Berton, marquis puis duc de Crillon et de Marie-Thérèse Fabry de Montcault, chevalier de Malte, abbé de Saint-Thibéry, et maréchal de camp dès 1780.

G 4

1738. — 8 suppliques adressées au pape, tendant à faire obtenir à Antoine de Murasson, prêtre de Montauban, le prieuré de Saint-Pierre de Villars, au diocèse de Toulouse, et concession accordée au même de ce prieuré.

G 5

1740, 18 juin. Versailles. — Mandement du roi Louis XV ordonnant au chapitre de la cathédrale de Narbonne de mettre Louis-Sébastien-Félix de Crillon, clerc tonsuré du diocèse d'Avignon, en possession de l'archidiaconé de Razès [1] et du prieuré de Saint-Cyprien qu'il lui a accordés à la mort du dernier possesseur, Gérard du Barry.

[Parchemin. Scellé sur simple queue. Signé : *Louis et Phelypeaux*.]

G 6

1740, 17 septembre. Versailles. — Donation par Louis XV à Louis-Félix-Sébastien de Crillon de l'abbaye de Saint-Thibéry, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Agde, sans abbé par suite du décès du dernier titulaire, Simonot [2].

[Parchemin. Signé : *Louis et Phelypeaux*.]

G 7

1740, 23 novembre. Paris. — Copie des lettres patentes données par le roi à Compiègne, le 12 août 1740, et enregistrées au Parlement, autorisant L.-F.-S. de Crillon, archidiacre de Narbonne, à se présenter à l'examen du baccalauréat et de la licence en droit à Paris, après une seule année d'études. Il est dispensé également des cours de droit français.

[Parchemin, 3 pages.]

1. Razès, Haute-Vienne, canton Bessines.
2. Cf. C 67 et 68.

G 8.

1741, 10 mars. Au collège de Bourgogne, à Paris. — Certificat de des Gallois de Latour, professeur de philosophie au collège de Bourgogne, à Paris, attestant que L.-F.-S. de Berton de Crillon a suivi les cours dudit collège de 1738 à 1740.

G 9.

1741, 13 mars. Versailles. — Mandement de Louis XV à l'économe de l'abbaye de Saint-Thibéry, pour lui ordonner de remettre à L.-F.-S. de Crillon les revenus de l'abbaye échus depuis la mort du dernier abbé jusqu'à la prise de possession du nouveau.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

G 10.

a. 1751. — Supplique au pape tendant à obtenir l'autorisation pour l'abbé Athanase-Boniface-Louis de Crillon [1] de céder à son frère Louis-Félix-Sébastien la commende du prieuré de Saint-Germain de Lusignan [2], au diocèse de Saintes. Et concession du pape : *Fiat ut petitum.*

b. 1752, 22 janvier. Saintes. — Collation par Simon-Pierre de la Corée, évêque de Saintes, à L.-F.-S. de Berton de Crillon, clerc du diocèse d'Avignon, de la commende du prieuré de Saint-Germain de Lusignan, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Saintes, en suite de la cession faite par Boniface-Athanase de Crillon de Montmeyran, et conformément à la bulle pontificale du 27 juin 1752.

G 11.

1752, 22 janvier. Saintes. — Acte identique concernant le prieuré de Saint-Martin de Condéon [3], de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Saintes, dont L.-F.-S. de Berton de Crillon obtient la commende.

1. Cf. H 1-6.
2. *Saint-Germain de Lusignan*, Charente-Inférieure, canton Jonzac.
3. *Condéon*, Charente, canton Baignes-Sainte-Radegonde.

G 12

1712, 4 février. Baignes. — Copie des lettres de possession des prieurés de Saint-Germain de Lusignan et de Saint-Martin de Condéon par Jean Fradin, sieur de La Perdasse, pour et au nom de L.-F.-S. de Berton de Crillon, prieur desdits prieurés.

[2 pages in-4.]

G 13

1755, 22 septembre. Rome. — Vidimus certifié conforme d'une bulle de Benoît XIV accordant à L.-F.-S. de Crillon, chevalier de Malte, que, s'il se marie, s'il prend les armes ou rejette l'habit et abandonne la tonsure, tous les bénéfices ecclésiastiques et tous les revenus qu'il possède à cause de ces bénéfices, lui seront maintenus par faveur (19 septembre).

[2 pages petit in-fol.]

G 14

1756, 29 janvier. Turin. — Passeport délivré par le comte Georges-Guillaume de Bristol, envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre à Turin, invitant qui de droit à laisser passer librement le chevalier de Crillon, qui retourne en France par mer, et même à l'assister au besoin.

[1 page in-fol. Signé : *Bristol*. Grand cachet rouge d'Angleterre.]

H

(1726-1790)

LOUIS-ATHANASE-BONIFACE DE CRILLON

DIT « L'ABBÉ DE CRILLON[1] »

H 1.

1726, 5 avril. Avignon. — Copie certifiée conforme de l'acte de naissance et de baptême de Louis-Athanase-Boniface, fils du duc François-Félix de Crillon et de Thérèse de Moncault, duchesse de Crillon. Ses parrain et marraine furent le marquis de Crillon, son frère, et Virginie de Crillon, sa sœur.

H 2.

1771, 14 juillet. Avignon. — Lettre de l'abbé Borelli, chanoine de Saint-Didier, à l'abbé de Berton-Crillon, place Royale, à Paris, pour le remercier de l'envoi de *l'Homme moral*, ouvrage dont l'abbé de Crillon est l'auteur, et pour le féliciter.

[2 pages in-4.]

1. Frère puîné du précédent (cf. p. 55), chanoine de la cathédrale de Toulouse, agent général du clergé de France. Il mourut à Avignon en 1789, âgé de 63 ans. « Il réunit les vertus aux lumières. » Il est l'auteur de : *De l'Homme moral*. Paris, G. Desprez, 1771, in-8, VIII-184 p., et des *Mémoires philosophiques du baron de ***, grand chambellan de Sa Majesté l'Impératrice-Reine*. Vienne en Autriche, et Paris, Berton, 1777-1778. 2 vol., in-8, pl. La 2e édition est de 1779, et une nouvelle édition revue par l'abbé de L. parut à Lyon en 1823 puis 1827. Il écrivit encore la *Vie de Louis de Berton de Crillon des Balbes, surnommé le brave Crillon, suivie des notes historiques et critiques*. Paris, 1825-1826. 3 vol. in-8.

H 3.

1771. « Ce mercredy 26 ». S. l. — Lettre non signée adressée au même sur le même sujet.

[1 page in-4.]

H 4.

1789, 1er janvier. S. l. — Lettre de l'abbé Barret, de la communauté de Saint-Roch, au même, pour lui adresser ses souhaits.

[2 pages in-4.]

H 5.

1784. S. l. — « État pour comptes par Me Chavet, notaire, des recettes et dépenses par lui faites pour M. l'abbé de Crillon et ses créanciers en vertu de l'acte d'arrangement et délégation du 19 août 1784. »

[5 pages in-fol.]

H 6.

1780-1790. — Liasse de Mémoires et factures concernant l'abbé de Crillon et ses funérailles.

[19 pièces.]

I

(1505)

Isabelle de RUYS

Femme de Louis II de Berton [1].

I 1.

1505, 16 mai. Avignon. — Donation par Marie de Ruys, femme de Jean de Montferrat, à sa sœur Isabelle de Ruys, femme de Louis de Berton, et à ses neveux, Gilles [2] et François, de tous ses biens et spécialement de 1.200 écus d'or mentionnés dans son contrat de mariage.

(Marie de Ruys n'avait pas d'enfants, et son mari, Jean de Montferrat, avait dissipé sa fortune. Elle voulait l'empêcher de s'emparer de ses biens personnels, après sa mort.)

[Parchemin.]

I 2.

S. d. n. l. — Note manuscrite expliquant et commentant l'acte précédent.

[1 page in-4.]

1. Isabelle de Ruys, d'une ancienne famille d'Aragon, épousa en 1500 Louis II de Berton des Balbes, qui acheta en 1510 la seigneurie de Crillon, au diocèse de Carpentras, de la maison d'Astoaud, et fut nommé en 1512 premier consul d'Avignon, puis viguier l'année suivante.

2. Gilles II de Berton, père du « brave » Crillon.

J

(1551-1566)

Claude de BERTON DE CRILLON [1]

J 1

1551, 11 octobre. Jérusalem. — Concession par frère Paul Manin, gouverneur et recteur de la province de Saint-Antoine, à noble Claude de Berton des insignes de chevalier de la Sainte-Croix, du Saint-Sépulcre et de Saint-Georges, à l'occasion de son voyage en Terre Sainte, au cours duquel il visita les Lieux Saints avec une grande dévotion.

[Copie ancienne, 2 pages in-fol.]

J 2

1566, 10 janvier. Chieri. — Lettre de Francisco Berton à son cousin Claude Berton à Avignon, pour lui demander de chercher dans ses papiers des documents touchant sa famille, notamment le testament de Barthélemy Berton, et de lui en envoyer copie. Il fait cela à l'occasion des procès et démêlés entre les fils de son cousin André et « Madame Anna », qui a usurpé une partie des biens de feu Barthélemy.

[En italien, 3 pages in-4.]

1. Fils aîné de Gilles II de Berton des Balbes, il fut premier consul d'Avignon dès 1561. Charles IX le nomma chevalier de l'ordre du roi en 1569. Il épousa en 1581 Catherine de Joyeuse, et combattit contre les protestants pendant les guerres de religion.

K

(1594)

Jean de BERTON

Sire de Beauvoir [1]

K 1.

1594, 9 janvier. Avignon. — Supplique de Jean de Berton, sire de Beauvoir, adressée à l'archevêque d'Avignon, et demandant l'absolution pour un serment nécessaire à l'occasion d'un procès porté en arbitrage que ledit Jean de Berton a avec son frère, Gilles Berton de Crillon. Suit l'absolution de l'archevêque.

[1 page in-fol.]

1. Troisième fils de Gilles II de Berton, il devint prêtre et fut pronotaire apostolique.

L

(1588-1626)

Thomas de BERTON DE CRILLON [1]

L 1.

1588, 15 mai. Paris. — Promesse de François, sire de Sainte-Marie, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, à Thomas de Berton, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, habitant Paris, comme lui, de l'indemniser et le dédommager des pertes et dommages qu'il pourrait subir en suite de l'obligation passée par le sire de Sainte-Marie envers Simon Nicolas, trésorier du roi, pour la somme de 500 écus Soleil, payables avant la Saint-Jean.

[1 page in-fol.]

L 2.

1588, 29 mai. Rome. — Lettre de François Suarez à (Thomas) de Berton, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, lui donnant des nouvelles de Rome, où est arrivé le cardinal de Gondi, le 20 mai.

« Sa Sainteté despescha vendredy, 21 du present, Monseigneur le cardinal Aldobrandin, legat en Pologne, et luy donna la croix solemnellement. Ledit cardinal partira en peu de jours. L'on ne bruit maintenant icy autre que des nouveaux troubles survenus a Paris et

1. Cinquième fils de Gilles II de Berton, et frère aîné du « brave » Crillon, il fut chevalier de l'ordre du roi, et posséda le majorat après la mort de ses frères Claude, Gilles et Jean, qui l'avaient possédé avant lui. Il fut premier consul de Pernes et d'Avignon, et viguier en 1590. Il épousa Marguerite de Guilhem, dont il eut quatre fils et une fille, et en secondes noces, Françoise de Croizet, qui lui donna un fils et une fille.

croit ont qu'a ceste occasion Sa Sainteté envoyera quelque legat en France, comme elle reviendra de Civita Vecchia, ou elle alla le susdit 21e au soir, apres avoir despesché un courrier au Roy, apres avoir traicté par ces jours avec Messeigneurs les cardinaux de Joyeuse, Gondy et ambassadeur. Je prie Dieu de nous vouloir delivrer des malheurs dont l'injure du temps menace la pauvre France. Le comte de Ludes partist ces jours passez de Rome pour s'en aller a la Cour. Le Pape tousjours continue a la decoration de Rome, tant par edifices nouveaux et fontaines comme aussy par nouvelles strades, et dit on qu'il a dessein de faire un pont a Saint-Pierre, à Sainte-Marie major. Il est maintenant a Civita Vecchia pour voir ses galleries. Le cardinal Farnese l'a logé avec toute la court en ses maisons... avec une magnificence incomparable... »

Adresse : « A Monsieur, Monsieur de Bertton, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy. »

[3 pages in-4.]

L 3.

1593-1594. — Comptes intéressant Thomas de Berton, et quittance à lui délivrée par Catherine de Guilhem (1584, 20 janvier).

[2 pages in-8.]

L 4.

1605, 14 septembre. « A vostre maison de Lachaulp ». — Lettre signée : *Charnis*, sans adresse, mandant à son correspondant (probablement Thomas de Berton) l'ordre du roi de délimiter sans retard les terres de Lachau [1] et de Ballons et réclamant les ordres nécessaires. Il donne enfin diverses nouvelles.

[2 pages in-fol.]

L 5.

1607, 26 septembre. Paris. — Lettre de Henri IV à (Thomas) de Berton pour l'inviter à se rendre le plus tôt possible auprès de lui [2].

[1 page in-fol. Signature autographe.]

1. *Lachau* et *Ballons*, Drôme, arr. Nyons, cant. Séderon.
2. Cf. Pièce annexe nº 10.

L 6

1611, 4 août. — Lettre signée : *Magnar* adressée à « Monsieur de Berton, gentilhomme ordinayre de la Chambre du roy, en Avignon », pour s'excuser de ne pouvoir lui payer les sommes qu'il lui doit et le prier d'attendre.

« J'ay esté trompé d'une partie que je pansois tirer d'argent, et d'autre part la tanpeste a esté cy grande an se lieu qu'elle ne nous a pas seulement laycé de quoy manger. »

[1 page in-4.]

L 7

1624, 15 avril. Aix. — Lettre de Louis Duchaine, évêque de Senez, à « Monsieur de Breton, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, en Avignon » pour lui annoncer qu'il va incessamment lui payer sa pension.

L 8

1624, 26 avril. Senez. « De votre chasteau de Senes ». — Lettre du même annonçant au même correspondant qu'il vient de compter au sieur Raspaud les 1500 livres qu'il lui doit, et s'excuser de l'avoir fait attendre.

L 9

1628, 18 juin. Avignon. — Quittance de Marie de Berton à son cousin Thomas de Berton [1], de 4.000 l. tournois, monnaie du roi.

[1 page in-4. Signature autographe.]

1. Il s'agit peut-être de Thomas, fils de Thomas de Berton.

M

(1571-1638)

François de BERTON de CRILLON [1]

M 1.

1571, 13 novembre. Paternes. — Certificat de baptême de François de Berton, fils de Thomas de Berton et de Marguerite de Guilhem, baptisé à Paternes, diocèse de Carpentras, le 13 novembre 1571.

[1 page in-fol.]

M 2.

1618, 9 décembre. Turin. — Lettre d'Amédée Berton, sans adresse, demandant à son cousin Berton, en Avignon, un portrait de « Monseigneur de Crillon » et une note sur ses ancêtres, car il s'occupe de la généalogie de la famille.

[Italien. 1 page in-4.]

M 3.

1619, 15 avril. Turin. — Lettre du même (au même) pour réclamer le portrait demandé et l'oraison funèbre du même personnage.

[Italien. 1 page in-4.]

1. Second fils de Thomas de Berton, maître de camp de deux régiments, conseiller d'épée, colonel de l'artillerie du pape à Avignon, et syndic de la noblesse du Comtat Venaissin dès 1636. Il avait épousé en 1606 Anne des Alrics dont il eut sept fils et une fille.

M 4

1619, 22 avril. Turin. — Lettre du même au même sur le même sujet.

Adresse : « A Monsieur, Monsieur de Berton, mon cousin, en Avignon ».

[Italien. 1 page in-4.]

M 5

1621, 7 octobre. Turin. — Lettre du même au même recommandant un soldat de ses amis et le priant de lui accorder quelques faveurs, car il va chercher fortune en France.

[Italien. 1 page in-4.]

M 6

1623, 23 avril. Chieri. — Lettre de Gabriel Berton au même (?), pour l'avertir qu'Amédée Berton tente de l'exclure d'un héritage, et lui faire part des démarches qu'il a faites pour entraver ses menées.

[Italien. 1 page in-fol.]

M 7

1626, 24 mai. Turin. — Lettre d'Amédée Berton (au même) à propos d'affaires d'argent; il lui raconte les difficultés qu'il a rencontrées et qui l'ont empêché de faire ce qu'il voulait.

[Italien. 2 pages in-4.]

M 8

1634, 18 novembre. Turin. — Lettre du même au même expliquant le retard causé dans ses affaires par un procès en suspens, ce qui l'empêche de payer ses dettes.

[Italien. 2 pages in-4.]

M 9

1638, 28 novembre. Saint Germain-en-Laye. — Copie certifiée conforme d'une lettre de Louis XIII aux habitants d'Avignon pour

les remercier de leurs compliments exprimés à l'occasion de la naissance du dauphin, et les assurer « de la continuation de sa bienveillance. » Il termine par quelques mots élogieux à l'adresse de la famille de Berton [1].

[2 pages in-fol. L'original est signalé comme étant aux archives de l'Hôtel de Ville d'Avignon. Boîte 95, intitulée : *Lettres des Rois de la Cour de France*, lettre V, nº 20.]

1. Cf. Pièce annexe nº 14.

N

(1643-1646)

François-Philippe de BERTON [1]

N 1.

1644, 20 mars. Ferrare. — Brevet d'Antonio Barberini, cardinal camerlingue, portant la nomination du chevalier François-Philippe de Crillon au grade de sergent-major général de bataille.

[Italien. Signature autographe.]

N 2.

1643, 31 août. S. l. — Lettre autographe du même au même pour lui demander une relation précise sur tous ceux qui, dans la sortie de la nuit précédente, se sont bien comportés.

« V. S. non manche di farmi havere una puntuale e distinta relatione di tutti quelli che nella sortita di questa note si sono portati bene, come anche di quelli che non hanno adempito alle loro parti, desiderando io di saperlo minutamente. »

[1 page in-4.]

N 3.

1644, 30 mars, Ferrare. — Lettre du cardinal Antonio Barberini au chevalier de Crillon pour lui reprocher son départ subit de

1. Troisième fils de François de Berton, il fut reçu chevalier de Malte en 1630, et devint bailli de cet ordre. Il commanda l'armée du pape contre les Vénitiens. On a prétendu qu'il était mort empoisonné à Fréjus, en revenant d'Italie, à la suite de sa nomination de capitaine des gardes du corps du roi par Mazarin.

Ferrare sans en avoir donné avis préalable. Il le prie de ne pas quitter son poste sans en avoir obtenu licence.

[Italien. Signature autographe. 1 page in-4.]

N 4.

1644, 2 avril. Ferrare. — Lettre autographe du même au même pour lui exprimer sa satisfaction de son prochain passage à Ferrare, car il a à lui parler.

[1 page in-4.]

N 5.

1644, 5 juin. Rome. — Lettre du même à Mazarin pour lui recommander le chevalier de Crillon, qui rentre en France après avoir servi le Saint-Siège en Lombardie, et le prier de lui accorder dans l'armée une charge correspondante à sa valeur. Il ajoute quatre lignes de sa main pour insister sur la recommandation.

« Il bon servicio del signore di Griglione mi ha obligato a desiderargli ogni vantaggio, e la generosità di V. Em. in favorirmi mi fa sperare di vederlo in parte satisfacto mediante le mie humilissime intercessioni con l'Emm. Vestra a cui mi ricordo ».

[1 page in-4.]

N 6.

1645, 18 août. Chieri. — Lettre du comte Jean-Baptiste Berton au chevalier de Crillon, pour lui apprendre la mort presque subite de son oncle, le bailli, survenue le jour même.

[Italien. 1 page in-4.]

N 7.

1645, 29 août. Chieri. — Lettre du même au même pour l'avertir qu'il n'a pu encore retrouver le testament de Bienvenu Berton, et qu'il n'a pas sous la main les papiers du procès que feu son oncle eut avec Silvio Berton, car ils sont à Turin.

[Italien. 3 pages in-4.]

O

(1641-1675)

Louis III de BERTON, Baron de CRILLON [1]

O 1.

1641, 2 juin. Carpentras. — Lettre (du notaire) *Joannis* au baron de Crillon pour l'avertir qu'il vient de recevoir les provisions de la judicature de Crillon, que ledit baron lui confère. Il s'appliquera à le satisfaire comme l'avait fait son père.

[1 page in-4.]

O 2.

1651, 15 juin. Montmeyran. — Lettre signée : *Faure* à « Monsieur de Berton, chevalier de l'ordre du Roy, à Avignon », pour lui donner des renseignements exacts sur certains revenus qu'il peut exiger.

[1 page in-4.]

O 3.

1651, 27 septembre. Avignon. — Lettre du baron de Crillon sans adresse, pour se plaindre des droits que s'attribuent induement les consuls d'Avignon sur l'artillerie dont il est colonel général, et réclamer des ordres à ce sujet.

[Italien. 1 page in-fol.]

1. Fils aîné de François de Berton et d'Anne des Alrics, il naquit le 3 mars 1608. Il fut page de Louis XIII, colonel de l'artillerie du pape Urbain VIII à Avignon, servit dans les guerres du Piémont, et épousa en 1632 Marie d'Albertas, dame de Gémenos en Provence, dont il eut dix enfants.

0 4.

1651, 19 octobre. Avignon. — Lettre avertissant le baron de Crillon que des troupes d'infanterie et de cavalerie, venant du Vivarais, peuvent menacer Avignon. Il doit donc fermer les portes, terrasser les barricades, faire garder les murs et faire mettre le bétail en sûreté.

« Ayant apprins de bonne part comme en bref doibt passer du Vivarais deça le Rosne une quantité des troupes de cavallerie et infanterie, et qu'elles pourroyent prendre leur route dans le comté, j'ay bien voullu vous faire la presente pour vous en donner advis, affin que vous procuriés autant qu'il vous sera possible, conjointement avec les consulz de vostre ville, de faire fermer les portes qui seront nécessaires, les terrasses ou barricades, s'il est de besoing, faisant bien garder les murailles comme aussy de donner ordre que les grangers et autres qui demeurent en la campagne retirent au plus tost leur bestiau, meubles et autres choses qui peuvent estre enlevées par les soldats, à quoy m'asseurant que veilleres avec toute sorte de soing, je ne vous en diray aultre. »

[1 page in-4.]

0 5.

1651, 1er septembre. Paris. — Lettre signée : *Montmeyran* [1] à son oncle, « Monsieur de Berton, à Avignon », pour l'entretenir de diverses questions d'argent et lui apprendre qu'il est entré à « l'Académie de Monsieur du Plessy », la veille.

[2 pages in-8.]

0 6.

1651, 3 novembre. Paris. — Lettre du même au même pour le remercier de 20 louis qu'il lui envoie, lui parler de sa garde-robe et de questions d'argent.

[3 pages in-8.]

1. Il s'agit sans doute d'un fils de Louis de Berton, seigneur de Montmeyran, frère puîné de Louis III de Crillon et de Madeleine Hugolen, qui eurent cinq enfants, deux fils et trois filles.

O 7.

1651, 8 décembre. Paris. — Lettre du même au même au sujet d'affaires d'argent.

[2 pages in-8.]

O 8.

1651, 22 décembre. Paris. — Lettre du même au même au sujet de son procureur et de la famille de ce dernier.

[2 pages in-8.]

O 9.

1651, 29 décembre. Paris. — Lettre du même au même sur diverses affaires dont doit s'occuper le conseil privé, et au sujet d'un conflit que ledit Montmeyran a eu avec le marquis de Blain.

« Le sieur Damat vous avoit escrit mon combat avec le marquis de Blain, maintenant nous sommes grands amis. »

[2 pages in-8.]

O 10.

[1651 ou 1652]. S. l. — Lettre du même au même pour lui témoigner son respect et son affection.

[1 page in-8.]

O 11.

1652, 7 mars. Paris. — Lettre du même au même sur diverses affaires d'argent et la santé du chevalier de Beauchamps.

[1 pages in-8.]

O 12.

1652, 13 mars. Paris. — Lettre du même au même sur le même sujet.

[1 pages in-8.]

O 13.

1652, 21 mars. Paris. — Lettre du même au même sur diverses affaires personnelles.

[3 pages in-8.]

O 14.

1652, 9 mai. Paris. — Lettre du même au même sur le même sujet. Il lui donne des nouvelles des mesures de défense prises dans Paris, et de l'activité des bourgeois.

« Depuis huict jours on faict grand garde dans Paris et tous les soirs on tand les chaisnes; les vivres sont fort chers; on a donné depuis quatre ou cinq jours deux ou trois allarme dans notre faubourg, disant que Monsieur de Thurene debvoit entrer avec toutes ses troupes. Depuis on faict grand garde; ce matin les bourgeois se sont assemblés devant le palais, et on faict sortir tous les prisoniers... Monsieur le chevalier de Bedoin vous faict ses tres humbles saluts; il me mena hier voir Monsieur de Pelegrin qui est un des escuyers de Madame, qui me fit gran caresse; il me dit que feu Monsieur Thomas de Berton luy avoit fort recomandé feu mon pere lorsqu'il etoit page de Son Altesse. Ce sera luy qui me presentera à Son Altesse et Madame pour leur faire la reverence. »

[2 pages in-8.]

O 15.

1652, 7 juin. Paris. — Lettre du même au même pour lui donner des nouvelles de la bataille d'Étampes, de l'arrivée du duc de Lorraine avec 10.000 hommes, à l'aide du prince de Condé. Il se dirige sur Étampes, où le roi a brûlé deux faubourgs. L'auteur de la lettre se prépare à la guerre avec ses camarades[1].

[2 pages in-8.]

O 16.

1652, 14 juin. Paris. — Lettre du même au même au sujet d'affaires privées.

1. Cf. Pièce annexe n° 15.

« Ma dernière lettre vous aura appris la nouvelle de la mort de Monsieur de Gadagne qu'on asseuroit qu'il avoit esté tué d'un coup de canon à Étampes, mais celle-cy vous dira que ce coup de canon n'est autre qu'un coup de mousquet qu'il a receu à la cuisse, et est hors de danger ; de quoy je suis grandement aise. »

[1 page in-8.]

O 17.

1652, 21 juin. Paris. — Lettre du même au même pour lui apprendre qu'on croit à une paix prochaine en suite de la démarche des députés du Parlement auprès du roi. Il l'entretient du départ probable du prince de Condé, de la trêve entre celui-ci et Beaufort, du départ du duc de Lorraine [1].

[2 pages in-8.]

O 18.

1652, 5 juillet. Paris. — Lettre du même au même sur la bataille du faubourg Saint-Antoine. Il décrit les préparatifs, la suite des événements et les résultats du combat [2].

[3 pages in-8.]

O 19.

[1652]. S. l. — Fragment isolé d'une lettre du même au même racontant divers épisodes de la guerre de Paris [3].

[2 demi-pages in-8.]

O 20.

1652, 1er août. Paris. — Lettre du même au même racontant en détail le duel des ducs de Nemours et de Beaufort, et la querelle de Condé avec le comte de Rieux, qui a été conduit à la Bastille [4].

[3 pages in-8.]

1. Cf. Pièce annexe n° 16.
2. Cf. Pièce annexe n° 17.
3. Cf. Pièce annexe n° 18.
4. Cf. Pièce annexe n° 19.

O 21.

1652, 30 août. Paris. — Lettre du même au même pour donner de ses nouvelles, et le prier de lui procurer un emploi dans l'armée du roi.

« Je crois que voyant que c'est mon seul desir de devenir honneste homme et que c'est là le chemin qu'on le devient, vous estes trop soigneux de mon bien et vous le desires trop pour ne me pas m'accorder ma demande puisqu'elle est tres raisonable. »

[3 pages in-8.]

O 22.

1652, 30 août. Paris. — Lettre du même au même sur le même sujet.

[1 page in-8.]

O 23.

1652, 13 septembre. Paris. — Lettre du même au même sur le même sujet.

[1 page in-8.]

O 24.

1654, 11 septembre. Monaco. — Lettre du prince de Monaco au baron de Crillon pour le remercier d'un service rendu.

[Italien. 1 page in-fol.]

O 25.

1655, 11 mars. Montmeyran. — Lettre signée : *Faure*, à « Monsieur de Berton, chevalier de l'ordre du Roy, à Avignon », au sujet de diverses affaires d'argent.

[3 pages in-12.]

O 26.

1659, 14 mars. Rome. — Traduction de l'acte par lequel le pape Alexandre VII déclare innocent et *innocentissime* Louis de Berton,

baron de Crillon, accusé d'avoir été chef de faction pendant des troubles récents à Avignon, au cours desquels on commit des crimes et des incendies. Louis de Berton, loin d'être coupable, s'est efforcé de prêter secours au vice-légat pour arrêter les désordres.

[5 pages in-fol.]

O 27.

1675, 3 septembre. Avignon. — Acte par lequel Louis de Berton, marquis de Crillon, fait constater devant notaire, « pour certaine affaire qu'il ha hors ces estats », qu'il est bien vivant et fils de feu François de Berton. Inclus copie de son acte de baptême. Il était né le 3 mars 1608 et fut baptisé le 6 du même mois.

[3 pages in-fol.]

P

(1655-1710)

Joseph-Dominique-Nicolas de BERTON

Marquis de Crillon [1]

P 1.

1655, 8 mai. Paris. — Louis XIV ayant résolu d'augmenter le régiment de cavalerie légère du comte de Revel-Broglie de 4 compagnies de chevaux-légers étrangers, donne le commandement de l'une de ces compagnies au marquis de Crillon avec l'ordre de la mettre promptement sur pied.

[Parchemin. Grand sceau sur simple queue : Signé : *Louis* et *Le Tellier*.]

P 1 bis.

1667, 23 novembre. Avignon. — Lettre signée : *Brancas* adressée au marquis de Crillon à Rome.

« Je passe l'hiver à Apt et je m'en vay demain en intention d'accepter l'offre que l'on m'a fait de danser si je voulois un balet, ce carnaval ; tu ne saurois croire la quantité de danseurs et de danseuses qui se sont offerts, mais outre le plaisir du ballet, j'espère d'y en trouver un autre, au moins fayray je tant de choses que je n'auray pas a me reprocher d'avoir rien oublié pour parvenir a ce que je

1. Fils aîné de Louis III de Crillon, il servit en Italie jusqu'à la paix des Pyrénées, et se rendit comme volontaire en Hongrie ; on le trouve ensuite aux sièges de Tournai, Douai et Lille, combattit sous les ordres de Turenne et du maréchal de Créqui, comme colonel de cavalerie. Brigadier de cavalerie en 1678, il servit en Roussillon, puis en Catalogne, devint inspecteur de la cavalerie et des dragons et maréchal de camp. Il commanda enfin en Guyenne jusqu'à sa mort en [illegible]. Il épousa Anne-Isabelle de Simiane, dont il n'eut pas d'enfant.

souhaitte, qui n'est autre chose que la possession d'un tendron qui est tenu furieusement de prez par ses parents. Le morceau est délicat... Le balet sans doute fournira les occasions de se voir, car pour apprendre les pas pour exercer ou pour danser, il y a tousjours de quoy s'assembler six semaines... Je te souhaitte heureux succez dans tes entreprises, ou pour mieux dire continuation dans la conqueste dont tu me faisois mention dans une de tes lettres... »

[2 pages in-8.]

P 2

1669, 28 octobre. Rome. — Lettre adressée au marquis de Crillon, à Sienne.

[Signature illisible. En italien. 1 page in-18.]

P 3

1670, 8 avril. Turin. — Lettre signée : [Madame] *Bellinzani* au marquis de Crillon, donnant des nouvelles du voyage qu'elle fait au travers des Alpes par le col du Mont-Cenis et en Italie, en accompagnant la duchesse de Mazarin [1]. (Cf. P 67.)

[1 page in-8.]

P 3 bis

1670, 16 avril. Laon. « 6 heures du soir ». — Lettre de l'évêque de Laon [2], sans adresse, à propos d'un paquet qui lui a été envoyé par l'intermédiaire de la duchesse de Longueville.

[1 page in-4.]

P 4

1670, 13 novembre. Rome. — Lettre non signée et sans adresse. « In somma, Marchese mio bello, l'haver veduta a Milano Madame

1. Cf. Pièce annexe n° 23. — Hortense Mancini, née à Rome en 1646, avait épousé en 1661 le duc de la Meilleraie, qui prit alors le titre de duc de Mazarin. Elle s'était enfuie du palais de son mari et s'était réfugiée à Chambéry, où elle résidait chez un parent de Saint-Réal. Elle passa de là en Italie.

2. Sur l'évêque de Laon, cf. P. 12, n. 1.

Mazzarina vi ha fatto scordare d'ogni altro; di me pero havete torto, perche benche sia differente il mio amore da quello di Madama, perche il mio è amor d'amicitia buona e reale, e l'altro non leso, potiamo vivere tutti due d'accordo nella vostra memoria senza contrasto... »

[1 page in-4.]

P 5.

[1671 (?)], 30 avril. S. l. — Lettre autographe de Sidonie de Lénoncourt-Courcelles [1] au marquis de Crillon, pour le remercier de son amitié.

[1 page in-4.]

P 6.

[1671 (?)], 23 septembre. Lille. — Lettre signée de la même au même, où elle parle de ses affaires et de ses intérêts.

« Des que je scauré l'issüe d'un accommmodement qu'un de mes amis de la cour traitte pour moy avec Monsieur de Courcelles, a peu pres de la nature de celuy de Mr. Mazarin avec sa femme, je prendray la resollution et vous les feray savoir avec toute la liberté que vous me temoygnez desirer de moy. »

[7 pages in-8.]

P 7.

1671, 30 septembre. Lille. — Lettre de la même au même sur ses affaires.

[2 pages in-8.]

P 8.

[1671], 11 novembre. Lille. — Lettre de la même au même.

« ... J'oubliois a vous dire que je suis tout a fait brouillée avec

1. Sur Marie-Sidonie de Lénoncourt, marquise de Courcelles, cf. *Mémoires de la marquise de Courcelles, née Marie-Sidonie de Lénoncourt, précédés d'une histoire de sa vie et de son procès... par CH. de S. D.* Paris, Académie des Bibliophiles, 1869. In-8.

Villars, mais que j'en suis transportée de joye, car sans ce petit malheur, je ne serois pas a la veille de sortir du couvent, ou je ne rentreray, je crois, de ma vie. »

[2 pages in-8.]

P 9

1671, 26 juin. Bologne. — Lettre non signée au marquis de Crillon, à Rome.

[Italien. 1 page in-8.]

P 10

1671, 3 octobre. Rome. — Lettre adressée au marquis de Crillon, à Sienne, au sujet de la famille Mazarin.

[Italien. Signature illisible. 1 page in-12.]

P 11

1671, 10 octobre. Rome. — Lettre du même (au même) sur le même sujet.

[Signature illisible. En italien. 1 page in-12.]

P 12

1671, 10 octobre. Rome. — Lettre de l'évêque de Laon [1], sans adresse.

« Les responces d'Espagne sur la promotion ne sont pas encore arrivées et comme elles tardent beaucoup, on se persuade que l'ardeur des ministres de ceste cour ne sera pas entierement approuvée. J'attends ces nouvelles pour faire agir Mr. de Boutemont suivant des ordres tres rigoureux que le roy luy a donnés et même de parler à Sa Sainteté... »

[2 pages in-8.]

1. César d'Estrées, fils du duc d'Estrées, évêque de Laon depuis septembre 1653.

P 13.

[16]72, 29 avril. Nettuno [1]. — Lettre adressée au marquis de Crillon, à Avignon.

[Italien. Signature illisible. 1 page in-12.]

P 13 bis.

1672, 29 avril. Nettuno. — Lettre autographe du cardinal Chigi [2] sans adresse.

« Caro Crillone, sono arrivato questa sera a Nettunno con ottima salute, subbito per strada ho retrovata Madama Mazzarina e Colonna, che mi sono parute piu humane... »

[1 page in-4.]

P 14.

1672, 16 mai. Rome. — Lettre non signée au même annonçant la promotion de l'évêque de Laon au cardinalat.

« Vido la megliore nuova che voi sappiate, et (*sic*) habbiate mai saputa desiderare, et jo in riguardo mio non vi posso dare ne la maggiore, ne la piu cara che e la promotione del Signore cardinale di Laon seguita questa mattina. Jo vi ho contribuito sempre tutto quello che e possuto dependere delle mia debolezza. Monsignore le duque d'Estres lo sa come anche il signore Cardinale, e co (*sic*) che mi hanno fatto l'honore di scriverlo a sua Maestà, alla quale mi do l'honore di scrivere con questo corriero... Madama Mazzarrina mi entro a parlare della vostra persona essendo noi coli (*sic*) in un viale di Costacuti; io gli dissi tutto cio che poteva suggerirmi la mia debolezza e l'affetto che vi porto in vostro vantaggio... »

[3 pages in-12.]

1. *Nettuno*, Italie, province et district de Rome.
2. Le cardinal Fabio Chigi était neveu du pape Alexandre VII, et jouit quelque temps des faveurs de la connétable Colonna, jusqu'au jour où il fut supplanté par le chevalier de Lorraine (Cf. P 84, n. 1).

P 15.

[1672], Juin. Rome. — Lettre non signée du même au même.

« Havete di gia saputa la fuga di Madama Colonna e Mazzarina [1], havrete la fortuna di haverle in Francia, sappiatevi voler dell' occasione, et ricevete le, perche credo ne havranno di bisogno... »

[1 page in-4.]

P 16.

1672, 4 juin. Rome. — Lettre du cardinal Rospigliosi au marquis de Crillon.

« Ho nuova occasione di reconoscere il cortese affetto di V. S. verso di me nell'avviso de lei partecipatomi della sua partenza per Fiandra... »

[1 page in-4. Signature autographe.]

P 17.

1672, 6 juin. Rome. — Lettre autographe du même, sans adresse, sur le même sujet.

[Italien. Signé : *Gio. Battista Rospigliosi*. 1 page in-4.]

P 18.

1672, 11 juin. Rome. — Lettre du cardinal Carafa au marquis de Crillon, à Avignon, sur le même sujet.

[Italien. Signature autographe. 1 page in-4.]

P 19.

1672, 21 juin. Rome. — Lettre autographe du cardinal Chigi au même sur le même sujet.

« Di Aix si ha che vi siano state arivate le Signore Madame Colonna e Mazarina fuggite di Roma, come Ella sapra, e ritrovate

1. Sur la fuite de Marie Mancini-Colonna et d'Hortense Mancini-Mazarin, cf. Amédée Renée, *Les nièces de Mazarin*, 5e édition, Paris, 1858, In-8, p. 281. — R. Chantelauze, *Louis XIV et Marie Mancini*, Paris, 1880, In-8, p. 258-260. — Lucien Perey, *Une princesse romaine au XVIIe siècle. Marie Mancini Colonna, d'après des documents inédits*, 2e édition. Paris, 1896, In-8, p. 115.

in Aix da persona spedita a posta dal V. Contestabile ad effeto di ritrovarle, come e seguito [1] ».

[2 pages in-4.]

P 20.

1672, 2 juillet. Rome. — Lettre non signée, commençant par : « Caro Crillone. »

« Con quel contento habbia io ricevuta la vostra lettera scrittami di Colonia in data de 12 del caduto mese... La qualle [la vostra salute] vorrei fusse perfetta se la speranza che potete havere di riveder costa l'adorata vostra Mazzarrina non vi fa ricadere nella passata malattia, di che dubbito assai. Qua stiamo con curiosità aspettando di sapere come appoggiara S. M. questo affare e se godranno della sua real protetione... Si spera per resto il di lei ritorno, essendo morto il cardinale Mancini, che poteva contrasbarglelo... La mogle del sartor francese... ha de fieri persecutori, et il Contestabile, credo, voglia riparare la perdita della mogle... »

L'auteur poursuit en faisant une petite chronique scandaleuse de la société romaine.

[4 pages in-12.]

P 21.

1672, 2 août. Rome. — Lettre du même au même rapportant une conversation avec le connétable Colonna et donnant des nouvelles de la société romaine.

[Italien. 5 pages in-12.]

P 22.

1672, 21 août. Nevers. — Lettre autographe du duc de Nevers [2] au marquis de Crillon, à l'hôtel de Vendôme à Paris, au sujet de ses sœurs Marie Mancini Colonna et la duchesse de Mazarin, dont la

1. C'est à Marseille que vint la trouver le capitaine Manechini de la part de son mari, pour l'engager à retourner à Rome. Cf. Chantelauze, *op. cit.*, p. 268.

2. Philippe-Julien Mancini-Mazarin, duc de Nevers, neveu et héritier du cardinal, était né à Rome en 1639 et mourut à Paris en 1707.

fuite de Rome et l'arrivée en France le préoccupe beaucoup. Il raconte qu'il n'a pu aboutir à une réconciliation avec le connétable Colonna [1].

[1 page in-8.]

P 23.

1672, 30 août. Rome. — Lettre sans adresse au sujet de la famille Mazarin.

[Italien. Signature illisible. 3 pages in-8.]

P 24.

1672, 1er septembre (?). Saint-Essoye. — Lettre autographe du duc de Nevers au marquis de Crillon, à Paris, au sujet de la fuite de sa sœur, Marie Mancini, femme du connétable Colonna, qui vient de passer par Nevers. Il se met à la disposition du connétable Colonna, s'il peut lui servir « en quelque chose touchant sa femme [2] ».

[1 pages in-8.]

P 25.

1672, 6 septembre. Rome. — Lettre sans adresse sur les affaires de France et la politique de l'Europe.

[Italien. Signature illisible, 4 pages in-4.]

P 26.

1672, 14 septembre. Grignan. — Lettre signée d'un monogramme au marquis de Crillon.

« Je vous diray que j'arrivay icy [à Grignan] hyer au matin et que j'y ay trouvé la maistresse du logis plus belle que jamais [3]. Il est vray que Monsieur son espoux a pris la peyne de luy en don-

1. Cf. Pièce annexe no 27.
2. Cf. Pièce annexe no 28.
3. Il s'agit sans doute de la comtesse de Grignan, fille de Madame de Sévigné. Cf. P 22, n. 1.

ner encore d'une venue, dont elle se seroit fort bien passée, mais pouveu que ce beaucoup d'espée ne l'empesche pas d'aller à Paris cett'hyver, on sera assez bonne princesse pour le luy pardonner... Les Angloyses vous resistent elles aussi peu que celles des autres nations ? Je le souhaite comme vous pouvez croyre... »

[Cachet noir aux armes de Monaco [1]. 3 pages in-8.]

P 27.

1672, 20 septembre. Rome. — Lettre sans adresse donnant quelques explications sur la fuite de Madame Colonna.

[Italien. Signature illisible. 4 pages in-8.]

P 28.

1672, 21 septembre. Rome. — Lettre non signée et sans adresse.

[Italien. 1 pages in-8.]

P 29.

1672, 26 septembre. Gornareno. — Lettre sans adresse donnant diverses nouvelles.

[Italien. Signature illisible. 2 pages in-8.]

P 30.

1672, 29 septembre. Abbaye du Lys. — Lettre non signée de Marie Mancini-Colonna au marquis de Crillon, à Paris, déclarant sa volonté de rester soumise aux ordres du roi et de prendre patience « afin de mériter la continuation de ses bontés [2] ».

[1 page in-16.]

P 31.

1672, 6 octobre. Avenay. — Lettre signée : *M. M. C.* (Marie Mancini-Colonna) au même, pour le prier de faire connaître au roi dans quelle pénurie d'argent elle se trouve, ayant dû payer ses

1. Le prince de Monaco était alors Louis Grimaldi (1662-1701).
2. Cf. Pièce annexe n° 29.

dettes et ses fournisseurs à Paris, avec les mille pistoles que le roi lui avait envoyées. Elle ajoute quelques réflexions sur son départ de l'abbaye du Lys[1].

[3 pages in-16.]

P 32.

1672, 25 novembre. Salon. — Ordre du comte de Grignan[2], lieutenant général de Provence, aux consuls de Noves et de Châteaurenard de recevoir et loger pendant dix jours la compagnie maître de camp du régiment de cavalerie de Crillon qui se rend en Languedoc.

[Signé : Grignan. 1 page in-fol.]

P 33.

1675, 18 octobre. Chieri. — Lettre de Jean-Baptiste de Berton (au marquis de Crillon) relative au procès que Silvio Berton engage à propos du majorat, et pour lui offrir ses services. Il traite enfin des démarches et négociations que nécessite ledit procès.

[Italien. 4 pages in-fol.]

P 34.

1675, 6 novembre. Turin. — Lettre du même au marquis de Crillon à propos de ce même procès et pour l'avertir qu'il n'a pas reçu de réponse à la précédente lettre.

[Italien. 2 pages in-fol.]

P 35.

1682, 3 octobre. Chambord. — Ordre de Louis XIV au sieur de Solignac lui mandant d'entrer avec sa compagnie de chevau-légers dans le régiment de cavalerie de Crillon, et enjoignant au marquis

1. Cf. Pièce annexe nº 30.
2. François-Adhémar de Monteil, comte de Grignan, avait épousé en 1669 Françoise-Marguerite de Sévigné.

de Crillon, maître de camp de ce régiment, de recevoir le sieur de Solignac et sa compagnie.

[Signé : *Louis* et *Le Tellier*. 1 page in-fol.]

P 36.

1683, 27 avril. Versailles. — Lettre de Louvois adressée : *M. Crillon*, pour l'avertir que le roi lui accorde ainsi qu'au sieur Cray, lieutenant d'artillerie, la confiscation des biens du nommé Canere, habitant de Pignerol.

[Signé : *De Louvois*. 1 page in-fol.]

P 37.

1683, 5 décembre. Versailles. — Ordre de Louis XIV aux gouverneurs, maires, capitaines, gardes, etc., de laisser passer sans difficulté les marchandises que les officiers du régiment de Crillon font transporter à Pignerol pour eux et pour leurs hommes, savoir : cinquante aunes de drap de Mousnier écarlate, deux mille trente aunes de drap de Lodève, quatre cents aunes de drap rouge pour les housses, deux mille six cents aunes de serge pour doublures, quatre cent quatre-vingt chapeaux de Caudebec et deux mille cinq cents aunes de boutons de cuivre.

[Signé : *Louis* et *Le Tellier*. Veu au conseil : *Le Peletier*. 1 page in-fol.]

P 38.

1684, 17 mai. « Au camp près de Gironne »[1]. — Lettre signée : *Trotat* au marquis de Crillon pour insister sur l'ordre donné par le maréchal de Bellefonds de décharger sur place les charrettes remplies de boulets, de plomb et de mèches puis de les renvoyer avec leur escorte à Mediña, où on les chargera de malades.

[2 pages in-8.]

1. *Girone*, en Catalogne. Chef-lieu de la province du même nom.

P 39.

1684, 15 mai. « Au camp près de Gironne. » — Ordre du maréchal de Bellefonds au marquis de Crillon de décharger les charrettes de boulets, etc., et de les renvoyer. (Cf. P 38.)

[Signé : *Le maréchal de Bellefond*. 2 pages in-16.]

P 40.

1684, 18 mai. « Au camp devant Gironne. » — Note du même au marquis de Crillon, brigadier, pour lui donner quelques nouvelles de l'ennemi, et lui conseiller de prendre garde aux convois dont il faut renforcer l'escorte.

[Signé : *Le maréchal de Bellefond*. 1 page in-8.]

P 41.

1684, mai. S. l. — Note du même à Chazeron, lieutenant général, pour lui ordonner de faire camper le marquis de Crillon plus loin du fort et plus près de lui, avec le bataillon suisse « sur la hauteur qui regarde le pont Mayor, c'est-à-dire dans la petite gorge au-dessous d'une maison située sur la grande ravine, qu'il demeure en quelque façon à demi coste, pour n'estre pas veu du canon du fort, mais assez haut pour n'estre pas commandé par la montagne... »

[Signé : *Le maréchal de Bellefond*. 2 pages in-12.]

P 42.

1684, 20 mai. S. l. — Ordre du même au marquis de Crillon.

« Je vous prie de faire ramasser tous les charpentiers que vous pourrés dans les Suisses et de les employer a faire des eschelles de dix a douze pieds, les plus legeres qu'il se pourra, et la plus grande quantité qu'il se pourra ; il n'y a point de mal quand vostre travail sera veu de beaucoup de gens, car outre que l'on a envie de leur faire du mal, on sera bien aise de commancer a leur faire de la peur.

Le Mal de Bellefontz. »

[1 page in-16.]

P 43.

1684, 21 mai. S. l. — Ordre du même au marquis de Varenne, au marquis de Crillon et à M. de Chazeron sur les positions qu'ils doivent occuper.

[1 page in-8.]

P 44.

1684, 22 mai. « Le lundi au soir à six heures. » S. l. — Ordre autographe du maréchal de Bellefonds à M. de Chazeron.

« Il vaut mieus que M. de Crillon se retire ce soir du pont Majer du costé de Girone et qu'il garde la petite maison qui est au pied de la montagne et la retranche... »

[1 page in-16.]

P 45.

1684, 24 mai. « A la tranchée, ce mercredi tantost. » — Ordre autographe du même sans adresse.

« Il restera un escadron au pont Major. Il en viendra un relever celui qui est a la glaciere, les cinc autres passeront le gué et mettront en bataille entre la riviere et le ruisseau derriere Danpierre. M. de Crillon fera monter tous les miclets dans la montagne et donnera l'alarme au fort a l'entrée de la nuit. Danpierre passera l'eau dans ce moment ».

[1 page in-16.]

P 46.

1684, 23 mai. « Au pont Mayor. » — Lettre de Chazeron au marquis de Crillon lui mandant le désir du maréchal de le voir au camp le soir même.

[1 page in-8.]

P 47

1684, 25 mai. « Au pont Mayor ». — Ordre du même au marquis de Crillon, « au cartier devant le fort Rouge », de lui envoyer sans attendre ses deux compagnies de miquelets.

[1 page in-8.]

P 48.

1684, 28 mai, « à 7 heures du soir ». S. l. — Lettre du même au même pour lui expliquer un ordre du maréchal qu'il doit exécuter sans tarder.

[1 page in-8.]

P 49.

S. d. n. l. — Ordre adressé au marquis de Crillon, brigadier de cavalerie, au pont Mayor, portant aussi quelques nouvelles de l'armée.

[2 pages in-16.]

P 50.

S. d. n. l. — Ordre du comte de Revel au marquis de Crillon de donner 60 mousquetaires et 100 chevaux pour accompagner un convoi qu'on lui dirige vers le pont Mayor.

[1 page in-8.]

P 51.

1684, 16 juin. « Du Camp de Quart. » — Lettre signée : *de Legane* (?) au marquis de Crillon, au camp de Saint-Pierre Pescador, au sujet de chevaux qu'il lui a envoyés et lui donnant diverses nouvelles (Cf. P 55.)

[2 pages in-8.]

P 52.

1684, 11 mars. Turin. — Lettre du comte de Pertengo sans adresse ordonnant de payer deux mille livres tournois au marquis de Crillon qui lui a acheté deux chevaux de carrosse et un ou deux chevaux de selle.

[1 page in-4.]

P 53.

1684, 11 mars. Turin. — Lettre du marquis de Prie sans adresse (au marquis de Crillon) rappelant que deux chevaux de carrosse lui ont été promis.

[1 page in-4.]

P 54.

1684, 16 juillet. Turin, château du Valentin. — Lettre de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, au marquis de Crillon, brigadier, à l'armée de Catalogne.

« ...Voila la neutralité signée ; il n'y a pas apparence que les Espagnols veuillent soutenir eux seuls le poids de la guerre. Nous scaurons dans peu de tems les resolutions qu'ils prendront. J'ay bien de la joye que Cap de Quiers soit au Roy. Je ne doute pas qu'on augmente considerablement vôtre armée et que vous distinguant comme vous faites, vous ne soyez distingué par quelque marque de l'estime de Sa Majesté... Nous sommes ici depuis quelques jours, vous connoissez la situation de ce lieu où l'on goûte les plaisirs de la campagne sans perdre ceux de la ville. Je passeray l'automne à Moncalier... »

[Signé : *Vôtre meilleur ami, V. Amé.* 2 pages in-fol.]

P 55.

1684, 5 juin. « Au camp de Stambilla. » — Lettre signée : *de Legane* (?) au marquis de Crillon, au camp de Cervia, au sujet d'acquisition de chevaux. (Cf. P 51.)

[1 page in-8.]

P 56.

1688, 30 juin. Versailles. — Ordre de Louis XIV au marquis de Crillon, inspecteur général de la cavalerie, de veiller à l'entretien des troupes de cavalerie et de dragons dans la généralité de Montauban, « apres la séparation des trouppes qui sont campées sur l'Adour ».

[Signé : *Louis* et *Le Tellier.* 1 page in-fol.]

P 57.

1690, 29 novembre. Versailles. — Ordre de Louis XIV aux officiers de cavalerie et de dragons logés pendant l'hiver à Montauban, Cahors, Figeac, Villefranche, Rodez et Milhau de reconnaître le marquis de Crillon comme inspecteur général de la cavalerie.

[Signé : *Louis* et *Le Tellier.* 1 page in-fol.]

P 58.

1691, 20 juin. Versailles. — Ordonnance de Louis XIV établissant le marquis de Crillon comme commandant dans toute la généralité de Montauban pour le reste de l'année, sous les ordres du marquis de Sourdis, commandant en chef en Guyenne.

[Imprimé, 1 page in-fol.]

P 59.

1694, 1 avril. Avignon. — Lettre signée : *Caderousse* sans adresse, remerciant de l'envoi d'un cheval d'Espagne.

[2 pages in-8.]

P 60.

1697, 1 mai. Paris. — Reconnaissance passée par le chevalier de Broglie en faveur du marquis de Crillon pour 600 francs.

[1 page in-12.]

P 61.

1697, 23 mai. Paris. — Lettres patentes de Louis XIV octroyant à Joseph-Dominique-Nicolas de Berton, marquis de Crillon, maréchal de camp et commandant dans la généralité de Montauban, la charge de gouverneur de Castelsarrazin. — Suivent diverses quittances (1697, 7 mai et 20 mai) délivrées au marquis de Crillon qui a payé certains droits pour sa nouvelle charge.

[2 pages in-fol.]

P 62.

1697, 13 octobre. Montpellier. — Lettre de Lamoignon au marquis de Crillon, maréchal de camp et commandant en Haute Guyenne, l'avertissant qu'il fera son possible pour faire accepter les payements qu'il propose pour son office de gouverneur de Castelsarrazin.

[Signé : *De Lamoignon.* 1 page in-8.]

P 63.

1698, 30 janvier. Montauban. — Déclaration signée : *Cazes* affirmant que les frais de provision montant à 118 livres, 14 sols, payés par le marquis de Crillon pour la charge de gouverneur de Castelsarrazin, seront défalqués sur le paiement que ce dernier doit faire.

[1 page in-8.]

P 64.

1698, 3 février. Montauban. — Nomination par le marquis de Crillon de Pierre Patron, conseiller du roi, consul de Montauban, comme procureur pour prendre possession du gouvernement de Castelsarrazin en son nom.

[3 pages in-4.]

P 65.

1698, 6 février. Castelsarrazin. — Procès-verbal de la réception faite par le conseil général de la ville de Castelsarrazin, assemblé à l'Hôtel de Ville au son de la cloche, au procureur du marquis de Crillon, nouveau gouverneur.

[3 pages in-fol.]

P 66.

1698, 13 février. Paris. — Lettre signée : *Albert* invitant le marquis de Crillon à envoyer à M. de Caumartin, intendant des finances, les copies collationnées de ses provisions de gouverneur, des quittances, etc., afin que ses gages soient payés pour l'année courante.

[1 page in-8.]

P 67.

1670. S. d. n. l. — Lettre autographe du duc de Nevers au marquis de Crillon, à Rome, par laquelle il l'entretient du voyage en Italie fait par Mesdames Mazarin et Bellinzani [1].

[3 pages in-8.]

1. Cf. Pièce annexe nº 24 et P 3.

P 68.

1672. S. d. n. l. — Lettre autographe du même sans adresse, au sujet de la fuite de ses sœurs et de la mort du cardinal Mancini. Il fait part à son correspondant (le marquis de Crillon) du désespoir du connétable Colonna, et lui parle de son prochain retour à Paris [1].

[2 pages in-8.]

P 69.

1672. S. d. n. l. — Lettre de Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, au marquis de Crillon, pour lui annoncer la visite qu'elle va faire à sa sœur Marie Mancini-Colonna, enfermée à l'abbaye du Lys, et pour demander au connétable Colonna « quelques jollis tableau [2] ».

[1 pages in-8.]

P 70.

1672. S. d. n. l. — Lettre de Marie-Anne Mancini au marquis de Crillon au sujet d'une commande de tableaux.

« Je serés bien aise que ce fut quant Venus fut piquée des rose [3]. »

[1 pages in-8.]

P 71.

1670. S. d. n. l. — Note portant les conditions requises par la duchesse de Mazarin moyennant lesquelles elle ne fera pas difficulté à loger chez le cardinal Mancini, à Rome [4].

[2 pages in-8.]

P 72.

S. d. n. l. — Note portant diverses demandes faites par la duchesse de Mazarin, relatives à sa vie chez le duc de Mazarin [5].

[1 page in-fol.]

1. Cf. Pièce annexe n° 31.
2. Cf. Pièce annexe n° 32.
3. Cf. Pièce annexe n° 33.
4. Cf. Pièce annexe n° 25.
5. Cf. Pièce annexe n° 26.

P 73.

1704, 17 novembre. Avignon. — Quittance délivrée par Anne-Isabelle de Simiane, marquise de Crillon, en faveur du comte de Berton, pour 1200 livres, montant de la pension viagère que ce dernier lui fait de six en six mois par avance.

[Signé : *de Simiane de Crillon.* 1 page in-8.]

P 74.

1710, 18 septembre. Avignon. — Quittance délivrée par la même aux fermiers de Crillon pour 1200 livres pour sa pension viagère.

[1 page in-8.]

P 75.

[1672]. S. l. — Lettre du connétable Colonna au marquis de Crillon au sujet de la fuite de sa femme avec Madame Mazarin, pour lui faire part de ses démarches tendant à les faire rentrer dans la bonne voie.

« Per far piu inteligibile questa, sarra d'altro pugno, che mio, avio sappiare la fuga di Madama Masarini con mia moglie sopra una barca di Marseglia venuta alla spiaggia di Civita Vechia; si sono condotte con lor (?) Morena, Nanons, e Pillotier [1], e voglio credere anco Claudio, il quale mancava da un mese di qua; jo ho spedito piu corrieri, e Mons. San Simone avio arrivi a Parigi et anco dal Re con lettere del Papa, del signor Cardinale Altieri e di tutti i ministri di Francia, avio siano arrestare queste dame e poste in un monastero e separare. Jo sto aspettando à momenti il Sign. Duca di Nivers per abboccarmi seco e forse partir assieme con lui per rimediare a quello che si puo; pero, Sign. Marchese, di voi confido assai, potendo e per la vostra bonta e capacitta dar con la vostra persona, dar qualche sesto a questa cattiva condotta, pregando tutte le sorelle e tutti i parenti ad operare come hanno l'obligatione (?) et avvisarmi subito quelle se ne sa e queste si puo operare, credente

1. Nanon et Pelletier.

che con nessuna cosa potrea magioramente obligare chi e tutto vostro... »

[1 page in-4.]

P 76

[1672]. S. l. — Lettre non signée et sans adresse au sujet de la fuite des mêmes personnes.

« Madama di Buglioni, che anche mi ha scritto a parte dicendomi che Madama non dice allegar nessuna ragione datali da me per fuggire, e solo haver fatto questo per accomodar M. Mazarini e vedere le sorelle. Devo rispondere che hora e l'uno e l'altro petesto è finito, e percio deve pensare a rimediare ai torti che mi ha fatti e a quelli che, stando in Francia, continuera à fare à tutti li parenti... »

[Italien. 3 pages in-8.]

P 77.

S. d. n. l. — Lettre non signée et sans adresse portant des messages d'amitié. « Piglio la libertà di mandarle un pochi di frutti di mare. »

[Début : « Caro Crillone ». Cette lettre est du cardinal Chigi d'après l'écriture, le format et le filigrane du papier. 1 page in-4.]

P 78.

S. d. n. l. — Lettre (du cardinal Chigi), débutant : « Mon chère Crillon », relatant quelques nouvelles d'intérêt privé.

[Signé : *Il C[ardinale] C[higi]*. 1 page in-4.]

P 79.

S. d. n. l. — Lettre non signée (du cardinal Chigi) débutant : « Carissimo Amico Crillone ».

« ...Vi aspetto con troppa impatientia, havendo molto da discorrere con voi de torti fatti a me et alla mia casa da signori di Lorena [1]... »

[1 pages in-4.]

1. Cf. P 136, n. 1.

P 80.

S. a. 9 octobre. Sienne. — Lettre non signée (du cardinal Chigi) au même.

« Vi prego a riverire in mio nome Madama e Madama Mazzarrini... »

[1 page in-4.]

P 81.

S. d. n. l. — Lettre non signée (du même) au même portant des messages d'amitié et quelques nouvelles.

[1 page in-4.]

P 82.

S. a. 4 août. Belfort. — Lettre autographe du duc de Mazarin sans adresse pour remercier le marquis de Crillon (?) de s'être entremis pour le réconcilier avec un personnage non désigné.

[2 pages in-16.]

P 83.

S. d. n. l. — Lettre autographe du duc de Bouillon à « Monsieur le marquis de Crillon, à Avignon » pour le remercier de l'intérêt qu'il lui porte.

[2 pages in-12.]

P 84.

S. a. 3 mars. Rome. — Lettre autographe du chevalier de Lorraine [1] au marquis de Crillon.

« Faictes, je vous prie, bien des amitiés à Mr de Nevers, et à Mme de Masarin. J'ay bien envie qu'elle soit hors d'afaire... Je suis ravi

1. Le chevalier de Lorraine était le second fils d'Henri de Lorraine et de Marguerite Cambout, veuve du duc de Puylaurens. Il était né en 1643 et mourut en 1702, et portait le titre de chevalier comme chevalier de Malte. Il était alors exilé à Rome sur l'ordre de Louis XIV à la demande de Madame, Henriette d'Angleterre. Il fut l'amant à Rome de la connétable Colonna.

que Mr de Nevers s'acomode aussi bien du mariage [1]. Quant on a aussi bon esprit que je luy cognoist, on s'acomode de tout. Serieusement on dict qu'il a tout lieu d'estre content, et j'en suis ravi. »

[1 p. in-8.]

P 85.

S. a, 18 octobre. S. l. — Lettre autographe de la marquise d'Alloye [2] au marquis de Crillon pour le remercier de son souvenir.

[2 pages in-8.]

P 86.

S. d. n. l. — Lettre non signée adressée à « Monsieur de Crillon » pour lui recommander l'abbé du Colombier.

« Madame la conestable m'avait prié de faire en sorte au près du grandue qu'il fit sortir de prison le sieur Erasme de la Vallé, ce que je n'ay peut abtenir, don je suis au desespoir... »

[Cachets noirs aux armes de Médicis et Orléans [3]. 2 pages in-8.]

1. *Le duc de Nevers* épousa Diane de Thianges, nièce de la marquise de Montespan.

2. Lorsqu'à la fin de 1664 ou au début de 1665, la comtesse de Soissons, Olympe Mancini, alla consulter la Voisin, elle était accompagnée de Mlle du Fouilloux. Celle-ci devint dame d'Alluye, et dut s'enfuir avec elle en 1680. Cf. Jules Lair, *Louise de La Vallière*, 3e édit., Paris 1902. In-8, p. 133 et 134, n. 1.

3. Probablement Marguerite-Louise d'Orléans (Mlle d'Orléans), née en 1645 et morte en 1721, qui épousa en 1661 Côme III de Médicis, grand-duc de Toscane.

Q

(1651-1659)

Philippe-Marie de BERTON [1]

Q 1.

1651, 24 août. Uzès. — Lettre signée : *Almeras* adressée à « Monsieur de Bretton, en Avignon » pour lui mander qu'il fait poursuivre devant la cour de Toulouse M. de Granjac, et l'entretenir de diverses affaires.

[1 page in-4.]

Q 2.

1655. 31 décembre. Paris. — Lettre signée : *Lagnion* à « Monsieur de Berton, en Avignon » pour lui présenter des vœux et des remerciements.

[2 pages in-8.]

Q 3.

1659, décembre. Toulouse. — Lettres de rémission accordées par Louis XIV à Philippe-Marie de Crillon, chevalier de Malte, qui blessa d'un coup d'épée le sieur de Bouzagues, son compagnon de route, qui l'avait pris à partie dans un bateau sur le Rhône. Celui-ci mourut de sa blessure qu'il n'avait pas soignée.

[Parchemin. Grand sceau, cire brune, lacs de soie verte et rouge. Contresigné : *de Loménie* et visé par *Séguier*.]

1. Frère puîné du précédent, chevalier de Malte dès 1657, il quitta la croix de cet ordre pour épouser Françoise de Saporte, fille de François de Saporte, seigneur de Châteauneuf et de Beaurepos, dont il eut huit enfants. L'aîné devint archevêque de Narbonne (cf. C *passim*), et le troisième évêque de Glandèves (cf. E *passim*).

R

(1688-1727)

Dominique-Laurent, comte de BERTON [1]

R 1.

1688, 6 mars. Aix. — Reçu délivré par le comte de Berton (?) à Madame Marguerite de Maurel de Gardanne de Jonques, pour 467 livres, 7 sous, intérêts de la somme de 9.347 l., 18 sous.

[Signé : *Berton de Crillon*. Plus bas, approbation aux conditions stipulées dans l'acte signée : *Maurel de Gardanne*, 4 pages in-8.]

R 2.

1688, 11 avril. S. l. — Nomination par le cardinal Aldéran, évêque d'Ostie et légat d'Avignon, du comte Dominique de Berton de Crillon, comme viguier de la dite ville d'Avignon pendant l'année 1689, à commencer le 24 juin de l'année en cours.

[Italien. 1 page in-fol.]

R 3.

1693 (?), 27 avril. S. l. — Lettre signée : *de Fronton*, adressée au comte de Crillon, « chez Monsieur l'abbé de Vetery, rue des Bons-Enfants, à Paris. »

« Je me desargentai si vitte et si malheureusement à Paris que j'en partis comme un desesperé sans avoir pris congé de vous... »

[2 pages in-8.]

1. Fils de Louis III de Crillon et frère du précédent. Il fut colonel de l'artillerie du pape Clément XII à Avignon, et viguier. Il épousa Thérèse de Fauris de Saint-Clément, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut en 1740, après avoir possédé le majorat de sa famille, après la mort de son frère, l'archevêque de Vienne.

R 4.

1699, 8 juin. Rome. — Lettre du cardinal Cesto (?) au comte de Berton-Crillon, viguier d'Avignon, au sujet de sa nomination à la viguerie d'Avignon.

[Italien. 1 page in-4.]

R 5.

1701. 17 mars. Avignon. — Reçu signé : *Berton-Crillon*, en faveur du sieur Bone pour la somme de 1050 francs à remettre à Madame de Montmeyran, montant de la pension que lui fait son neveu, le marquis de Crillon.

[1 page in-8.]

R 6.

1701, 30 juillet. Rome. — Lettre du cardinal Ottoboni au comte de Berton-Crillon, à Avignon, pour lui envoyer des compliments.

[Italien. Signé : *Il cardinale Otthoboni*. 1 page in-fol.]

R 7.

1704, 14 juin. Avignon. — Prorogation faite par le comte de Crillon en faveur de l'abbé de Crillon du terme auquel ce dernier devra lui payer 8400 livres.

[Signé : *Berton-Crillon*. 1 page in-8.]

R 8.

1706, 21 juin. Avignon. — Reçu signé du même délivré à Pierre Ofan, fermier de l'abbé de Crillon, pour la somme de 400 livres.

[1 page in-8.]

R 9.

1707, 5 décembre. Avignon. — Reçu délivré par le même au sieur Blonac, fermier de l'abbé de Crillon, pour 1200 livres.

[1 page in-8.]

R 10

1709, 29 mai. Avignon. — Ordre de Sinibaldo Doria, vice légat à Avignon, au comte de Berton de Crillon, colonel de l'artillerie du pape.

« Il est ordonné a Monsieur le comte de Berton de Crillon, colonel de l'artillerie en cet état, de faire traisner au lieu de Caderousse quatre pièces de canon que nous avons ordonné de tirer de l'arcenal de ce Palais, et de les faire partir le jour de demain apres midy et de se rendre en personne au dit lieu de Caderousse pour, suivant les ordres qui luy seront donnés par Monsieur le colonel Joseph Bonnaventure, commendant de cette garnison, et a qui nous avons donné le commendement des troupes que nous envoyons au dit lieu de Caderousse, disposer de la dite artillerie... »

[Signé : *S. Doria, V[ice] Legato.* 1 page in-8.]

R 10 bis.

1712, 13 août. Cavaillon. — Billet signé : *Berton-Crillon* donnant ordre de payer 3 l., 10 sous.

[1 page in-18.]

R 11

1715, 23 mai. S. l. — Quittance délivrée par le sieur Bouchaud au comte de Crillon pour la somme de 36 livres, « pour reste et entier payement des frais de l'instance qu'il avoit au conseil contre Monsieur le chevalier d'Auribeau ».

Au dos, la lettre du comte de Berton au sieur Bouchaud à ce sujet. (S. l. n. d.)

[2 pages in-4.]

R 12

1719, 10 août. Foullon. — *a.* Quittance signée : [*Madame*] *Garoard Le Blanc* au comte de Berton-Crillon, pour la somme de 1.000 livres, qu'il avait reçue pour elle.

b. Lettre de remerciement de la même au même.

[3 pages in-4.]

R 13.

1721, 21 mai. Paris. — Lettre du chevalier de Véry (au comte de Berton) au sujet d'une faveur non spécifiée qu'il avait demandée pour ce dernier au maréchal de Villeroy et au sujet de laquelle il n'a pas reçu de réponse.

[4 pages in-4.]

R 14.

1722, 29 avril. Saint-Pons. — *a*. Lettre signée : *Crillon* au comte de Berton (« Mon cher viguier ») au sujet d'affaires de famille et notamment d'une vente de meubles et de questions d'argent.

b. Reçu du même en faveur du sieur Tramier pour la somme de 1233 livres et quelques sols, « àcompte des payes eschues et a eschoir de la ferme de Mazan ».

[5 pages in-4.]

R 15.

1722, 14 septembre. Saint-Lambert. — Lettre du comte d'Urban au comte de Berton, à Avignon, pour lui donner diverses nouvelles.

[3 pages in-8.]

R 16.

1727, 16 janvier. Paris. — Concession faite par Claude de Massac, docteur en théologie, général et grand ministre de l'ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs, à Dominique-Laurent de Berton, comte de Crillon, de la jouissance des privilèges spirituels du dit ordre, comme s'il en faisait partie.

[Signé : *C. de Massac*, général, et *Pousson*, secrétaire. 1 page in-fol.]

R 17.

1727, 27 janvier. Avignon. — Contrat passé entre le comte de Crillon et le jardinier Isnard Ribiera au sujet de l'entretien d'un jardin, où il y a « vingt huicts pieds d'orangers fort grands, excepté deux petits, parmy lesquels il y a onze cédra, un citronnier, un berga-

mocier et un pied d'oranger fort jeune et ayant la tige d'environ quatre pans d'une espèce différente des autres et portant un fruit particulier, et tous les dits orangers étant dans des grands vases excepté les dits deux petits dans le dit jardin... »

[3 pages in-8.]

R 18.

1727 (?) 25 septembre. Rome. — Lettre du cardinal Coscia au comte de Berton-Crillon, à Avignon, pour lui expliquer qu'il n'a pu satisfaire son désir en mettant à ferme les tabacs, ce qui aurait provoqué un mécontentement universel. (Cf. S 23.)

[1 page in-fol.]

R 19

S. l. n. d. — Lettre de Philippe-Marie (?) de Crillon à son frère, le comte de Berton, au sujet de diverses affaires courantes.

[Signé : *Crillon*. 3 pages in-4.]

S

(1699-1761)

FRANÇOIS-FÉLIX DE BERTON, MARQUIS PUIS DUC DE CRILLON [1].

S 1.

1699, 2 décembre. Avignon. — *a*. Lettre (du marquis François-Félix) de Crillon au sieur Bone, au château de Montmeyran, à propos de diverses affaires.

« J'ay reçu vos sept cent livres que Monsieur le comte de Berton, mon oncle, avoit retirées ».

[1 page in-4.]

b. Reçu de la même somme délivré au même.

[1 page in-4.]

S 2.

1700, 31 août. Turin. — Lettre signée : *le commandeur de Crillon*, au marquis de Crillon, son neveu, « à la Pome du Pin, en Bellecourt, à Lyon », pour lui donner de ses nouvelles.

[3 pages in-4.]

S 3.

1701, 27 mai. Turin. — Lettre de Marie-Baptiste de Savoie au marquis de Crillon.

1. Second fils de Philippe-Marie de Crillon, il obtint du pape Benoît XIII, en 1725, l'érection en duché de sa terre de Crillon. Il épousa en 1715 Marie-Thérèse Fabry de Montcault, dont il eut sept enfants.

« Je me trouve si bien des services de vôtre oncle[1] que jay lieu d'esperer que vôtre frere[2], a qui j'ay donné une place parmy mes Pages, suivra un si bon exemple. Je vous témoigneray en la personne de cet enfant l'estime et l'amitié que j'ay pour tout ce qui porte vôtre nom... »

[Signé : *Votre meilleure amie, Marie-Baptiste*. 1 page in-fol.]

S 4.

1715, 19 mars. Turin. — Lettre de la comtesse de Berton (au même).

« Il (le comte de Berton) s'intéresse trop, Monsieur, dans les avantages de vostre famille pour n'estre pas sansible et prandre toute la part possible au mariage que vous alles faire avec Mademoiselle de Montcault. C'est une de ces famille connue dans tout païs. D'ailleur c'est un grand agremen d'estre fille d'un pere dont les qualités sont cy estimable, reconue de son Roy et de tout un royaume... C'est la plus aimable personne du Monde...

Il y a quelque tamps qu'on scayt icy que Monseigneur l'évêque de Vance a estés només à l'archeveché de Vienne[3]... Il y a un majorat dans la famille qui et posseder[4] par le plus vieux ; à present c'est le bailly Berton, nostre oncle, qui en jouit... »

[4 pages in-4.]

S 5.

1719, 9 septembre. Avignon. — Reconnaissance signée : *De Crillon de Mirande*, en faveur du marquis de Crillon pour la somme de cent livres qu'il lui a prêtée.

[1 page in-8.]

1. Jean-Louis de Berton, premier maître d'hôtel de Madame Royale de Savoie (Cf. A 1 n. 4 et C 2 n. 2).

2. Probablement Jean de Berton, sieur de Velleron, seul frère de François-Félix, qui ne fut pas ecclésiastique († 1707).

3. François de Berton-Crillon fut nommé archevêque de Vienne le 31 mars 1714 (Cf. D 24).

4. Lire : *qui est possédé*.

S 6.

1720, 18 juillet. Montmeyran. — Attestation que François-Félix de Crillon, seigneur de Montmeyran et autres places, réduit à 18 livres la pension annuelle de 30 livres que le sieur Chaix, avocat à Valence, lui payait jusqu'à complet paiement d'une somme de 600 livres ; cela sous certaines conditions.

[2 pages in-8.]

S 7.

1720, décembre (?). Avignon. — Lettre des consuls de la ville d'Avignon, sans adresse, pour supplier (le marquis François-Félix de Crillon) d'intervenir en leur faveur à Montpellier et d'y prendre leur défense, car ils ont en vain réclamé du sieur Rivery le libre passage de leurs bestiaux et de leurs denrées, et s'en sont déjà plaints à M. du Roquelaure [1].

[Signé : *Léglise*, consul, *Calvé*, consul, *J.-H. Palasse*, consul. 4 pages in-4.]

S 8.

1721, 22 janvier. Avignon. — Lettre des mêmes (au même) pour le remercier au nom de la ville d'avoir fait diligence et obtenu pour eux satisfaction, car grâce à lui le commerce avec le Languedoc peut être repris ; ils demandent enfin que le passage libre accordé deux jours par semaine soit fixé au vendredi pour le poisson et au mardi.

[Mêmes signatures. 4 pages in-4.]

S 9.

1725, 1 septembre. Rome. — Lettre signée : *de Blanc* (au marquis de Crillon) « au sujet de la grâce [qu'il a] obtenue de Sa Sainteté pour faire ériger en duché [sa] terre de Crillon ». L'auteur lui déclare qu'il fera avec plaisir les démarches nécessaires pour en presser l'exécution, et accuse réception de 2.000 livres romaines.

[Adresse enlevée. 1 page in-8.]

1. Cf. Pièce annexe n° 40.

S 10.

1725, 29 septembre. Rome. — Lettre du frère Hyacinthe Amat de Graveson, des Frères Prêcheurs, à son cousin (le marquis de Crillon), à qui il expédie le bref pontifical érigeant en duché la terre de Crillon, et obtenu après six semaines d'attente.

« .. Gardez vous bien d'envoyer aucun present a Rome pour qui que ce soit... Je puis vous asseurer que ceux auxquels vous envoiriés ces presents ne vous en auroient aucune obligation ; vous jetteriez une goutte d'eau dans la mer, et d'ailleurs je puis vous dire franchement que vous n'aves d'obligation qu'au pape seul... »

Il lui rappelle que ce conseil lui a été donné aussi par le chevalier de Blanc et l'abbé Digne, ajoute quelques remarques sur le bref, qu'il trouve « en tres bonne forme », et lui rappelle en terminant « que tout passe et que tout ce qui est dans ce monde n'est que vanité ».

[3 pages in-8.]

S 11.

1725, 13 octobre. Rome. — Lettre du chevalier de Blanc (au même) pour lui annoncer l'envoi du bref par le père de Graveson et le féliciter.

« .. Des deux mille escus qui me furent consignés, j'en remis mille sept cens trente quatre en mains de M. Lombardi, depositaire general de la Chambre, dont il donna credit au Pape en specifiant le motif du payement que je luy faisois..., les autres deux cent soixante six escus qui me restoient, je les remis, suivant l'ordre du Père de Graveson, à M. Digne, tant pour payer l'expedition du bref que pour les regales et estrenes qui se font ordinairement pour ces sortes de graces... »

[2 pages in-4.]

S 12.

1725, 24 novembre. Rome. — *a*. Lettre de l'abbé Digne au duc de Crillon, accompagnant un état de la dépense faite pour obtenir

le bref, qu'il n'a pas fait enregistrer pour éviter une formalité inutile et coûteuse.

« ...On nous a assuré que l'enrégistrement en chambre n'estoit que de pur stile et seulement pour prendre cet argent, le bref devant avoir son plein et entier effect puisqu'il emane directement du Pape... »

[4 pages in-4.]

b. État des dépenses occasionnées par l'obtention du bref.

[1 page in-8.]

S 13.

1725, 22 décembre. Rome. — *a*. Lettre du chevalier de Blanc (au même) envoyant copie du reçu des 1.734 écus déposés entre les mains de Lombardi, dépositaire de la Chambre.

[2 pages in-4.]

b. Copie du reçu.

[Italien. 1 page in-8.]

S 14.

1725, 22 décembre, Rome. — Lettre de l'abbé Digne au duc de Crillon exposant le moyen d'éviter le serment que ce dernier devait prêter entre les mains du cardinal camerlingue, et les frais qu'il entraînerait, et conseillant de prêter ce serment au vice-légat à Avignon. L'abbé va entreprendre des démarches à ce sujet.

[4 pages in-4.]

S 15.

1726, 4 janvier. San Salva [tore]. — Lettre du comte de Berton (au comte de Crillon) pour le féliciter de son titre de duc et l'entretenir de diverses affaires intéressant leur famille.

[3 pages in-4.]

S 16.

1726, 19 janvier. Rome. — *a*. Lettre de l'abbé Digne au même accompagnant une copie du rescrit qu'il a obtenu du pape, et le mémoire qu'il a adressé au pape à cette occasion, et annonçant enfin que le cardinal Olivieri fait quelques difficultés.

[1 page in-4.]

b. Copie du mémoire adressé au pape demandant la faveur pour le duc de prêter serment entre les mains du vice-légat à Avignon.

[Italien. 1 page in-4.]

S 17.

1726, 16 février. Rome. — Lettre du même au même pour lui affirmer que le bref du pape garde tout son effet quand même le duc obtient dispense de payer l'enregistrement « en chambre, au plus tost », et que tous ses efforts tendent à faire expédier le bref, dont la minute sera faite prochainement.

[3 pages in-4.]

S 18.

1726, 2 mars. Rome. — Lettre du même au même pour lui expliquer que le second bref qu'il a réclamé ne diminue en rien la valeur du premier, et le confirme même, permettant au duc d'éviter le serment et les frais d'enregistrement.

[3 pages in-4.]

S 19.

1726, 30 mars. Rome. — Lettre du même au même pour lui faire part des difficultés qu'il éprouve à obtenir le second bref du cardinal Olivieri, car toutes les affaires en cour de Rome se font avec retard et lenteur, et pour donner quelques renseignements sur le prix de l'expédition d'une abbaye de femmes avec translation d'ordre à ordre *in actu provisionis*. Ce prix est de cent écus romains.

[5 pages in-4.]

S 20.

1726, 11 mai. Rome. — Lettre du même au même sur les démarches faites auprès du cardinal Olivieri pour obtenir le second bref qu'il attend toujours avec impatience.

[2 pages in-4.]

S 21.

1726, 8 juin. Rome. — Lettre du père Hyacinthe de Graveson à son cousin, le duc de Crillon, au sujet du bref obtenu qui autorise le serment entre les mains du vice-légat à Avignon, et rapportant une conversation à ce propos avec l'abbé Digne et le cardinal Olivieri. Il le renseigne enfin sur l'obtention d'indulgences que le duc demandait pour sa chapelle.

« ...Ce bref, selon ce que m'a dit M. Digne, est si bien cimenté que vous ne devés pas craindre que personne soit asses hardye pour vous faire de la peine la dessus ».

[2 pages in-8.]

S 22.

1726, 3 août. Rome. — Lettre de l'abbé Digne au duc de Crillon, qui a enfin reçu le second bref, pour l'entretenir de diverses affaires.

« ...J'ay remis au R. P. De Graveson l'indulgence pour vôtre chapelle, et il m'a promis de vous l'envoyer aujourd'huy, et de vous écrire... »

[2 pages in-4.]

S 23.

1728, 25 septembre. Rome. — Lettre du cardinal Coscia (au duc de Crillon).

« Les cris de la ville et du comtat qui sont parvenus jusques a moy ont été si grands et les raisons qu'ils m'ont dites contre une ferme de tabac, qu'on vouloit etablir dans le Comtat, m'ont fait prendre plutost le parti de deplaire à peu de gens qui demandoient

cette ferme, que de faire un tort universel et de porter préjudice a tout le pays. Je suis fâché de n'avoir pas peu dans cette circonstance satisfaire à vos désirs... » (Cf. R 18.)

[1 page in-fol.]

S 24.

1730, 3 août. Avignon. — Acte de vente moyennant lequel le duc de Crillon cède à l'archevêque de Toulouse, Jean-Louis de Berton, une pension annuelle et perpétuelle de 400 livres, monnaie de France, assurée sur le château de la Triade, à Avignon, pour 1.000 livres que le duc confesse avoir reçues. Suivent les articles d'une convention prévoyant le rachat de ladite pension.

[6 pages in-fol.]

S 25.

1731, 6 janvier. Rome. — Lettre du cardinal Borghèse au duc de Crillon, le remerciant des vœux faits par lui à l'occasion de Noël.

[Italien. Signature autographe. 1 page in-fol.]

S 26.

1731, 6 janvier (?). Imola. — Lettre du cardinal Accoramboni (?) au même sur le même sujet.

[Italien. Signature autographe. 1 page in-fol.]

S 27.

1732, 6 janvier. Rome. — Lettre du cardinal Salviati au même sur le même sujet.

[Signature autographe. 1 page in-fol.]

S 28.

1732, 3 février. Paris. — Lettre de Louis-François de Bourbon, prince de Conti, au duc de Crillon, pour le remercier des compliments qu'il lui a exprimés à l'occasion de son mariage [1].

[Signature autographe. 1 page in-4.]

1. Cf. Pièce annexe nº 41. — En 1732, le prince de Conti épousa Diane d'Orléans (Mlle de Chartres), fille de Philippe II, duc d'Orléans (1716-1736).

S 29.

1732, 15 juillet. Paris. — Cession par Alexandre de Monthare, bourgeois de Paris, au nom de Félix Berton, duc de Crillon, dont il est procureur, à Pierre-Sébastien Barbette, bourgeois et habitant de Paris, d'une rente annuelle de 624 livres, 3 sols, 2 deniers au principal, au denier cinquante, sur 31.208 livres à lui constituées par le clergé de France.

[3 pages in-fol.]

S 30.

1732-1756. — 6 quittances délivrées par Alexandre de Monthare, procureur du duc de Crillon, P.-S. Barbette, et Madeleine Gleize, d'Avignon, pour diverses sommes livrées par l'intendant des affaires temporelles du clergé de France.

[4 pièces sont contresignées : *l'abbé de Crillon*.]

S 31.

1732, 24 décembre. Turin. — Lettre signée : *Votre servante, Balbis-Berton*, sans adresse, portant des messages d'amitié.

[2 pages in-4.]

S 32.

1732, 27 décembre. Rome. — Lettre du cardinal (?) Lambici au duc de Crillon, à Avignon, pour le remercier de ses souhaits.

[Italien. Signature autographe. 1 page in-fol.]

S 33.

1734 (?), mai. Munich. — Lettre du comte Max de Preysing sans adresse, annonçant qu'à la demande de son correspondant, le reste des gages de ce dernier dus depuis *l'année VIII*, date à laquelle il quitta à Compiègne le service de l'électeur de Bavière, qu'il servait comme capitaine des grenadiers de la garde, lui sera payé, mais seulement quand son tour viendra. (Cf. S 39.)

[4 pages in-4. En note à la fin : « A été payé à la fin de l'an 1714 ».]

S 34

1734, 17 septembre. Milan. — Lettre signée : *Daubarède* (au duc de Crillon).

« Monsieur vostre fils [1] meritte par luy meme les attentions que j'ay pour luy... J'eust eust meme l'honneur de luy en écrire (à la duchesse de Crillon), si je n'avoit pas aprehendé que la promotion d'officiers generaux ne ce fut faicte au comencement de ce mois, ce qui me fit prendre le party d'en ecrire à Monsieur l'archeveque de Toulouse, que Monsieur vostre fils me dit estre aux Estat à Montpellier, et luy envoyay en meme temp un estat des services de la famille dans ce regiment-cy, mais comme il part pour Paris et qu'il y sera a temp d'employer tout son credit pour l'obtenir, si vous voules bien me donner son addresse, je lui enverray une demande unanime de tout le corps ; à l'égard de la protection de Mr. d'Ormea, elle peut estre bonne, et n'est point a negliger... »

[3 pages in-4.]

S 35.

1737, 31 janvier. Avignon. — Trois ordres du duc de Crillon au sieur Goutard, son fermier de Velleron, de payer à la saint Jean des années 1740, 1741 et 1742 à MM. Jaques et Dominge la somme de 4.000 livres.

[3 pages in-4.]

S 36

1739, 3 octobre. Rome. — Lettre du comte de Riviera, ambassadeur à Rome du roi de Sardaigne, à son cousin (le duc de Crillon), au sujet de son fils, qui a combattu en Italie [2], du comte de Berton de Sambuy et de la haute antiquité de la famille de Berton des Balbes sur laquelle il fait des recherches généalogiques au moyen de nombreux documents qu'il possède à Turin. Il lui donne enfin quelques nouvelles politiques.

1. Louis IV de Berton-Crillon, qui fit comme lieutenant dans le régiment du roi Louis XV toute la campagne d'Italie sous les ordres du maréchal de Villars, pendant la guerre de succession de Pologne (1734). Cf. V 1 et 2.

2. Cf. plus haut S 34 et n. 1.

« ...Rien n'a égalé le plaisir que j'ai eu de connoitre a Turin Mr. votre fils a la descente des troupes françoises en Piemont et de le revoir à Genes, à son retour des guerres d'Italie; j'ai été charmé de son esprit et de sa politesse, et j'ai été ravi d'apprendre depuis, qu'on luy ait accordé un régiment. Il seroit a souhaiter cependant qu'il ne fut point de la guerre de Corse, ou Monseigneur de Canillac m'a dit qu'il est maintenant, n'y ayant que du danger et fort peu de gloire a acquerir avec des rebelles qu'il sera toujours tres difficile de trouver et fort dangereux de suivre dans leur montagnes... Je croyois de pouvoir m'en retourner bientôt ches moy, puisque les affaires, tres epineuses d'ailleurs, que nous avons en cette cour, sembloient etre aplanies de façon à pouvoir en esperer bientôt une heureuse fin, mais les voila par la mort du Pape, que nous craignons d'avoir dans peu de jours, accrochées encore pour longtemps, aussi bien que celles du Portugal et de l'Indult que Mrs. le duc de Saint-Agnan et le cardinal de Tencin sollicitoient icy pour les benefices de la Lorraine... »

[5 pages in-4.]

S 37.

1739, 19 décembre. Rome. — Lettre du cardinal Borghèse au duc de Crillon, à Avignon, pour le remercier de ses souhaits envoyés à l'occasion de Noël.

[Italien. Signature autographe. 1 page in-fol.]

S 37 bis.

1740, 21 juillet. Turin. — Copie de la lettre de l'abbé Louis-Bienvenu Berton des Balbes, « comte le plus vieux ou ainé de sa famille », à son cousin (le duc de Crillon), pour lui donner des renseignements détaillés sur la généalogie et l'histoire de leur famille.

Suit une sentence du Sénat de Piémont sur un conflit entre l'abbé Louis-Bienvenu et le chevalier Charles-Philippe de Berton.

d'une part, et « le concours formé sur les biens de feu le comte François-Hyacinthe-Félix-Fabrice de Berton de Balbi de Monbello ».

[8 pages in-fol.]

S 38.

1740, 8 octobre. Rome. — Lettre du cardinal (?) Valensi au même.

« Illustrissime atque excellentissime domine,

Cum reverentis animi tui gratulatio, illustrissime atque excellentissime domine, acciderit perjucunda Summo Pontifici, noluit testimonium tibi deesse paterne sue volontatis in te. De tua igitur vulgari in Apostolicam Sedem atque in seipsum observantia multum te amat, stirpemque diligit tuam obsequio et fidem prestantem, tibi atque tuis gratificari paratus ubi se ferat occasio. Aposlicam interea benedictionem tibi, illustrissime atque excellentissime domine, cumulate impertitur. Ego fausta omnia precor a Deo... »

[Signature autographe. 1 page in-fol.]

S 39.

1740, 25 octobre. Munich. — *a*. Lettre de Charles, comte de Piossasco [1], sans adresse, accompagnant une lettre de change de 1.875 livres sur Paris et à vue, pour payer le service dans l'armée de Bavière de son correspondant. Il l'entretient du *trouble* survenu dans l'empire par suite de la mort de l'empereur (Charles VI), dernier membre de la ligne masculine de la Maison d'Autriche. (Cf. S 33.)

« ...Nous somes par la mort de l'Empereur, qui arivat le 20 du courant, a la veille de grand troubles dens l'Empire, la Maison d'Autriche etent eteinte en sa persone pour la ligne masculine, et je croi que cela causerat infaliblement une guere, a laquelle mon maitre ne pourat pas se dispenser d'i avoir part, pour soutenir ses droits et pretensions. Dieu veulie que cela tourne a l'agrandissement de nostre Electeur, nous nous en resentirions ausi par les suites... »

[4 pages in-4.]

b. Moitié d'un feuillet déchiré d'une lettre du même.

[1 page in-4.]

1. *Piossasco*, Italie, province et district de Turin.

S 40.

1740, 31 octobre. Rome. — Lettre du comte de Riviera au duc de Crillon, son cousin, au sujet des affaires de ce dernier en cour de Rome.

[4 p. in-4.]

S 41.

1741, 21 avril. Rome. — Lettre de Monseigneur Bondelmonte au même.

« Le canonicat qui est vaqué dans la métropole d'Avignon par la mort de Mr. le chanoine Carret a été donné a M. l'abbé de Montclar, neveu du reverend père du Bois, jésuite assistant de France, par le moyen de M. le cardinal de Tancin... »

[1 page in-4.]

S 42.

1741, 27 décembre. Rome. — Lettre du cardinal (?) Valensi au même pour le remercier de ses vœux.

[Italien. Signature autographe. 1 page in-fol.]

S 43.

1743, 25 juin. Quiers [1]. — Lettre signée : *Balbi, née Bense* (au duc de Crillon).

« Come mon fils doit passer en Avignon pour aller à l'armée de Don Filippe en Savoye... s' [il] fût dans la necessité d'avoir besoin d'argent, come il a fets un long voiage, vous pouriez me faire la grace d'i (*sic*) donner 5 ou 6 loui... »

[1 page in-4.]

S 44.

1743, 5 août. Quiers. — Lettre de la même au même au sujet de son fils, dont la passion pour le jeu et la conduite dissipée lui est une

1. *Chieri*. Italie, province et district de Turin.

cause de soucis. Elle remercie le duc de l'argent qu'il lui a prêté et annonce qu'elle va le rembourser.

[En note : « Elle n'a pas payé. 3 pages in-4. »]

S 45.

1743. 29 août. Rome. — Lettre du cardinal (?) Valensi au duc de Crillon, qui se croit en butte à diverses attaques.

[Signature autographe. 2 pages in-4.]

S 46.

1743. 19 septembre. Quiers. — Lettre de M[me] Balbi-Bense de Santena au même pour lui faire part de ses infortunes.

« L'interet que vous aves la bonté de prendre a mes maleurs les adousit de beaucoup... »

[3 pages in-4.]

S 47.

1744. 1[er] décembre. Strasbourg. — Lettre du cardinal de Rohan au même.

« Nous aimons et beaucoup, tant que nous sommes, Monsieur votre fils [1], Monsieur le duc ; nous sommes fort attachés à M. l'archeveque de Narbonne et à vous ; c'est vous dire que ce qui a dependu de nous par rapport au blessé que nous nous en sommes faits un plaisir et un devoir, et que tres touchés des témoignages de votre reconnoissance, nous sommes en droit de vous assurer de la nôtre, ainsi que de notre inviolable attachement. »

[Signature autographe. 1 page in-4.]

S 48.

1749. 30 novembre. Avignon. — Reçu du duc de Crillon de 1,200 livres qu'il a reçues des trois fréres Chabas, ses fermiers.

[1 page in-8.]

1. Louis IV de Berton-Crillon.

S 49.

1750, 5 janvier. Avignon. — Reçu du même en faveur du sieur Aubert qui lui a remis 700 livres de la part de Goutard, son fermier à Velleron.

[1 page in-8.]

S 50.

1750, 28 mai. Narbonne. — Acte ayant pour titre : « Mémoire des formalités remplies pour l'insinuation et registrement fait à Carcassonne de la donation de M. l'archevêque de Narbonne à M. le duc de Crillon, son frère, et des droits qui y ont été payés à cette occasion. »

[3 pages in-fol.]

S 51.

1752, 24 mai. Rome. — Lettre du cardinal (?) Valensi au duc de Crillon pour le remercier de l'intérêt qu'il lui porte.

[Italien. Signature autographe. 1 page in-4.]

S 52.

1752, 19 août. San Salvatore. — Lettre du comte Berton des Balbes à son cousin, le duc de Crillon, au sujet d'affaires de famille.

« Je vous ai donné avis, mon tres cher cousin, par l'ordinaire passé, que notre premiere branche avoit fini par la mort de Monsieur le comte Charle-Filip Berton-Balbis de Mombel qui étoit décedé, et qu'on attendoit de Chambery Monsieur le marquis de Faverges qui pretendoit tout le bien de la famille par une fausse primogéniture, qui at été faite en faveur d'une femme Berton, sa bisayeule. Je vous dirai maintenant qu'il est arrivé depuis deux ou trois jours jours et qu'il s'apprete pour m'intenter un procès, mais je crois qu'il ne me fera pas beaucoup de mal, car j'ai de bons titres et je suis en possession du chateau et des biens de St Salvator qui est le bien le plus essentiel et le plus considerable... »

[2 pages in-4.]

S 53.

1752, 28 novembre. Senez. — Lettre de Louis (-Jacques-François de Vocance), évêque de Senez, sans adresse, où il traite de ce qu'il a fait comme arbitre dans un conflit intéressant l'évêque de Glandèves à propos d'estimation du prix de réparations.

[2 pages in-4.]

S 54.

1752, 28 novembre. S. l. — Lettre de Jean-Baptiste (de Belloy), évêque de Glandèves (au duc de Crillon), louant l'œuvre des arbitres dans un conflit où l'on discutait sur le prix de diverses réparations.

[3 pages in-4.]

S 55.

1753, 16 janvier. Glandèves. — Lettre du même au même relative au susdit procès, et relatant diverses démarches et formalités à accomplir.

[2 pages in-4.]

S 56.

1753, 30 janvier. Glandèves. — Lettre du même au même donnant des nouvelles du procès et des démarches accomplies.

[2 pages in-4.]

S 57.

S. d. Turin. — « Copie d'une lettre de Mr. l'abbé de Berton écrite de Turin, sans datte, et reçue par M. le duc de Crillon, le 5 juin 1753. »

Lettre relative à un procès pour lequel l'abbé a dressé une généalogie et réuni des papiers de famille.

« ... Je démontre dans la genealogie que j'ay fait par des actes indubitables, que nous avons toujoure eu une praeéminence sur la noblesse la plus distinguée de Quiers, qui certainement fourni les plus grandes maisons du monde... »

[6 pages in-fol.]

S 57 bis.

1753, 8 février. Narbonne. — Lettre signée : *Maucler* (au duc de Crillon), au sujet de la succession du marquis de Crillon.

[4 pages in-4.]

S 58.

1753, 6 septembre. Paris. — Lettre de l'archevêque d'Embrun, sans adresse, pour déclarer sa ferme intention de faire nommer le fils (du duc de Crillon) à l'agence du clergé, et donner quelques conseils à cet égard.

[2 pages in-4.]

S 59.

1753, 9 septembre. Velleron. — Lettre de Goutard (fermier du duc de Crillon, à Velleron) au duc de Crillon pour l'avertir que le marquis de Cambio a fait élever et créneler le mur de clôture de sa propriété.

[2 pages in-4.]

S 60.

1753, 17 octobre. Antibes. — Lettre du duc de Villars au duc de Crillon pour s'excuser de n'avoir pu profiter d'une offre non spécifiée qu'il lui a faite.

« ...Je vous prie de lui [la duchesse de Crillon] en faire mes excuses et de l'assurer de ma reconnoissance. Je me propose de lui aller faire ma cour cet hyver. Vous voulés bien que je vous rappelle que vous m'avés promis l'un et l'autre de venir me voir à Aix... »

[Signature autographe. 1 page in-4.]

S 61.

1753, 20 décembre. Apt. — Lettre signée : *Saporte*, sans adresse, donnant à son cousin divers renseignements bibliographiques.

[3 pages in-4.]

S 62.

1755, 4 mars. Rome. — Lettre autographe du cardinal Corsini, sans adresse, pour remercier [le duc de Crillon (?)] de la réception faite à ses neveux.

[1 page in-4.]

S 63.

1755, 29 octobre. Rome. — Lettre autographe de Choiseul de Stainville[1] au duc de Crillon.

« J'ay fait de mon mieux, Monsieur, pour marquer à Mrs vos fils l'envie que j'avois de leur plaire, de mériter leur amitié et le respect et la consideration qui etoit due a leur nom. Je voudrois bien être à portée, Monsieur, de vous etre utile à Rome, j'executerois avec zele et empressement les ordres dont vous m'honoreriez... »

[1 page in-4.]

S 64.

1756, 28 décembre. Rome. — Lettre du cardinal d'Archinto au duc de Crillon, pour le remercier de ses vœux.

[Signature autographe. 1 page in-4.]

S 65.

1758, 29 août. Rome. — Bref du pape Clément XIII adressé au duc de Crillon, contenant des éloges à son adresse et à celle de sa famille, lui promettant sa protection et lui accordant sa bénédiction.

[Signé : *Cajetanus Amatus*. Parchemin grand in-fol.]

S 66.

1758, 14 novembre. Rome. — Lettre du cardinal Rezzonico au duc de Crillon pour le remercier de ses félicitations envoyées à l'occasion de son cardinalat.

[Italien. 1 page in-fol.]

1. Le comte de Stainville était alors ambassadeur à Rome.

S 67.

1758, 29 novembre. Rome. — Lettre du cardinal Torrigiani au duc de Crillon pour le remercier de ses félicitations envoyées à l'occasion de sa nomination à la charge de Secrétaire d'État.

[Italien. 1 page in-fol.]

S 68.

1759, 6 mars. Valence. — Lettre signée : *Mottet* au duc de Crillon pour le prier d'écrire au marquis de Crillon, son fils, afin de solliciter en faveur du dit Mottet une lieutenance dans quelque régiment. Il donne des détails sur sa famille et sur son fils, lieutenant de milice dans le bataillon de Valence, en garnison à Antibes.

[4 pages in-4.]

S 69.

1759, 6 avril. Avignon. — Ordre du duc de Crillon au sieur Étienne Chabas et à son frère, à Crillon, de donner à Alexis Carrière la somme de 74 livres pour des légumes qu'il lui a vendus.

Au dos : Reçu.

[2 pages in-8.]

S 70.

1760, 6 février. Turin. — Lettre du marquis d'Orméa à son cousin (le duc de Crillon) pour le mettre au courant de ses affaires de Piémont et lui annoncer l'envoi d'un factum, par lequel il sera à même de s'éclairer « non seulement sur la question des deux benefices vacants, mais aussi sur l'objet principal de [ses] différends avec Mons. le comte Berton ». Il lui donne des nouvelles de son procès.

[La fin est autographe. 3 pages in-4.]

S 71.

1761, 6 mai. Paris. — Lettre non signée et sans adresse [1].

« Je vous envoye, cher papa, la lettre de M. le duc de Choiseul,

1. Probablement de l'abbé de Crillon à son père.

écrite au marquis, et celle du maréchal écrite à le ministre (*sic*) ; il n'est rien au monde de plus flateur pour mon nepveu... »

[1 page in-4.]

S 72

1761, 20 juin. Turin. — Lettre de la marquise d'Orméa à son cousin (le duc de Crillon), pour lui recommander son fils et le prier de lui servir de père.

[2 pages in-4.]

S 73

1761, 14 août. Crillon. — Lettre signée : *Laboissière* donnant (au duc de Crillon) des nouvelles du conseil [de la commune de Crillon (?)] qui décide d'attendre son arrivée avant d'entreprendre quoi que ce soit.

[2 pages in-fol.]

S 74

S. l. n. d. — Lettre autographe du prince de Soubise sans adresse.

« M. de Gadagne vient de m'apprendre, Monsieur, que vous avez bien voulu me faire l'honneur de me représenter au baptesme de Monsieur son fils. Il ne me laisse point ignorer toutes les graces dont la cérémonie a été accompagnée et tout ce que vous avez bien voulu ajouter de flatteur pour moi en particulier. Si j'en eusse été plutôt instruit, vous devez être bien persuadé, Monsieur, que je n'aurois pas différé si lontems a vous en faire les remerciments les plus sinceres. J'ai prié M. le marquis de Crillon de vouloir bien devenir auprès de vous le garant de ma reconnoissance et des sentiments distinguez avec lesquels j'ai l'honneur d'être plus que personne, Monsieur, vôtre tres humble et tres obeissant serviteur. »

[2 pages in-4.]

S 75

S. l. n. d. — Lettre signée : *Pivolet* au duc de Crillon portant des plaintes contre le sieur Rostaing, fermier du duc.

« Jamais votre terre, Monsieur, n'avoit été exposé a autant de voleries et de brigandages que depuis que le sieur Rostaing est devenu votre fermier. Vos vassau, Monsieur, ne cessent de crier contre le meunier à qui le Sr. Rostaing a sousafermé votre moulin, et un d'eux vient de lui intenter un procès criminel qui se poursuit vivement... »

[1 page in-4.]

S 76.

[1761]. S. l. — Minute d'une adresse au roi (par le duc de Crillon) pour lui faire part du mariage de sa petite fille, Mlle de Brancas [1], avec le marquis d'Orméa.

[2 pages in-4.]

S 77.

S. l. n. d. — Minute d'une adresse (du même) au pape pour lui exprimer sa reconnaissance à l'occasion d'une faveur qu'il vient de recevoir.

[2 pages in-4.]

S 78.

S. l. n. d. — « Mémoire. Il est d'usage qu'à l'exaltation des souverains pontifes, les ducs sujets lui écrivent et qu'ils leur font l'honneur et la grace de leur repondre par bref, dans le stile contenu dans les brefs cy joints... »

Suit la plainte adressée à Benoît XIV par les ducs de Crillon et de Gadagne, qui n'ont pas reçu le bref comme de coutume, puis la copie de 9 brefs reçus en pareille occasion de divers papes, Clément VII, Clément IX, Innocent XII, Benoît XII, Clément XII, Benoît XIV (au duc de Caderousse), Innocent XI.

[18 pages in-4.]

1. Virginie, fille de François-Félix, duc de Crillon, avait épousé en secondes noces, en 1742, le comte Henri de Brancas-Villeneuve, baron de Lascours. Leur fille épousa le marquis d'Orméa en 1761. (Cf. A A fol. 61.)

S 79

Documents relatifs au procès du marquis de Monteil contre son beau-frère, le duc de Crillon, à propos de la succession de l'archevêque de Narbonne.

a. 1757, juin-juillet. S. l. — Cahier contenant les déclarations de diverses personnes qui connurent ou servirent l'archevêque de Narbonne dans les derniers mois de sa vie, tendant à constater que ledit archevêque était en bonne santé et jouissait de toutes ses facultés lorsqu'il testa en faveur du duc de Crillon.

b. 1758, 18 décembre. Corsas. — Lettre du fils du marquis de Monteil au duc de Crillon, pour le remercier de ses compliments envoyés à l'occasion de son mariage avec Mademoiselle de Goyelles, et lui dire le déplaisir que lui cause le procès intenté par son père contre son oncle, et auquel il reste étranger.

c. 1759, 6 janvier. Corsas. — Lettre du même au duc de Crillon, son oncle, pour le supplier de mettre un terme au procès en le laissant tomber, et pour réclamer sa protection à l'occasion d'un autre procès où son père l'a engagé devant la Cour des aides de Montpellier, contre un papetier d'Annonay nommé Montgoltier.

d. S. d. n. l. — Minute de la réponse du duc de Crillon au même, lui promettant des lettres pour les juges de Montpellier, et lui exprimant son désir et son impuissance de laisser tomber le procès contre son père, qui en a appelé au Parlement de Toulouse. Il lui donne à ce sujet quelques renseignements et lui demande diverses indications.

e. 1759, 15 mai. Corsas. — Copie de la réponse du fils du marquis de Monteil, qui assure le duc de Crillon de toute son affection et lui envoie les renseignements demandés dans la lettre précédente.

f. 1759, 11 juillet. S. l. — Copie d'une lettre non signée au marquis de Monteil, donnant des nouvelles du procès.

g. S. d. n. l. — Cahier ayant pour titre : « Instruction pour messire François-Félix Balbe de Berton, duc de Crillon, demandeur et défendeur » contenant l'exposé de l'origine et des causes du procès et celui des arguments et revendications du duc de Crillon, rédigé par maître Aliron, avocat à Nîmes.

h. S. d. n. l. — 5 cahiers ayant pour titre : « Mémoire de M. le duc de Crillon contre M. de Monteil », identiques et écrits de la même main, contenant l'exposé de la défense du duc de Crillon, rédigé par maître de la Touloubre, avocat.

i. S. d. n. l. — 1° 5 cahiers identiques ayant pour titre : « Mémoire pour M. le duc de Crillon contre M. de Monteil » exposant les revendications de ce dernier, et les réponses à leur opposer, rédigé par maître Lambou, avocat à Paris.

2° Cahier contenant les dernières pages de ce mémoire.

j. S. d. n. l. — Mémoire imprimé intitulé : « Reponse pour messire François-Felix de Balbe de Berton, duc de Crillon, baron de Saint-Jean de Vassous, démandeur et défendeur, contre messire François de Monteil, seigneur de Corsas, défendeur et démandeur », répondant à un mémoire imprimé du marquis de Monteil.

k. S. d. n. l. — Mémoire imprimé ayant le même titre que le précédent tendant à repousser les attaques du marquis de Monteil et à réfuter ses allégations.

l. S. d. n. l. — Cahier intitulé : « Mémoire de ce que MM. les héritiers de Mgr de Crillon doivent faire à Aix » indiquant les formalités à accomplir et la procédure à suivre.

m. S. d. n. l. — Copie d'une lettre (du duc de Crillon au marquis de Monteil) pour lui reprocher ses attaques relatives à la succession de l'archevêque de Narbonne et de l'évêque de Glandèves.

T

(1722-1767)

Marie-Thérèse de FABRY DE MONTCAULT

Marquise puis duchesse de Crillon [1]

T 1.

1722, 5 avril. Paris. — Lettre de d'Armenonville à la marquise de Crillon, pour la remercier de ses félicitations envoyées à l'occasion de la dignité dont il vient d'être honoré, et lui exprimer son désir de lui être utile pendant son nouveau ministère.

[Signature autographe. 1 page in-fol.]

T 2.

1731, 5 janvier. Séville. — Lettre du cardinal Aldobrandini à la duchesse de Crillon.

[Espagnol. Signature autographe. 3 pages in-fol.]

T 3.

1740, 20 avril. Avignon. — Lettre de la duchesse de Crillon, sans adresse, au sujet d'une affaire d'argent.

[6 pages in-4.]

T 4.

1751, 11 janvier. Paris. — Lettre incomplète de la duchesse de Modène (?) adressée à la duchesse de Crillon, à Avignon, pour la remercier de ses vœux.

[La signature manque. 1 page in-8.]

1. Femme du précédent, elle était fille de Louis Fabry, comte de Montcault, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Besançon.

T 5.

1750, 17 avril. Turin. — Lettre de l'abbé de Crillon à sa mère, la duchesse de Crillon.

« ...Nous venons de perdre la petite princesse de Piedmont agée d'un an. J'ay appris avec douleur le déplorable état du marquis des Issards; le chevalier Osorio m'a dit qu'il avoit une hidropisie formée. Je crains fort que ce soit le terme de touts ses meaux ; il vaut encore mieux soufrir que de mourir. J'attend toujours les olives que mon pere m'a promis, je les ay assuré a des personnes dont j'ay besoin et qui peuvent m'être d'une grande utilité dans mes affaires; tacheez de me les envoyer au premier jour... »

[1 page in-fol.]

T 6.

1744, 23 mars. Paris. — Lettre signée : *E.-G. Canet*, bourgeois de Paris, habitant rue de Condé, *Au riche Laboureur*, à la duchesse de Crillon pour lui exprimer ses sentiments de condoléances à l'occasion de la mort du duc de Crillon, et l'entretenir de diverses affaires.

[4 pages in-fol.]

T 7.

1746, 27 septembre. S. l. — « Marchée fait entre Madame la duchesse de Crillon et Monsieur Moret, peintre, par lequel il s'engage de metre en beau vermillon les rouet et le train de vis de Madame de Crillon ; outre plus, de metre en cramoisie chair le fond de la sculture du train, metre en bronzet la sculture du train, metre autant de verny qu'il en faudra pour le rendre luisant et brillant, moyennant la somme de quatre vint sinc livres, payable le vint d'octobre mille sept cent quarente sept... »

[1 page in-fol.]

T 8.

1748, 12 janvier. Paris. — Reconnaissance de la duchesse de Crillon en faveur de Beaumont, fermier général, pour la somme de

2.000 livres, et promesse faite par le duc de Crillon de payer cette somme (1748, 2 février. Avignon).

[2 pages in-4.]

T 9.

1749, 29 janvier. Paris. — Lettre de la duchesse de Modène[1] à la duchesse de Crillon pour la remercier de ses souhaits.

« ...Je souhaiterois bien que l'opulence de M. votre fils vous ramena dans ce pais cy afin d'estre à porté de vous donner de continuels marques de ma tendre amitié. Je vous fais mon compliment sur la mort de M. d'Autrey ; elle n'a que trop prouvé ce que personne ne vouloit croire de ces maux. Je vous remercy aussi, Madame, de la part que vous prenes à la peine que m'a causée la mort du marquis Salviati. Il est mort comme... un herois. »

[Non signé. Cachet rouge. 2 pages in-4.]

T 10.

1750, 31 mars. S. l. — « Memoire de la chaussure que je fait et fourny pour Madame la duchesse de Crillon, commansé du mois d'Avril 1747, et depuis jusqu'a ce jour, trante un de mars 1750.

1 perre de mulle bronzee..................	3 l. 10
1 perre de mulle de damas blan............	4 l. 10
1 perre de mulle de castor grie de miroude....	3 l. 10
1 perre de mulle de damas blan de miroude...	4 l. 10

.... »

Ordre de la duchesse de Crillon de payer 80 l. 5 sous au cordonnier (1758, 6 novembre).

[1 page in-fol.]

T 11.

1755, 24 juin. Avignon. — Reçu de la duchesse de Crillon en faveur du sieur Alenée, son fermier de Pernes et Velleron, qui lui

1. Charlotte-Aglaé d'Orléans (Mlle de Valois), épousa en 1720 François-Marie d'Este, depuis duc de Modène.

a remis 3.850 livres « pour la payes du premier semestre de la Saint-Jean-Baptiste mille sept sinquante sinq. »

[1 page in-4.]

T 12.

1755, 10 septembre. Kaiserhammer. — Lettre signée : *Frédéric*[1], sans adresse, envoyant (à la duchesse de Crillon) des messages d'affection et de reconnaissance.

« J'ai eu la satisfaction de voir MM. vos fils à Rome. J'espere qu'ils seront heureusement de retour ches vous. Embrassés de ma part votre aimable petit fils... »

[3 pages in-4.]

T 13.

1755, 11 avril. Antibes. — Lettre signée : *Frederic* (à la même).

« Je ne saurois quitter ce rivage, sans vous temoigner, Madame, ma sensibilité de toutes les bontés et amitiés dont vous m'aves comblé pendent mon séjour d'Avignon, sejour que je regretterai toute ma vie... »

[2 pages in-4.]

T 14.

1755, 12 septembre. S. l. — Lettre autographe de Wilhelmine, margravine de Baireuth[2], (à la duchesse de Crillon) pour lui envoyer des messages d'amitié et la remercier d'une lettre[3].

[1 page in-4.]

T 15.

1756, 6 janvier. Paris. — Lettre autographe de Françoise de Lorraine à la duchesse de Crillon.

1. Suit un monogramme compliqué.
2. Sophie-Wilhelmine, fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume I, et sœur du grand Frédéric (1709-1758), épousa en 1731 l'héritier du margraviat de Baireuth. On a d'elle des *Mémoires* (1706-1742), publiés en 1810, et de nombreuses lettres.
3. Cf. Pièce annexe n° 46.

« J'espere, Madame, que vous ne douté pas combien je suis flatté de l'honneur de votre souvenire et des souhaits obligents que vous voules bien me faire à ce changement d'année... »

[1 page in-4.]

T 16.

1756, 6 janvier. Baireuth. — Lettre autographe de Wilhelmine, margravine de Baireuth, à la duchesse de Crillon pour l'assurer qu'elle fera tout ce qui dépend d'elle pour M. de Fabry, et lui exprimer l'inquiétude qu'elle a éprouvée pour elle lors de la catastrophe d'Avignon. Elle ajoute que son pays est secoué par un tremblement de terre, mais qu'elle va commencer le carnaval et elle demande à la duchesse des nouvelles de ses fêtes [1].

[2 pages in-4.]

T 17.

1756, 16 avril. — Lettre signée : *Frédéric* (à la même) pour la remercier d'une lettre et lui raconter une chute de cheval qu'il a faite.

[3 pages in-4.]

T 18.

1756, 16 mai. Baireuth. — Lettre de Wilhelmine, margravine de Baireuth, à la duchesse de Crillon pour la féliciter d'habiter Paris et lui envoyer des messages d'affection. Une maladie l'empêche d'écrire cette lettre qu'elle dicte [2].

[Signature autographe. 2 pages in-4.]

T 19.

1756, 17 octobre. Baireuth. — Lettre de la même à la même pour lui exprimer ses regrets de la guerre entre la France et la Prusse

1. Cf. Pièce annexe n° 47.
2. Cf. Pièce annexe n° 48.

et surtout de ce fait que le fils de la duchesse combat contre le roi de Prusse, son frère [1]. Elle la remercie d'un cadeau [2].

[Signature autographe. 2 pages in-4.]

T 20.

1757, 16 février. Erlangen. — Lettre de la même à la même pour la remercier de son affection, lui promettre son portrait qu'elle fera faire dès qu'elle sera revenue à Baireuth [3].

[Signature autographe. 1 page in-4.]

T 21.

1757, 26 février. Rome. — Lettre signée : *V. Acquaviva* à la duchesse de Crillon pour la remercier de ses vœux et lui faire ses compliments.

[Signature autographe. 1 page in-fol.]

T 22.

1758, 1 janvier. Paris. — *a.* Reconnaissance de la duchesse de Crillon en faveur de Mademoiselle Meullin, sa blanchisseuse, pour 200 livres.

b. Reconnaissance de la même en faveur de Joseph, son laquais, pour trente livres.

[1 page in-4.]

T 23.

1758, 18 janvier. — Lettre signée : *Frédéric* (à la duchesse de Crillon.)

[2 pages in-4.]

1. Louis IV de Crillon combattit sous les ordres de Soubise pendant la guerre de Sept ans, se défendit à Weissenfels contre le roi de Prusse, et fut blessé à Rosbach.
2. Cf. Pièce annexe nº 49.
3. Cf. Pièce annexe nº 50.

T 24.

S. d. n. l. — Lettre du même à la même.

« ...J'envie bien le sort de Mirabeau d'être aupres de vous et pouvoir vous assurer à tout instant de ces sentiment d'amitié pour vous... »

[1 page in-4.]

T 25.

1758, 28 janvier. Rome. — Lettre signée : *F. Acquaviva* à la duchesse de Crillon pour la remercier de ses vœux et lui donner quelques nouvelles.

[Signature autographe. 2 pages in-4.]

T 26.

1758, 7 mai. Paris. — Lettre du maréchal de Belle-Isle à la même.

« ...C'est avec un plaisir infini que j'ay entendu tous les eloges qu'on ne cesse de faire de la valeur de M. votre petit fils, qui se montre vrayment digne du nom qu'il porte, et ce sera avec empressement que je les feray voloir aupres du Roy quand le moment en sera venu... »

[Copie. Le bas est déchiré. 1 page in-4.]

T 27.

1758, 25 octobre. Au camp de Hohenlinden. — Lettre du maréchal de Soubise à la même.

« Vous avés la bonté, Madame, de partager ma satisfaction au sujet de l'heureux evenement de la journée du 10 [1] auquel M. votre fils a beaucoup contribué ; vous connoissez mes sentimens pour luy, et mon attachement pour vous et tout ce qui vous intéresse... Le

1. En Hesse, à Lutterberg, entre Cassel et Munden, les troupes françaises remportèrent le 10 octobre sur Ferdinand de Brunswick un avantage, qui acheva de relever la renommée militaire de Soubise. Il reçut le bâton de maréchal, bien que l'armée et le public attribuassent le principal honneur de la journée à Chevert.

jeune marquis est remply de zele et de valeur, je vous en fais mon compliment... »

[Signature autographe. 1 page in-4.]

T 27 bis.

1761, 30 novembre. Montélimar. — Lettre de Mademoiselle de Saint-Auban à la duchesse de Crillon, pour se plaindre de M. de Nogaret contre lequel elle est en procès et la renseigner sur ce sujet. (Cf. W 7.)

[3 pages in-8.]

T 27 ter.

1762, 28 mai. S. l. — *a*. Lettre de la même à la duchesse de Crillon accompagnant une note, extraite d'un inventaire, utile pour un procès, dont elle indique l'origine.

[3 pages in-4.]

b. Note sur diverses questions d'argent.

[1 page in-4.]

T 28.

1763, 27 janvier. Montpellier. — Lettre signée : *Héritier* adressée à la duchesse de Crillon pour se plaindre de l'ingratitude du marquis (Louis IV) de Crillon et des difficultés qu'il lui suscite dans les négociations entamées au sujet du canal de Narbonne avec le prince de Conti et la ville de Narbonne.

[6 pages in-4.]

T 28 bis.

1763, 22 novembre. Montélimar. — Lettre de Mademoiselle de Saint-Auban à la même pour lui donner des nouvelles de M. de la Tour du Pin, se plaindre des bruits que fait courir sur elle Madame de Nogaret, et la mettre au courant de sa correspondance avec celle-ci.

[3 pages in-8.]

T 29.

1764, 16 février. Narbonne. — Lettre signée : *Guerguil* à la même sur la question du canal de Narbonne, pour donner des nouvelles des dernières démarches d'Héritier, qu'il juge imprudent et brouillon.

[8 pages in-4.]

T 30.

1764, 18 avril. Narbonne. — Lettre d'Héritier à la même donnant de mauvaises nouvelles de la même affaire. La ville de Narbonne ayant demandé une nouvelle enquête sur la possibilité d'établir le canal projeté, le prince de Conti et le marquis de Crillon sont mis à l'écart, malgré leurs démarches.

[3 pages in-4.]

T 31.

1764, 16 janvier. Avignon. — Reçu de la duchesse de Crillon en faveur d'Étienne Chabas, fermier de Cavaillon, qui lui a remis la somme de 240 livres.

[1 page in-4.]

T 32.

1767, 8 novembre. S. l. — Lettre de Mademoiselle de Saint-Auban (à la duchesse de Crillon) pour lui donner des nouvelles d'un voyage d'enquête qu'elle a fait à Vaison, et des renseignements sur ses affaires.

[4 pages in-4.]

T 33

1767, 21 novembre. Montélimar. — Lettre de la même (à la même) donnant des nouvelles de son procès toujours pendant en cour de Rome.

[4 pages in-4.]

T 34.

S. d. n. l. — Mémoire imprimé adressé au pape par l'avocat de Mademoiselle de Saint-Auban, au sujet de son procès.

[4 pages in-fol.]

T 35.

S. a. 15 janvier. Paris. — Lettre signée : *V. S.* (?) à la duchesse de Crillon.

[1 page in-4.]

T 36.

S. a. 27 juillet. S. l. — Lettre signée : *C.-L. Martin*, *jésuite*, à la marquise de Crillon.

« Agreez s'il vous plait, Madame, que ne pouvant pas être corporellement de la procession qui va faire sa dévotion a votre hermitage, je l'accompagne du moins en esprit... »

[3 pages in-8.]

T 37.

S. d. « Dimanche. » S. l. — *a*. Lettre signée : *Vinay* à la duchesse de Crillon accompagnant deux mémoires relatifs au moulin de Cavaillon.

b. Mémoire sur le moulin de Cavaillon, acheté en 1621 par Thomas de Berton, et que le duc de Crillon a décidé de vendre à la commune.

c. Mémoire engageant la commune de Cavaillon à acquérir ledit moulin.

U

(1737)

Émilie-Constance de BERTON DE MONTMEYRAN[1]

U 1.

1737, 1er avril. Avignon. — Copie de l'acte par lequel les Carmélites d'Avignon autorisent sœur Thérèse-Émilie-Marcelle de Saint-Joseph (Émilie-Constance de Berton de Montmeyran), fille du duc François-Félix de Crillon et de Thérèse de Fabry, à prononcer ses vœux et à faire profession le 3 avril suivant. Elle apporte au couvent une dot de 4.000 livres.

[16 pages gr. in-8.]

U 2.

1737, 3 avril. Avignon. — Quittance délivrée par le sieur Liotard au duc de Crillon :

« Du 2 avril pour la profession de Madame sa fille,

Cierges blans, 21 l. à 28 s.	l. 29.8.0
Plus 21 pain sucre fin pesant 21 l. à 11 s.	l. 11.11.0
Plus 21 boitte confiture pesant 22 l. à 14 s.	l. 15.8.0
Les 21 boittes, à 2 f. pièce	l. 2.2.0
	l. 58.9.0

[1 page in-8.]

1. Fille de François-Félix, duc de Crillon, et de Marie-Thérèse de Montcault, elle fut carmélite à Avignon.

V

(1733-1841)

Louis IV de BERTON

Marquis, puis duc de Crillon et de Mahon [1]

V 1.

1733, 21 août. Paris. — Certificat du comte d'Avejan, lieutenant de la première compagnie des mousquetaires à cheval, servant à la garde du roi et brigadier de ses armées, attestant que Louis de Berton de Crillon a « tres bien servi » dans la dite compagnie comme mousquetaire, du 5 octobre 1732 à ce jour, date à laquelle le roi lui a accordé une lieutenance dans son régiment d'infanterie.

[1 page in-fol.]

V 2.

1735, 16 avril. S. l. — *a*. Deux copies d'une lettre du roi de Sardaigne au cardinal de Fleury, pour lui recommander Louis IV de Crillon. (Cf. S 34.)

1. Fils aîné de François-Félix, duc de Crillon, il naquit en 1717 à Avignon, servit en Italie (cf. S 34, n. 1), puis en France jusqu'en 1738, devint colonel du régiment de Bretagne, puis d'un régiment qui porta son nom. Il se distingua pendant la guerre de Sept ans et commanda en Picardie en l'absence du duc de Chaulnes. Il passa ensuite au service de Charles III, roi d'Espagne, et prit Mahon sur les Anglais en 1782. Charles III le créa, en récompense, duc de Mahon, grand d'Espagne de première classe et chevalier de la Toison d'Or. Il mourut en 1796. Il avait épousé en 1742 en premières noces Élisabeth Couvay, en secondes noces Éléonore-Julie de la Rabatelière, morte sans postérité. Il se maria une troisième fois, en Espagne, avec Josèphe-Athanase-Roman-Garmon Spinosa de Los Monteros. Il eut deux fils du premier lit, et deux enfants du second lit. Il a laissé des *Mémoires militaires*. Paris, Du Pont, 1791. In-8, 392 pages, portr.

« J'ai à vous demander vos bons offices pour M. de Crillon, officier dans le régiment du roy, mon neveu, qui souhaiteroit d'avoir son agrément pour pouvoir acheter un régiment de ceux qui portent le nom du colonel, à la tête duquel il meurt d'envie de donner des marques de son zèle et de son courage ; c'est un jeune officier d'une ancienne famille de mes etats, et à qui une naissance distinguée a joint dans toutes les occasions une bonne et sage conduite avec beaucoup de valeur... »

b. 1735, 4 mai. S. l. — Deux copies de la réponse du cardinal de Fleury marquant l'intention du roi de donner à Louis de Crillon, neveu de l'archevêque de Toulouse, la faveur qu'il sollicite.

[1 pièce in-fol. et 2 pages in-4.]

V 3.

1738, 23 avril. Versailles. — Lettre invitant le marquis de Crillon, colonel du régiment d'infanterie de Bretagne, à rester dans son régiment du 1er juin à fin juillet, à en faire la revue, à veiller à ses exercices, et à ne pas le quitter sans avoir averti le commandant de la province.

[2 pages in-fol.]

V 4.

1748, 6 janvier. Montpellier. — Reçu signé : *Couvay de Crillon* des diamants mentionnés dans le contrat de mariage (de Louis IV de Crillon et de Élisabeth Couvay).

[1 page in-4.]

V 4 bis.

1761, 24 avril. Francfort. — Lettre du maréchal, duc de Broglie, au duc de Choiseul.

« J'ay deja marqué, Monsieur le duc, à Mr. le marquis de Crillon, que je reverrois tres volontiers M. son fils pour ayde de camp, et Madame la landgrave de Rothenbourg, qui a bien voulu se charger de luy faire passer ma lettre et qui en a paru contente, m'est temoin

qu'on ne peut se preter de meilleure grace a la proposition qui m'en a été faite. J'ai toujours pensé avantageusement sur le compte de ce jeune officier et même après l'affaire de Sandenhausen, je demanday pour luy a M. le Marechal de Belleisle la commission de colonel que sa naissance, son zele et son courage me paroissoient egalement meriter. Vous pouvés juger d'apres cela que je seray fort aise de l'avoir avec moy, et en confirmant a M. le marquis de Crillon le consentement que j'y ay deja donné, je vous prie de ne pas luy laisser ignorer ce que j'ay l'honneur de vous marquer au sujet de M. son fils, afin qu'il ne lui reste aucun doute sur ma façon de penser toujours equitable, et aussy invariable que le sincère et parfait attachement avec lequel j'ay l'honneur d'etre, Monsieur le duc, votre... »

[Signature autographe. 2 pages in-4.]

V 5.

1786, 14 juillet. Paris. — Quittance délivrée par Louis-Pierre-Nolasque-Félix, marquis de Crillon, et François-Félix-Dorothée, comte de Crillon, au duc Louis de Crillon, leur père, pour la somme de 875.158 livres, 16 sous, 4 deniers qu'il leur devait, comme seuls héritiers de la duchesse de Crillon, leur mère. (Cf. V 19, n° 3.)

[3 pages in-fol.]

V 6.

[1788, décembre]. S. l.— Supplique de Louis de Berton, duc de Crillon et de Mahon, aux membres du Parlement, afin d'obtenir l'enregistrement de l'acte du roi d'Espagne qui l'a nommé duc de Mahon et grand d'Espagne de première classe, le 18 mai 1783.

[2 pages in-fol.]

V 7.

1789, 23 janvier. Aix. — Reçu signé : *Barnier* en faveur du sieur Porte de la somme de 96 livres pour la traduction du diplôme du duc de Crillon, sa transcription et sa copie au Parlement et aux Archives du roi.

[1 page in-4.]

V 8.

1789, 25 avril. Aix. — Reçu signé : *Perrache* au même de la somme de 72 livres, pour avoir peint et dessiné les armoiries du duc de Crillon et celles d'Espagne sur les registres du Parlement et ceux de la Chambre des comptes.

[1 page in-8.]

V 9.

1789, 22 mai. Aix. — « ...Rolle des fraix de l'enregistrement des lettres de grand d'Espagne et de duc de Mahon en faveur de M. le duc de Crillon, fait en la cour des comptes... » Suit le reçu des 28 livres, 6 sous, 6 deniers, montant des frais susdits.

[1 page in-4.]

V 10.

1789, 24 mai. Aix. — « Etat general des fraix de lettres de grandesse de M. le duc de Crillon, grand d'Espagne, enregistrées aux archives de Sa Majesté près la cour des Comptes, aides et finances du Roi en Provence et au parlement de la dite province [1] ».

(Ces frais montent à 361 l., 10 sous.)

[1 page in-4.]

V 11.

a. 1792, 12 septembre. Paris. — Copie d'une lettre écrite par le comité de Sûreté générale aux officiers municipaux de Boulogne, les invitant à arrêter « deux particuliers dont l'un a pris le nom de Platoi, logeant actuellement en hôtel garni, maison de Madame Fable... »

b. 1792, 13 septembre. Paris. — Copie d'une lettre du même comité aux mêmes, pour les avertir que les individus suspects sont les sieurs de Crillon et de Poix et que leur capture est importante pour la découverte d'un grand complot.

1. En note : « L'enregistrement fut fait le 6 moi (*sic*) de mai 1789. »

c. 1792, 17 septembre. Paris. — Copie d'une lettre du même comité aux mêmes pour les avertir que les individus suspects ne sont pas les sieurs de Crillon et de Poix et que ceux-ci doivent rester libres.

d. 1792, 17 septembre. Paris. — Lettre de Vardon, député du Calvados, membre du comité de Surveillance, aux mêmes, pour ordonner la mise en liberté de Crillon.

[3 pages in-fol.]

V 12.

1793, 15 janvier. Paris. — Certificat délivré par Jean-Nicolas Pache, ministre de la guerre, attestant que le citoyen Crillon jeune [1], lieutenant général des armées de la République française, a été employé en cette qualité à l'armée du centre où il a été présent du 1er avril 1792 au 22 mai suivant, date à laquelle il a donné sa démission.

[Signé : *Pache*. 1 page in-fol.]

V 13.

1793, 12 février. Metz. — Certificat délivré par Boiseler, commissaire ordonnateur de l'armée de la Moselle, attestant que le citoyen Crillon jeune, lieutenant général des armées de la République, a commandé l'arrondissement de Thionville du 1er au

1. François-Félix-Dorothée, comte, puis duc de Crillon, né à Paris en 1748. Il fit ses premières armes sous les ordres de son frère en Espagne, dès 1760, rentra en France en 1767 ; comme colonel, il commanda les grenadiers de France, puis en second le régiment de Béarn, celui d'Agénois, et le régiment provincial d'artillerie de Toul. Il fut maître de camp du régiment de Bretagne, brigadier, maréchal de camp et lieutenant général. En 1789, il fut député aux Etats généraux par la noblesse du Beauvaisis, emprisonné à Gournay pendant la Terreur, et délivré le 9 thermidor. Il se tint à l'écart pendant le règne de Napoléon, et en 1814 Louis XVIII le fit pair de France, et érigea en duché sa terre de Crillon en Picardie. Il mourut en 1820, laissant deux fils. Il avait épousé, en 1774, Marie-Charlotte Carbon, fille de Gérard Carbon, procureur général du roi au conseil supérieur du Cap, dans l'île de Saint-Domingue.

18 mai 1792, date à laquelle le général Félix Wimpfen prit le commandement. Durant ce temps Crillon n'a pas quitté son poste.

[1 page in-fol.]

V 14.

S. l. n. d. — Minute d'une réclamation, attribuée au duc Louis de Crillon, demandant que 800 livres votées par le pays du Comtat Venaissin pour réparer le chemin de Velleron, parcouru par les voyageurs, qui de Provence vont au marché de Carpentras, soient employées à ladite réparation, qui est urgente, et non à des travaux moins utiles, comme un habitant du pays l'a proposé.

[2 pièces.]

V 15.

S. l. n. d. — Note du duc de Crillon envoyée à son fils, le comte de Crillon, à la requête d'une famille dont le fils aîné vient de mourir, pour lui demander le congé de Jean-Louis Meilhac dit La Sonde, frater de la compagnie de Brabant dans les gardes wallonnes, afin qu'il put aller secourir sa famille.

[1 page in-8.]

V 16.

1745, 29 juillet. Bruges. — Lettre du marquis d'Argenson à la marquise de Crillon, à Paris.

« ...Il ne suffisoit pas de vous faire compliment sur la maniere distinguée dont M. votre fils s'est comporté à l'affaire de Melle [1]. Je voulois pouvoir vous annoncer en meme tems les marques de la satisfaction que Sa Majesté en a eu. Le Roy en arrivant icy, ou il l'a vu pour la premiere fois depuis son action, lui a donné une

1. *Melle*, en Belgique, au sud de Gand. Louis IV de Crillon, colonel d'un régiment qui portait son nom, combattit à sa tête à Fontenoy, au siége de Tournai. Nommé brigadier d'infanterie, il se distingua au combat de Melle, à la prise de Gand, d'Ostende et de Nieuport. Il servit ensuite sous les ordres du duc de Boufflers, puis du prince de Conti aux siéges de Mons et de Namur, dont il porta au roi la nouvelle de la reddition.

pension de mil escus sur le tresor royal, en l'assurant qu'on ne pouvoit être plus content qu'il l'étoit de sa conduite et de son zele pour son service. J'aurois fort souhaité, Madame, que Sa Majesté se fut determinée a le faire marechal de camp, et je suis fasché qu'Elle ait été arretée par la consideration du peu de tems qu'il y a qu'il est brigadier [1] ».

[Signature autographe : *M. d'Argenson*. 3 pages in-4.]

V 17.

S. l. n. d. — Note signée : *Crillon* au sieur Fauque réclamant divers papiers de famille.

[1 page in-8.]

V 18.

1755-1789. — Dossier contenant 70 pièces manuscrites ou imprimées relatives à l'administration des biens du duc Louis IV de Crillon, notamment à la succession de la duchesse de Crillon, née Couvay.

(Ces actes ont été classés par ordre chronologique en août 1833.)

V 19.

1759-an X. — Dossier contenant les documents relatifs à la succession : 1° de M. Couvay, 2° de Mme Couvay, 3° de la duchesse de Crillon, née Couvay, 4° du duc de Mahon, et relatifs à un arrêté de compte de ce dernier avec ses deux fils français, par lequel il leur cède des terres dans l'île de Porto-Rico.

1° 1759, 17 février. Paris. — Dépouillement de l'inventaire fait après le décès de Mme Couvay.

2° 1760, 22 avril. Paris. — Acte énonciatif des sommes dues par le duc de Mahon à la succession de la duchesse, sa femme.

3° 1786, 14 juillet. Paris. — Acte par lequel le duc de Mahon se reconnaît débiteur envers ses deux fils, pour cause de la succes-

1. Louis IV de Crillon fut nommé peu après maréchal de camp et combattit au passage du Var, lors de conquête de Nice et de Villefranche.

sion de leur mère, d'une somme de 875.158 livres, et leur cède en paiement 2.000 carreaux de terre à prendre parmi ceux que lui a concédés le roi d'Espagne dans l'île de Porto-Rico [1].

[Cf. V 3.]

4° 1796 et 1797. Paris. — Cédule, exploits et jugements par défaut, faute de comparaître devant le juge de paix du 1er arrondissement de Paris, pour conciliation. (L'objet de cette procédure était la rescision de l'acte précédent, l'interruption de la prescription décennale. Elle était dirigée par les deux fils français du duc de Mahon, contre les enfants du second mariage de celui-ci, établis en Espagne.)

5° 1796, 24 novembre. S. l. — Requête de Pierre-Nolasque et de François de Crillon au tribunal civil de Vaucluse, tendant à être autorisés à faire régir les biens de la succession de leur père, situés dans le département. — Suit la décision du tribunal favorable à cette requête.

6° An V, 12 messidor. Paris. — Jugement par défaut du tribunal civil de la Seine portant rescision de l'acte du 14 juillet 1786, et la remise des parties en l'état où elles étaient avant cet acte.

7° An V, 21 thermidor. Paris. — Exploit d'huissier portant signification à la branche espagnole du jugement ci-dessus.

8° 1798, 31 octobre. S. l. — Acte original en espagnol et traduction en français portant donation par Virginie de Crillon à Pierre-Nolasque de Crillon, son frère, de tout ce qui peut lui échoir sur les biens laissés en France par leur père, le duc de Crillon-Mahon.

9° 1799, 13 août et 1800, 5 février. S. l. — Procurations de Louis-Antoine, second duc de Crillon, et de Virginie, sa sœur, données à maître Philippe pour régler avec leurs frères de la branche française les affaires relatives à la succession de leur père, Louis IV, duc de Crillon-Mahon.

10° An X, 15 nivôse. S. l. — Quatre expéditions d'un acte sous seing privé entre les sieurs Coriolis et Philippe fondés de pouvoir

1. Avant d'être créé duc de Mahon et grand d'Espagne, en récompense de ses services, Louis IV de Crillon avait reçu du roi Charles III en 1776 des domaines considérables à Porto-Rico.

des deux parties, portant transaction entre les branches française et espagnole sur tout ce qui se rapporte à la succession du duc Louis de Crillon-Mahon.

11° An X, 1 et 24 pluviôse. S. l. — Divers actes notariés et sous-seing privé portant partage entre Pierre-Nolasque et François de Crillon, frères, des propriétés situées dans le département de Vaucluse et provenant de leur père.

12° Actes divers se rapportant aux affaires énoncées dans les actes ci-dessus.

V 20.

1841, 19 avril. Paris. — Copie de l'inventaire des papiers de famille appartenant aux Crillon et aux Crillon-Mahon remis en septembre 1840, à Avignon, par la duchesse de Mahon-Crillon et la baronne de Laurens, née de Crillon-Mahon, au duc de Crillon, comme aîné de la famille.

[3 pages in-fol.]

W

(1627-1779)

FAMILLES ALLIÉES

W 1.

1627, 7 avril. Avignon. — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste de Sade, seigneur de Mazan, et demoiselle Diane de Simiane, fille de feu François de Simiane, sire de la Côte, et de Anne de Simiane, dame de Châteauneuf.

[2 pages in-fol.]

W 2.

1652, novembre et décembre. Paris. — Cinq reconnaissances signées : *Montmeyran*, en faveur de M. Amat, sieur du Ponet, pour diverses sommes qu'il a reçues de lui. (Cf. O 5-23.)

W 3.

1658, 8 mai. S. l. — Ordre signé : *A. de Simiane* à Maître Esprit le priant de remettre à Michel du Moulin deux aymins de blé.

[1 page in-8.]

W 4.

1712, 10 septembre. Avignon. — Reçu signé : *A. de Jésus Montmeyran* en faveur de Louis Germain, fermier de Messieurs de Crillon, pour 50 livres, monnaie du roi, à compte de ce qu'ils ont promis aux sœurs Suzanne et Catherine de Berton.

[1 page in-4.]

W 5.

1715, 15 juin. Paris. — Lettre du comte de Brancas à son cousin (M. de Rochefort).

« ...Je vous remercie de tout mon cœur du compliment que vous me faites sur le choix que le roy a fait de ma mère pour estre aupres de Me la duchesse de Berry. Elle ne s'y attendoit nullement, et estoit si bien à la veille de son départ qu'elle n'a accepté cet honneur qu'à condition qu'on luy permettrait de faire son voyage de Provence, ce que le roy et Me de Berry ont trouvé bon... J'ay veü nostre cousin de Brancas-Villeneuve et je sçavois avant son arrivée le mariage qu'on traittoit. Ils se sont cachés de moy et m'en on fait mistere, je ne sçay pourquoy. Je m'imagine qu'ils ont appréhendé que je ne leur enlevasse cette conqueste pour ma sœur ou pour ma fille, tant ils ont creü l'affaire merveilleuse. Mais ils se sont fort trompés, car je ne voudrois pas de Mr. de Falaris pour ma femme de chambre, si je m'interessoie un peü à elle. Je n'ay peu m'empecher de dire mon sentiment a nostre cousin ; tout le monde luy en a parlé de façon que je l'en crois fort degouté ; il dit en avoir escrit a son pere et qu'il croit que tout sera rompu. Pour moy, je me mesfie fort de gens qui sont accoutumés a mal marier leurs filles. Le titre de duc du Pape les a esblouis et ils ne sçavent pas le ridicule dont cella est regardé icy... »

[7 pages in-4.]

W 6.

1748, 28 février. Avignon. — Lettre signée : *Rouvière* à Mademoiselle de Saint-Auban, au couvent des dames de Sainte-Marie à Montélimar, pour lui annoncer la mort de sa cousine, sœur de Monseigneur de Lagnes, décédée le 17 février.

Cf. T 27 *bis*, 27 *ter*, 28 *bis*.

[2 pages in-4.]

W 7.

1750. 23 juin. Carpentras. — Lettre signée : *Beauvais de Nogaret, ancien président*, à la même, donnant des nouvelles de M. de la Cottière, et des détails sur les affaires de la famille Roux.

[2 pages in-4.]

W 8.

1754, 12 octobre. Avignon. — Concession par François-Marie Pastour, prêtre, au nom des hoirs de M. de Brancas-Villeneuve, à demoiselle Nicole Durand, d'Avignon, d'une rente consistant en une maison à Avignon, pour 6 années, à raison de 75 l. annuelles qu'elle leur paiera.

[4 pages in-fol.]

W 9.

Lettre signée : *Giuseppe Madresanta* à l'abbé Paolo Conti, à Avignon, pour lui donner des nouvelles de Rome.

[Italien. 3 pages in-4.]

W 10.

1763, 2 octobre. Avignon. — *a*. Copie d'une lettre de Madame de Nogaret à Mlle de Saint-Auban pour lui annoncer la mort de sa sœur, l'entretenir de son procès et tenter à ce propos d'expliquer sa conduite. Elle désire un accommodement mais trouve les demandes de Mlle de Saint-Auban exorbitantes. (Cf. T 27 *ter*.)

[3 pages in-fol.]

b. 1763, 12 octobre. Montélimar. — Réponse de Mlle de Saint-Auban qui soutient que ses affaires étant entre bonne mains, elle ne veut pas s'en occuper, que les demandes faites en son nom par la duchesse de Crillon ne sont nullement exorbitantes, enfin que ses prétentions sont équitables.

[1 page in-fol.]

W 11.

1763, 10 décembre. Avignon. — *a*. Copie d'une lettre de M. de Nogaret à Mlle de Saint-Auban, sa cousine, pour lui donner de ses nouvelles et lui parler du procès qu'ils ont avec sa femme.

b. 1763, 28 décembre. Montélimar. — Copie de la réponse de

M[lle] de Saint-Auban invitant M. de Nogaret à diner, et l'instruisant de sa correspondance avec Madame de Nogaret.

[3 pages in-fol.]

W 12.

1765, 18 décembre. Rome. — Lettre signée : *Rury* (?) à M[lle] de Saint-Auban rapportant une conversation avec Mgr Antamari au sujet du même procès avec Madame de Nogaret, dont les procureurs sont attendus par l'auteur de la lettre.

[2 pages in-4.]

W 13.

1769, 30 novembre. Avignon. — Lettre de la comtesse de Brancas [1], sans adresse, et débutant : « Mon cher commandeur », pour remercier son correspondant des renseignements qu'il lui donne au sujet de ses fermes et de ses fermiers.

[3 pages in-4.]

W 14.

1777, 7 février. Lyon. — Lettre de Madame Foudras de Rochebaron à la comtesse de Brancas, à Avignon, en réponse à une lettre qu'elle dit n'avoir pas comprise.

« ...Votre lettre et un chedeuvre d'eloquence, il faut avoir bien de l'esprit pour avoir écrit deux grandes pages et demie pour ne rien dire... »

Elle lui donne quelques nouvelles, et la remercie d'un envoi de vin.

[3 pages in-4.]

W 15.

1779, 20 juin. Bernay. — Lettre de (Marie-Charlotte) Carbon, comtesse de Crillon [2], à sa tante la comtesse de Brancas.

1. Probablement Virginie, fille de François-Félix, duc de Crillon. (Cf. S 76, n. 1.)

2. Femme de François-Félix-Dorothée, comte puis duc de Crillon, qu'elle épousa en 1774. (Cf. V 12, n. 1.)

« J'espere, ma chere tante, que vous voudrés bien m'accorder cette année la même grace que l'année dernière, et que je serai plus heureuse pour en profiter ; oui, vous serés veillement la maraine d'un petit neveu ou d'une petite nièce que j'aurai le bonheur de conserver, et lorsque je pourai enfin aller vous voir, je vous menerai votre petit-filleul ou votre petite filleule ; voila, ma chere tante, mes esperances ; je me flatte que vous voudrés bien contribuer a leur accomplissement ; mon oncle, le chevalier, m'a promis d'etre le parain, je compte accoucher au mois de novembre.

« Mon mari est parti depuis trois semaines pour son regiment ; il y restera jusqu'a la fin de Septembre. Cette absence est bien longue, elle m'est d'autant plus sensible que j'eprouve encore la peine de l'inquietude, du fait de grands preparatifs pour une descente en Angleterre. On a fait marcher beaucoup de regiments sur les cotes ; ceux de mon mari et de mon frere jusqu'a present ne sont pas du nombre, mais je crains toujours qu'ils n'en soyent. Plusieurs personnes croyent que nous ne ferons pas de descente en Angleterre, et que nous allons avoir la paix, c'est le sentiment de mon mari, du moins ; il me l'écrit pour me rassurer ; sa garnison est à Dunkerque, il est nécessaire qu'il y ait des troupes dans ce port, c'est une raison qui me fait esperer qu'on l'y laissera... »

[2 pages in-4.]

W 16.

1779, 27 juillet. Château de Lascours. — Lettre signée : *La Combe*, à la même, racontant l'arrivée à Laudun de la comtesse Florio, et donnant diverses nouvelles.

[2 pages in-4.]

W 17.

1779, 21 septembre. Uzès. — Lettre du vicaire général Dautun, annonçant à la même la révocation du maitre d'école de Laudun, mais la priant d'examiner encore l'affaire.

[2 pages in-4.]

W 18.

1779, 24 septembre. Dunkerque. — Lettre (de François-Félix-Dorothée, comte de Crillon) à la même, en son hôtel à Bagnols, offrant une situation pour un jeune gentilhomme auquel s'intéresse la comtesse de Brancas.

« Voici les conditions de rigueur : le jeune homme doit avoir depuis 15 jusqu'à 20 ans, etre gentilhomme et avoir une pension de 5 à 600 livres au moins. Je désirerais de plus qu'il ait une jolie tournure. Vous saves que les emplois sont rares, les débouchés pour la jeune noblesse manquent et on peut être plus difficile qu'apres une longue guerre ou on prend ce qui se presente... Je ferai l'impossible, quelque chose qui arrive, pour me trouver a Paris au mois de novembre qui est le tems où ma femme doit accoucher. Mon frere est a Paris, il en partira, je crois, bientot pour aller en Poitou dans les terres de sa fille ; de là il ira a Avignon vous voir et prendre sa fille pour la mener a Paris, ou il comte la mettre au couvent... »

[3 pages in-4.]

W 19.

1779, 4 octobre. Uzès. — Lettre de Dautun, vicaire général, à la même, sur la révocation du sieur Doux, maître d'école à Laudun, et pour demander un nouveau titulaire pour ce poste.

[3 pages in-4.]

W 20.

1779, 6 octobre. Saint-Esprit. — Lettre non signée à la même, au château de Lascours, à Bagnols, demandant à quel prix reviendrait un bref autorisant une chanoinesse à posséder des pensions sur des bénéfices, faveur que l'auteur sollicite pour sa fille.

W 21.

1779, 29 octobre. Château de Lascours. — Lette signée : *La C[illegible]*, sans adresse, annonçant l'envoi de bouteilles de vin et d'huile, par-

lant de réparations faites au château et du remplaçant du maître d'école installé depuis 2 jours. (Cf. W 17 et 19.)

[3 pages in-4.]

W 22.

1776, 21 septembre. Saint-Esprit. — Lettre mutilée [la fin et la signature manquent], à la même pour l'inviter à venir lui faire visite, et lui fixer un rendez-vous.

[2 pages in-4.]

———

X

(1235-1761)

MAJORAT. TERRES ET PROPRIÉTÉS

X 1.

Dossier contenant la copie de 9 actes relatifs au majorat [1] que les Balbes-Berton possédaient en Piémont (1752-1753).

a. 1108, 24 août. — Copie d'une convention faite entre les habitants de Chieri et l'évêque de Turin au sujet de la possession du château de ce lieu et des habitations qu'ils peuvent y entretenir.

[2 pages in-fol. Manque à Cibrario [2].]

b. Copie certifiée conforme par notaire d'une inscription romaine placée sur le palais de Prosper Balbo et inscrite sur un registre intitulé : *Registrum familiarum, nobilium et rerum memoria dignarum ex castris et publicis documentis in archivio civitatis Cherii apud nobiles ac diucesos notarios existentibus, cui incombere cepi de anno 1623 ego Robertus Biscaretti...*

[2 pages in-fol.]

c. 1235, 31 juillet. Chieri. — Copie d'une convention entre la commune de Chieri et les seigneurs Baldissette, de Pavarolo, de

1. En 1337, Bienvenu des Balbes-Berton institua un majorat en faveur du plus âgé des Balbes-Berton ; en cas d'extinction de cette branche, ce majorat devait passer entre les mains des autres familles des Balbes.

2. Cibrario. *Delle storie di Chieri libri quatro con documenti*. Turin, 1827. 2 vol. In-8.

Montalto et de Marentino, établissant tout ce qui est dû par ces derniers à la commune de Chieri.

[4 pages in-fol. Manque à Cibrario.]

d. 1721, mai. Chieri. — Copie d'une trève conclue entre les Balbes et les fils de Guillaume Nenglesius, qui jurent de l'observer.

[2 pages in-fol. Manque à Cibrario.]

e. 1331, 17 décembre. Chieri. — Copie d'un acte de vente par lequel Guillaume de Lassera et sa femme cèdent à André Berton 60 tables de vigne à Chieri.

[3 pages in-fol. Manque à Cibrario.]

f. 1351, 5 novembre. Chieri. — Copie d'un acte constatant l'hommage prêté au comte Amédée VI de Savoie par plusieurs nobles de la région, notamment Manfred Berton des Balbes pour lui et ses frères Millon et Bienvenu qui reconnaissent tenir du comte le château de Peiron des Balbes, sis au lieu dit Casanea.

[4 pages in-fol. Extrait du protocole *De Motta* n° 25, année 1351, fol. 30[1]. Manque à Cibrario.]

g. 1353, 19 décembre. Chieri. — Copie d'un acte de vente de 7 journées de terre, sises à Chieri, en faveur d'André et de Barthélemy Berton, frères, par Amédée Simion.

[1 pages in-fol. Manque à Cibrario.]

h. 1384, 29 octobre. Chieri. — Copie d'un acte constatant que Barthélemy et Louis Berton, fils de feu André Berton des Balbes, de Chieri, ont acquis de Jacobin Parpaglia certains biens : une maison avec toutes ses appartenances, en suite de quoi les dits acquéreurs jurèrent fidélité à la commune de Chieri.

[3 pages in-fol. Manque à Cibrario.]

1. Conservé aux Archives royales de Turin, 1re section. Série des protocoles ducaux.

i. 1445, 5 mars. — Procuration donnée par André et Barthélemy, fils de feu Louis Berton, à Antoine-Siméon et Laurent Tana, pour l'aliénation de leurs revenus à Saint-Georges de Gênes, etc.

[4 pages in-fol. Manque à Cibrario.]

i. 1515, 23 octobre. Chieri. — Copie d'une transaction entre Jean Berton, Louis, Charles et Bienvenu Berton, à la suite d'un différend.

[7 pages in-fol. Manque à Cibrario.]

X 2.

S. d. — « Relevé des hommages prêtés à la chambre apostolique depuis 1316 ».

Ces hommages furent prêtés pour les terres de Crillon, Saint-Jean de Vassols et Velleron en Provence, du 15 mars 1316 au 15 janvier 1777. Ce relevé est fait d'après un registre non désigné mais dont les folios sont indiqués en marge en face de chaque acte.

[3 pages in-fol.]

X 3.

1371. S. l. — Copie d'un acte portant défense par le cardinal (?) Tastan, prieur et coseigneur de Saint-Jean de Vassols, aux habitants dudit lieu de sortir de nuit avec des armes, sous peine de 25 l. d'amende.

[1 page in-8.]

X 4.

S. d. n. l. — Cahier de papier contenant l'inventaire manuscrit des papiers, actes, titres, mémoires, etc., « concernants les biens et héritage de Quiers en Piedmont substantiés et brevetés ».

Au dos : « Inventaire... pour Monsieur le marquis de Crillon. 1673 ».

[19 articles se trouvent cités, liasses, registres, actes, etc., dates de 1431 à 1623. 10 pages in-8.]

X 5.

1513, 27 mai. Chieri. — Acte par lequel Charles et Bienvenu Berton, de Chieri, fils de feu Aymonet Berton, héritier lui-même de Bienvenu Berton, remettent à Georges Berton tout l'héritage provenant dudit Bienvenu Berton, et qu'Aymonet Berton a possédé durant sa vie.

[Original. Parchemin.]

X 6.

1544, 10 novembre. S. l. — Acte par lequel Esprit Gaudibert, habitant de Crillon, reconnait tenir du prieur et seigneur de Saint-Jean de Vassols, Toussaint Pichoti, un verger d'oliviers sis à Saint-Jean de Vassols, et lui devoir un cens de trois gros de monnaie courante dans le Comtat Venaissin, payables chaque année à la Noël.

[6 pages in-8.]

X 7.

1544, 10 novembre. S. l. — Concession par Toussaint Pichoti, prieur de Saint-Jean de Vassols, à Esprit Gaudibert, du verger énoncé dans l'acte précédent.

[7 pages in-8.]

X 8.

1544, 10 novembre. S. l. — Concession en emphytéose faite par le même prieur à Guillaume Bulhiet et à son fils Jacques : 1° d'un moulin à blé sis à Saint-Jean de Vassols, 2° d'un jardin sis sous le dit moulin et de la capacité d'un quarteron (*carteria*) de semence, 3° d'un autre jardin à Saint-Jean et 4° d'un pré au même lieu, le tout pour un cens annuel payable à Notre-Dame de mi-août.

[9 pages in-8.]

X 9.

1547, 9 octobre. S. l. — Révocation par Louis de Sade, chanoine

de l'église de Sisteron, prieur et seigneur temporel de Saint-Jean de Vassols, de tous les officiers et juges de la juridiction temporelle de Saint-Jean, et nomination de nouveaux fonctionnaires : Pascal Guilhermi, jurisconsulte de Carpentras, baile et vice-juge, Pierre *de Cohonio*, procureur fiscal, Laurent Garcini, sergent, Guillaume Bardet et Antoine Masson, juges, qui recevront les gages accoutumés.

[3 pages in-8.]

X 10.

1552, 18 novembre. Saint-Jean de Vassols. — Mandement du baile de Saint-Jean concernant la police et portant défense à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, de porter des armes sur le territoire de justice de Saint-Jean de Vassols, de transporter devant une autre cour la juridiction du seigneur Jean Astoaud, de se servir de fausses mesures et de faux poids, de ne pas boire dans les tavernes après l'heure de *l'Ave Maria*, de ne pas héberger les femmes vagabondes, de ne pas acheter de fruits pour les revendre, etc.

[13 pages in-fol.]

X 11.

1552 à 1555. — Registre portant mention des nouvelles acquisitions faites par Jean Astoaud, seigneur de Crillon et de Saint-Jean de Vassols, et consistant en prés, terres labourables, jardins et bois.

[Relié en parchemin. Dans la reliure, fragments de manuscrits du XIIIe s. In-fol.]

X 12.

1559, 31 août. Mazan. — Ordre de Louis de Sade, prieur et seigneur de Saint-Jean de Vassols, à Pierre *de Cohonio*, baile de la cour de la communauté de Mazan, de lui céder le territoire de Mazan pour faire certains procès. Ledit baile et notaire y consent. Suit un acte par lequel Pierre *de Cohonio* prend en gage de Guillaume Trolleri diverses terres et vignes.

[11 pages in-8.]

Archives des ducs de Crillon.

X 13.

1566, 25 octobre. — Constitution par maître Lantelme de Romieu, docteur en droit, de deux procureurs, Nicolas Tartaille et Julien Collyn, docteur en droit, pour le représenter dans les affaires de succession de son oncle, maître Boniface de Parrons, docteur en droit, habitant d'Avignon, dont Lantelme de Romieu est héritier. Les procureurs devront échanger avec noble Claude Berton des Balbes tous les cens et droits que feu Boniface possédait à Crillon.

[2 pages in-fol.]

X 14.

1594, 9 avril. — Nomination par Marcel de Corneloup, prieur et seigneur temporel de Saint-Jean, d'officiers de justice : Pierre André, docteur en droit, juge, Valentin-Constant de Bidoin, baile et vice-juge, Jean Gautier de Bidoin, procureur judiciaire.

[2 pages in-8.]

X 15.

1622, 16 avril. Chieri. — Supplique de Jean-Baptiste-Henri, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste dans l'église collégiale de Chieri, touchant les revenus de cette chapelle, et réponse à l'évêque de Savone, nonce du pape à la cour de Piémont.

[Italien. 2 actes in-fol.]

X 16.

1636, 7 avril. Turin. — Réponse de Victor-Amédée de Savoie à une supplique y-attachée et à lui adressée par Prosper Berton de Crillon, général de l'artillerie du pape à Avignon, au sujet de la mise à ferme du majorat pour 50 doubles pistoles d'Italie payables à chaque Noël.

[Italien. 2 actes in-fol.]

X 17.

1636, 11 avril. Turin. — Obligation passée par le comte Amédée Berton, fils de feu Georges Berton, de Chieri, envers François Berton,

seigneur de Crillon, conseiller du roi, général de l'artillerie du pape dans le Comtat Venaissin, pour 150 doubles pistoles d'Italie dues en raison de la mise à ferme des biens du majorat et payables moitié dans le mois d'avril, moitié à la Saint-Jean.

[Italien. 3 pages in-fol.]

X 18.

1650, 6 octobre. Chieri. — Constitution par le marquis Louis Berton des Balbes de Jean-Jacques Arata, de Gênes, comme procureur pour prélever tous ses revenus et réclamer tout ce qui lui est dû. Suivent diverses attestations.

[Italien. 4 pages in-fol.]

X 19.

1655, 22 février. Turin. — Quatre copies d'une supplique de Jean-Baptiste Berton, possesseur du majorat, au roi Charles-Emmanuel au sujet des annates dues par les paroissiens de certaines villes, et réponse du roi.

X 20.

1657, 18 mars. Turin. — Lettre de l'abbé Scaglia au commandeur Berton pour lui demander des renseignements à la suite d'une réclamation de la commune de Cambiano et en vue d'un prompt accommodement.

[Italien. 1 page in-fol.]

X 21.

1657, 4 septembre. Turin. — Citation par Alexandre Crescent, nonce du pape près la cour de Savoie, à son tribunal adressée à tous ceux qui lui envoyèrent une supplique à propos d'un pré vendu à Jean-Baptiste Berton.

[2 actes in-fol.]

X 22.

1658, 1er mai. Chieri. — Défense faite par le juge de la ville de Chieri[1] au sieur Garbiglia de démolir une maison sur laquelle Jean-Baptiste Berton, possesseur du majorat, prélève certaines redevances, en suite d'une supplique de ce dernier.

[Italien. 2 actes in-fol.]

X 23.

1662, 7 janvier. Chieri. — Reconnaissance passée en faveur de Jean-Baptiste Berton par Antoine-Jean Vacher, procureur de la ville, pour certaines terres et diverses sommes d'argent qu'il lui doit.

[Italien. Copie. 6 pages in-fol.]

X 24.

1676, 20 mars. Verceil. — Rôle monitoire du marquis Louis Berton de Crillon ordonnant de rendre publics tous les actes, contrats, locations, etc., concernant les terres, maisons et prés qui constituent le majorat.

[Italien. Imprimé : page in-fol.]

X 25.

1676, 22 avril. Gênes (?). — Lettre signée : *Campiaggio* au chevalier de Crillon pour l'informer que l'auteur de la lettre va sous peu s'occuper de son procès, et pour lui donner des nouvelles de la guerre.

[Italien. 2 pages in-fol.]

X 26.

1676, 9 décembre. S. l. — Nomination par le marquis Louis Berton de Crillon du notaire F.-M. Cambiaggio comme procureur près la cour de Gênes, pour défendre ses intérêts et revendiquer ses droits.

[Italien. 4 pages in-fol.]

1. François-Amédée Salvio, docteur en droit.

X 27.

1676. S. l. — Formule de l'acte portant la nomination qui précède.

[Italien. 4 pages in-fol.]

X 28.

1681, 4 septembre, 13 octobre, 23 décembre, 20 décembre. 1682, 19 février. Chieri. — Quittances délivrées par divers au chevalier Berton de Crillon pour certaines sommes reçues des mains de son agent Jean-Baptiste Goffi.

[5 actes in-8, in-4, in-fol.]

X 29.

S. d. n. l. — Mention d'une supplique adressée au roi de Sardaigne par François Berton, d'Avignon, pour obtenir des lettres de naturalité afin de pouvoir hériter du majorat.

[Italien. 1 page in-fol.]

X 30.

S. d. n. l. — Formule de procuration donnée par François Berton de Crillon, archevêque de Vienne, à Jean-Marie Micone, Gênois, pour faire valoir ses droits sur le majorat.

[Italien. 3 pages in-fol.]

X 31.

1721, 29 avril. Turin. — Lettre signée : *François-Amédée Thesco*, au comte Berton de Crillon, à Avignon, relative au majorat pour la location duquel l'auteur de la lettre a été nommé procureur par le comte Berton de Mombel.

[Italien. 2 pages in-4.]

X 32.

1735, 21 juillet. Gênes. — Lettre signée : *Gaetano Chiozza* (au duc de Crillon) traitant des affaires du majorat dont les revenus

sont à la disposition du duc, et demander procuration pour les revendiquer.

[Italien. 4 pages in-4.]

X 33

1752, 19 juillet. Cavaillon. — Lettre signée : *F.-M., évêque de Cavaillon*[1] (au duc de Crillon) au sujet d'un conflit non spécifié, qui sera réglé à l'amiable sans l'intervention des tribunaux.

[1 page in-4.]

X 34

1755, 23 juin. Gênes. — Copie d'une lettre de Gaëtan Chiozza sur le même sujet, pour demander une nouvelle procuration.

[Italien. 3 pages in-4.]

X 35

1756, 10 avril. Gênes. — Lettre de Gaëtan Chiozza (au même) sur les formalités nécessaires pour recouvrer les revenus du majorat.

[Italien. 4 pages in-4.]

X 36

1756, 29 mai. Gênes. — Lettre du même sur le même sujet.

[4 pages in-4.]

X 37

1756, 29 mai. Gênes. — Lettre identique à la précédente, en italien.

[2 pages in-4.]

X 38

1758, 15 mai. Gênes. — Lettre du même (au même) annonçant la réception de 197 livres provenant du majorat (et payées par les

1. François-Marie Manzi, évêque de Cavaillon de 1742 à 1757.

écrivains de Saint-Georges, à Gênes), et leur envoi par lettre de change sur Marseille.

[Italien. 2 pages in-4.]

X 39.

S. d. n. l. — « Mémoire instructif qu'il faut suivre à la lettre indiquant les formalités à remplir pour recouvrer la rente que le duc de Crillon prélève sur la banque de S. Georges à Gênes ».

[2 pages in-fol.]

X 40.

S. d. n. l. — Note en italien et en français sur les difficultés éprouvées pour faire admettre à Gênes des actes légalisés autrement que selon les prescriptions de la loi, et proposant un expédient.

[3 pages in-4.]

X 41.

S. d. n. l. — « Estat du reveneu de la terre de Velleron pour Monsieur le marquis de Crillon, seigneur du dit lieu ».

[2 pages in-fol.]

X 42.

1752. S. l. — Documents relatifs au procès entre le comte de Berton, le comte de Sambuy, le marquis de Faverges et le duc de Crillon [1].

[32 pièces.]

a. S. l. n. d. — Lettre de l'abbé de Crillon à son frère, exposant le procès dont il 'est témoin à Turin entre le comte de Berton et le marquis de Faverges, et dans lequel il est intervenu. Il raconte les

1. En 1751 s'éteignit la branche masculine des Berton, comtes de Mombel. Le marquis de Faverges, descendant par les femmes d'un Berton Mombel, prétendit hériter. Mais les Balbes-Berton de Sambuy et les Balbes-Berton de Crillon s'y opposèrent et dans le procès qui s'en suivit obtinrent gain de cause.

recherches qu'il a faites dans les archives de famille pour trouver des actes sur lesquels il appuie ses propres revendications.

[12 pages in-fol.]

b. 1737, 29 mai. S. l. — Copie de l'acte (1443, 17 juin) portant l'acquisition faite par Michel, Georges et Jean-Antoine, frères, fils de Barthélemy Berton des Balbes, de Chieri, de 55 tables de terre sises à Cambiano [1].

[7 pages in-8.]

c. 1514, 29 décembre. Chieri. — Copie du testament de Georges Berton des Balbes.

[24 pages pet. in-fol.]

d. S. d. n. l. — *a*. Arbre généalogique des descendants de Melanus Bertonus de Balbis.

b. 1753. S. l. — Notice intitulée : « Etat du proces entre M. le comte de Berton de Sambuys et M. le marquis Millet de Faverges pendant par devant le Sénat de Piémont. »

c. S. d. n. l. — Copie de la transaction du 25 octobre 1515 entre Jean Berton, fils de Johannard Berton, d'une part, et Louis Berton, fils de feu Gilles Berton, Charles et Bienvenu, fils de feu Aymonet Berton, d'autre part, et Antoine Berton.

[8 pages in-fol.]

e. S. d. n. l. — Note de généalogie commençant par : « Louis premier ».

[10 pages in-fol.]

f. S. d. n. l. — Quatre copies d'une lettre non signée sur le procès de Turin, et donnant divers renseignements historiques sur la famille Berton.

g. S. d. n. l. — Mémoire historique sur la maison des Balbes contenant diverses généalogies.

[Cahier, 12 pages petit in-fol.]

h. 1752, 13 septembre. — Note sur la généalogie de la même famille, avec un arbre généalogique.

[2 pages in-fol.]

1. Cambiano, Italie, province et district de Turin.

i. 1752, 4 octobre. S. l. — Mémoire sur le majorat, son histoire, les droits et intérêts des Crillon.

« ...De ce majorat, il n'y a plus que quelques débris qui en subsistent, savoir 82 actions sur la banque de Saint-Georges de Gênes, dont on ne sçait pas le divident précis par année, et le droit honorifique du patronat d'une chapelle propre du fondateur du majorat, l'entretien de la dite chapelle et autres aumones fondées par le testateur devant être supportées a perpetuité par M. le comte Berton de St. Buis (*sic*), acquéreur ou libre possesseur des biens du dit majorat, à proportion neanmoins du revenu de la banque de Gênes, qui doit entrer en masse pour le contribut au sol... »

[Cahier. 12 pages in-fol.]

j. 1761, 30 juin. S. l. — « Sentence du 30 juin 1761 rendue dans la cause de M. le duc de Crillon et du comte de Sambuicci. »

[Cahier. 8 pages in-fol.]

k. S. d. n. l. — Mémoire sur l'histoire de la famille Berton des Balbes et celle du majorat.

[3 pages in-fol.]

l. S. d. n. l. — Liste de testaments des membres de la famille Berton et notes diverses touchant les preuves à présenter à l'occasion du procès.

[4 pages in-fol.]

m. 32 pièces et actes, lettres, mémoires, notes, requêtes, comptes, concernant le procès.

Y

(1665-1764)

COLLÈGE SAINT-NICOLAS, A AVIGNON

Y 1.

1665, 3 juillet. Turin. — Lettres patentes de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, qui concèdent à Joseph-François de Berton, marquis de Crillon, la direction du collège de Saint-Nicolas, à Avignon, fondé le 23 juin 1424 par testament de Jean, cardinal d'Annecy, pour l'éducation des sujets du duc de Savoie [1].

[Signature autographe. 1 page in-fol.]

Y 2.

1668, 30 novembre. Turin. — Lettre du même au même, au sujet des élèves du collège Saint-Nicolas maltraités par leur recteur, et dont il faut prendre la défense [2].

[Signature autographe. 3 pages in-fol.]

Y 3.

1669, 23 février. Turin. — Lettre du même au marquis de Crillon pour lui marquer son étonnement de ce que le vice-légat se dit sans pouvoir pour remplacer le dit recteur, et le prier de veiller à ce qu'on respecte le bon droit des écoliers de Saint-Nicolas [3].

[Signature autographe. 2 pages in-fol.]

1. Cf. Pièce annexe n° 20.
2. Cf. Pièce annexe n° 21.
3. Cf. Pièce annexe n° 22.

Y 4.

1699, 26 mai. Turin. — Lettre de Victor-Amédée II de Savoie au comte Berton de Crillon pour le nommer protecteur du collège Saint-Nicolas, à Avignon [1].

[Signature autographe. 2 pages in-fol.]

Y 5.

1700, 27 novembre. Annecy. — Lettre des syndics de la ville d'Annecy au même pour le féliciter de sa nomination de protecteur du collège Saint-Nicolas.

[Signé : *De Vincent*, *Detesigny* (?), *Rustard*, *Imblet* (?), *J. Burnod*. 2 pages in-fol.]

Y 6.

1713, 17 février, Turin. — Lettre de Victor-Amédée II au marquis de Crillon, consul d'Avignon, pour le prier de défendre les écoliers du collège, victimes de mauvais traitements [2].

[Signature autographe. 2 pages in-fol.]

Y 7.

1730, 8 avril. Turin. — Lettre de Victor-Amédée II au duc de Crillon par laquelle il le nomme protecteur du collège Saint-Nicolas.

[Signature autographe. 1 page in-fol.]

Y 8.

a. 1764, 21 juillet. Turin. — Lettre de Charles-Emmanuel III au duc de Crillon pour lui dire qu'en suite de son rapport du 6 juillet sur les vexations subies par les collégiens de Saint-Nicolas de la part de leur supérieur, il fait faire une enquête.

[Signature autographe et signé : *de Viry*. 1 page in-fol.]

b. 1764, 21 juillet. Turin. — Lettre de Viry transmettant la lettre précédente.

1. Cf. Pièce annexe n° 36.
2. Cf. Pièce annexe n° 38.

« La seule necessité de trouver et de reunir les documents retarde [cette affaire]. »

Y 9.

1764, 21 juillet. Paris. — Copie d'une lettre du comte de Riviera, ambassadeur de Savoie à Rome, sans adresse.

« Vous m'ecrivites une fois, mon cher cousin, sur les griefs et torts que l'on fait aux Savoyards du collège d'Avignon. Je viens enfin d'être chargé par la cour d'en faire icy des plaintes et de demander reparation. Oserois je vous prier, Monsieur et cher cousin, de me procurer par quelqu'un des collégiés un memoire bien detaillé de tous les griefs dont ils croyent avoir lieu de se plaindre, comme on pourroit y contredire, et d'y demander enfin qu'ils voudroient que l'on eut a faire icy pour remettre les choses si non tout a fait comme auparavant, au moins sur un pied supportable... »

[1 page in-8.]

Z

(1645-1799)

DIVERS

Z 1.

1645, 25 mai. Avignon. — Reçu du cardinal de Valençay à M. de Crillon pour 100 pistoles d'Italie.

[Signature autographe. 1 page in-8.]

Z 1 bis.

1653, 31 mai. Marseille. — *a.* Note non signée invitant à payer au père Benoît, capucin, 7 pistoles d'Espagne.

Début : « Chere sœur... »

b. Reçu signé : *Leyrolle* en faveur de Madame de Crillon, pour 82 livres, 12 sous (12 mai 1653.)

[1 page in-8.]

Z 2.

1657, 22 février. La Haye. — Lettre d'Amélie, princesse d'Orange, adressée à Madame de Crillon, à Orange, pour lui annoncer que sur sa demande elle interviendra auprès du prince d'Orange, son petit-fils, en sa faveur.

[Signature antographe. 1 page in-fol.]

Z 3.

1660, 13 juillet. Avignon. — Ordre signé : *Crillon* au sieur Dumas pour lui mander de payer 294 livres aux sieurs Nicolay et Riquard. Suit le reçu (2 septembre).

[1 page in-8.]

Z 4.

1660, 7 août. S. l. — Lettre signée : *Crillon* à Monsieur de Crillon, à Avignon, pour l'assurer qu'il suivra ses ordres et ne quittera pas Montélimar pendant 12 jours.

[1 page in-4.]

Z 5.

1669, 3 juillet. Voiron. — Lettre non signée, adressée à Madame de Crillon, à Avignon, pour lui donner diverses nouvelles.

Début : « Chere seur... »

[1 page gr. in-8.]

Z 6.

1661, 10 novembre. Paris. — Lettre du même auteur à la même, lui accusant réception d'une lettre de change de 1.200 livres.

[1 page in-4.]

Z 7.

1670, 24 novembre. Paris. — Lettre (de l'évêque de Laon), sans adresse.

« Je fus hyer au logis de Mr de Nevers pour remercier Monsieur le marquis de Crillon de l'honneur qu'il m'avoit faict et luy porter la response que je fais a la lettre de Monsieur le cardinal Chigi. On me dit qu'il estoit allé a S. Germain, et qu'on ne sçavoit s'il en reviendrait le mesme jour. Je pars demain pour Soissons, je serai icy a la fin de la semaine et j'ay une tres grande impatience d'estre de retour pour lui tesmoigner plus a loisir combien je l'honore et la passion que j'ai de le servir. Je le supplie aussi de fermer ma lettre apres l'avoir leue et d'estre persuadé qu'il ne peut en dire et en escrire asses sur les sentiments de respect et d'attachement que je veux avoir toute ma vie pour son ami. »

[1 page in-4.]

Z 8.

1679, 28 juillet. Marseille. — Lettre (signature illisible) au chevalier de Crillon, à Avignon.

« Si je ne cognoissois parfaitement ce que vous vales, come je fais, certainement l'action qu'on m'a dit que vous venies de rendre me mettroit dans la derniere surprise, et come je cognois fort peu de persones capables d'une si belle, je n'en crois point aussy qui y prene tant de part que moy qui n'ay point de reserve pour tout ce qui vous regarde... »

[1 page in-4.]

Z 9.

1693, 25 mai. Avignon. — Reçu signé : *Crillon*, en faveur du sieur de Tache en suite du choix fait par le premier entre les biens de feu M. de Gonze, de documents divers intéressant les « capitaux de pension » à Vernègues.

[2 pages in-4.]

Z 10.

1699, 26 mars. Montélimar. — Lettre signée : *Crillon*, sans adresse, au sujet de l'acquisition d'une vache noire.

[2 pages in-4.]

Z 11.

1699, 12 juin. Montauban. — Lettre signée : *de la Houssaye*, sans adresse.

« J'ay reçeu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avées fait l'honneur de m'escrire avant votre depart de Toulouse, l'abbé B. n'en est pas encore de retour ; il est perdu de reputation en ce pays. Mrs de Vienne et Bottée m'ont conté l'étrange comparution de Mons. l'eveque de Vence. Quelle indignité. Il n'a pas ozé venir jusques icy, et il a pensé se casser le col, à ce que l'on m'a dit, en faisant sa route vers Avignon... »

[2 pages in-4.]

Z 12.

1703, 8 mai. Rome. — Lettre signée : *S. M. de Pontery*, sans adresse, pour demander quelques papiers utiles afin d'appuyer une demande de faveur adressée au pape pour le neveu du destinataire de la lettre.

[2 pages in-4.]

Z 13.

1706, 7 mai. Avignon. — Ordre signé : *L. de Crillon*, adressé à maîtres Clareton et Germain leur mandant de payer au sieur Fermin, marchand d'Avignon, 948 livres, monnaie du roi, à la Noël.

Au dos : Reçu de la dite somme. (24 décembre 1706.)

[2 pages in-8.]

Z 14.

1711, 15 août. Rome. — Lettre signée : *A. Bancheri*, sans adresse, pour remercier de services rendus lors de la nomination de l'abbé Barli comme agent de la ville [d'Avignon (?)].

[1 page in-8.]

Z 15.

1721, 17 avril. Biod. — Lettre signée : *Olive de Clausonne*, sans adresse, pour remercier de l'intermédiaire grâce auquel il consent à se réconcilier avec son fils, l'abbé Dandon.

[1 page in-4.]

Z 16.

1728, 9 avril. Rome. — Lettre signée : *Domenico Fabretti*, sans adresse, au sujet de diverses affaires.

[Italien. 3 pages in-4.]

Z 17.

1728, 24 juin. Lyon. — Lettre signée : *Honoré Dedon*, sans adresse.

« ...Il m'a été tres difficile pour ne pas dire impossible d'aller a Paris par la route de Rouanne tant par raport aux eaux de la Loire qui se trouvent tres basses q'à cé qué m'a conseillé le sieur Déluyis... »

[4 pages in-4.]

Z 18.

1730, 8 juin. Paris. — Début d'une lettre non signée et sans adresse, contenant des messages d'amitié.

[2 pages in-4.]

Z 19.

1755, 20 juillet. Vienne. — Lettre du père Ferreol Moyroud, ex-provincial des Carmes, sans adresse, au sujet de diverses affaires non spécifiées.

[2 pages in-4.]

Z 20.

1761, 19 février. Lorient. — Lettre non signée d'un fils à son père pour lui annoncer son débarquement à Lorient, son état de santé précaire au retour de l'Inde, et son plaisir de revoir bientôt sa famille.

[1 page in-4.]

Z 21.

1761, 29 juin. Abbeville. — Lettre non signée d'un fils à son père au sujet du mariage d'un membre de la famille de Crillon.

[1 page in-4.]

Z 22.

1761, 7 juillet. S. l. — Lettre non signée d'un fils à son père au sujet de diverses affaires.

[4 pages in-4.]

Z 23.

1766, 5 mars. Grenoble. — Lettre non signée et sans adresse.

« ...Vous aves beaucoup connut le marechal; il aime encor le mot pour rire, et met bien de la douceur dans la société, il fait grande chere, fait ses deux repas amplement, il finissoit un bon soupé par une jatte de creme et de fraise. Il a l'estomach aussi parfait que le cœur; il nous a laissé l'esperance de nous venir retrouver... »

[1 page in-4.]

Z 24.

1770, 12 octobre. S. l. — Lettre non signée et sans adresse.

[1 page in-4.]

Z 25

1774, 22 mars. Paris. — Lettre non signée d'un inconnu à sa tante au sujet de la mort de sa femme décédée subitement des suites d'une chute de cheval.

[2 pages in-4.]

Z 26.

1779, 9 avril. S. l. — Lettre signée : *J. B.* à son père, pour lui annoncer la prorogation des pouvoirs qu'il lui donne pour un an.

[2 pages in-8.]

Z 27.

S. d., 10 avril. Aix. — Lettre autographe du prince de Monaco, à *Monsieur de Crillon*, à Avignon.

« Il n'est pas possible que la voiture que vous nous avez donnée s'en retourne sans que je remmerceye mon bienfaiteur. Je le fays donc, mon cher Crillon, et vous prie de croyre que personne au monde n'est plus sensible que moy a toutes vos honnestetez. Grignan me retient aujourduy pour une tres fameuse comedie, et demain je partiray pour vous aller attendre à Monaco, où comme partout ailleurs je seray toujours votre serviteur tres acquis... »

Z 28.

S. a, 9 août. S. l. — Lettre signée : *Viriville* à M. de Crillon, à Avignon, cousin de l'auteur, au sujet de diverses affaires non spécifiées dans l'une desquelles est intéressé le comte de Grignan.

[3 pages in-4.]

Z 29.

S. l. n. d. — Lettre signée : *de Berton* à un cousin, pour lui annoncer la mort de Silvio de Berton, possesseur du majorat, et l'avertir qu'il a envoyé un procureur pour prendre possession de l'héritage comme membre le plus âgé de la famille.

[2 pages in-fol.]

Z 30.

S. l. n. d. — Lettre signée : *Montmeyran-Crillon*, sans adresse.

[1 page gr. in-8.]

Z 31.

S. l. n. d. — Début de la lettre d'une femme qui fait part à son correspondant de difficultés qu'elle a avec son père.

[2 pages in-4.]

Z 32.

S. l. n. d. — Dernier feuillet d'une lettre signée : *B*[*albe*] *B*[*erton*], *duc de Crillon, ton frère et ton ami* [1] à sa sœur, au sujet de sa nomination à la dignité de commandeur.

[2 pages in-4.]

1. Peut-être Louis IV qui avait trois sœurs : 1° Virginie, mariée à N. de Thomas, seigneur de Millau, puis en 1742 à Henri-César-Raymond-Hyacinthe comte de Brancas-Villeneuve, baron de Lascours ; 2° Émilie, carmélite à Avignon (cf. V 1-2) ; 3° Charlotte, morte en bas âge.

Z 33.

Petit recueil manuscrit contenant diverses prières en italien, et commençant par ces mots : « Essercitio per la matina. Beneditione... »

[Papier. Couverture de parchemin.]

SÉRIE DES REGISTRES

AA

[*Registre relié en veau brun : 0 m 21 sur 0 m 30. 80 feuillets. Sans titre. En tête, dans un cahier de papier indépendant, se trouve l'ancien inventaire des actes contenus dans le registre portant le titre : « Catalogue des lettres qui se trouvent dans une vielle* (sic) *reliure de livre sans ordre.* »]

F° 3.

1577, 31 janvier. Blois. — Passeport délivré sur l'ordre du roi Henri IV au « sieur de Berton, capitaine de l'une des compagnies du regiment du sieur de Berton, avec ses gens, armes et chevaulx ».

F° 5.

1582, 7 juin. Paris. — Lettre de Louis de Crillon à M. de Brissac, à Avignon, son cousin, dans lequel il lui exprime son désir de lui rendre service [1].

[Signature autographe.]

F° 7.

1600, 20 octobre. Chambord. — Lettre de Henri IV au capitaine de Berton, lieutenant d'une compagnie des gardes du roi, pour le

1. Cf. Pièce annexe n° 1.

réprimander d'avoir abandonné sa compagnie, l'inviter à rejoindre son poste, et l'assurer de son pardon [1].

[Signature autographe.]

F° 8

1600, 27 septembre. Grenoble. — Lettre de Louis de La Valette, duc d'Épernon, au même pour l'inviter à revenir au plus tôt à sa compagnie, où sa présence est nécessaire, et l'assure que le roi l'y verra « de bon œil [2] ».

[Signature autographe.]

F° 9.

a. S. l. n. d. — Copie d'une lettre du duc d'Épernon à Louis de Crillon, pour lui exprimer son étonnement de ce qu'il a remis sa charge au roi.

b. 1601, 22 mai. Fontainebleau. — Réponse de Crillon au duc d'Épernon, pour lui exposer les motifs de sa conduite [3].

F° 11.

1610, 28 mai. Paris. — Lettre (du connétable Henry) de Montmorency à Louis de Crillon, pour lui exprimer ses sentiments de tristesse à l'occasion de la mort du roi Henri IV, et son désir de servir fidèlement Louis XIII, « nostre petit maistre [4] ».

[Signature autographe.]

F° 12.

1607, 29 septembre. Paris. — Lettre de Christine d'Aguerre, comtesse de Sault, à M. de Berton, pour lui exprimer la crainte qu'il ne trouve pas à *Châteauregnault*, où il veut aller passer quelques jours, « toute la commodité » qu'elle voudrait qu'il y trouvât.

1. Cf. Pièce annexe n° 3.
2. Cf. Pièce annexe n° 2.
3. Cf. Pièce annexe n° 4.
4. Cf. Pièce annexe n° 11.

F° 13.

1607, 29 septembre. Paris. — Lettre de la même au sieur Le Rentier, à *Châteauregnault*, pour lui ordonner de mettre en état le château pour y recevoir M. de Berton.

F° 14.

1610, 21 août. Paris. — Lettre du duc de Guise [1] à M. de Berton, pour le remercier d'une lettre qu'il lui a écrite, et lui annoncer qu'en se rendant en Provence, il passera par Avignon pour le voir [2].

F° 15

1612, 9 novembre. Beaucaire. — Lettre (du connétable) de Montmorency au même, pour le prier de s'entremettre pour faire obtenir aux pères de l'Observance une terre nommée Montfavet [3], appartenant à la ville d'Avignon, où ils désirent construire un couvent [4].

[Signature autographe.]

F° 16.

1625, 20 avril. Marseille. — Lettre du duc de Guise au même, à propos de la rente que ce dernier prélève sur l'évêché de Fréjus.

[Signature autographe.]

F° 17.

1626, 8 mai. Fontainebleau. — Lettre de Louis XIII à M. de Béthune [5], ambassadeur à Rome, l'avertissant qu'il a écrit au cardinal Barberini en faveur d'un des fils de M. [François (?)] de Berton, qui postule le prieuré de Cairane au comté de Fréjus.

[Signé : *Louis* et *Phelypeaux*.]

1. Charles de Lorraine, duc de Guise (1571-1640), avait reçu le gouvernement de la Provence.
2. Cf. Pièce annexe n° 12.
3. *Montfavet*, dép. de Vaucluse, cne d'Avignon.
4. Cf. Pièce annexe n° 13.
5. Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, frère puîné de Sully.

F° 18.

1656, 13 janvier. Maubes. — Lettre signée : *Villars*, sans adresse.

F° 19.

1675, 8 octobre. Versailles. — Acte par lequel Louis XIV casse le sieur de Champilly de sa charge de capitaine dans le régiment de cavalerie de Crillon[1] pour ne s'être pas rendu à son poste et avoir dissipé l'argent qu'il avait reçu pour réorganiser sa compagnie. Il prie le marquis de Crillon, maître de camp du dit régiment, de lire le présent acte devant la compagnie.

[Signé : *Louis* et *Le Tellier*.]

F° 21.

1676, 22 octobre. Versailles. — Acte par lequel Louis XIV casse de sa charge le capitaine de Saint-Pée, dont la compagnie dans le régiment de Crillon, est dans un état déplorable, tant par sa négligence que par suite de ses absences fréquentes.

« Sa Majesté estant informée que le mauvais estat auquel est la compagnie que le Sieur de Saint Pée commande dans le regiment de cavalerie de Crillon provient tant de sa negligence que de ce qu'il est souvant absent de sa charge et ne voulant pas souffrir une licence si prejudiciable a son service, Sa Majesté a cassé et privé le sieur de Saint Pée de sa charge de cappitaine de la dite compagnie, luy enjoignant tres expressement de s'en retirer, deffend Sa Majesté aux officiers et chevaulx legers d'icelle de le recognoistre a l'advenir en la dicte qualité... »

[Signé : *Louis* et *Le Tellier*.]

F° 23.

1678, 14 décembre. Saint-Germain-en-Laye. — Ordre par lequel Louis XIV, ayant résolu en suite de la paix de réduire les compagnies des régiments de cavalerie de Gassion, de La Valette, de

1. Ce régiment appartenait à Joseph-Dominique-Nicolas, marquis de Crillon. (Cf. F° *passim*.)

Crillon, du chevalier de Gassion et de Châtillon, qui sont en Provence, à 40 maîtres chacune, ordonne de payer et de licencier les troupes dès le 20 décembre jusqu'à concurrence de 40 maîtres par compagnie. Il ne pourra plus y avoir qu'un capitaine, un lieutenant, un maréchal des logis, trois brigadiers, 36 cavaliers et un trompette par compagnie. Les cornettes seront réformées. Le comte de Grignan et l'intendant Rouillé veilleront à l'exécution de cet ordre.

[Signé : *Louis* et *Le Tellier*.]

F° 25.

1684, 22 mai. Turin. — Lettre de Victor-Amédée, duc de Savoie, au marquis de Crillon, à l'armée de Catalogne, pour lui donner des nouvelles de son mariage [1], et le remercier de ses messages d'affection [2].

[Signature autographe.]

F° 27.

1644, 19 juillet. S. l. — Lettre signée : *Cheroni* au baron de Crillon, à Avignon.

F° 29.

1680, 17 mars. Bruxelles [3]. — Lettre autographe d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons (au marquis de Crillon), pour lui déclarer qu'elle est innocente dans le drame des poisons [4].

F° 30.

1714, 25 avril. Marly. — Lettre autographe du maréchal de Tallard, sans adresse, félicitant un membre de la famille de Crillon de la place que le roi vient de lui accorder.

1. Victor-Amédée II venait d'épouser la nièce de Louis XIV, Anne d'Orléans.
2. Cf. Pièce annexe n° 35.
3. La comtesse de Soissons avait dû s'enfuir à Bruxelles, compromise dans le procès de la Voisin.
4. Cf. Pièce annexe n° 35.

F° 31.

1755, 23 décembre. S. l. — Lettre autographe de Louise-Élisabeth de France, sans adresse, remerciant d'un échantillon de chocolat à 4 livres de sucre, qu'elle trouve excellent, et pour en demander une centaine de livres de pareil.

F° 32.

1755, 8 décembre. S. l. — Lettre autographe de la même demandant un nouvel échantillon de chocolat, car elle trouve celui qu'elle a reçu trop sucré.

F° 35.

1765, 29 mars. Sola (?). — Lettre autographe de Philippe [duc d'Orléans (?)] au marquis (Louis IV) de Crillon, pour le remercier de félicitations, et lui rappeler des souvenirs de jeunesse [1].

F° 37.

1790, 28 août. Paris. — Commission donnée par Louis XVI au duc (Louis IV) de Crillon, grand d'Espagne, lieutenant général des armées du roi, pour recevoir Gaspard-Hardouin-François d'Ambly, ci-devant capitaine commandant le 5ᵉ régiment de chevau-légers, à la dignité de chevaliers de l'ordre de Saint-Louis.

En note au bas : « La cour de France ne peut me doner le titre de lieutenant général que parce qu'elle me regarde come actif dans ce moment dans les armées de Sa Majesté tres chrétienne, puisqu'elle ne peut ignorer que je suis capitaine général dans celle d'Espagne. Ce qui me done sans difficulté le grade de maréchal de France. »

[Signé : *Louis* et *La Tour du Pin*.]

F° 38.

S. d. n. l. — Lettre non signée (du comte d'Artois) au duc Louis IV de Crillon [2], pour lui demander des nouvelles d'un bâti-

1. Cf. Pièce annexe nº 51.
2. Pendant le siège de Gibraltar, le duc de Mahon avait sous ses ordres le comte d'Artois (depuis Charles X) et le duc de Chartres (depuis Louis-Philippe).

ment anglais qui cherchait à entrer à Algésiras. (Cf. AA f° 48.)

« Pardon, mon cher general, si je vous importune de si bonne heure, mais je vous prie de me faire dire si on a eu nouvelle du bâtiment anglois qui cherchoit à entrer, en me reveillant. J'en ai vu un qui arrivoit à Algésiras, il seroit charmant et il avoit été pris, mais je n'ose m'en flatter. Adieu, au plaisir de vous revoir. »

F° 40.

S. l. n. d. — Lettre non signée adressée au marquis de Crillon.

F° 42.

S. d. n. l. — Lettre autographe (du maréchal) de Créqui [1] à « Monsieur de Berton », à propos d'une affaire non spécifiée pour laquelle il lui demande son assistance.

« Je vous suis bien fort obligé de la peine que vous avez pris pour faciliter l'acord que ma mere a faict avec Monsieur vostre oncle... »

F° 43.

S. d. n. l. — Lettre autographe du même au même sur le même sujet.

F° 44.

S. a. 25 janvier. Bordeaux. — Lettre du duc d'Epernon à « Monsieur de Berton » pour l'avertir qu'il ne garde aucune animosité contre lui et lui envoyer des messages d'amitié [2].

[Signature autographe.]

F° 45.

1605, 13 février. Aix. — Acte contenant une promesse faite par Louis de Crillon au sieur Louis Audibert à l'occasion d'un procès.

1. Probablement Charles de Créqui, prince de Poix, pair et maréchal de France, mort en 1638.

2. Pièce annexe n° 5.

F° 47.

S. l. n. d. — Lettre autographe du duc de Nevers à « M. de Berton ».

« Mon cher amy, Je ne vous scaurois dire l'ayse que j'ay de ce que l'on m'a raporté la lettre que j'avois escripte a Monsieur de Savoye en vostre recommandation parceque pour rien du monde je ne voudrois qu'elle eust esté portée faicte comme elle estoit. La haste que mon secretere a eue a mon partement en a esté la cause... »

F° 48.

S. a. 12 mars. « S. Roque ». — Lettre autographe (du comte d'Artois) non signée au duc Louis IV de Crillon, au camp. (Cf. AA f° 38.)

« Le malheur affreux dont je suis le témoin, mon cher général, ne me prouve que trop que quand même les Anglois voudroient secourir la place, nous ne serions plus en état de nous y opposer. Voila trop d'horreur dont je suis le temoin, vous en etes innocent mais je vous avoue que j'en ai assés. Je n'ai malheureusement plus rien a faire ici, en conséquence, je pars decidement demain matin. Mandés moi, je vous en prie, les details que vous avés de nos defaittes. »

F° 50

S. a. « Ce mardi 15. » S. l. — Lettre non signée et sans adresse.

« Nous avons apris vendredy cette triste bataille, et samedy nous avons resus le letre de mon fils... »

F° 52

S. l. n. d. — Lettre du comte de Sault à « Monsieur de Berton » contenant des messages d'amitié.

F° 53

S. d. n. l. — Lettre du même au même pour lui demander de ses nouvelles et lui apprendre qu'il a gagné un procès.

F° 54.

S. d. n. l. — Lettre autographe du duc de Guise à « M. de Berton » pour lui demander ses armes; il envoie le sieur de Menai pour les lui chercher.

F° 55.

S. d. n. l. — Lettre autographe (du maréchal) de Créqui à « M. de Berton » pour le remercier de ses témoignages d'affection.

F° 56.

S. d. n. l. — Lettre autographe de Louis de Crillon au capitaine de Brissac, son cousin, pour lui envoyer des messages d'amitié [1].

F° 57.

S. l. n. d. — Lettre autographe du duc de Guise à « M. de Berton » au sujet d'une affaire non spécifiée portée devant les tribunaux.

F° 58.

S. l. n. d. — Lettre autographe du duc d'Epernon au même pour lui envoyer ses amitiés.

F° 59.

1759. 14 janvier. Rheinsberg. — Lettre signée : *Henri*, sans adresse (au duc de Crillon), pour le remercier d'un témoignage d'estime.

F° 61.

1761, 1 juillet. Turin. — Lettre de Charles-Emmanuel de Savoie, roi de Sardaigne, au duc de Crillon accordant en termes flatteurs son consentement au mariage de la petite fille du duc, Mlle de Brancas, avec le marquis Palas d'Orméa. (Cf. S 76 et n. 1.)

[Signature autographe.]

1. Pièce annexe n° 6.

F° 63.

1764, 2 mars. Parme. — Lettre autographe (du duc d'Orléans) au marquis (Louis IV) de Crillon.

« Comme Français et comme Espagnol je reçois, Monsieur, avec un égal plaisir vos souhaits et les assurances de vos sentiments... »

F° 65.

1762, 29 décembre. Turin. — Lettre de Marie-Baptiste de Savoie à l'abbé de Crillon pour le remercier de ses témoignages d'attachement.

[Signature autographe.]

F° 67.

1782, 5 mars. Vienne. — Lettre de l'empereur Joseph II au duc de Crillon pour le féliciter de ses succès militaires dans l'île de Minorque [1].

[Signature autographe : « Mon cher general, votre très affectionné, Joseph. »]

F° 70.

1782, 14 septembre. Calorno. — Lettre signée : *Ferdinand*, recommandant au duc de Crillon don Vicente Burtamanti qui se trouve sous ses ordres.

F° 72.

1782, 5 octobre. Calorno. — Lettre du même au même recommandant au duc le chevalier Aguera y Burtamanti.

F° 74.

1804, 8 février. S. l. — Lettre signée : *H. Tavisa* au duc de Mahon.

[Espagnol.]

1. Cf. Pièces annexes n° 12 et CC n° 4. — Cette lettre fut publiée dans les *Mémoires du duc de Crillon-Mahon* (cf. V 1, n. 1), mais incomplètement.

F° 76.

1788, 5 avril. Aranjuez. — Notification par le roi d'Espagne au duc de Crillon de la naissance de l'infant Carlos-Maria-Isidro, né le 29 mars, à 4 heures moins un quart du matin.

F° 78.

S. a. 17 juin. S. l. — Lettre autographe de la duchesse d'Orléans L. M. A. de Bourbon [1] au duc de Crillon, au sujet d'une personne qui se prétend recommandée par le duc de Crillon.

« ...C'est avec empressement aussi que je profite de cette occasion pour vous renouveler l'expression de mes sentiments. J'ai été cruellement agitée depuis que je vous ai vu à Savoia près de Barcelonne. La mort de mon oncle, le duc de Modène, et de deux de mes tantes, la maladie de ma fille, qui n'est pas encore tout à fait rétablie et qui a gardé la chambre plus de 7 mois m'ont fait eprouver des sensations bien pénibles.

L'interest qu'on m'a temoigné, le constant attachement de Mr. de Folman, qui me demande de le rapeler à vostre souvenir, m'ont soutenue; le desir de me rendre utile m'a aussi donné des forces...

Mille excuses de mon barbouillage. La poste me presse et j'ai un mal de tête à n'y pas voir. »

1. Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre (Mlle de Penthièvre) épousa en 1769 Louis-Philippe, duc de Chartres.

BB

[*Registre cartonné ayant pour titre : « Registre n° 1 contenant des pièces et titres ayant rapport à la vie politique et militaire du duc de Crillon et de son fils, le duc de Mahon-Crillon. N. VII. M.* » 0 m 24 *sur* 0 m 35. 145 *fol.*]

F° 1.

1688, 4 août. Versailles. — Nomination par Louis XIV (du marquis Joseph-Dominique) de Crillon, maître de camp d'un régiment de cavalerie ou brigadier, à la charge de maréchal de camp des armées royales.

[Parchemin. Signé : *Louis* et *Le Tellier*.]

F° 2

1758, 1 mai. Versailles. — Brevet par lequel Louis XV nomme le marquis (Louis IV) de Crillon, maréchal de camp en ses armées, à la charge de lieutenant général.

[Signé : *Louis* et *le maréchal de Belle-Isle*.]

F° 3.

1782, 7 février. Le Prado. — Brevet par lequel Charles III, roi d'Espagne, nomme le duc (Louis IV) de Crillon, lieutenant général, au grade de capitaine général des armées d'Espagne, en suite de la prise de Saint-Philippe de Minorque.

[Papier. Espagnol. Avec la souscription : *Yo El Rey*.]

F° 6.

1783, 7 novembre. San-Lorenzo-el-Real. — Acte portant la nomination par le roi d'Espagne, Charles III, de Louis IV duc de Crillon,

au titre de chevalier grand Croix de l'Ordre royal de Charles III. (Décret du 3 avril 1783.)

[Espagnol.]

F° 9.

1786, 7 novembre. San-Lorenzo-el-Real. — Lettre officielle portant la nouvelle de la nomination par Charles III du duc de Crillon à la charge de capitaine général de l'armée et du royaume de Valence.

[Espagnol. Signé : *Pedro de Lescora.*]

F° 10.

1786, 6 novembre. San Lorenzo-el-Real. — Acte portant la nomination par Charles III du duc de Crillon comme gouverneur et capitaine général de l'armée et du royaume de Valence et lui conférant la présidence de la juridiction de ce royaume.

[Espagnol.]

F° 12.

1788, 17 décembre. Aranjuez. — Nomination par Charles III du duc de Crillon comme président de l'audience royale de Valence.

[Espagnol.]

F° 17.

1825, 15 décembre. Paris. — Extrait du registre des actes de naissance de l'an 1775 (f° 71), pour la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, attestant que le 15 mai 1775 a été baptisé Louis-Antoine-François-de-Paule né le même jour, fils du duc Louis de Crillon et de Rose-Josèphe-Rosalie-Athanasie Roman-Gusman d'Espinosa de Los Monteros, habitant au palais du Luxembourg.

« ...Le parrain illustre seigneur dom Antoine de Valliadonid (*sic*), représenté par Jean-Baptiste Hery, bourgeois, la marraine Virginie-Françoise-de-Paul-Balbe-Berton, sœur de l'enfant ; le père et le représentant ont signé, la marraine a déclaré ne savoir écrire ; en

présence de Mr. l'abbé de Crillon [1], oncle de l'enfant, qui a aussi signé... »

F° 18.

An VI de la République, 22 fructidor. Paris. — Acte semblable, mais moins complet.

F° 19.

1783, jeudi 31 juillet. Paris, rue des Francs-Bourgeois. — Reçu délivré devant notaires par frère Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, chevalier grand croix de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, maréchal de camp des armées du roi, etc., demeurant rue des Francs-Bourgeois, à Pierre-Louis-Antoine-François Balbes-Berton de Crillon, fils de Louis duc de Crillon-Mahon, grand d'Espagne, etc., de la somme de 6976 l., 10 sous, pour droit de dispense d'âge nécessaire pour sa réception au grade de chevalier de justice de l'ordre de Malte, suivant le bref du pape (daté du 5 février 1781).

F° 21.

1783, 31 juillet. Paris. — Acte identique sur parchemin.

F° 23 et 24.

1780, 11 mars. Malte. — Copie de la bulle par laquelle Emmanuel de Rohan, grand maître de Malte, admet dans le dit ordre Louis-Antoine-François-de-Paule, fils du duc de Crillon-Mahon et de la duchesse, née de Los Monteros.

F° 26.

1788, 17 juillet. « En Palacio. » — Brevet de second lieutenant de fusiliers dans la 1re compagnie du 6e bataillon de la garde de l'infanterie wallone, accordé par le roi d'Espagne, Charles III, à Louis des Balbes Berton de Crillon. (Le lieutenant-colonel de ce régiment est le baron d'Estaimbourg.)

1. Louis-Athanase-Boniface de Crillon. (Cf. G. *passim*.)

F° 28.

1793, 26 février. Aranjuez. — Brevet de colonel d'infanterie accordé par le roi Charles III à Louis Berton de Crillon, second lieutenant d'infanterie wallone.

F° 30.

1793, 26 février. Aranjuez. — Brevet du roi d'Espagne nommant Louis Berton de Crillon colonel du régiment d'infanterie de Bruxelles.

F° 32.

1793, 4 mars. Aranjuez. — Brevet de Charles III portant nomination du même à la charge de colonel avec solde du régiment d'Espagne.

F° 34.

1794, 13 janvier. « En Palacio. » — Brevet de brigadier d'infanterie accordé par Charles III au duc de Mahon, colonel au régiment d'infanterie d'Espagne.

F° 36.

1795, 23 décembre. San Lorenzo. — Brevet de maréchal de camp accordé par Charles III au même.

F° 38.

1796, 17 mars. Madrid. — Copie certifiée conforme de l'acte précédent.

F° 40.

1798, 22 août. Madrid. — Autre copie certifiée conforme de l'acte précédent.

F° 42.

1790, 19 janvier. Madrid. — Mémoire en espagnol tendant à prouver la noblesse de la maison de Crillon-Mahon, établi à l'occa-

sion de la candidature du duc Louis de Mahon à l'ordre de Calatrava.

F° 48.

1795, 29 octobre. Madrid. — Certificat délivré par don Juan Antonio Montero coustatant la validité des preuves données pour l'admission du duc de Mahon dans l'ordre de Calatrava.

F° 52.

1797. S. l. — Dispense accordée par Charles III à Louis Berton de Crillon, l'autorisant à ne pas naviguer sur mer pendant 6 mois sur les vaisseaux du roi, comme on l'exige des candidats à l'ordre de Calatrava.

F° 54.

1791, 25 juillet. Madrid. — Dispense accordée par le même au même pour l'exempter du noviciat de 6 mois au couvent de Calatrava habituellement exigé, et autorisation à prêter serment et à faire profession au couvent de Calatrava, à Madrid.

F° 56.

1791, 12 septembre. Madrid. — Confirmation par Charles III du brevet de commandeur de Calatrava accordé à Louis de Berton.

« ...Por quanto por decrato de siete de Mayo de mil setecientes ochenta y nueve vino, el Rey, mi senor y padre, que santa gloria haya, en conceder a Don Luis Berton, segundo teniente del regimiento de reales guardias de Infanteria Walona, la encomienda de Moratalaz en la orden de Calatrava vacante per muerte de Don Mateo de Villamayor, en concideracion a sus servicios y particularmente a los distinguidos que tenia contrahidos su Padre, el capitan general de los exercitos y del reyno de Valensia, el Duque de Crillon... »

F° 60.

1791, 23 septembre. Madrid. — Acte portant collation de la charge sus nommée.

F° 62.

1791, 8 octobre. S. l. — Copie de l'acte conférant à Don Louis Berton, second lieutenant des gardes d'infanterie wallone, le titre de commandeur de Calatrava.

F° 91.

S. d. n. l. — Traduction du latin en français des constitutions et privilèges des chevaliers de Calatrava.

[Une note indique que la traduction est faite d'après un ouvrage de 1630, publié à Anvers, chez Balthazar Moreti, par le père Chrysostome Henriquez, de l'ordre de Cîteaux.]

F° 112.

1803, 17 juillet. S. l. — Lettre signée : *Caballero,* avertissant le duc (Louis-Antoine-François) de Mahon de sa nomination à la charge de gouverneur militaire et politique de la place de Tortosa en Catalogne, vacante en suite de la mort de Manuel Breton.

F° 113.

1803, 17 juillet. « En Palacio ». — Acte royal portant la nomination du duc de Mahon comme gouverneur de Tortosa, en Catalogne.

F° 116.

1803, 5 août. Saint-Ildefonse. — Acte royal portant la nomination du même comme *corregidor* de la ville de Tortosa, avec attribution des offices de justice, juridiction civile et criminelle, et de police (alguacilazgo) pour 6 ans.

F° 119.

1803, 5 octobre. Tortosa. — Certificat du secrétaire de l'Ayutamento de Tortosa [1] attestant que le 3 octobre le duc de Mahon a

1. Sébastien Caparros y de Villagarcia.

pris possession de son emploi de *corregidor* avec toute la solennité voulue.

F° 120.

1806, 8 décembre. San Lorenzo. — Brevet conférant au duc de Mahon le titre de subdélégué des rentes de toute la province de Guipuzcoa, dont il est commandant général.

F° 121.

1803, 8 octobre. Barcelone. — Délégation des pouvoirs donnés par les intendants des provinces de Guipuzcoa et de Catalogne au duc de Mahon, afin qu'il les remplace dans leurs charges de receveurs des dites provinces, qui forment le gouvernement du duc.

F° 124.

1807, 24 août. Saint-Ildefonse. — Congé accordé par Don Josef Antonio Caballero Campo y Herrera, secrétaire d'État, au duc de Mahon, pour 3 mois, afin qu'il puisse se rendre à Tolède.

F° 126.

1803, 3 septembre. 'Madrid. — Certificat de Don Josef de Las Balsas, regidor de la ville de Saragosse, attestant que la Chambre de grâce et justice, par décret du 31 août, a concédé au duc de Mahon un délai d'un mois pour prendre possession de son emploi de corregidor de Tortosa.

F° 128

1807, 8 décembre. San Lorenzo. — Lettre avisant le duc de Mahon que le roi l'a nommé commandeur général de la province de Guipuzcoa, successeur en cette charge de Don Carlos de Witte.

F° 129

1807, 8 décembre. San Lorenzo. — Nomination du duc de Mahon par le roi d'Espagne à la charge de commandant général de la province de Guipuzcoa.

F° 132.

1808, 8 septembre. Miranda de Ebro. — Copie du brevet de Joseph-Napoléon, roi d'Espagne et des Indes par la grâce de Dieu et la Constitution, nommant le maréchal de camp-duc de Mahon à l'emploi de lieutenant général.

F° 134.

1808, 17 novembre. Burgos. — Deux lettres avisant le duc de Mahon que le roi Joseph l'a nommé vice-roi et capitaine général du royaume de Navarre.

F° 138.

1803, 26 août. Madrid. — Certificat de Don Juan Palas, commissaire des guerres, capitaine général de l'armée et de la province de la Nouvelle-Castille attestant que le duc de Mahon a prêté le serment requis pour exercer l'emploi de gouverneur de province.

F° 139.

1803, 28 août. Madrid. — Note portant que le duc de Mahon garantit la valeur de l'acte précédent.

F° 141.

1803, 8 août. Madrid. — Diplôme portant la nomination du duc de Mahon comme membre de l'Académie royale d'histoire.

[Parchemin enluminé.]

CC

[*Registre cartonné rouge portant le titre : « Registre n° 4, contenant diverses pièces et lettres intéressantes pour la famille de Crillon. N. M. X. » 0 m 20 sur 0 m 28.*]

Acte n° 1.

1832, 8 janvier, 20 janvier, 24 janvier, 4 mars. Avignon. — 4 numéros de l'*Écho de Vaucluse*, contenant des articles nécrologiques sur le duc de Mahon-Crillon.

N° 2.

Arbre généalogique de la famille de Crillon (1150-1751).

N° 3.

Note manuscrite sur l'origine de la même famille.

N° 4.

1782, 5 mars. Vienne. — Copie incomplète de la lettre de l'empereur Joseph II au duc de Crillon, pour le féliciter de sa victoire dans l'île de Minorque [1].

N° 5.

a. 1757, 19 novembre. Heiligenstadt. — Lettre (du marquis Louis IV de Crillon) écrite à son père, le duc François-Félix de Crillon, après la bataille de Rosbach.

« ...Nous voila, cher pere, au moment d'entrer en quartier d'hyver ; je me porte aussi bien que mon petit secretaire, à un peu de reste de douleur pres à ma cuisse. Je me suis avisé 4 jours apres la battaille, en changeant de chemise, d'un coup de fusil au bras, que je n'avois pas eu le temps de sentir ; ce n'est qu'une basle

1. Cf. AA fol. 67 et Pièce annexe n° 32.

morte, s'il y en avoit de vivante. Nous avons ettez heureux, mon fils et moy, tout en ayant posté sur le regiment de Piedmont, a la teste duquel j'ettois. Ce seul regiment a eu soixante et seize officiers tuéz, pris ou blesséz. Adieu, cher pere, je vous aime et respecte de tout mon cœur. Mille compliments a ma sœur. Je ne doutte cependant pas que mon fils n'aye au moins une comission de colonel et toutte l'armée la demande pour luy, mais cela eust esté bien plus sur sans la battaille perdue... »

b. An VIII, 30 Prairal. S. l. — Lettre signée : *Balbe-Crillon* adressée au titoyen Egler, maison du citoyen Crillon, à Avignon, pour le remercier d'un envoi de trois bouteilles d'eau de fleur d'oranger.

c. 1762, 29 décembre. Avignon. — Lettre du duc de Crillon à Maître Ballon, notaire à Mazan, au sujet de diverses affaires, et pour lui donner des nouvelles de son petit-fils, en Allemagne.

d. 1773, 6 juillet. Irun. — Lettre non signée, dont l'auteur donne à son père des nouvelles de l'armée et des siennes.

N° 6.

1830, 27 septembre. Say-sur-Saône. — Lettre du prince de Bauffremont (au duc du Mahon, qui dit « avoir beaucoup d'enfants et peu de fortune »), pour lui parler de l'Espagne et lui donner de ses nouvelles.

N° 7.

1752. — Recueil imprimé intitulé : « Lettres écrites par le roi, la reine, Monseigneur le dauphin, Madame la Dauphine et mesdames de France à Messieurs les consuls et assesseurs de la ville d'Avignon, en réponse de celles que Messire Louis Balbis-Berton, marquis de Crillon..., a eu l'honneur de leur presenter sur l'heureuse naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne. »

[Imprimé chez François-Joseph Domergue. 1752. 16 feuillets in-4.]

N° 8.

1808, 10, 12, 13, 14, 16, 19, 20, 22, 25, 28 mai. 1, 6, 12 juin. — Quatorze numéros du « Diario de Madrid ».

DD

[*Registre intitulé : « Registre n° 2, ayant rapport à la vie politique et militaire du duc de Mahon-Crillon. N. VIII. M. » In-fol. 76 feuillets.*]

F° 2.

1812, 17 mai. — Exemplaire de la « Gazetta de Madrid ».

F° 4.

S. l. n. d. — Mémoire non signé (du duc Louis-Antoine de Mahon) en espagnol, adressé au roi d'Espagne pour expliquer sa conduite et lui reprocher d'avoir dissous les Cortès, aboli la Constitution qui, quoiqu'imparfaite, était libérale, et que l'on regrettera chaque jour davantage. Il lui cite l'exemple de Louis XVIII qui commença son règne par un acte constitutionnel, et termine en avertissant le roi que s'il n'accorde pas de lui-même une constitution libérale réclamée par tous, il sera contraint de le faire par la force.

F° 8

1823, 25 décembre. Paris. — Lettre du duc de San-Carlos adressée à (Louis-Antoine-François) duc de Mahon-Crillon, relative aux démarches faites par ce dernier pour entrer au service du roi d'Espagne.

F° 10

1824, 23 mars. Paris. — Lettre du même au même sur le même sujet.

F° 12.

1824, 25 mars. Madrid. — Lettre du comte d'Ofalia au même sur le même sujet.

F° 14.

1823, 11 novembre. Paris. — Lettre du duc de San-Carlos au même sur ce sujet.

F° 16.

1823, 15 juin. Paris. — Lettre du même au même sur ce sujet.

F° 18.

1818, 15 septembre. Paris. — Certificat signé : *Joseph-Miguel d'Azzanza*, ci-devant ministre d'Espagne [1], attestant que la duchesse de Crillon a quitté l'Espagne en 1812 avec la permission du gouvernement, qu'elle est rentrée avec ses quatre enfants en France, où elle a habité depuis.

F° 19.

S. d. « 14 ». Vittoria. — Lettre d'un chef de bande (?) (au duc de Mahon) pour lui demander « afin de mieux tromper sa troupe » l'ordre de confier le commandement de ses hommes à Salvator Sebastiano, sous prétexte d'aller aux eaux à Tortosa.

« He reflexionado que para engañar mejor a mi partida... me remita V. E. mañana savado a Mondragon orden para que con motivo que devo pasar a Tortosa atornar aquas, confie la partida a Vitoria a las ordenes de don Salbador Sevastiano... »

[Signé : *A. Anteaya.*]

F° 20.

1812, 29 mai. Madrid. — Lettre signée : *Gonzalo O'Farrill* [2] au duc de Mahon, pour l'avertir qu'il a rendu compte au roi de son

1. Don Joseph Miguel de Azanza (1746-1826) fut nommé par Joseph ministre de la justice et des affaires étrangères.

2. Le général espagnol don Gonzalo O'Farrill (1754-1831) fut ministre de la guerre sous le roi Joseph.

rapport sur les derniers troubles qu'il a réprimés, et lui annoncer que prochainement il recevra des ordres du roi à cet égard.

[Signature autographe.]

F° 21.

1811, 11 mai. Madrid. — Copie d'un ordre pour la cession de la trésorerie du ministère *de hacienda* au préfet de Tolède.

[Signé : *Francisco Laborda Perez.*]

F° 23.

1810, 25 mai. Paris. — Lettre du duc de Santa-Fé au duc de Mahon.

« Acabo de recibir el oficio de V. E. al que esta unida la representacion que, por no perder tiempo, respecto a hallarse en Andalucia el Rey nostro Señor, hace V. E. de su motu proprio al Emperador de los Franceses, dirigida a exponer y suplicar a S. M. Imperial se desentienda de la instancia que le ha remitido el llamado consejo de Navarra formado violenta-é ilegalmente por el Sor Gobernador Dufour, pidiendo la reunion de este Reyno al Imperio Frances; y quedo en hacer con oportunidad el uso conveniente de esta representacion, no dudando que será de la aprobacion de nuestro Soberan el que V. E. haya dado este paso tan propio del zelo con que le sirre y atiende al bien del Estado. »

[Signature autographe.]

F° 25.

1809, 24 avril. S. Sébastien. — Certificat de José-Antoine de Oreta, secrétaire du roi à Saint-Sébastien, concernant le brick : *Hermine-Hélène*, capitaine Weibrand Scharpius.

F° 27.

S. d. n. l. — Lettre imprimée adressée par Napoléon I au prince des Asturies.

F° 29.

1808, 7 juillet. Bayonne. — Lettre de Miguel-Joseph de Azanza au (duc de Mahon), commandant général de Guipuzcoa, pour lui annoncer que le roi partira le surlendemain, passera par Hernani et Saint-Sébastien pour aller à Tolosa.

« Aunque tengo dicho a V. E. que mañana 8 de corriente emprenderia el Rey, nuestro S^or^, su viaje, y haria noche en Irun, ha determinado nuebamente S. M. salir dita ciudad pasado mañana d., y pasar para la ruta de Hernani a esa ciudad a S^n^-Sebastian donde hara noche, y el dia siguiente so valdra para Tolosa... doy aviso a la diputacion de esa Provincia para que disponga los alojamentos competentes. »

[Signature autographe.]

F° 31.

1808, 22 juin. Bayonne. — Lettre du même au même pour le prier de remettre au commandant de la goélette royale : *La Caroline* une lettre adressée au président de la « Audiencia » de Caracas, au cas où la goélette n'aurait pas encore mis à la voile dans le port de Los Pasages.

[Signature autographe.]

F° 33.

1808, 21 juin. Bayonne. — Lettre du même au même pour lui annoncer le prochain voyage du roi à Madrid.

« Ha determinado el Rey emprender su jornada para Madrid dentro dennui pocos dias... »

[Signature autographe.]

F° 35.

1808, 14 juin. Bayonne. — Lettre du même au même pour lui annoncer des ordres prochains concernant la réunion de la somme nécessaire pour secourir les troupes de la place et payer leur solde.

[Signature autographe.]

F° 37.

1808, 14 juin. Bayonne. — Lettre du même au même.

[Signature autographe.]

F° 38.

1808, 14 juin. Bayonne. — Lettre du même au même pour le féliciter des mesures prises pour la sécurité de la route de Tolosa à Pampelune et purger la contrée des déserteurs et des voleurs.

[Signature autographe.]

F° 40.

1808, 20 juin. Bayonne. — Lettre du même au même.

[Signature autographe.]

F° 41.

1808, 18 juin. Bayonne. — Lettre du même au même au sujet du paiement des troupes.

[Signature autographe.]

F° 42.

1808, 11 juin. Bayonne. — Lettre du même au même lui demandant pour le service du roi 4 ou 5 officiers de confiance pour porter des dépêches.

[Signature autographe.]

F° 44.

1808, 3 mars. Bayonne. — Lettre signée : *Juan Labora* au duc de Mahon racontant son entrevue avec Murat.

« En virtud del primer aviso de V. Exª... traté de cumplir con el encargo para con S. A. Imperial, el Principe Murat. Me presenté en su casa y le hallé ausente... Ja estaba vestido con este objeto quando recibí la de V. Exª del 29. Igualmente hallé a S. A. fuera de su casa habiendo ido a pasar la revista a las tropas queván á entrar en España. Concluida esta, me ha recibido S. A., y con todas las circunstancias que V. Exª expresa, he presentado sus complidos deseos y manifes-

tao lo que sentia el motivo que le impedia hacerlo por si mismo. S. A. Imperial me ha encargado diga a V. Exª que aprecia infinito esta demostracion, que tendrá particular satisfaccion de conocer a V. Exª, y me ha ofuecido que mi avisara el dia de su marcha, que esta depende de las ordenes que recibira... Esto y convidado a comer mañana en casa de S. A., loque supone que hasta ahora no cree su marcha tan pronta. No hay indicio cierto de la venida del Emperador, no obstante que han llegado buen numero de cavallos y algunos equipages de S. M.; S. A. me ha dicho que habia dado la orden a varios depositos de caballeria de pasar a esa plaza... »

F° 46.

1808, 29 février. Bayonne. — Lettre du même au même pour l'avertir du désir de Murat de faire occuper par les troupes françaises la place de Pampelune.

« Habiendo insinuado en privada conversacion S. A. Imperial, el Principe Murat, gran duque de Berg, que convenia que las tropas francesas ocupasen la ciudadela de Pamplona y esa plaza con sus fuertes para guardar la espalda à los exercitos franceses, doy a V. S. este aviso... »

F° 48.

1808, 16 mai. Madrid. — Lettre signée : *O' Farrill* au même, demandant une relation détaillée sur les gouverneurs et officiers supérieurs placés sous ses ordres.

[Signature autographe.]

F° 50.

1808, 3 mai. Saint-Sébastien. — Lettre de don Joseph de Arcua au même.

F° 52.

1808, 25 avril. Bayonne. — Lettre du duc de San-Carlos au même.

[Signature autographe.]

F° 54.

1808, 4 mars. Saint-Sébastien. — Lettre de Juan d'Aiguillon au même déclarant son refus de laisser pénétrer les troupes françaises dans la place, comme Murat le lui a ordonné, sans avoir des ordres du duc de Mahon, son supérieur.

F° 56.

1808, 7 avril. Madrid. — Lettre autographe de Gonzalo O'Farrill au même demandant un rapport pour le roi sur l'importance de troupes françaises actuellement dans la province avec l'indication des points occupés et divers détails.

F° 58.

1808, 25 avril. Bayonne. — Lettre du marquis Pedro Cevallo au même transmettant des ordres royaux pour les sommes d'argent nécessaires au séjour du roi.

F° 60.

1808, 28 avril. Tortosa. — Lettre signée : *Francesco Borrdas* au même, lui communiquant une note du comte de Vallariero.

F° 62.

1808, 3 mai. Saint-Sébastien. — Lettre de don Joseph de Azcua au même sur l'ordre transmis aux valets de fournir le nécessaire aux 400 hommes qui doivent loger au couvent de Saint-François, hors la ville.

F° 64.

1808, 3 mars. Madrid. — Ordre donné au duc de Mahon de la part de « Señor Principe Generalisimo Almiranto » de rendre la place de Saint-Sébastien « amigablemente » au grand duc de Berg, s'il se présente devant cette place.

F° 66.

1808, 18 mars. Bayonne. — Lettre signée : *Labora* au même au sujet de l'armée de Napoléon et du secret que l'on garde sur ce qui concerne la personne de l'empereur.

F° 68.

S. d. n. l. — Note non signée (au duc de Mahon) pour accompagner des renseignements sur les troupes françaises dans la province de Guipuzcoa. (Cf. f° 56.)

F° 70.

1804, 12 avril. S. l. — Lettre non signée au ministre de la guerre au sujet d'une demande de cartouches.

F° 72.

1808, 12 mars. Aranjuez. — Lettre signée : *Soler* au duc de Mahon sur l'arrivée à Saint-Sébastien d'un navire : l'*Amélie*, capitaine Matheus.

F° 74.

1808, 4 mars. Saint-Sébastien. — Procès-verbal d'une délibération du conseil de guerre de Saint-Sébastien au sujet d'une lettre du chef d'état-major du grand duc de Berg.

EE

[*Registre intitulé : « Registre n° 3, contenant les pièces ayant rapport à la vie politique et militaire du duc de Mahon-Crillon*[1] ».]

I. F° 21.

1808, 3 mars. Bayonne. — Le chef de l'Etat-Major général, Bailly de Monthion, au gouverneur de la province de Guipuzcoa à Saint-Sébastien, duc de Mahon.

« ... S. A. I. le grand duc de Berg [Murat] vient d'ordonner que les dépôts d'infanterie et de cavalerie des différens corps qui sont en ce moment en Espagne et en Portugal seront transférés de Bayonne à Saint-Sébastien. L'intention de S. A. I. est que ces dépôts, forts d'environ 350 hommes d'infanterie et de 60 de cavalerie, soient logés à la Citadelle. Ils devront partir de Bayonne le 4 et le 5 du courant. »

[Signature autographe.]

II. F° 22.

1808, 3 mars. Bayonne. — Le même au même.

Cette seconde lettre, un peu plus développée que la précédente, fut expédiée par estafette, les troupes devant partir plus tôt que ne l'annonçait la première missive.

« S. A. I., écrit Monthion, a jugé nécessaire de demander l'occupation de la Citadelle, les Espagnols ne devant s'allarmer d'une mesure qui n'a pour but que la sûreté de nos troupes et la conservation de nos derrières et de nos communications avec la France. »

[Signature autographe.]

1. Ce registre et les suivants ont été inventoriés par M. A. Boutillier du Retail, archiviste du département de l'Aube. (Cf. l'*Introduction*.)

III. F° 19.

1808, 4 mars. Bayonne. — Joachim Murat au duc de Mahon.

Le duc de Mahon s'étant refusé à recevoir à Saint-Sébastien les dépôts dont le général Monthion lui annonçait l'envoi (nos 1 et 2), Murat insiste pour le faire revenir sur ce refus « qui semblerait, dit-il, indiquer des ordres de votre Cour contraires à la bonne harmonie si heureusement existante entre la France et l'Espagne. »

Le duc ayant déclaré en avoir référé à Madrid, Murat juge cette hésitation surprenante, « puisque, écrit-il, vous arrivez tout récemment de Madrid pour prendre le commandement de la province et qu'à cette époque des demandes d'occupation de places et de forts avaient déjà été faites sur d'autres points. Vous devez donc dès à présent savoir à quoi vous en tenir. » Il décide d'arrêter le mouvement des troupes françaises, ne pouvant laisser de dépôts dans les villages, à la merci de mouvements populaires. « J'attendrai, écrit-il enfin, la journée de demain votre dernière résolution ; après-demain j'aurai pris un parti. Songez que ce n'est pas quand les Français sont maîtres de Pampelune, de Barcelone, qu'ils sont sur le Douro et qu'ils occupent le Portugal, qu'on est autorisé à refuser de les recevoir dans Saint-Sébastien. Les troupes de S. M. l'Empereur et Roi sont en Espagne du consentement de S. M. Catholique ; on les y a reçues en amies, on continue de les traiter en alliées et vous seriez le premier à les traiter en ennemis par le refus que vous faites de les accueillir dans votre place, le seul azile pour des malades, des dépôts et des magazins. »

[Signature autographe.]

IV. F° 20.

1808, 6 mars. Bayonne. — Le chef de l'Etat-Major général de l'armée, Bailly de Monthion, au duc de Mahon.

Le duc ayant cédé à la demande impérative de Murat (no III), le chef de l'Etat-Major général avise le duc-gouverneur « qu'il donne l'ordre à quelques dépôts d'infanterie et de cavalerie de partir aujourd'hui 6 de Bayonne pour être arrivés le 9 à Saint-Sébastien. M. du Crest, commissaire des guerres, est chargé également de s'y rendre

pour l'établissement d'un hôpital... Le Prince, qui regarde comme impossible une improbation de votre Cour dans cette circonstance, me charge de vous assurer qu'il prend tout sur sa responsabilité. »

[Signature autographe.]

V. F° 37.

1808, 10 mars. Saint-Sébastien. — Le capitaine adjoint à l'Etat-Major général, commandant les dépôts de l'armée, Quentin-Louchamp, au duc de Mahon.

Il prie le gouverneur de donner des ordres pour que les troupes françaises commandées par le capitaine Taupin, désigné à cet effet, soient reçues dans la journée à 3 heures, dans la citadelle de Saint-Sébastien.

[Lettre autographe.]

VI. F° 39

1808, 21 mars. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Il prie le duc de lui faire remettre une des trois clefs des magasins militaires de la place avec l'inventaire des objets qu'ils contiennent.

[Signature autographe.]

VII. F° 38.

1808, 23 mars. Saint-Sébatien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Il accuse réception au Gouverneur des clefs des magasins militaires au nombre de six et des inventaires. (Cf. n° VI).

[Signature autographe.]

VIII. F° 35

1808, 2 avril. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Le général communique au Gouverneur un ordre du jour rédigé le matin même et dirigé contre des soldats français, « qui s'étaient permis des actions indécentes et nuisibles. »

[Lettre autographe.]

IX. F° 36.

1808, 2 avril. Saint-Sébastien. — Ordre du jour du général Thouvenot aux troupes françaises en garnison à Saint-Sébastien.

Le général consigne aux troupes un café situé sur la place d'Armes; il décide que « les sentinelles porteront les armes à tous les officiers espagnols comme ils les portent aux officiers français. Les soldats salueront les officiers espagnols comme ils saluent les leurs lorsqu'ils passent à côté d'eux. Les Espagnols, déclare le général, sont nos amis, nos alliés; 20.000 de leurs braves soldats se battent encore dans le Nord avec l'armée française, et aucun militaire ne doit faire de différence entre un Espagnol et un Français. »

[Cf. n° VIII.]

X. F° 32.

1708, 4 avril. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Le général demande au Gouverneur qu'il fasse délivrer par le génie à la Municipalité deux ou trois barrières « nécessaires pour tenir la garnison française sous clef, soit dans la montagne du fort, soit dans les casernes », précaution justifiée par les désordres que commettaient les soldats pendant la nuit.

[Lettre autographe.]

XI. F° 30.

1808, 4 avril. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Le général prévient le Gouverneur qu'il enverra le surlendemain « au passage 100 hommes du 2e régiment provisoir (*sic*) commandés par un officier, et 8 canonniers commandés par un sous-officier; ces troupes s'établiront partie dans le fort Sainte-Isabelle, partie dans

les batteries les mieux situées pour deffendre le port et son entrée et partie dans le bourg. Cette mesure me paraît d'autant plus nécessaire que ce port sert de refuge à nos corsaires ainsi qu'à leurs prises, que nous avons dans le port une fregatte désarmée et que les Anglais pourroient faire quelques tentatives pour brûler ces bâtiments. »

XII. F° 40.

1808, 4 avril. — Ordre du jour du général de division Lefebvre-Desnouettes, chef de l'État-major du corps d'armée des Pyrénées-Orientales.

Dispositions concernant des soldats qui marchent derrière l'armée et s'arrêtent quelquefois dans les villages, sur la route, risquant de provoquer des querelles. Pour prévenir les désordres, l'on retiendra à Irun et dans les autres lieux d'étapes tous les hommes qui voyagent isolément, et, quand ils seront réunis au nombre de 25, on en formera un détachement qui sera conduit d'étape en étape par un sous-officier de la garde jusqu'à Burgos. Les commandants de places et, à défaut, les commandants de détachements dans les lieux d'étapes feront exécuter cet ordre et surveilleront sur la route la circulation des soldats isolés ou des déserteurs.

XIII. F° 29.

1808, 11 avril. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Le général demande au Gouverneur de lui faire délivrer « les cartouches confectionnées qui sont à Fontarabie et ici et des moyens pour en faire confectionner d'autres en remplacement » ; les cartouches réclamées étant destinées au corps d'armée du maréchal Bessières.

[Lettre autographe.]

XIV. F° 31.

1808, 13 avril. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Le général se plaint de l'attitude des alcades de Fontarabie qui avaient refusé des ustensiles nécessaires à la troupe française. Il prie en outre le Gouverneur d'attacher à l'hôpital militaire de Saint-Sébastien M. Souignet, officier de santé pensionné par S. M. Catholique, parlant français ; il se félicite du zèle des médecins espagnols pour les malades.

Suit la minute de la réponse du Gouverneur, qui, partant pour Vittoria où le roi d'Espagne est arrivé, annonce au général qu'il transmet la plainte ci-dessus au vice-roi de Navarre duquel dépend Fontarabie.

[Lettre autographe.]

XV. F° 28.

1808, 20 avril. Vittoria. — Le général de division J.-A. Verdier au duc de Mahon, gouverneur général de la province de Guipuzcoa.

« Me trouvant chargé de maintenir l'ordre et l'harmonie entre les troupes françaises et le peuple espagnol dans la province que vous gouvernez, j'ai l'honneur de vous inviter à faire poser les armes sur le champ à toute troupe non réglée qui pourroit les avoir prises sous quelque prétexte que ce soit... J'ai ordre de considérer comme un acte hostile de la population espagnolle contre l'armée françoise tout attroupement de paysans armés... Si vous laissiez exister des attroupements armés et que malheur en arrivât, la responsabilité toute entière en pèserait sur votre tête... »

En marge de cette lettre, minute de la réponse du Gouverneur : « M. le Général, Je ne crains d'autre responsabilité que celle que m'impose mon Gouvenement. Il n'i a point de troupes de paisans armés dans les provinces sous mes ordres parce qu'on ne me l'a pas ordonné ; il ne s'agit que des escortes d'honneur pour le passage du roi Ferdinand et surtout du roi Charles, privilège qui est accordé aux citoyens de ces provinces... »

[Signature autographe.]

XVI. F° 34.

1808, 23 avril. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Le général réclame au Gouverneur les clefs d'un petit magasin situé à l'est du port et dont il a besoin.

[Lettre autographe.]

XVII. F° 27.

1808, 2 mai. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Le général transmet officiellement au Gouverneur les pièces n° XVIII.

« Je crois M. le Duc, ajoute-t-il, que notre premier devoir est d'assurer la tranquillité de la ville et du pays en donnant nous-mêmes l'exemple d'une soumission entière à tous les actes de nos souverains respectifs, S. M. I. et R. et S. M. Charles IV. »

[Lettre autographe.]

XVIII. F° 23.

1° Protestation de Charles IV contre l'abdication du 19 mars 1808.

2° 1808, 21 mars. Aranjuez. — Lettre de Charles IV à Napoléon, jointe à la protestation ci-dessus.

« V. M. apprendra sans doute avec peine les évènements d'Aranjuez... »

[Copies authentiquées par le général Thouvenot et jointes à la lettre n° XVII.]

XIX. F° 33.

1808, 3 mai. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Le général insiste auprès du Gouverneur pour obtenir un magasin militaire et la caserne y attenante ; les objets contenus dans ledit magasin n'en seront pas moins à la disposition des Espagnols pour la défense de la place.

[Lettre autographe.]

XX. F° 26.

1808, 5 mai. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Le général avise le Gouverneur qu'il a reçu les fusils que le général Ducos lui envoie du port de Deba.

[Lettre autographe.]

XXI. F° 13.

1808, 6 mai. Madrid. — Joachim Murat à « Monsieur le Gouverneur ».

« Vous avez sûrement appris avec douleur les évènements malheureux du 2 mai; le souvenir de cette journée sera pour moi un souvenir d'amertume, mais le Ciel m'est témoin que j'ai été contraint de repousser la force par la force, que c'est malgré moi que des Français ont tiré l'épée contre des Espagnols et que le sang de deux nations amies a coulé... Le calme est rétabli, le passé est oublié; il s'agit de réparer le mal...; il faut en effacer jusqu'au souvenir et travailler de concert au bonheur de votre patrie. C'est dans ces vues que la Junta suprême du Gouvernement, connaissant la pureté, la droiture de mes sentiments, m'a nommé son Président. Je ne trahirai pas sa confiance...; je compte sur les différens corps de troupes espagnoles, qui sont loin de la capitale, comme sur la garnison de Madrid qui s'est couverte de gloire en se réunissant aux troupes de l'Empereur pour contenir et réprimer la populace égarée de Madrid. Oui, Monsieur le Gouverneur, je compte aussi beaucoup sur vous. Les nobles sentiments qui vous distinguent me répondent de votre zèle... Vous vous rallierez au Gouvernement, vous unirez vos efforts aux siens, enfin vous rivaliserez avec lui de zèle pour empêcher que la secousse des évènements de Madrid ne se fasse sentir dans l'étendue de votre gouvernement... »

[Signature autographe.]

XXII. F° 18.

1808, 22 mai. Bayonne. — Berthier, prince de Neufchâtel, vice-connétable, au duc de Mahon, capitaine-général à Saint-Sébastien.

Ordre de l'Empereur « d'expédier de Saint-Sébastien à Bayonne une chaloupe toute armée, de celles qui servent à la garde des côtes, S. M. voulant elle-même en voir une à Bayonne ».

XXIII-XXIV. F^os 24 et 25.

1808, 16 et 22 juin. Saint-Sébastien. — Le général Thouvenot au duc de Mahon.

Deux lettres.

Le général demande au Gouverneur d'envoyer à Pampelune vingt milliers de poudre qui seront prises dans le magasin à poudre de Santa-Clara ; en remplacement le Gouverneur devra faire venir quarante milliers de poudre de Fontarabie.

[Signature autographe.]

XXV. F° 16.

1809, 1 mars. Madrid. — Le roi Joseph au duc de Mahon.

« J'ai reçu, Monsieur, par votre lettre du 22 février la nouvelle de la reddition de Saragosse. Je suis sensible à votre empressement, car il m'a été fort agréable d'avoir été informé un peu plutôt de cet évènement important. »

[Signature autographe.]

XXVI. F° 41.

1809, 1 (?) juillet. Saragosse. Quartier général. — Le général Suchet au duc de Mahon.

« Je suis sensible aux félicitations que vous m'adressés sur les succès de l'armée que je commande. Ma plus grande satisfaction a été d'éloigner les malheurs de la guerre de l'Arragon et de la Navarre. Après la belle journée de Belchite j'ai poursuivi l'ennemi jusqu'à Morella, dans le pays de Valence, où j'ai fait brûler 180 caisses de cartouches et 300 fusils anglais. Mes voltigeurs ont poussé jusqu'à quelques lieues de Tortose. Je me suis porté de là en traversant l'Ebre sur Fraga. J'ai fait reconnaître Mequinenza, j'ai poussé des reconnaissances jusque dans le voisinage de Lerida ; partout j'ai trouvé des fuyards épouvantés et quelques hommes morts de faim et de lassitude. Dans mon plan de dégager le Nord de l'Arragon et les Vallées, j'ai poussé sur l'une et l'autre rive de la Cinca jusqu'à Balbastro où j'ai établi un camp. La rentrant par Huenza, j'ai envoyé une colonne avec de l'artillerie sur Jaca et les Cincos Villas. J'espère

avec de la persévérance, en répendant l'instruction, et toujours prêt à combattre, ramener ce peuple barbare et ignorant à ses véritables intérêts, la paix et l'observation des lois.

« Je n'ai pas besoin de vous engager, M. le Duc, à répandre beaucoup d'écrit dans la Navarre. Votre amour connu du bien m'en est un sûr garant...

« P. S. Hier à ma rentrée à Sarragosse, le clergé et tous les habitants sont venus à ma rencontre en fesant éclater des témoignages de joie. Les rues étaient parées, les femmes aux balcons, les gigantons, les nains et des enfants parés parcouraient la ville au son des instrumens. Il y a eu le soir spectacle gratis et illumination générale. Le bruit du canon était mêlé à cette réception, et la joie publique m'a prouvé que les Espagnols bien dirigés sont sensibles et reconnaissants aux services qu'on leur rend. J'aurais voulu que tous les paysans de l'Arragon eussent été témoins de ce spectacle ; ils auraient mieux jugés de ces Français qu'on leur peint comme si méchants. Aujourd'hui en grande pompe nous irons rendre grâce à la Divinité de la protection particulière qu'il a accordée aux armes de l'Empereur. »

[Signature autographe.]

XXVII. F° 17.

1810, 14 janvier. Almagro. — Le roi Joseph au duc de Mahon.

« Je désire, Monsieur, que vous vous rendiés jusqu'à la frontière au devant de l'Empereur, que vous l'accompagniés jusqu'à Vittoria, où vous vous réunirés à Monsieur de Campo-Alange, Brancaforte et Montehermoso pour prendre les ordres de S. M. I. Toutes les dispositions sont bonnes ici et il est à croire que les affaires iront très bien. »

[Lettre autographe.]

XXVIII. F° 14.

1811, 17 avril. Quartier général de Saragosse. — Le général Suchet au duc de Mahon.

« Monsieur le duc et très cher ami... Je suis chargé d'une opéra-

tion importante mais difficile. L'Empereur a augmenté les troupes sous mes ordres de toute la partie de l'armée active de Catalogne et étendu le territoire de mon gouvernement des provinces de Lerida, Tortose et Tarragone suivant les anciennes limites. Je vais entreprendre le siège de cette dernière place. Vous pensez bien, mon cher duc, que ce n'est pas une petite affaire que d'aller opérer sur les bords de la mer et de devoir couvrir l'Arragon contre les entreprises des Valenciens et des bandes de la Castille et de la Navarre. Je sais que l'ennemi mettra tout en usage pour venir troubler la tranquillité dont jouit cette bonne province; de mon côté j'emploierai tous les moyens imaginables pour déjouer ces infâmes projets. Les braves Arragonois restent fidèles malgré toutes les insinuations; ils supportent avec résignation les charges de la guerre et soupirent après la fin de cette lutte si fatale à l'Espagne. L'agitation est extrême dans les provinces qui les entourent... »

[Signature autographe.]

XXIX. F° 1.

1811, 7 octobre. Talavera. — Le Chef de l'État-major général de l'armée de Portugal, général-baron de la Martinière, à S. Exc. M. le général-duc de Mahon, gouverneur de Tolède.

Le général de la Martinière communique au Gouverneur un extrait d'une lettre du maréchal Marmont, duc de Raguse, en date du 5 octobre, ainsi conçue : « Il n'a tenu à rien, il y a peu de jours, que l'armée anglaise ne fût détruite presque sans combat, s'il avait été possible de supposer que lord Wellington eût commis la faute de ne pas réunir son armée lorsque nous étions en présence; la chose était infaillible, car une simple reconnaissance m'a mené au centre de l'armée anglaise et si j'eusse eu seulement 3 divisions sous la main, 2 divisions que nous avions coupées étaient forcées de mettre bas les armes. Nous avons chassé l'armée anglaise jusqu'au delà de la Ca et entamé son arrière-garde. Je ne pense pas que lord Wellington se croie en force de reprendre l'offensive et ce qui vient de se passer sous Rodrigo doit fixer l'opinion des Espagnols sur ce qu'ils peuvent espérer. »

Le général de la Martinière informe le Gouverneur qu'il a été nommé chef d'État-major général de l'armée de Portugal et que le maréchal restant encore à Placencia pour une quinzaine afin d'assurer les cantonnements d'une partie de l'armée, lui a ordonné de l'attendre à Talavera et de continuer d'y diriger les opérations.

Le général termine ainsi : « La 1re division, commandée par M. le général Foy, a l'ordre d'aller à Tolède.

« La 4e, commandée par M. le général Sarrest, s'étendra entre la Puebla de Montalbas, Torrijos Novas, Sta Crux et Escalona. Les troupes sont déjà en mouvement... Une partie de la cavalerie sera placée près de Tolède, sur la rive gauche du Tage. »

[Lettre autographe.]

XXX. Fo 15.

1812, 20 mai. Madrid. — Le roi Joseph au duc de Mahon.

« J'apprends qu'il n'est resté à Cuenca pour garnison que 300 hommes de ma garde qui y sont venus pour escorter le convoy qui doit arriver de Valence. Je suis très étonné qu'après l'expérience qu'ont dû vous donner les derniers évènements vous ayiés pu consentir à ne garder que cette garnison. Aussitôt que l'escorte qui a dû conduire le colonel Miot à Lequena sera de retour, vous ferés partir les 300 hommes de ma garde qui sont restés à Cuenca, qu'ils aient ou non un convoy à escorter. Je donne des ordres en conséquence au chef d'escadron Topi pour les ramener à Madrid.

« Lorsque le colonel Miot sera de retour à Cuenca, vous garderés dans cette ville pour garnison l'escorte qui l'y aura amené de Valence et vous le ferés partir pour Madrid avec les troupes qui auront formé la garnison de Cuenca depuis le départ de ma garde, ensuite des dispositions que cette lettre vous prescrit. »

[Signature autographe.]

XXXI. Fo 12.

1818, 30 novembre. La Ferté-sur-Marne. — Le marquis d'Almenara à M. B — e, l'un des rédacteurs de la *Gazette de France*.

Le marquis d'Almenara remercie M. B—e d'avoir défendu contre l'auteur de l'*Histoire de la guerre d'Espagne*, son fils, M. Hervas, qui avait tâché de dissuader Ferdinand VII d'aller au devant de Bonaparte, mais dont l'avis fut rejeté comme suspect, la sœur de M. Hervas ayant épousé le maréchal Duroc. Le marquis se demande aussi pourquoi l'on repousse « l'offre de verser son sang pour le Roi à la tête de ses soldats faite par le duc de Mahon. »

[Imprimé.]

XXXII. F° 11.

1820, 26 septembre. — Décret des Cortès portant amnistie de ceux qui avaient accepté des charges du roi Joseph.

XXXIII. F° 2.

1823, 21-24 avril. Paris. — Le lieutenant-général comte Lucotte au comte Guilleminot, major général de l'armée d'Espagne.

Le comte Lucotte recommande à son correspondant le duc de Crillon-Mahon. « Il est connu de moi, écrit-il, après plusieurs années d'expérience sous les plus beaux et les plus nobles rapports ; dans ces circonstances un pareil homme peut rendre les plus grands services à la France et à l'Espagne sous les auspices de S. A. R. Mgr. le Général duc d'Angoulême. Il connaît parfaitement la Péninsule, les ressources, les mœurs, les besoins des habitans, il suffit de dire qu'il y a rempli les plus hauts emplois avec l'approbation générale soit par son caractère de noblesse, de probité, de conciliation, soit par ses talens et des services sans reproches. Les renseignements, les avis qu'il pourra donner seront précieux.

« La famille des Crillon-Mahon est éminemment française et espagnole ; elle appartient aux Bourbons. Mgr. le duc, dont je vous parle, est de ces hommes droits, loyaux, qui offrent une solide garantie ; lors de l'invasion de l'Espagne par Napoléon, il se conduisit à merveille ; il ne fut pas infidèle à ses devoirs ; il céda à l'empire de la force et son opinion est restée pure. Il ne serait pas juste d'accuser un tel homme d'avoir été dans la nécessité de contracter des sermens et de les avoir respectés et tenus fidèlement.

« M. le duc de Mahon ne s'est pas laissé accabler par le malheur. Les révolutions d'Espagne l'ont placé dans une situation difficile ; il serait à souhaiter que tous les Français-Espagnols se fussent conduits aussi bien que lui.

« Il a offert ses services au gouvernement français, surtout quand il a été convaincu que la guerre actuelle, faite avec la plus généreuse déclaration, n'a pour but que le bonheur de l'Espagne, le rétablissement d'un Roi légitime avec de sages institutions et un lien d'étroite amitié entre deux nations qui ont besoin d'être unies et amies. M. le vicomte Dijeon, ministre un moment, a dû faire parvenir à S. A. R. ses offres de services; peut-être que, dans l'intérim si court du ministère de la guerre, sa demande aura souffert du retard ou de l'oubli. Vous pouvez tout réparer, général, et même, s'il le faut, communiquer ma lettre au bon prince qui m'a souvent témoigné de la bienveillance.

« M. le duc de Crillon-Mahon serait fortement appuyé par Monsieur qui servit avec son père au siège de Gibraltar ; il conviendrait que l'initiative pour l'employer partît du Grand quartier général ; M. le duc se met sans réserve à la disposition du lieutenant de S. M. le Roi de France pour donner des renseignements précieux, pour être un excellent médiateur avec les Espagnols qu'il connaît, dont il est honorablement connu ; ses opinions sont éloignées de tous les excès des partis ;... Les provinces Basques, de la Navarre, de l'Aragon, etc., ont été commandées par lui ; qui peut les connaître mieux ? qui peut fournir des données plus exactes sur tous les sujets qui intéressent le succès de l'expédition commencée ? Il y fut employé à des époques très difficiles et nos troupes nombreuses ont obtenu par ses soins tout ce que l'on pouvait attendre d'un officier de rang supérieur... »

[Copie.]

XXXIV. F° 10.

1823, 8 novembre. Paris. — Le duc de Damas au duc de Mahon.

Le duc de Damas témoigne avoir vu, alors que lui-même était commissaire dans les départements du Midi, son correspondant « à Toulouze, où vous étiez venu, écrit-il, offrir vos services à feu

M. le maréchal Pérignon à l'époque du retour de l'usurpateur à la fin de mars 1815, et si les occasions vous ont manqué pour déployer et activer votre zèle, on ne peut s'en prendre qu'à la rapidité des événements de cette désastreuse époque... »

[Lettre autographe.]

XXXV. F° 9.

1824, 20 août. Paris. — Le baron de Damas au marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre.

Le baron de Damas recommande au ministre le duc de Mahon, qui « sollicite depuis longtemps son admission au service de France, et dont la demande qu'il a renouvellée depuis l'année dernière a été recommandée par l'ambassadeur d'Espagne au nom de son gouvernement. » Le duc de Mahon tient surtout à être inscrit dans les cadres de l'armée française, sans prétendre être mis en activité de service.

[Copie.]

XXXVI. F° 8.

1824, 3 octobre. Paris. — Le ministre de la guerre, marquis de Clermont-Tonnerre, au duc de Crillon.

Lettre d'avis informant le duc de Mahon-Crillon, ancien lieutenant-général au service d'Espagne, que par ordonnance du 29 septembre 1824, le roi lui a accordé le titre honorifique de lieutenant-général dans l'armée française.

[Signature autographe.]

XXXVII. F° 6.

1826, 30 octobre. Paris. — Le directeur général du personnel au ministère de la guerre au duc de Mahon.

Lettre d'avis informant le duc de Mahon-Crillon que le roi l'a nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis par ordonnance du 29 octobre 1826.

[Formule imprimée. Signature autographe.]

XXXVIII. F° 7.

1826, 29 octobre. Paris. — Le ministre de la guerre, marquis de Clermont-Tonnerre, au duc de Crillon-Mahon, place Louis XVI, n° 10.

Lettre d'avis analogue au n° XXXVII.

[Lettre manuscrite. Signature autographe.]

XXXIX. F° 4.

1830, 22 février. Paris. — Le directeur général du personnel au ministre de la guerre, aide de camp de M. le dauphin, vicomte de Champagny, au duc de Crillon-Mahon, lieutenant-général, au château de Pissy, près Amiens.

Le directeur du personnel remercie le duc de Mahon pour les renseignements que celui-ci lui a offerts « sur l'expédition projetée contre Alger et sur les causes du non succès de cette entreprise par les Espagnols en 1775 ». Il prie le duc de lui envoyer pour être mis sous les yeux de S. A. R. les documents qu'il peut avoir entre les mains.

[Signature autographe.]

XL. F° 5.

1830, 29 novembre. Paris. — Certificat du maréchal Jourdan, qui témoigne, en qualité d'ancien major-général de l'armée, que « M. le duc de Mahon s'est rallié à l'armée française dès les premiers moments qu'elle est entrée en Espagne ; que dans la Navarre dont il était vice-roi, ainsi que dans les divers postes qu'il a occupés, notamment à Tolède et à Cuenca, dont il a été successivement gouverneur, il a commandé avec succès les troupes françaises... »

[Signature autographe.]

XLI-XLII. F^os 3 et 3 bis.

1831, 9 janvier. Paris. — Certificat et avis d'envoi adressés par le lieutenant-général comte Auguste Belliard, pair de France, au duc de Crillon-Mahon.

Le comte Belliard certifie « en qualité d'ancien major-général en Espagne et commandant en chef de l'armée du Centre dans la campagne de 1808 que M. le duc de Crillon-Mahon, attaché au service du roi Joseph, a fait partie de la dite armée comme lieutenant-général à l'État-major général; que, nommé gouverneur de Tolède et de Cuenca avec le commandement des troupes françaises, il fut plus tard revêtu de la dignité de vice-roi de Navarre; que dans les divers postes qu'il a occupés il a toujours justifié la haute confiance dont il a été investi et qu'il a mérité les témoignages les plus honorables pour les services qu'il a rendus dans des circonstances difficiles. »

[Pièces autographes.]

XLIII. F° 42.

S. d. — « Papiers présentés à M. le chanoine Don Juan Esquoiquitz et conversations subséquentes ». Mémoire justificatif rédigé par le duc de Mahon sur sa conduite pendant la guerre d'Espagne.

« Les bruits qui courent que l'Empereur des Français se refuse à reconnaître l'abdication de l'auguste Père du Roi m'engagent à proposer très respectueusement à S. M. qu'il m'envoie à l'Empereur avec une lettre demandant une explication terminante et par laquelle il le préviendra que, si dans 24 heures je ne suis pas expédié avec la reconnaissance de son exaltation au thrône, il considérera le refus comme une déclaration de guerre. Au moment de mon départ de Vitoria, S. M. quitterait cette ville, publiant (ce qui est d'autant plus plausible que les gazettes l'ont annoncé) qu'elle se rend à Tolosa à la rencontre de l'Empereur. Arrivée à Bergara, Elle se détournerait sur Durango et se rendrait à Bilbao, d'où Elle pourrait se porter soit par terre, soit par mer où S. M. jugerait à propos si les circonstances l'exigeaient. J'ai déjà placé le 1[er] bataillon d'infanterie du Roi à Mondragon, tout près de Bergara, où je le ferai filer à mon passage; il est commandé par un brave officier. Il n'y a pas un seul soldat français de Bergara à Bilbao et là S. M. y trouvera le bataillon d'Ibernia. Si S. M. préfère à mon envoy à Bayonne que je me mette à la tête du bataillon du Roi, brave troupe commandée

par un excellent officier, j'ose répondre à S. M. sur ma tête d'arrêter suffisamment dans les montagnes les Français s'ils voulaient le suivre, ce que je ne pense pas qu'ils entreprennent.

« Le lendemain, je profitai de la visite que fit M. Escoiquitz à son cousin, M. Maraguion, citoyen de Victoria, chés qui l'on m'avait logé, pour sçavoir le résultat de ma proposition. M. Escoiquitz me rendit mon écrit en me disant que S. M. l'avait chargé de me remercier de mon zèle, que dans le cas où cela fut nécessaire on suivrait mon projet, mais qu'on était éloigné d'avoir de semblable crainte.

« Le lendemain au soir, me trouvant au Palais, le général français, comte de Monthion, m'accosta et me dit qu'il voyait avec une peine extrême les apparences de mésintelligence qu'il y avait entre les deux souverains; qu'il pensait qu'une conférence entre eux applanirait toutes les difficultés et que, si le Roi allait trouver l'Empereur, tout s'accommoderait. Il ajouta : « Vous qui, par votre rang, devés avoir de l'influence, rendriés, ce me semble, Monsieur le Duc, un service essentiel de la proposer. » Je lui répondis : « Je ne suis point du Conseil de S. M. et suis simplement venu pour lui faire ma court, mais puisque vous me parlés de cela, je vous avouerai franchement que si S. M. me fesait l'honneur de me demander mon avis, je ne serai nullement pour le voyage de Bayonne, non que j'aie la moindre crainte des intentions de l'Empereur, mais parce que dans l'état des choses, je ne trouve pas cette démarche convenable. En tout cas, ajoutais-je, *l'isle des Fesans.* » Le général Monthion repartit : « Je trouve votre idée excellente et je pense qu'elle agréerait à l'Empereur. » — « Si vous le pensés ainsi, lui dis-je, et m'autorisés à rapporter cette conversation, je vous promets de le faire. » Et m'y ayant invité, je fus chez M. Escoiquitz et lui fit le narré de toute ma conversation avec M. Monthion. Au moment où j'arrivai à *l'isle des Fesans*, Escoiquitz me mit matériellement sa main sur ma bouche en me disant : « Tout est arrangé et décidé ; nous partons demain pour Bayonne avec toutes les assurances possibles. »

« *Nota.* — Quoique je pourrais avec quelques raisons me plaindre de M. Escoiquitz qui, ayant publié un mémoire en 1814, aurait dû

rapporter en détails ces faits véridiques qu'il ne doit point avoir oubliés, je dois à la justice de dire que cet éclésiastique plein de science, de vertu et d'amour pour le Roi n'a commis qu'une faute alors excusable, celle de juger l'empereur Napoléon assés sage pour ne pas faire ce qu'il fit et l'anecdote suivante prouvera que le jugement était aussi celui d'un ministre d'État des Relations extérieures. Précédemment à ceci, au moment où j'arrivai à Vittoria, je me présentai au Roi; il y avait dans *la Camara* M. le Duc de l'Infantado, que je connaissais particulièrement, et M. Don Pedro Cevallos. Je m'approchais du duc et lui dis que j'avais appris confidentiellement que l'on envoyait des munitions de guerre à Vittoria tandis que l'on fesait courir le bruit que c'était des cartouches sans balle pour faire l'exercice, qu'il y avait du louche dans la conduite des généraux français, et j'ajouttai : « Il me semble qu'une franche guerre vaudrait mieux que cet état, parce qu'on sçaurait à quoi s'en tenir ». Infantado se tourna en disant : « Écoutés, M. Don Pedro, ce que dit le duc de Mahon. Quant à moi, je suis tout à fait de son avis et pense qu'une déclaration de guerre serait moins dangereuse pour nous. » Je répétai à M. de Cevallos ce que j'avais dit à M. le Duc de l'Infantado. Cevallos me répondit que toutes ces mesures étaient le caprice de ces généraux qui, voulant faire leur cour à l'Empereur, cherchaient à le deviner. — « Je m'étonne, lui dis-je, Seigneur Don Pedre, que vous puissiés croire que même le Grand duc de Berg remue le petit doigt sans les instructions de l'Empereur. » M. de Cevallos ne me trouvant pas probablement digne de sa politique, la conversation cessa.

» Quelques jours après que toute la famille royale se trouvait à Bayonne, le général comte de Lasalle, tué à Wagram, me dit : « Je suis autorisé à vous faire sçavoir que l'Empereur est devenu roi d'Espagne par l'abdication de vos souverains en sa faveur. Profités donc de cette nouvelle qui va se publier pour faire votre cour des premiers. » Je lui répondis : « Je vous remercie, Général, de votre intérêt, mais je ne ferai point cette démarche. Militaire subordonné, j'obéirai aux ordres des autorités constituées de mon pays à qui cela regarde, et ma fidélité pour une famille que les miens ont toujours servi loyalement sera une garantie pour toute autre qui pourra les

remplacer sur le throne. » Le général Lassale me répondit qu'à ma place il en agirait comme moi. Il dut en rendre compte, car dans la suite le prince de Wagram me dit : « L'Empereur qui a sçu votre réponse au général Lassale vous en a loué. »

« Lorsque le Roi Ferdinand se trouvait à Bayonne, je fus chargé de lui faire offre de plusieurs millions. Le duc de Saint-Charles à qui j'en parlai, croyant qu'il s'agissait pour cela de lever une contribution, me dit que S. M. ne voulait point surcharger son peuple ; je le tranquilisai en lui disant que c'était une offre et une somme mise à ma disposition. Je retournai dans mon commandement où, peu de jours après, la nouvelle des abdications devint publique. Dans cet état de choses, M. Solana, employé dans les équipages de S. M., se présenta à moi avec un ordre du duc de Saint-Charles pour lui compter une forte somme pour le payement des employés sous ses ordres. Je fis appeler la personne qui m'avait autorisé à offrir les millions à S. M. lequel me répondit que, les circonstances politiques ayant changé, il n'était plus autorisé à disposer des sommes qu'il avait offert. Je lui répondis quant à moi : « Le changement de fortune du Roi est une raison de plus pour que je tienne l'offre que j'ai avancé. Vous avés un dépôt dont je puis disposer ; je vous ordonne de payer, M., sauf, si le Gouvernement ne l'approuve pas, à le réintégrer de ma poche. » Je n'attache aucun mérite à ce procédé connu de tout Saint-Sébastien, et je n'en fais mention que pour prouver que, même à cette époque, j'ai cherché à donner au Roi des preuves de mon dévouement. Je dois ajouter qu'ayant été interpellé par le ministre des Finances de Joseph, M. d'Azanza, sur l'employ de cette somme, il approuva ma conduite.

« Telle fut ma conduite à l'époque du départ de mes souverains. Après cet événement malheureux, la Junte suprême du gouvernement, constituée par S. M. Ferdinand VII avant sa sortie de ses États pour régir souverainement toute la monarchie, m'ordonna *de reconnaître l'abdication de mes souverains, de prêter fidélité et de servir la nouvelle dinastie*. Ses ordres souverains, enregistrés par le Conseil suprême de Castille, me furent transmis officiellement par la Junte de gouvernement, par le Conseil suprême de Castille et par M. le Ministre de la guerre, mon chef immédiat...

« Il résulte que la prestation de mon serment de fidélité et mon service successif à Joseph Napoléon fut une suite du premier des devoirs d'un militaire qui est l'obéissance, car prétendre que je devais méconnaître les dits ordres parce qu'ils répugnaient à mon cœur, ce serait ébranler la base de l'ordre social, car ce ne sont pas les sentimens personnels qui déterminent la conduite d'un militaire mais bien les ordres des chefs légitimes. Le principe contraire constituerait en législateur chaque individu et le bouleversement immédiat de la société en serait la suite inévitable. Dans l'État chaque employ a ses devoirs, ses avantages et sa responsabilité et celui qui obéit ne peut être tenu des charges de celui qui commande...

« Je ne me suis jamais trouvé sous les ordres d'aucune de ces autorités qui par la suite se constituèrent et méconnurent l'acte de Bayonne et j'ai constamment été sous celles qu'avait établi le roi Ferdinand avant sa sortie d'Espagne. Ce fut d'après leurs ordres que je prêtai serment de fidélité et d'obéissance et ma conduite n'a été qu'un résultat de cet engagement.

« Instruit officiellement que les abdications de mes souverains et l'acte de Bayonne avait été admis et reconnu par les premières autorités du royaume et successivement par les corps, villes et provinces de l'Espagne; dans une telle situation bien différente de celle de ceux qui se trouvaient sous les ordres de la Junte de Séville, les choses devaient se présenter à ma vue sous un autre aspect. Non seulement je ne reçus jamais aucun ordre du gouvernement qui avait méconnu l'acte de Bayonne, mais je voyais au contraire continuellement des personnes du plus haut rang et qui jouissaient parmi la Nation d'une haute réputation venir se soumettre et servir Joseph, publiant que dans l'état où se trouvait l'Espagne, c'était le seul moyen de salut... »

[4 p. La fin manque.]

XLIV, F° 43.

S. d. n. l. — Minute d'une lettre du duc de Mahon au roi accompagnant « un aperçu de ma conduite appuyé des pièces dont je conserve les originaux ».

« Je fus nommé en décembre 1807 commandant général de Guipuscoa. Les troupes françaises déjà introduites dans les places de Barcelone, Figuières et Pampelune tentèrent également d'occuper Saint-Sébastien et les forts qui se trouvaient sous mon commandement.

« Le général en chef de l'armée française, alors grand-duc de Berg, voyant mon refus d'y consentir, m'envoya à cet effet son premier aide de camp, le général comte Excellmans, porteur d'une lettre autographe. Cette correspondance, mes réponses et l'ordre que je reçus du généralissime prince de la Paix pour rendre la place, forme le n° 1 des pièces justificatives.

« Quelques jours après l'arrivée du roi Ferdinand VII, à Vittoria, je me rendis immédiatement dans cette ville et je présentai à M. le chanoine Don Juan Escoiquitz, qui passait pour avoir la confiance intime de S. M., un mémoire; cet écrit, ma conversation avec le général français, le comte de Monthion, et sucessivement avec Escoiquitz forment le n° 2 des pièces justificatives.

« Après l'arrivée à Bayonne de S. M. Ferdinand VII, et au moment où ses augustes parents passaient par la province de mon commandement en se dirigeant sur Bayonne, je fus à leur rencontre à Villafranca. S. M. la Reine m'ayant demandé ce qu'on disait de nouveau, je lui répondis avec l'expression de la douleur : « Madame, le bruit court que l'Empereur des Français attire à Bayonne S. M. et son auguste famille pour les faire renoncer à la couronne. » La reine réfléchit un moment et répartit : « *Il a toujours été l'ennemi de notre maison, mais je ne le crois pas : il a assuré à Charles que c'est pour lui rendre la couronne.* » M. de Saint-Loup, chevalier de Saint-Louis, officier au service de la France, résidant dans le département de Vaucluse, m'a dit avoir entendu la reine d'Espagne, lors de son passage à Orange et se rendant à Rome, dire à Charles IV : « Crillon nous l'avait bien dit; si nous eussions voulu le croire, nous ne serions pas ici. »

FF

[*Registre intitulé « Registre n° 1, contenant des titres et preuves de noblesse de la famille de Balbis de Berton de Crillon et de ses alliances. N. I. M. »*

*0 m 260 sur 0 m 185 ; couverture en peau brune. Le titre ainsi que sur les registres n*os *2 et 3 est écrit sur un morceau de papier découpé en forme de vase à deux anses. 44 folios en parchemin, 4 folios en papier.*]

F° 1.

1179, 24 juillet. — Voy. Pièces détachées [1], n° 2. Copie sur parchemin de 1753.

F° 1 bis.

Certificat de Don Felipe de Samaniego, conseiller du roi d'Espagne, sous-secrétaire interprète, constatant l'exhibition à lui faite d'un livre grand in 4° contenant divers actes authentiques en latin. [*Papier.*]

F° 2.

1254, 31 mars. — Voy. Pièces détachées, n° 5. Copie sur parchemin de 1753.

F° 3.

Extraits faits en 1753 de divers registres des archives de Quiers, relatifs à la filiation des Balbes et des Bertons (1263-1273).

1. La série *Pièces détachées* fait partie des Archives des ducs de Crillon, fonds de M. le duc de Polignac, dont l'inventaire doit être publié.

F° 4.

Autres extraits des archives de Quiers (1263-1289).

F° 5.

1361, 27 janvier. — Vente par André et Barthélemy, tous deux fils de feu Milan Berton des Balbes, de Quiers, à Jean Berton, leur frère, de différentes terres aux environs de Quiers. (Copié sur l'original, conservé dans les archives de Charles Philippe Berton des Balbes, de Quiers.)

F° 6.

1361, 28 avril. — Voy. Pièces détachées, n° 12.

F° 7.

1420, 24 mai. — Voy. Pièces détachées, n° 21.

F° 8.

1481, 22 octobre. — Voy. Pièces détachées, n° 36.

F° 9.

1515, 23 octobre. — Voy. Pièces détachées, n° 56. La copie contenue dans la série dite des Pièces détachées est incomplète.

GG

[Registre intitulé « Registre n° 2, contenant des titres et preuves de noblesse de la famille de Balbis de Berton de Crillon et de ses alliances. N. H. M. »

0 m 346 sur 0 m 238 ; cartonné et recouvert de papier marbré ; dos et coins en peau verte ; 15 folios de parchemin. Copies datées de 1753.]

F° 1.

1220, 12 avril. — Voy. Pièces détachées, n° 4, et dans Cibrario, *Op. cit.*, t. II, p. 74.

F° 2.

1371, 31 mai. — Voy. Pièces détachées, n° 6, et Cibrario, *Op. cit.*, t. I, p. 255.

F° 3.

1394, 1 mars. — Décision concernant le droit de l'un des membres de la famille des Balbes à avoir en main l'un des 4 sceaux de la commune de Quiers.

F° 4

1422, 31 janvier. — Voy. Pièces détachées, n° 22. Les deux copies sont fragmentaires.

F° 5

1455, 4 janvier. — Acte de Louis, duc de Savoie, décidant que la société populaire de Saint-Georges, de Quiers, ayant abusé de ses franchises et privilèges, notamment au mois d'avril 1454 en tirant vengeance de Jean Raton, bien qu'il fut innocent, en détruisant sa

maison malgré les officiers ducaux et en s'emparant des clefs de la ville, la dite société ayant plus de voix dans le Conseil de Ville que les nobles de haubert, les dits nobles de haubert, à savoir les Balbi, les Costa, les Gribaudengis, les Merlenghi, les Bencii, les Merchandillo, les Pillori, auront à l'avenir dans le dit Conseil le tiers des voix, soit 4 voix.

F° 6.

1552, 15 octobre. — Voy. Pièces détachées, n° 83. Le texte de cette copie est plus complet que celui de la copie contenue dans la série des Pièces détachées.

F° 7.

Copie d'une inscription latine qui se trouvait vers 1623 dans le palais de Prosper Balbi, extraite du livre intitulé : « *Compilatio seu registrum familiarum nobilium et rerum memoria dignarum ex cartis et publicis documentis in archivio civitatis Cherii apud nobiles ac adversos notarios existentibus, cui incumbere coepi de anno 1623. Ego Robertus Biscaretti, I. V. D. collegiatus ex dominis Cerveriarum.* » (Volume conservé en 1753 chez le comte Biscaretti.)

T. AEBVTIO. T. L.
LEONAE
VI. VIR. ET. AVG.
I. ARREI. F. INDVSTRIAE.
H. I. R. I.
VALERIA. C.L. ARETVSA
SIBI. ET
GN. POMPEIO. GN. F. QVIRINA
LAEVINO VIRO. ET.
GN. POMPEIO. GN. LAEVINVLO.
FILIO. V. F.

Suit une autre inscription :

Q. VI.
NERONE ITER. GN. PIS. COS.

IIII

[*Registre intitulé « Registre n° 3, contenant des titres et preuves de noblesses* (sic) *de la famille des Balbes de Berton de Crillon et de ses alliances. N. III. M.* »

0 m 360 sur 0 m 235 ; couverture veau brun. Copies de divers formats, parchemin et papier.]

F° 1.

1471, 22 juin. Caumons. — Contrat de mariage de noble Gilles de Berton de Quiers, habitant d'Avignon, avec Marguerite, fille de noble Jean *Sextoris*.

F° 2

1511, 13 août. Quiers. — Renouvellement d'une reconnaissance (*appodicia sive appocha*) contractée par noble Louis Berton des Balbes de Quiers, habitant d'Avignon, fils de feu Gilles, en faveur de Jeannine, fille de Georges Berton, chevalier, président des Sacrées Audiences du duc de Savoie.

F° 3.

1500, 15 juin. Avignon. — Contrat de mariage de noble Louis Berton, d'Avignon, avec Isabelle, fille de noble Pierre Ruys, bourgeois dudit Avignon.

F° 4

1530, 19 avril. Avignon. — Contrat de mariage de noble Gilles de Berton, fils de Louis, coseigneur de Reviglíasco, au diocèse de Turin, et d'Isabelle, avec Jeanne de Grilhets, fille de noble Claude Philippe et de Françoise de Perussis.

F° 5.

1562, 20 décembre. Avignon. — Voy. Pièces détachées, n° 101.

F° 6.

1606, 2 décembre. — Voy. Pièces détachées, n° 220.

F° 7.

1632, 8 février. Marseille. — Contrat de mariage de Louis de Berton, baron de Montmeyran, seigneur de Velleron, fils de François de Berton, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, seigneur de Crillon, et d'Anne de Cornillan des Alrics, avec Marguerite d'Albertas, fille de feu Antoine Nicolas, sire de Gémenos, etc., et de Marguerite de Riquetti, épouse en seconde noces de Nicolas de Bezannes, sire de Grampré.

F° 8.

1686, 17 mai. Goult. — Contrat de mariage de Philippe-Marie des Balbes de Berton de Crillon, sire de Montmeyran, fils de Louis, marquis de Crillon, sire de Velleron et Beauvois, baron de S. Jean de Vassols, avec Françoise de Saporta, fille de François, sire de Châteauneuf-les-Moustiers, et de Jeanne de Gérard, habitants de Goult en Provence.

F° 9.

1715, 14 janvier, château de Gray. — Contrat de mariage de Félix-François de Berton, chevalier, marquis de Crillon, fils de feu Philippe-Marie et de Françoise de Saporta, avec Marie-Thérèse de Fabry, fille de Louis, chevalier, comte de Monteault, gouverneur de la citadelle de Besançon, et de feue Marie-Catherine d'Aubarede.

F° 9 bis.

Certificat d'Hippolyte-Antoine-Vincent Mareri, nonce apostolique en Espagne, authentiquant les huit copies ci-dessus.

F° 9 ter.

Légalisation du certificat ci-dessus (n° 9 *bis*) par Pedro Escolano d'Arrieta, conseiller du roi d'Espagne.

F° 10.

1742, 8 avril. Paris. — Acte de donations fait en remplacement du contrat de mariage entre : 1° François-Félix des Balbes de Berton, duc de Crillon, demeurant à Avignon, et présent à Paris, rue Jacob, à l'hôtel d'Angleterre, en son nom et comme fondé de procuration, et Marie-Thérèse de Fabry de Montcault, son épouse ; 2° Pierre-Nolasque Couvay, sire de Bernay et Arcis, et Marie-Elisabeth de Clèves, son épouse, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs ; 3° Jean-Louis des Balbes de Berton de Crillon, archevêque de Narbonne, domicilié aussi rue Jacob ; 4° Louis des Balbes de Berton, marquis de Crillon, et Françoise-Marie-Elisabeth Couvay, son épouse, logés chez M. de Clèves, Rue Vieille du Temple, paroisse Saint-Gervais.

PIÈCES ANNEXES

1

1582, 7 juin. Paris.

Lettre de Louis II de Crillon au capitaine de Brissac pour lui exprimer son désir de lui rendre service. (AA. f° 5.)

Monsieur,

Il ne fault pas que vous doubtiez que de nous en singuliere recommandation [pour] tout ce qui touche voz affaires et que je ne m'employe de fort bon cueur en tout ce qui consernera vostre service comme le meilleur paren et plus inthime amy que vous avez en ce monde. Croiez le, je vous suplie, et en faictes ung asseuré estat ainsi que vous pouvez disposer de tout ce qui est en ma puissance. Vostre filz est assez bon soliciteur; je remetray a luy pour vous fere entendre tout ce qui se passe de vos afferes, en asseurance qu'il me trouvera tousjours disposé a vous y faire tous les services qu'il me sera possible, comme je feray en toute autres endroitz ou il s'en presentera occasion, et de la mesme volonté que je me recommande bien humblement a vostre bonne grace, priant Nostre Seigneur vous donne,

Monsieur, en parfaicte sancté, tres heureuse et tres longue vie. De Paris, ce VII[e] juing 1582.

Vostre plus affectioné cousin a vous servir,

LOIS DE CRILON.

Adresse : « Monsieur de Brissac. »

2

1600, 27 septembre. Grenoble.

Lettre du duc d'Epernon au capitaine de Berton pour l'engager à revenir à sa compagnie, où sa présence est nécessaire. (AA. f° 8.)

Monsieur de Breton,

J'ay receu vostre lettre, bien ayse que vous m'ayez donné de vos nouvelles, mais non de vous voir esloigné de ceste bonne compagnie et de vostre charge ou vous este necessere pour le service du roy qui me faict vous prier de vous y en venir au plus tost, vous asseurant que sa Majesté vous y verra de bon œil. Aussi veulx je croire qu'auriez trop de regret de ne vous trouver en ceste belle occasion et trouppe ou vous avez de fort bons amys, ce que particulierement vous recognoistrez en moi qui vous en feray voir des effects, ou j'en auray le moyen, et d'aussi bon cœur que je suis pour jamais, Monsieur de Breton, vostre plus affectionné compaignon, fidel et humble amy,

LOUIS DE LA VALETTE.

De Grenoble, ce XXVII[e] 7[bre] 1600.

Adresse : « A Monsieur de Breton, lieutenant de la compagnie de Monsieur de Crillon, maistre de camp du régiment des gardes du roy. »

3

1600, 20 octobre. Chambord.

Lettre de Henri IV au capitaine de Berton, lieutenant d'une compagnie des gardes du roi, pour l'inviter à retourner à sa compagnie qu'il a abandonnée. (AA. f° 7.)

Capitaine Berton,

Encores que vous vous soiez eschapé un peu bien legerement et que j'aye occasion de m'en plaindre, si est ce que je ne le veux point

faire, ny me souvenir de ce qui s'est passé pour ce regard, desirant que vous retourniez au plus tost a vostre compagnie et que vous continuiez a m'y servir comme vous avez tousjours bien faict jusques icy et dont j'ay tout contentement. N'y faictes donc faulte et asseurez vous tousjours de ma bonne volonté en vostre endroit et des effects d'icelle, lorsque les occasions s'en o[ffriront]. Sur ce je prie Dieu, capitaine Bertons, vous ait en sa sainte garde. Escript a Chambord, ce XXe jour d'ottobre 1600.

HENRY.

4

1601, 22 mai. Fontainebleau.

Copie de deux lettres échangées entre le duc d'Epernon et Louis II de Crillon au sujet de la démission de ce dernier. (AA. f° 9.)

1. *Lettre du duc d'Epernon à Louis de Crillon.*

Monsieur,

La derniere lettre que vous m'avés écrite, qui m'a été donnée par le sieur de Cures, est bien si contraire a toutes vos precedantes qui sont en assés bon nombre depuis un an, et d'un sens si éloigné aux promesses que vous m'avez faites par Monsieur du Masset et a tous mes amis de dela, que je pensois songer en la lisant; et si je n'eusse bien connu votre caractere, je n'eusse peu croire qu'elle fut venue de vous. Or, puisque vous avez remis votre charge au roy, lequel je suis bien assuré ne vous l'avoir commandé, ayant trop d'assurance de sa bonté pour croire qu'il vous y eut forcé, si vous ne l'eussiés suplié de l'avoir agreable, je vous dirai qu'il est le maitre, qu'il peut disposer du tout a sa volonté. Sa prudence y saura si bien pourvoir que son service en sera bien fait. C'est mon principal interest. Il est bien vray qu'il me semble que vous deviés plus de memoire a vos promeses et du tems passé que vous n'avez eu, il n'y a remede. C'est a vous et a moy de juger qui a plus d'ocasion de se loüer de son compagnon, etant fort marri que je ne puisse

plus pour l'avenir vous appeller ainsi puisque vous en avez quitté la qualité. J'aurai, s'il vous plait, Monsieur, celle de votre bien affectioné ami a vous faire service, etc.

2. *Réponse de Louis de Crillon.*

Monsieur,

J'ay receu hier votre derniere par Monsieur de Cures qui m'a aidé a tourmenter mes goutes et ma viellesse, que Dieu vous le pardonne, et a ceux qui sont cause de me voir viellir, blanchir et pauvre. C'est ma mauvaise fortune. J'etois venu icy par le commandement du roy et le votre, je croyois vous y pouvoir donner du contentement a tous deux, mais j'ay voulu commencer par le maitre, et puis j'ay crû vous dire la verité et conter comme toutes choses sont passées; je reconnois que vous ne le trouvez pas bon et ruës toute la faute sur moy et me taxés de manquement de parole je vous prie y penser et y dormir dessus, car je n'y manquai jamais, ni en votre endroit ni autre. Vous avez toutes mes lettres ecrites depuis que le sujet est né. J'en ai les copies, croyez que je n'ecris et ne dis rien de quoy je ne me souviene tres bien et que je ne fasse bon au peril de ma vie. Je suis tres bien né et ay toujours vecu avec honneur. Je vous prie n'y toucher point, j'aime mieux mourir et courir toutes les fortunes du monde que de souffrir y etre rien alteré. Si vous venez, nous en parlerons. Si vous ne venez, nous en ecrirons, mais quoyqu'il en soit, je vous ai rendu l'honneur et le respect que j'ay deu en cette action, et y ai obei le roy. C'est le maitre a tous et c'est mon principal dessein, et puis vous, si le puis. Si nous recourons aux choses passées, je m'en resouviens fort bien. Vous en devez avoir la memoire freche, faisant fin aux paroles, car le papier endure, tout aussi ferai je bien moy, pourveu que vous ne touchiés a mon honneur. Touchés a ma vie plutot, car je suis resolu de mourir en Dieu et avec honneur, et s'il vous plait, votre serviteur tres humble,

CRILLON.

De Fontainebleau, ce 22 mai 1601.

5

S. a. 25 janvier. Bordeaux.

Lettre du duc d'Epernon à « Monsieur de Berton », pour l'avertir qu'il ne garde aucune animosité contre lui. (AA. f° 44.)

Monsieur de Berton,

J'ay receu vostre lettre sur le sujet de laquelle nous parlerons ensemble lorsque je seray a la cour, si vous y venez avecque Monsieur de Crillon. Que s'il me reste quelque aigreur de la maulvaise satisfaction que vous m'avez donnée, et de ce que j'avoye esperé de bien bonne volonté, vous cognoistrez que je suis facille a oblier, et que le souvenir de cela ne me scauroit faire perdre le desir de vous tesmoigner mon amytié, car je suis tousjours, Monsieur de Breton, vostre plus affectionné amy et compaignoun,

Louis de La Valette.

Ce XXVe janvier, à Bourdeaux.

6

S. l. n. d.

Lettre de Louis II de Crillon au capitaine de Brissac, son cousin, pour lui envoyer des messages d'amitié. (AA. f° 56.)

A ce que je vois, Monsieur nostre cousin, vous mestés sur vostre bien dire et je ne vous paierai point de ceste monoye. Je me contanterai bien que vous m'aimiés autant que je vous aime, et si n'arés pour cela guieres souvent de mes letres vous saves bien que je ne me desjune guieres de ceste marchandise. Je prie Dieu qu'il vous conserve sain et galard et qu'il vous fasce plen de gloire et d'honeur au despans de ses ugres (?). Avant que le beon temps soit passé, nous pourrons bien estre ensemble. Conserves moy toujours des plus avant en vos bones graces et pour l'un de vos plus chers cousin et le plus a vostre service.

Crilon.

Tenes moy aus bones graces de ces Messieurs, nos compagnons, et sur toutes choses de Monsieur de Nasi. Nous avons fort souvent parlé de luy... et l'avons fort regreté. A messieurs de Bandini et Raphael, que je suis fort a leurs service. A tous nos amis, que bien conesces, nos affectionees recomandations et au capitene Ravaneou, qui en prene sa melleur part come des plus anciens et des melleurs.

Adresse : « A Monsieur le capitene Brissac, mon cousin. »

7

1604, 12 février. Avignon.

Lettre autographe de Louis de Crillon au capitaine de Berton au sujet de sa retraite et de sa carrière terminée. (B. f° 6.)

Je viens de recevoir plusieurs des vostres, Monsieur; je cres que, a la verité, il y en [a] quatre et presque par toute une mesme chose sans resolution du Roy, chose qui ne depend pouint de vous; mes, a la verité, il ne faut pas estre par trop importun a la court, mes plustot que de ne fere point ses afferes ou pour le moins savoir les volontés du mestre a une chose si juste et si aparante, ou il me semble que le Roy et Monsieur nostre coronel et tous nos compagnons devoint louer l'election d'un si brave et honorable cavalier, si bien né et plen de merite, et a qui a fet le mestier et qui les honoreret et serviret plus que moy, car je n'en ai plus que la volonté, qui m'acompagnera jusques au tumbeou. Je vous prie d'en assurer tous nos compagnons et que je suis du tout à leur service et qu'ils considerent que j'ai despandu cent mille escus en ceste charge et ay au bout et vinte sinc ans de tems et, si je desire pour paier quelques debtes que j'ai fes en servant [1], ils m'i devrent tous aider come a leur fidele ami et compagnon. J'en ay escrit le mesmes a Monsieur d'Espernon par Monsieur le chevalier La Hiliere auquel j'ai ouvert mon cœur et j'ay prié de m'i assister et que je me sentires fort son obligé. Je cres que vous luy aves mandé la letre que je vous aves donée et

1. Cf. B. 7.

si ne l'aves fet, je vous prie de le fere souden, car je suis du tout porté a ceste resolution.

Et pour le regard du Roy, vous estes sur le lieu et vieus courtisan qui aves desja si bien comancé que, a la verité, il me semble que le Roy m'en det aimer et estimer davantage ayant fet une si bele election qu'il a fet luy mesmes parestre, il y a desja lonctemps et a plusieurs, l'avoir agreable. Si Monsieur d'Escure est sa, fetes le souvenir de ce qu'il m'en a escrit ; il y a si lonctemps que je n'importune point le Roy que une des premieres et bien hunbles priere, me sentent vieus et stropié pour son service et des Rois, ses predecesseurs, que j'ai servi fidelement despuis quarante sinc ans, et plen de coups sur touts mes menbres et ruiné des moyens. Si je cerche quelque honeste moyen pour paier ce que je det et que j'ai despendeu en les servant, vous y poures adjouster du vostre car il me sieret mal d'en dire davantage, mes je te jure, mon ami, que j'ai despendeu, durant que j'ai eu ceste charge, plus de quatre cens mille frans plus que mes estats ni les moyens du Roy ne m'ont porté. C'est la sueur de mes labeurs. Je ne suis pas le premier a qui le Roi a permis se defere de sa charge et si Dieu me donet encore de la disposition, je n'ay pas faute de courage ni de sens pour continuer le tres humble service que je luy ay voué. Ors quoiqu'il en soit, escrives moy souvent et me mandes sa volonte et resolution que j'atens en bone devotion.

J'escris a tous ces messieurs qui m'ont escrit. Assures Monsieur de Criqui que je mourres mille fois pluto[t] qu'il y eust de mon manquement et qu'il y aporte de son costé, car pour le mien je y aporteres de mon sang. J'escris a Monsieur de Peronne et si [vous] voies Madame de Chantivau, assures la mes que nous mestions papiers sur table. Les heritiers de Monsieur de Chantivaut me seront redevables. J'escriray a la Queue suivant ce que desires et ne vous lasses pouint de m'escrire souvent et d'estre bon courtisan et dites au capitene Brissac et le prenes pour vous mesmes que tous les services que vous rendres a Monsieur de Criqui en cest afferes, je les tiens fes a moi mesmes et m'i obliges autant et je l'ay prié et le prieray de rechef de le vous reconestre a tous deus, qui estes de mes plus proches et que j'ai le plus aimés et aimeray encores. Fetes en estat et me conserves aus bones graces de tous ces messieurs, nos compaignons.

et que je suis du tout a leur service en quelque qualité que je sees james. C'est trop parlé pour ung coup, il en faut reservé pour une autre fois. Adieu et bonsoir, mon ami, je suis du tout a ton service,

LOIS DE CRILON.

D'Avignon, ce 12 de fevrier 1604.

8

[1605].

Supplique adressée au roi Henri IV par le représentant de Louis de Crillon, pour réclamer le paiement de 46.644 livres qui sont dues à ce dernier pour ses gages. (B 7. *a.*)

Au Roy,
et à nos seigneurs de son Conseil d'Estat.

Sire,

Vous remonstre tres humblement le sieur de Crillon, lieutenant du collonel de vostre infanterie francoise, qu'ayant esté honoré tant de la dite charge de lieutenant que de celle de Maistre de camp et cappitaine particullier d'une compaignie, bien qu'il n'ayt receu que fort peu de chose de ses estats et appoinctemens faulte de fondz des assignations qui luy avoient esté données depuis l'annee IIII^xx huict, jusques en l'annee III^xx dix neuf, il n'auroit pourtant delaissé suivant son affection de continuer son tres humble service a Vostre Majesté en toutes les ocasions qui se sont offertes, tant durant que depuis les troubles, non sans s'estre engaigé envers plusieurs personnes des sommes qu'il avoit esté contraint emprunter pour s'entretenir en ordre requis, tellement qui luy en est deub de reste, comme appert par les certifficatz cy rapportez, la somme de quarente six mil six cens quarente quatre livres, seavoir : pour ceulx de lieutenant ou collonel des années entieres IIII^xx IX, X, XI, XII, XIII, et quatorze, a trois cens livres par mois, la somme de vingt ung mil six cent livres, pour ceux de maistre de camp des mois de juing,

juillet, aoust et septembre IIII^{xx} huict, dix mois de IIII^{xx} neuf et des années entieres de IIII^{xx} dix, onze, douze, treize, quatorze, et IIII^{xx} dix neuf, qui sont six annees, deux mois, a raison de II^{c} l. par mois, la somme de dix sept mil deux cent livres, et pour ceux de cappitaine de ses sept annees, quatre mois, a raison de cent six livres par mois, la somme de sept mil huict cens quarente quatre livres, revenants les dictes sommes ensemble a la dicte somme de quarente six mil six cens quarente quatre livres, dont le dit sieur de Crillon jusques a present n'a peu recouvrer aulcune chose, tant pour ne s'estre trouvé fondz ou il a esté assigné pendant ces troubles que vos finances ont esté distraictes de l'effect a quoy elles estoient destinées, que pour n'avoir depuis peu s'en faire dresser par nouvelle assignation, et d'aultant, Sire, que la plus grande partie de ceste somme a esté empruntée par le dit sieur de Crillon pour s'entretenir a vostre service, lequel la doibt encores, et qu'il appert, comme dict est, qu'il ne luy en a esté payé aulcune chose. Plaise a Vostre Majesté ordonner que pour le paiement d'icelle, le dit suppliant sera assigné sur les deniers ordinaires et extraordinaires de vostre Espargne de la presente année et que pour cest effect tous acquitz, patentz, mandemens, lettres, arrestz et autres espeditions necessaires luy seront dellivrées, et il continuera a prier Dieu pour la prosperité et santé de Vostre Majesté,

GIBRAT, ayant charge du dit sieur de Crillon.

9

1605, 18 juillet. Paris.

Certificat de Daniel Dutens, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, attestant qu'il n'a rien paye à Louis II de Crillon pour ses appointements de l'année 1599. (B 7. *b*.)

Je, Daniel Dutens, tresorier provincial de l'extraordinaire des guerres a la suitte de la court pour le paiement des gardes du Roy, tant francoises qu'estrangeres, certiffie a tous qu'il appartiendra, n'avoir aulcune chose paié et dellivré a Monsieur de Crillon, maistre

de camp des gardes de Sa Majesté pour ses estats pour appointemens de maistre de camp susdit, montant a deux mille livres tournois durant l'annee MV^c IIII^xx dix neuf et ce a faulte de fonds en ma charge. En tesmoing de quoy, j'ay signé le present certifficat pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison. A Paris, ce dix huictiesme jour de juillet mil six cens cinq.

Pour certiffication,

DUTENS.

10

1607, 26 septembre. Paris.

Lettre de Henri IV à (Thomas) de Berton pour l'inviter à se rendre le plus tôt possible auprès de lui. (L. 5.)

Monsieur de Berton,

J'ai advisé pour certaines considerations de vous faire venir au plus tost pres de moy, et en escris a ceste fin au vice-légat d'Avignon qu'il vous en donne la permission ce que je me promectz qu'il fera volontiers. Partant aussy tost que vous aurez pris congé de luy, vous ne faudrez a vous y acheminer pour recevoir mes commandemens et intentions. Et n'estant la presente pour autre effect, je prie Dieu, Monsieur de Berton, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript a Paris, le XXVIe jour de septembre 1607.

HENRY.

BEULART.

11

1610, 22 mai. Paris.

Lettre du (connétable Henri) de Montmorency à Louis de Crillon au sujet de la mort du roi Henri IV. (AA. f° 11.)

Monsieur,

Je veulx bien croire que vous avez eu encor plus de ressentiment que ne me mandez pour la perte que nous avons faicte de

nostre bon Maistre, vous asseurant que pour mon particulier, je ne me pouvois resouldre en ceste grande affliction, mais il fault louer Dieu de tout, puisque sa a esté son bon plaisir, et mettre peyne chacun en sa charge de bien et fidellement fere son debvoir en servant nostre petit maistre en cest estat. Voilla a quoy chacun de nous visons (?) le plus, m'asseurant que vostre affection n'est pas moindre. Je ne vous repeteray pas combien la mienne vous est acquise, et le pouvoir que vous avez sur moy, qui vous prierai me tenir tousjours en vos bonnes graces, puisque je suis, Monsieur, vostre tres affectionné et obeissant amy,

MONTMORENCY.

De Paris, ce XXII[e] may 1610.

Adresse : « M. de Crillon. »

12

1610, 21 août. Paris.

Lettre du duc de Guise à M. de Berton pour le remercier d'une lettre qu'il lui a écrite, et lui annoncer son passage à Avignon. (AA. f° 14.)

Monsieur de Breton,

J'ay receu la lettre que vous m'avez escrite par ce porteur et entendu la creance que vous lui avez donnée. Je vous remercie premierement des honnestes offres que vous me faictes et vous prie en second lieu de croire que si je n'estois ambarqué pour moy mesme au gouvernement de Toulon, qu'il n'y a personne en France pour qui plus volontiers je m'emploiasse que pour vous... Il est vray que j'espere de vous voir auparavant car mon desseing estant de partir dans le mois prochain pour aller en Provence, j'en confereray avec vous, passant en Avignon, n'estant pas d'avis cependant que vous veniez icy pour ce que vous ne m'y trouveriez plus et remectant le tout a la premiere veue, je prieray Dieu, Monsieur de Breton, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Vostre tres affectionné et plus fidelle amy,

GUYSE.

A Paris, le XXI[e] aoust *1610*.

Adresse : « A Monsieur de Breton. »

13

1612, 9 novembre. Beaucaire.

Lettre (du connétable) de Montmorency à M. de Berton pour le prier de faire concéder aux Peres de l'Observance la terre de Montfavet, près d'Avignon. (AA. f° 15.)

Monsieur de Breton,

Ayant apprins que les peres de l'Observance esperent estre logez au lieu de Montfavet, qui appartient a la ville d'Avignon, ou il y a une fort belle eglise et commodité de bastir ung couvent pour servir Dieu a son honneur et edifficatión de son eglise, j'ay desiré vous prier comme je fais de tout mon cœur d'assister de votre faveur et credit les ditz peres a ce que le dit lieu de Monfavet leur soit octroyé, oultre que vous ferez en cela une œuvre meritoire. Je participeray a l'obligation qu'ilz vous auront des bons offices que vous leur despartirez en ma consideration, pour m'en revencher en toutes occasions, et d'aussy bon cœur que je me recommande a votre bonne grace, et que je prie Dieu qu'il vous conserve, Monsieur de Breton, en la sienne tres sainte. De Beaucaire, ce IXe novembre 1612.

Votre bien affectionné et plus parfait amy,

MONTMORENCY.

Adresse : « Monsieur de Breton. »

14

1638, 28 novembre. Saint-Germain-en-Laye.

Copie certifiée conforme d'une lettre de Louis XIII aux habitants d'Avignon. (M 9.)

Tres chers et bien amez,

Nous avons eu a contentement particulier d'apprendre, par votre lettre et par ce que nous a dit le sieur de Berton en nous le presentant, la joye que vous avez eu de l'heureuse naissance de notre cher fils, le Dauphin, et les demonstrations que vous en aves faites

aussitot que vous en avés sceu la nouvelle. La ville d'Avignon a toujours fait paroitre tant d'affection pour tout ce qui a été du bien de cette Couronne et de notre Service que nous en avons tout sujet de satisfaction. Mais le temoignage que vous nous en avés donné en cette occasion nous a été particulièrement agreable, et nous convie à vous asseurer de la continuation de notre bienveillance. C'est ce que le dit sieur de Berton vous pourra faire entendre; de la personne duquel nous avons été bien aises que vous ayés fait choix pour venir nous trouver sur ce sujet, etant de maison qui s'est toujours montrée fort zelée pour le service des Roys, nos predecesseurs, dans lequel aucun des siens se sont signalés par les preuves de leur courage et fidelité, de sorte que nous l'avons veu de fort bon œil. Sur ce nous prions Dieu, etc.

15

1652, 7 juin. Paris.

Lettre du jeune de Montmeyran à son oncle pour luy donner des nouvelles de la guerre et notamment de la bataille d'Étampes. (O 15.)

De Paris, ce 7e juin 1652.

Monsieur,

Je n'aurois pas manqué me donner l'honneur de vous escrire l'ordinaire dernier si je n'eusse creu que vous fusies party pour aller a Nismes ou a Montmeyran et ce qui me le faict croire est que de ces deux derniers ordinaires, je n'ay receu aucune de vostres. Je crois que vous aues receu toutes les miennes. On ne peust encore rien faire, Monsieur le garde de sceaux estant encore a la Cour[1]. Le Roy alla dimanche dernier coucher a Melun ou il est a present; le mesme jour, dans le grand combat qui se donna a Estampes, Monsieur de Gadagne y fust tué d'un coup de canon; il est regretté de tout le monde et principalement de Son Altesse qui a dict ses nouvelles au Sr de Pelegrint, lequel me les a dittes. J'en ay un déplaisir extreme. Le mesme jour Son Altesse Monsieur le prince,

1. Il s'agit d'un procès que l'auteur de la lettre avait dans le Midi.

et le duc de Beaufort suivis de grande quantité de noblesse furent au devant de Monsieur le duc de Loraine qui est venu avec dix mille hommes s'offrir a Son Altesse a ce dessein. Aujourdhuy apres disné, Monsieur de Lorraine, Monsieur le Prince et Monsieur de Beaufort sont partis pour aller joindre ces dites troupes et les mener a Estampes. Ils avoient bien besoing de ce secours, car sans cela ils n'auroient pas tenu longtemps. L'armée du Roy leurs a bruslé deux faugbourg et les a obligés a quitter la moitié de la Ville et se retrancher dans l'autre moitié. Voila, Monsieur, toutes les nouvelles les plus asseurées que je [puis] vous donner. Pour nous autres, nous faisons une fois de la sepmaine la petite guerre en faisant l'exercice general avec les tambours et nous preparons fort en cas qu'on aye besoing a Estampes de nostre secours. Nous ne leurs pouvons donner que deux bataillons, mais qui en vaudront six des leurs. Je crois, Monsieur, que vous n'ignores pas que mon cartier est tombé depuis le premier du courant ; je ne uous dirois pas cela si je ne cognoissois que Madmoiselle du Plissy a besoing de l'argeant ; elle ne faict guere son profit en ce temps. Attandant l'honneur de vos commandements, je suis et seray toute ma vie,

Monsieur, vostre tres humble et tres obéissant serviteur et nepveu,

MONTMEYRAN.

Adresse : « A Monsieur, Monsieur de Berton, à Avignon. »

16

1652, 21 juin. Paris.

Lettre du jeune de Montmeyran à son oncle pour lui donner des nouvelles de la guerre de la Fronde, du mouvement des troupes et de la démarche des députés du Parlement auprès du roi. (O 17.)

De Paris, ce 21me juin 1652.

Monsieur,

J'ay receu ce matin la vostre du 14 du courant, laquelle m'appran que vous aves faict vostre voiage du Dauphiné en bonne sancté,

graces a Dieu; je ne doute pas que vous n'ayes faict tout ce qui se pouvoit pour retirer Lescart; mais je crois que ce temps en est cause; j'ay veu comme vous aves arranté les moulins et les franches a Faure; vous me marques que vous desireries bien qu'avant mon depart, j'eusse le ranvoy de l'affaire de Granjac; je crois l'avoir dans moins d'un mois, l'y ayant grande apparence, puisqu'il y a un traitté de paix.

Les députés que le parlement avoit envoyés a la Cour, arriverent dimanche icy, portans la response que le Roy leurs a faict par escrit sur leurs demandes, qu'estoient pour le prier tres humblement de vouloir esloigner de son roiaume le cardinal Mazarin et aussitost qu'il s'en sera allé, Monsieur le prince promet de mettre les armes bas. Sa Majesté leurs dit encore que tout n'estoit qu'un prétexte. Elle ne desiroit rien tant que de mettre le repos dans son roiaume et a ces fins, qu'elle leurs vouloit accorder leurs demandes pourveu qu'elle aye des asseurances, qu'aussitost que le cardinal Mazarin sera sorty de France, Monsieur le prince mette les armes bas et se rande aupres de sa personne de faire retirer toutes ces troupes qu'il a eu d'Espagne et ces autres, de mettre Bourdeaux dans sa premiere obéissance. Comme toutes ces prétantions sont tres equitables, l'on croist que nous aurons bientost la paix, que si Monsieur le prince ne la veust faire, tout Paris se révoltera contre luy.

Vous sçaures encore que dimanche les deux armées estants prestes a combattre dimanche dernier, ou Monsieur le prince et Monsieur de Beaufort estoient, elle firent trefve puisque Monsieur de Lorraine tourna casaque et dit tout franchement que puisque les troupes d'Estampes, qu'on luy avoit promis faire venir pour se joindre avec les siennes, n'estoient pas venuës, qu'il ne vouloit point hazarder les siennes mais qu'il s'en alloit a la cour pour voir si le Roy ly randroit son pais. Il est party de la cour depuis trois jours pour Loraine et a mené toutes ses troupes; on ne sçait pas encore l'accord qu'il a faict avec le Roy, sinon qu'on dit que Sa Majesté luy a donné grande quantité de pierreries. Voila les nouvelles les plus asseurées.

Je feus voir dimanche Monsieur d'Amat qui me pria de vous asseurer de ses tres humbles services; en suite de quoy il me persuada tant d'apprandre la langue italienne qu'il m'en a faict prandre envie; il m'a donné le maistre de Madamoisselle sa fille, qui est tres abille homme et qui prand grand peine. Je comença lundy dernier, je luy donne une pistolle; come j'ay creu que vous n'en seres pas marry, je n'ay pas attandu vostre responce sur cela n'ayant pas trop de temps de reste, attandant me rendre capable de me donner l'honneur de vous escrire en langue italienne devant que partir de Paris; je suis de tout mon cœur

Monsieur, vostre tres humble et tres obéissant serviteur et nepveu,

MONTMEYRAN.

Adresse : « A Monsieur, Monsieur de Berton, a Avignon ».

17

1652, 5 juillet. Paris.

Lettre du même à son oncle pour lui raconter la bataille du faubourg Saint-Antoine. (O 18.)

De Paris, ce 5me juillet 1652.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du vint et six juin, laquelle m'apprant comme devant vostre voiage de Mazan, vous aves faict travailler durant dix jours, sans cesser, a l'affaire de La Florimonde, et aves faict mettre le proces en estat. Je seray tres aise d'aller bientost prandre part de la peine qu'il vous plaist prandre tous les jours pour moy et vous aller seconder. Monsieur Colombet ne m'a point encore faict tenir de l'argeant pour l'affaire de Granjac.

On n'y travaillera de longtemps, y ayant plus des désordres que jamais, puisque lundy au soir premier juillet, Messieurs les princes, ayant appris que l'armée du mareschal de Turenne avoit repassé la riviere a Sainct Cloud, firent retirer leurs trouppes dans le fauxbourg St. Honoré a dessein de les faire passer la nuict par derriere

les fauxbourgs au dessous de Montmartre pour gagner Charanton; mais le dit mareschal, qui avoit separé l'armée du Roy en deux, s'estoit advancé de ce costé la, en sorte que tout ce que peust faire l'avant garde et le gros de l'armée des princes fut de couler jusques au fauxbourg St. Antoine pandant que l'arriere garde soustenoit, vers le fauxbourg St. Martin, contre l'effort de l'armée du Roy qu'est de dix mille hommes, et celle des princes de six milles.

Monsieur de Nemours qui commandoit cette arriere garde envoya dire au commandant de la fausse porte du fauxbourg Sainct Martin de la tenir ouverte, affin de faire retraite dans le fauxbourg, en cas de nécessite. Ce commandant, qui estoit un enseigne, fist respondre au gentilhomme qu'il luy estoit envoyé qu'il n'en fairoit rien, et qu'il avoit ordre des Parisiens contraire de ne laisser entrer ni sortir qui que ce soit, ce qui mit Monsieur de Nemours fort en peine et le fit resoudre de se battre en retraite jusque a la porte du dit fauxbourg et de la forcer s'il treuvoit resistance. Ce qu'il fit; les soldats qui la gardoient ayant lasché le pied dans cette occasion, cet enseigne, abandonné de ses gens, fut tué. Les soldats, entrés dans le fauxbourg, qui les mettoit a couvert, y demeurerent depuis les neuf heures du matin jusques a une heure apres midy que l'on eust ordre de la Ville de les laisser passer; il y eust deux escadrons de cavalerie de cette arriere garde qui feurent defaits, faute que la retraitte ne se treuva pas favorable. Sur les dix heures, il y eust un combat fort rude entre la cavalerie de deux armees vers les premiers moulains du costé du fauxbourg St. Antoine, ou l'infanterie de l'armée de Monsieur de Tureine soustenoit sa cavallerie, les princes n'en ayant point la; ce qu'ils en avoient estoit a couvert dans le fauxbourg, mais aussi ils avoient l'advantage de leur canon qui estoit a la Croix Faubourg (?), qui fit merveilles, le canon du Roy n'estant arrivé que plus de 2 heures apres ce premier choc, d'ou la cavalerie des princes se retira en fort bon ordre a la faveur du canon.

L'armée des princes, qui ne pouvoit pas resister longtemps a l'impétuosité des ennemis qui estoient trois contre un, se retira dans le fauxbourg ou Monsieur le prince mit de l'infanterie a l'entrée du dit fauxbourg pour deffendre un fossé que les bourgeois avoient faict, il y a quelque temps, pour leur deffenses, et dans les jardins, le long

des murs desquels il falloit que les ennemis passasent pour poursuivre leur pointe et venir attaquer ce petit retranchement. En passant ils feurent salués et leurs rangs esclarcis par le nombre des mousquetades de l'infanterie des princes qui estoit a couvert dans ses jardins, qui faisoit un feu continuel, ce qui n'empescha pas que les troupes du Roy ne gaignassent ce poste qui leur cousta bien cher, y ayant perdu plus de trois cent hommes. Monsieur le prince prevoyant qu'en suitte que les gens du Roy auroient gagné ce fossé a l'entrée du fauxbourg, ils ne manqueroient pas d'entrer a la foulle, quoi qu'il peust tenir bon a une barricade qu'estoit proche et qui bouchoit l'entrée de la rué, il la voulut abandonner afin de donner plus belle aux ennemis, lesquels voyant que cette barricade n'estoit point deffandue, s'imaginerent qu'il n'y avoit plus personne pour leur resister et entrerent environt huict cents hommes des regiments des gardes, de Picardie et de la marine qui vinrent jusques proche la halle du fauxbourg ou ils treuerent une autre barricade ou il y avait a qui parler de tous les costés de la rué, laquelle fit une telle descharge qu'il ne resta pas deux cent hommes de ceux qui estoient entrés; lesquels se voyant si mal traittés se retirerent en desordre hors le fauxbourg et laisserent cinq de leurs drappeaux parmy les morts.

Cependant les trouppes du Roy, qui avoient esprouvé ce que leur coustoit les salves de l'infanterie des princes qui estoit dans les jardins, abbatirent la muraille avec leur canon et surprirent une partie de ceux qui y estoient, lesquels demeurerent sur la place au nombre de quelque trois cent hommes, le reste s'estant sauvé dans le fauxbourg. Les ennemis ayant les jardins passerent dans les maisons et poinctérent leur canon a l'entrée de la rué, lequel rompit la barricade de la halle et favorisa leur entrée plus avant jusques au milieu du fauxbourg, ou des bourgeois volontaires qui estoient sortis firent merveilles, ayant poussé les troupes du Roy jusques par dela l'abbaye Saint-Anthoine. Monsieur le prince eust advis que les ennemis filoient du costé de la riviere et qu'ils commençoient de paroistre a dessein de l'enfermer dans ce faux bourg, ce qu'il avoit desja preveu en faisant retirer son bagage dans la Ville. Il y fit pareillement entrer son canon avec son armée ou le tout passa dans le meilleur ordre qui se pouvoit souhaitter,

sans que l'armée du Roy s'apperceust d'aucune chose et ne se douta pas que l'armée des princes eust le passage libre dans la Ville, en sorte lorsqu'ils se mettoient en bataille pour attaquer par trois ou quatre endroits le faux bourg, ils feurent estonnés que l'avant garde de l'armée des princes qui avoit passé dans Paris paroissoit vis a vis d'eux de l'autre costé de la riviere et qu'ils se virent en mesme temps salués par le canont de la Bastille et celuy du bastion de l'arce-nal, qui les fit retirer de dessus la riviere.

Il y a bien eu sept ou huict cens hommes tués du costé du Roy et celui des princes quatre ou cinq cents. Neantmoins les princes ont perdu plus d'officiers et gens de considerations que le Roy. Du costé des princes est mort le marquis de Cogni, le duc de Nemours, blessé à la main, le duc de la Rochefoucault, blessé au visage, le marquis de Cerse, blessé, le marquis d'Asserac, blessé, le baron de Clinchamps, blessé, le compte de Bossu, blessé, le marquis de la Rochezefard, tué, Monsieur de Valon, blessé. Du costé du Roy, le marquis de Saint Megrin, mort, le Monsieur de Rambouillet, mort, le Sr de Miossans, mort, le Sr Manchiny, nepveu du cardinal, blessé, le compte de Navailles, le colonel Rale, blessés. Voila tout ce qui s'est passé dans ce combat.

Cepandant hier au soir deux ou trois mille batelliers ou crocheteurs allerent devant l'hotel de Ville et mirent le feu a trois portes; ils l'eussent mis partout si Monsieur de Beaufort ne feust arrivé la avec Mademoiselle, qui dirent estres envoyés de la part de Son Altesse pour apesser tout le bruit. Il ne voulurent jamais sortir qu'ils n'eussent veu signer tout le parlement, le mareschal de l'Hospital et le prevost des marchands, l'union avec Messieurs les princes. Ce matin tous les bons bourgeois on faict Monsieur de Beaufort leur gouverneur et le prevost des marchands, c'est Monsieur de Bruxelles. Depuis la declaration que Paris a faict pour les princes, on a obligé tout le monde a porter de la paille au chapeau et celuy qui n'en met pas est appellé Mazarin et on lui donne cent coups.

Monsieur, vostre tres humble et tres obéissant serviteur,

MONTMEYRAN.

Archives des ducs de Crillon.

Vous me permettres de faire mes baisses mains a Monsieur et Madame de Blovac, Monsieur de Blovac sçaura que son bon amy le capitaine de Francheville du régiment de Conty a etté tuë d'un coup [de] mousquet.

Adresse : « A Monsieur, Monsieur de Berton, a Avignon. »

18

[1652].

Fragment isolé d'une lettre du même racontant divers épisodes de la guerre à Paris. (O 19.)

...En suite de quoy on mit des affiches partout qui disoient que Monsieur le prince ne s'approchoit de Paris que pour en deffendre l'entrée au cardinal Mazarin ; ces affiches firent tant d'effects sur les esprits de quelques battelliers et crocheteurs, qu'ils firent une caballe, six cent qu'ils estoient, et se donnerent tous un randévous sur le Pon Nœuf mardy dernier pour effectuer leurs desseins qu'estoit de ne laisser passer personne sans luy faire crier : « Vive le Roy et Messieurs les princes! point de Mazarin! » Pandant qu'ils estoient dans cette occupation, Madame la contesse de Rieu avec Madame d'Elbœuf et d'autres dames passerent en carosse et elles furent arrestées par ces gens qui leurs vouloient faire crier comme aux autres; elles firent quelques résistances, de sorte qu'en mesme temps on brisa en cent piece tout leur carosse dans lequel ces dames estoient et blesserent quelques-unes de ces dames; ils avoient pris Madame la contesse de Rieu pour la jetter dans la riviere mais un d'entre ces crocheteurs la reconneust, la mist sur son crohc et la porta a l'hotel de Nevers qui est fort proche du dit pont.

Apres qu'ils eurent faict cela, le lendemain a la mesme heure, ils allerent tous devant la maison du mareschal de l'Hospital; ils voulurent enfoncer les portes du logis; ils crierent milles injures mais les bourgeois donna dessus et les fit retirer du [lieu], depuis Monsieur le Mareschal ce fait garder.

Je ne sçay si vous aures sceu la querelle que ce fit devant Mada-

moiselle a son entree dans Orléans entre Monsieur de Nemours et Monsieur de Beaufort. Pour quelques parolles qu'ils se dirent, ils tirent tous deux l'espée et Madamoiselle se treuvant la les mis d'accord. Voila, Monsieur, les nouvelles les plus asseurées que je vous puis donner. Je n'ay plus rien a vous dire si ce n'est de me vouloir tousjours conserver l'honneur de vostre amitié que je cheriray toute ma vie comme estant,

Monsieur, vostre tres humble et tres obéissant serviteur et nepveu.

MONTMEYRAN.

Monsieur et Madamoisselle du Plissis vous font ces tres humbles saluts et vous asseurent de la continuation de leurs services; cepandant ils vous seroient infiniment obligés si vous faisies mettre mes cousins dans leur academie; ils m'ont prié vous l'escrire.

19

1652, 1 août. Paris.

Lettre du même racontant le duel des ducs de Nemours et de Beaufort et la querelle du prince de Condé avec le comte de Rieux. (O 20.)

De Paris, ce premier aoust 1652.

Monsieur,

Je n'ay receu aucunes des vostres de cet ordinaire dernier; je vous fais ces lignes pour vous dire que, grace a Dieu, je suis en parfaicte sancté; j'ay eu ces jours passés quelque peu de fiesvre. Monsieur Mirabeau m'a tousjours veu pandant ma maledie; comme je voulus luy demander ce qu'il luy falloit, il ne voulust jamais en entendre parler; je luy donneray de vos gans.

Cepandant mardy dernier au soir il arriva un extrange malheur a Monsieur de Beaufort; ce feust que Monsieur de Nemours, son beau frere, le fit appeler par le Marquis du Vilar, qui est de Normandie, [pour] leurs différents; [c']estoit pour la préséance au conseil. Son Altesse les avoit désja accomodés une fois pour la mesme chose, tel-

lement qu'apres que le Sr du Vilard eust parlé a Monsieur de Beaufort de la part de Monsieur de Nemours, Monsieur de Beaufort luy dit qu'il s'estonnoit grandement du procédé de son beau frere et qu'il ne se battroit point contre luy. Mais le Sr du Vilard luy dit que Monsieur de Nemours avoit dit que s'il refeusoit de se battre, il le martreteroit des parolles et des coups, ce qui feust cause que Monsieur de Beaufort se résolut de se battre ; il prit quatres seconds, comme fust dit dans l'apel, et sur les sept heures du soir il monta en carrose avec eux et feust sur le lieu qu'estoit le marché aux chevaux dans la Ville, en mesme temps que Monsieur de Nemours feust arrivé avec pareil nombre. Il faict porter des pistolets et en donne a tous ces Messieurs qui avoient des espees ; ils se battirent, le pistollet d'une main et l'espée de l'autre ; Monsieur de Beaufort attendit que Monsieur de Nemours eust tiré son pistollet, qui fit faux feu, et en mesme temps Monsieur de Beaufort luy dit que c'estoit asses et qu'ils en demeurassent la ; bien loing que Monsieur de Nemours escoutast cela, qu'il s'avanca vers luy en poussant une grande botte et luy dit qu'il falloit mourir ; Monsieur de Beaufort se voyant poussé de telle sorte, luy tire son coup de pistollet et le tuë. Le voila en mesme temps a se jetter sur le corps de son beau frere, a crier, a se désespérer de le voir en cet estat.

Par bonheur le confesseur de Madame se treuva par la, qui se promenoit ; il vint viste vers Monsieur de Nemours pour voir s'il avoit quelque sentiment ; cognoissant qu'il ne luy pouvoit pas parler, luy dit de faire quelques signes pour scavoir s'il estoit marry d'avoir offencé Dieu ; il luy sera la main et mourut un moment apres. On se prepare a envoyer son corps en Savoye ; Monsieur de Beaufort est depuis cela aux Chartreux, qui est inconsolable aussi bien que Madame de Nemours ; elle s'est mise aux Carmelitte depuis le lendemain, qu'estoit mercredy.

Il y eust grande querelle au palais d'Orléans entre Monsieur le prince de Condé et le compte du Rieu ; le sujet estoit que le compte du Rieu avoit eu querelle avec le prince de Tarante pour la preceance au conseil. Monsieur le Prince, scachant cela, voulust les accorder, le dit prince de Tarante lui ayant désja remis ses intérests ; Monsieur le Prince alla au palais d'Orléans voir son Altesse, lorsque voyant le

compte du Rieu, l'appela et luy dit qu'il avoit sceu le different qu'il avoit eu avec le prince de Tarante et qu'il désiroit les accomoder selon l'équité, que le prince de Tarante luy avoit remis ses intérests : pour lors le compte du Rieu luy dit qu'il scauvoit trop bien que Monsieur le Prince prandroit plus a cœur les intérests du prince de Tarante que les siens. Monsieur le Prince dit qu'il auroit grande raison de le faire puisque Monsieur le prince de Tarante estoit son paren et qu'il l'avoit fort bien servy, ce que luy n'avoit pas faict; mais que cepandant il accomoderoit la chose avec toute la justice. Le compte du Rieu dit a Monsieur le Prince en mesme temps en haussant la main qu'il ne se souciot guere qu'il l'accomoda avec son parent et que mesme il n'estoit point son serviteur. Pour lors, Monsieur le Prince, voyant son procédé, luy donne un grand souflet; en mesme temps le compte du Rieu donne un coup de poinct a Monsieur le Prince qui n'avoit point d'espée et volust tirer la sienne. Mais Monsieur le Prince luy alloit oster des mains lorsque Monsieur de Roan vint qui empescha tout ce desordre; Son Altesse arriva la dessus, qui fit aussitost prandre le compte de Rieu et mener par ses gardes a la Bastille. Tout le monde s'estonne comme le compte de Rieu en a étté quitte a si bon marché et que Son Altesse ne luy ave faict rouler ses montées : je crois que vous scaves que la Cour est a Pontoise; je ne vous diray autre sinon de vous prier tres humblement de vous conserver dans ces grandes chaleurs. Je suis et seray toute ma vie,

Monsieur, vostre tres humble et tres obéissant serviteur et nepveu,

MONTMEYRAN.

Adresse : « A Monsieur de Berton, a Avignon. »

20

1663, 3 juillet. Turin.

Concession par Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, au marquis de Crillon, de la direction du Collège de Saint-Nicolas, à Avignon. (Y 1.)

Carolus Emanuel, Dei gratia dux Sabaudiae, princeps Pedemon-

tium, rex Cipri, &. dilecto nobis Josepho Francisco de Bretton, marchioni de Grillon, salutem. Cum Joannes Cardinalis de Annessiaco nuncupatus Collegium sub titulo Sancti Nicolai in civitate Avenionensi pro subditorum nostrorum educatione per suum codicillum fundaverit ac de bonis dotaverit anno Incarnationis Dominicae 1424, die vero 23ª mensis Junij, pontificatus Sanctissimi Domini nostri Martini Quarti anno septimo, nos dicti collegij administrationi et regimini nec non subditorum nostrorum securitati, bonorumque conservatione providere volentes, te de cujus integritate et fidelitate plurimum confidimus in procuratorem nostrum in hac parte deputavimus ac deputamus per presentes, tibi dantes plenam & liberam auctoritatem et potestatem ac mandatum dictum collegium regendi et administrandi, ut pia mens fundatoris observetur procurandi, quoscumque contractus & instancias super hoc faciendi, et omnia alia faciendi et gerendi ac si præsentes essemus, dantes tibi omnimodam potestatem et generalissimum ac liberum mandatum cum plenissima administratione ad ea quae speciale mandatum exigerent. Datae Auguste Taurinorum, die tertia mensis Julij anno Domini millesimo sexcentesimo sexagesimo quinto.

C. Emanuel.

V. Brischetti. (?)

« Procuration que V. A. R. donna a mons. le Marquis de Grillon pour le college de St Nicolas d'Avignon. »

21

1668, 30 novembre. Turin.

Lettre de Charles-Emmanuel II de Savoie au marquis de Crillon sur les affaires du collège Saint-Nicolas, à Avignon. (Y 2.)

Monsieur le Marquis de Crillon,

Vous m'avés bien obligé de vous employer aupres de M. le Vice legat pour faire restablir les escoliers au college de St Nicolas, où ils reçoivent de si mauvais traittements du Recteur qu'on y a estably,

que pour l'interest que je prands en la protection de mes sujets en faveur desquels cette S^te fondation a esté faitte, j'escris la lettre cy jointe a M. le Vicelegat, pour le prier de lever ledit Recteur & d'en establir un autre plus modéré & plus affectionné au bien dudit college & a l'avancement des estudians. Et vous me ferés un singulier plaisir d'accompagner ladite lettre de vos favorables & pressants offices, afin qu'elle puisse produire le bon effect que je me prometts, et en particulier je vous prie de faire cesser les menaces & l'oppression qu'on veut faire à un jeune gentilhomme escolier, nommé Constantin, que l'on pretend de faire abbandonner le College pour avoir escrit et reçeü des lettres du premier President de Savoye, de la Perrouse, ce qui fait voir l'animosité dudit Recteur, & le peu de justice qu'on fait à mes sujets Je me remets pourtant à votre prudence de donner ou de retenir la lettre selon que vous estimerés plus à propos pour le bien des escoliers, & selon la conjoncture que vous aurés favorable; et si vous la rencontres telle, je serois bien aise que vous passiés ces offices devant vostre depart pour Rome, ou estant arrivé je vous envoyeray des memoires pour agir de concert avec mon Resident aupres de Sa Sainteté pour faire prandre quelque bonne resolution sur le mesme sujet. Je vous remercie de toutes les marques de vostre affection, laquelle je vous prie de me continuer, & de croire que je suis bien veritablement, Monsieur le Marquis de Grillon, votre affectionné amy,

C. EMANUEL.

De Turin, le 30e 9mbre 1668.

Adresse : « A M. le marquis de Grillon. »

22

1669, 23 février. Turin.

Lettre de Charles Emmanuel II de Savoie au marquis de Crillon sur le même sujet. (Y 3.)

Monsieur le Marquis de Crillon,

J'ay bien laissé à vostre choix & prudence de remettre ma lettre à M. le Vice legat d'Avignon si vous le jugiés à propos Je veux croire

comme vous me dittes que le dit Vice legat n'a pas l'autorité de lever le Recteur du college de S[t] Nicolas, mais je suis bien estonné que son pouvoir soit si fort limité en une chose de si peu de consequence. Ce qui me fait croire que luy mesme suppose cette limitation pour avoir tousjours sujet de maltraitter les escoliers mes sujets, de quoy ils se lasseront un jour; estant bien resolu de soustenir le bon droit de mes sujets et de faire restablir ledit college en son premier estat selon l'intention du fondateur par les voyes que la Justice peut permettre, je vous prie cependant de veiller qu'on ne leur fasse point de tort & oppression & de croire que je suis bien veritablement, Monsieur le Marquis de Crillon, vostre affectionné amy,

C. Emanuel.

De Turin, le 23 fevrier 1669.

Adresse : « M. le Marquis de Crillon. »

23

1670, 8 avril. Turin.

Lettre de Madame Bellinzani au marquis de Crillon pour le renseigner sur le voyage à travers les Alpes fait par la duchesse de Mazarin. (P 3.)

A Turin, se 8[me] apvril 1670.

Vous m'avé faict promettre, Monsieur, de vous escrire les avantures de nostre voiage depuis Lion. Nous avon eu sertains jours un tenps espouvantable et le jour que nous arviames (*sic*) a S[t] Jan de Moriene l'on ne pouvet estre en plus meschant estat. Se bon prélat ne voulu poins que Madame passat outre et nous tresta fort bien. Nous en partimes le landemain et avon trouvé à Suse un carosse que Monsieur de Gontery nous avoict amené. Sela nous a faict entrer lundy an se lieu plus honnestemant que nous n'orion faict. Nous y avon demeuré en atandant nos ardes. Se n'est pas que je proposé a Madame de sortir de se lieu et que l'on nous les ameneret den une barque, mais den l'insertitude du tenpt, Madame n'a pas trouvé a propos de partir. Il l'arivères [1] ier a la fin, et Madame s'abilla pour aller

1. Arrivèrent.

voier Son Altesse Madame inconnitoz, sant sa soier, ainsi que l'on estoict convenu. Seste visite estoict a propos, car il n'estoict pas bien que Madame n'ust resté tant de jours issi sans la voier apres que Son Altesse Royale y estoict [venu]. Mais en suite je proposé qui fallet s'en aller se matin et que demeurer issi davantage seret aseuré-mant sansuré. Je né pas veu que sela aiet esté reseu de la maniere que sela le devet estre, se qui m'a donné du chagrain et n'an né pas dormy seste nuit. Je prevoy que j'en oré beaucoup de seste cal-lete [1]. Je m'an defanderé autant que je le pouré; nous allon par Venise. J'e[s]pere que nous y trouveron de vos nouvelles. Conservé moy l'honneur de vostre amitié et croié, Monsieur, que personne n'est plus moy vostre tres humble et tres obbéisante servante,

BELLINZANI.

Ardesse : « A Monsieur le Marquis de Grillon. »

24

S. l. n. d.

Lettre du duc de Nevers au marquis de Crillon au sujet du voyage en Italie de sa sœur, la duchesse de Mazarin. (P 67.)

J'ay receu vostte letre de Turin. Je crois, Monsieur, que celle icy vous trouvera présentement a Rome ou vous aurés apris le bon suc-cez du voyage de Madame Mazarin. En vérité la dame Belinzani a fait son devoir. Elle a si bien noercy Madame Mazarin en faisant un milion des contes qu'elle déclame touts de suittes. Pour moy, je vous assure, Monsieur, que je suis a bout quant l'on me vient assurer que Madame Mazarin a protesté a la Belinzani que j'estois la cause qu'elle avoit contre son gré embrassé le parti d'Italie. Ce sont toujour de novelles extravagances qui prennent un si grand pié, que si Madame Mazarin n'y prend gardes, elle donnera de si grandes prises sur sa réputation, sur des bagatelles qu'elle ne le pourra pas réparer si faci-lement. Je vous avouee que rien au monde ne m'a plus touché que

1. Qualité.

cela. Je vous suplie de veiller un peu sur ce qui se passera et que l'on soit averti a temps. Elle aura ses douze mille francs, mais ce n'est pas la l'affaire. Il vaut mieux s'establir dans une bonne conduite et je suis assuré que Madame de Montecepan (?) s'aservira a la sortir d'affaire. En mon particulier, je vous aurés la derniere obligation si vous contribués par vos soins a la porter a se bien regler. Je pars demain pour Nevers. Messieur de Vandome viennent avec moy en Italie. Icy, présantement, tout le monde est dans une grande tristesse par la mort de Monsieur d'Avion. Il n'y a plus de jeu ny aucun divertissement. L'on s'an ira dans quinze jours a Fontenebleu. Je suis cepandant entierement a vous,

Le Duc de Nevers.

Adresse : « A Monsieur le Marquis de Crillon, à Rome. »

25

[1670].

Note portant les conditions requises par la duchesse de Mazarin pour consentir à loger chez le cardinal Mancini, à Rome. (P 71.)

Madame Masarin ne metra pas difficulté a prandre un quartier ché Monsieur le cardinal Manchini moyenan que les conditions qu'elle demande luy soint acordées et que ce soit Monsieur le cardinal Ronspilionsi qui engage sa parole que se [qu'elles] contiens seront pontuelemen observées.

La premiere qu'elle sera payé tous les mois par avance de sa pantion ;

Que ces piereries qui sont entre les mains de Madame Martinoche luy seront rendues moyenan la restitution de ce qu'elle a fourny ;

Qu'elle sera dans le cartier ; que l'on luy donera avec Madame la comtesse de Saint-Ange en toute liberté d'entrer et sortir quan bon luy senblera et d'y resevoir qui elle y voudra ;

Que les frais qu'elle a faict depuis son dépar de Paris luy seront payé ;

Que l'on luy donera de l'argen pour des chevaus et un carosse ;

Que l'on ne la forcera pas a quoy que ce soit contre sa volonté ; que ce sera Monsieur la cardinal Ronspilionsi qui sera garant du tout.

26

S. l. n. d.

Note portant diverses demandes faites par la duchesse de Mazarin relatives à son séjour chez le duc de Mazarin. (P 72.)

Madame Masarin demande qu'elle puisse choisir ces fames qui la doivent servir et qu'elle puisse avoir Madame la contesse de Saint-Ange avec elle pour estre themoins de sa maniere de vivre, estan une fame de calité et d'age ;

Que quant Monsieur Masarin sera obligé d'aller en Alsace pour le service du Roy, si elle n'est pas dans le desein de le suivre, il luy sera permis d'entrer dans un covent à Paris ;

Que toutes ces piereries luy seront remise et que l'on luy donera six sans escus par mois pour s'abilier et menus plésir et que l'on luy donera un équipage comme elle avoit auparavan ;

Qu'il luy soit permis de voir ces parans ;

Que l'on payera ce qu'elle a dépancé depuis son dépar et que l'on retirera ces piereries qui sont ché Madame Martinoche ;

Et que Monsieur Colber donera sa parolle a Monsieur le conétable que le tout sera exécuté et continuée de cette maniere.

27

1672, 21 août. Nevers.

Lettre du duc de Nevers au marquis de Crillon, au sujet de l'arrivée en France de ses sœurs Marie Mancini-Colonna et la duchesse de Mazarin. (P 22.)

De Nevers, ce 21 aoust 1672.

J'ay esté ravi d'aprendre vostre arrivée à Paris, mais je suis bien faché, Monsieur, que vous y ayés prévenu l'ordre que je devois

donner a Trilloys de vous faire le maistre de l'escurie, comme aussi si vous aviès desiré des chambres dans le logis. Je ne pouray pas aller si tost à Paris, ayant icy beaucoup d'affaires ; pour celles de mes seurs, je ne sçay en quel estat elle sont et quel ply elles prendront. Tout ce que je vous puis dire, cé (*sic*) que j'ay inutilement travailler a la persuader a se reconcilier de bonne foy avec Monsieur le conestable. Elle est fort opignatre sur ce chapitre. Néanmoins, si on l'abandonne, comme il y aparance, je croi que sela seul luy peut faire ouvrir les yeux. Je vous suplie de m'en donner des novelles et de me croire tout à vous,

Le duc de Nevers.

Adresse : « A Monsieur, Monsieur le Marquis de Crillon, a l'hostel de Vandosme, a Paris. »

28

[1672], 1er septembre (?). Saint-Essoye.

Lettre du duc de Nevers au marquis de Crillon au sujet de la visite de sa sœur, Marie Mancini, qui vient de passer par Nevers. (P 24.)

A St-Essoye, ce 1er septembre (?)

La novelle que vous me mandés de l'arrivée de ma sœur n'est presentement ignorée de personne. Elle passa a Nevers du jour devant que le gentilhome du Roy, lequel j'entretins longtemps sur les ordres qu'il avoit de l'arester. Je suis bien faché, Monsieur, qu'elle est pris ce parti la, car je crois qu'elle ne tirera aucun avantage de son hardiesse. J'atten avec impatiance l'effet qu'elle aura produit, car si je puis estre utile a Monsieur le conestable, je hasteray mon voyage. Je vous prie de m'en faire sçavoir quelque chose. Je ne scais le parti qu'aura pris Madame Mazarin ; il se cachent tellement de moy qu'en vérité, si je n'estois poussé par un motif d'honneur, je les abandonerai et rirai le premier des leurs escapades. Il faut que vous sachiez, Monsieur, qu'il n'y a point des marques d'amitié, de tendresse que je n'aye receu d'eux a Grenoble, me prometant de ne prendre aucun parti, de ne rien faire sans m'en donner advis,

entrent avec plaisir dans touttes les remontrances que je leurs faisois. Aussitost que je suis parti, il prenent l'essor et l'on n'entent plus parler d'eux. Ma sœur la conestable passe a Nevers sans qu'on n'en sache rien. Voyés si l'on peut estre a l'espreuve de ces dégoust. Cé pourquoy, Monsieur, je vous prie de marquer si je puis servir Monsieur le conestable en quelque chose touchant sa femme, car je partiray aussitost.

LE DUC DE NEVERS.

Adresse : « A Monsieur, Monsieur le Marquis de Crillon, a Paris. »

29

1672, 29 septembre. Abbaye du Lys.

Lettre de Marie Mancini-Colonna au marquis de Crillon, au sujet de la conduite soumise qu'elle veut avoir à l'égard des ordres du roi. (P 30.)

Du Lys, ce 29ème septembre 1672.

Cet mon malheur que ma letre ne vous ey pas esté rendue a tans; il faut prendre patiance et suivre la volonté du maitre, afin de mériter par ma soumission la continuation des ces bontés et se fair honneur d'une chose qu'aussi bien je n'auré pu éviter, puisque cet sa volonté. Je voudré sçavoir ce quy ly a fait changer de soisante lieux a trente. Si vous croyé que Créquy l'y en ey prié et qu'il ey agit de la bone maniere, dite moy vostre pensée la dessu, et croyé que je n'oublieré point celle dont vous en usés a mon égart.

Adresse : « A Monsieur, Monsieur de Crillon, a Paris. »

30

1672, 6 octobre. Avenay.

Lettre de Marie Mancini-Colonna au marquis de Crillon, au sujet de ses dettes et de son départ de l'abbaye du Lys. (P 31.)

Ravenet, ce 6me octtobre 1672.

J'espere que celle icy aura le bonheur de vous trouver encor a

Paris ou vous pouriés bien me fair un plésir, quy seré de fair conoitre au Roy que j'avois beaucoup des deptes lorsque je suis venue de Grenoble, lequelles j'ey payé avec les milles pistoles qu'y m'envoya et que présantement, ayant aussi satisfait tous les marchans a Paris de quelques hardes que j'ey esté obligée de faire, je ne me trouve plus rien. Je n'en ey rien voulu mander a Monsieur de Créquy, car y m'écrit si desoblігement que je me puis bien persuader que, pour fair plaisir a Monsieur conestable, y me faira doner touttes sortes des dégouts afin que par la je sois obligée de retourner avec luy; mais se n'en est pas le moyen. Je n'ey pas seulement pu obtenir un mot de letre du Roy; y m'a fallu partir du Lys sans avoir la satisfaction de lire sa volonté, n'ayant eu qu'une letre de cachet avec une letre de Monsieur Colbert et de Monsieur de Créquy. Parlé li vous mesme avant que partir, ne ly faite dir par personne, et sachés s'il a receu ma letre. É ly témoignés le deplésir que j'ey eu de ne pas aprendre ces ordres par luy mesme, et puis vous luy diré comme de vous que vous saves que je manque d'argent, et que a l'avenir comme je n'ey plus de deptes je ménageré mieux celluy qu'y me donera; faite moy un mot de réponce et l'envoyé par la voye d'Eperné a mon adresse, quy est a une lieux d'icy. Ne doutés pas cepandant que je ne m'employe du mieux qu'il m'est possible pour vous rendre satisfaict touchant ce que vous pouvés desirer estant entierement a vous.

M. M. C.

Adresse : « A Monsieur, Monsieur le Marquis de Crillon, a Paris. »

31

[1672. Rome.]

Lettre du duc de Nevers [au marquis de Crillon] sur la fuite de ses sœurs, et la mort du cardinal Mancini. (P 68.)

Vous aurés esté extremement surpris de la fuitte de mes sœurs. Je vous proteste, Monsieur, que j'ay esté bien aise que Monsieur le conestable est connu que je n'y ay trempé en rien. Il en a esté au

désespoir et fait touts les efforts pour tacher de la ramener a son devoir. Au reste, je fus obligé de m'en retourner a Rome, Monsieur le conestable m'ayant escrit l'extreme danger de la maladie du cardinal Mancini ; quinse jours apres mon retour a Rome, il est mort et a fait un testament assez ambarassé. Du moment que je pouray me débrouiller, je partiray. Je deja une galere. J'espere au plus tart d'en un moi et demi de vous embrasser, mourant d'envie de résoner un peu sur plusieur chapitres. J'ay escrit au Roy et dépeché ce courier pour luy donner part et luy demander une bien modique pansion sur ces abayes. A Dieu, je suis tout a vous, et vous soite toutte prospérité. Tout Rome retentit des exploits surprenents de Sa Majesté. Nous attendons d'aprendre de vos novelles par les gazettes. Croiés cependent, Monsieur, que vous n'avés personne qui vous aime et vous estime plus que moy,

LE DUC DE NEVERS.

32

[1672].

Lettre de Marie-Anne de Mancini, duchesse de Bouillon, au marquis de Crillon pour lui annoncer la visite qu'elle va faire à sa sœur Marie Colonna enfermée à l'abbaye du Lys, et pour demander au connétable Colonna « quelque jollis tableau ». (P 69.)

J'ay estté étonnée quant j'ay receus vostre lettre car je croiés le courier party et que vous n'aviés pas songé a moy. Je va demain au Lis comme je l'avois résolu et je ne manquerés pas de faire vos complimans a ma sœur. Je ferés mon devoir sur le reste, mais je vois ; je n'an dirés pas davantage. A bon entandeur, salut. Nous vous atandrons jeudy ; ne manqués pas de venir. Vous reviendrés avec moy, quoy que Madame la comtesse ne m'est pas fait dire un pauvre mot. Je ne suis pas de mesme pour elle car je suis fort fachée de ne la point voir. Ditte luy bien de ma part et que je la prie de venir dimanche comme elle me l'a promis. Demain l'afaire qu'elle sçait sera finie et je vous prie de croire que je ferés tousjours

ce que je pourés pour vous obliger a esttre de mes amis comme vous me l'avés promis.

MARIE-ANNE DE MANCINI.

N'oubliés pas de mander a Monsieur le conestable que je serés ravie d'avoir quelque jolly tableau pour le pris que vous avés marqué, mais surtout que ce ne soit pas quelque paintre moderne. Faitte voir a Monsieur mon mary le lettre que j'escris a Monsieur le conestable parce que je ne veus rien faire sans sa participation.

Adresse : « A Monsieur, Monsieur le Marquis de Grillon. »

33

[1672.]

Lettre de Marie-Anne Mancini au marquis de Crillon au sujet d'une commande de tableaux. (P. 70.)

Monsieur le Marqui de Jerzé m'a dit de vottre part, Monsieur, qu'il estoit impossible de rien avoir de Carlovio; cet pourquoy il ni faut plus songer, mais vous me feriés un grand plésir si vous vouliés bien m'an faire faire un par Galvatti. Je ne le vousdrais pas plus grand que l'ostre, est je serés bien aise que ce fut quant Venus fut piquée des rose, mais peut esttre vousdra-t il faire quelque chose a sa fantaisie, car ses Messieurs la son opinastre. Quelqu'il soit, mais pourveu qu'il soit agréable, cet assés. Je vousdrais bien qu'il ne passat pas soixantte louis d'or. Prenés la paine de prier Monsieur le Conestable de ma part qu'il l'ordonne est qu'il en est un peu de soin, car l'on dit qu'il si conoist a merveille. Il me fera un grand plesir. Aiés la bonté de me faire un mot de réponse pour que je sache quant je l'orés est quel dessain se sera. Je suis extrémant (*sic*) honteuse, Monsieur, de la paine que je vous donne, mais vous avés bien voulu vous en charger en partant. Je vous en serés tres obligée.

M.-A. DE MANCINI.

Adresse : « A Monsieur le Marquis de Grillon. »

34

1680, 17 mars. Bruxelles.

Lettre autographe d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons, au marquis de Crillon, pour lui déclarer son innocence dans le drame des poisons. (AA. f° 19.)

Vous avez tort de vous plaindre que vous m'aves ecrit plusieurs fois sens que je vous ay fait reponse. Je vous assure que je n'y ay point manqué et que je n'ay jamais esté si reguliere que dans ma mauvaise fortune, mais quant je ne la seres pas pour les autres, jamais je n'oublieres se peauvre Grillon. Je conois vostre cœur et cet asses pour ne pas manquer a tout ce que je vous dois. Pour des nouvelles n'an atendes pas de moy; madame Daluy [1] vous ecrivent sept ou ouict page [2], il est impossible qu'elle ne vous ay pas informée de la situation des nos affaires. Il ne tient pas a moy de me justifier puisque je demende en grace au Roy de me permettre de m'aller mettre dans quelles prison il voudra nonopstent l'oreur que j'ay pour un tel sejour. Cela doit faire conoitre le chagrin que je resens d'estre soupsonnée du plus grand Roy du monde puisqu'il n'y a rien que je ne face pour luy prouver mon innocence. Je crois, mon peauvre Grillon, que vous en este asses persuadés et que malgré les dictons vous n'aves jamais eu un moment mechante opinion de moy. Ma fois, vous aves raison; je suis blanche comme neige et plus de vos amyes que personnes du monde.

La comtesse de Soissons.

35

1684, 22 mai. Turin.

Lettre du duc Victor-Amédée II de Savoie au marquis de Crillon, à l'armée de Catalogne. (AA. f° 25.)

Monsieur le Marquis de Crillon,

J'ay receu vostre lettre et les nouvelles dont vous l'avés accompa-

1. Madame d'Alluye. Cf. p. 85, n. 1.
2. Nous n'avons malheureusement pas cette lettre probablement perdue.

gné avec beaucoup de plaisir. Quoyque les marques que vous m'y donnés de votre affection ne m'ayent pas surpris, elles n'ont pas laissé de m'estre fort agreables, voiant que vostre eloignement n'a pas rallenti vostre zéle et que vous vous intéressez toujours en tout ce qui me regarde avec beaucoup de vivacité. Vous serés sans doute bien aise que je vous mande des nouvelles de mon mariage; on ne peut pas estre plus content que je le suis; j'ay trouvé en Mademoiselle la D. R.[1] tous les agrémens du corps et de l'esprit que je pouvois desirer. Il me cié mal de la louer, cependant je ne sçaurois vous faire part de mes satisfactions sans vous parler du merite de la Princesse qui en est la source. Si la treve se fait, j'espere de vous revoir bientôt en ce pays. Vous m'y trouverés dans des dispositions tres favorables a votre egard et vous connoitrés que je suis avec des sentimens pleins d'affection et d'estime, Monsieur le marquis de Grillon, vostre meilleur ami,

V. Amedeo.

De Turin, le 22 may 1684.

Adresse : « A Monsieur le marquis de Grillon. »

36

1699, 26 mai. Turin.

Lettre du même portant la nomination du comte Berton de Crillon comme protecteur du collège Saint-Nicolas. (Y 4.)

Monsieur le Comte de Berton Crillon,

La partialité obligeante que tous ceux de vôtre famille ont toûjours fait paroître en mon endroit, me persuade que vous conservés les mêmes sentimens, ce qui m'engage à jetter les yeux sur vôtre personne pour vous declarer protecteur du college de Saint-Nicolas d'Avignon, fondé, comme vous sçavés, pour l'entretien et l'education de mes sujets qu'on y envoye, esperant que vous voudrés bien soûtenir les interests du dit college, et apporter tous vos soins pour empescher

1. Duchesse Royale.

qu'on ne donne atteinte à ses privileges et qu'on n'en dissipe les biens, ainsy qu'il est souvent arrivé par la negligence de ceux qui étoient obligés à y surveiller. Et afin que vous puissiez estre autorisé dans vos demarches, nous prions par ces lignes monsieur le Vice legat d'Avignon et requerons tous les officiers et magistrats de la dite ville de vouloir bien vous reconnoistre comme protecteur du dit college, et de donner creance à toutes les representations que vous leur ferés pour la conservation de ses biens et privileges. Je vous assure en même temps que je vous sçauray un bon gré tout particulier de l'attention que vous aurés à maintenir ses droits.

Je suis veritablement Monsieur le Comte de Berton Crillon, vostre meilleur amy,

V. Amede.

A Turin, ce 26e may 1699.

Adresse : « A M. le comte de Berton Crillon. »

37

1703, 31 octobre. Versailles.

Lettre du roi Louis XIV à François de Berton, archevêque de Vienne, pour le remercier de son zèle dans les États de Provence. (D. 30.)

Monsieur l'evesque de Vence,

J'ay veu avec plaisir par les expressions de vostre lettre l'empressement de l'assemblée des communautés de Provence a signaler son zelle dans la conjoncture presente pour le bien de mon service ; je leur en conserveray un gré particulier et je vous feray connoistre dans les occasions la satisfaction que j'ay de la conduitte que vous y avés tenue. Priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur l'evesque de Vence, en sa sainte garde. A Versailles, le 31e octobre 1703.

Louis.

Adresse : « A M. l'evesque de Vence, conseiller en mes Conseils. »

38

1713, 17 février. Turin.

Lettre de Victor-Amédée II de Savoie au marquis de Crillon, pour le prier de défendre les écoliers du collège Saint-Nicolas. (Y. 6.)

Monsieur le Marquis de Crillon,

Les plaintes qui m'ont été portées de la part des Collegiés mes sujets du College de Saint-Nicolas d'Avignon sur les vexations qu'ils reçoivent du Recteur Missionnaire, qui y a été établi, me convient à vous en écrire, persuadé que je suis que vous voudrés bien vous interesser à ma consideration, ainsi que je vous en prie, pour faire cesser les violences dont on use contre eux. Je ne vous en fais pas un detail, ne doutant pas que vous n'en ayiés une pleine connoissance par l'eclat que cette affaire y fait publiquement. Comme l'on m'a informé que vous êtes presentement consul dans la dite ville, j'ay lieu de croire par l'autorité que ce rang vous y donne que vous pourrés plus aisement appuyer les interêts des dits Collegiés, pour leur faire rendre par M. le Vicelegat Salviati une bonne justice, et les laisser jouir paisiblement de leurs privileges sans plus les inquietter. C'est ce que je me promets de vôtre partialité pour tout ce qui me touche, vous asseurant que je vous en conserverai un très bon gré, et que dans toutes les occasions je me ferai un plaisir de vous en donner des marques et de vous faire connoitre que je suis veritablement, Monsieur le Marquis de Crillon, vostre affectionné amy,

V. Amede.

A Turin, ce 17 fevrier 1713.

Adresse : « A M. le Marquis de Crillon. »

39

1716, 13 mai. La Grande Chartreuse.

Témoignage de reconnaissance envoyé par frère Antoine, prieur de la Grande Chartreuse, à François de Berton, archevêque de Vienne. (D. 28.)

Frere Antoine, prieur de Chartreuse, general de l'Ordre des Chartreux et les diffiniteurs du Chapitre General, à Monseigneur François des Bertons de Crillon, archevêque et comte de Vienne, Primat des primats des Gaules, et par un Indult apostolique vicegerent du Souverain Pontife dans la province Viennoise & dans sept autres provinces, abbé de Saint Liguaire, de Saint Florent de Saumur et de Saint Florent le Vieil, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Salut en notre Seigneur Jesus Christ.

La bienveillance et la protection dont vous honorez nôtre Ordre, et dont nous ressentons de si genereux effets dans toutes les occasions, nous a fait recevoir avec plaisir le temoignage que nous a rendu le V. P. D. Antoine Tournus, prieur de la chartreuse de la Sylve benite des marques particulieres et bienfaisantes que cette maison, comme plus susceptible de vos graces se trouvant située dans votre diocese, a receuee de cette même protection, et du desir que vous avez, Monseigneur, de participer aux biens spirituels de l'Ordre. Nous nous empressons de vous donner cette marque sincere de nôtre parfaite reconnoissance, et Nous vous accordons bien volontiers la pleine et entiere participation à toutes les messes, prieres, jeunes, veilles et autres bonnes œuvres qui par la misericorde de Dieu se pratiquent dans notre Ordre. Ajoutant que lorsqu'il plaira à Dieu de terminer des jours que vous employé si utilement pour l'honneur et le bien de l'Eglise, et que nous prions Dieu de prolonger heureusement [pendant de] longues années, dez que nous serons averti de votre deceds, on ordonnera dans notre Chapitre general et dans toutes les maisons de nôtre Ordre des messes et autres pieux suffrages pour le repos de votre ame, comme les derniers devoirs dont nous puis-

sions nous acquitter envers un si illustre Protecteur et Bienfaiteur. Donné en Chartreuse, sous le seel de l'Ordre, seant le Chapitre general, le 13e may 1716.

F. A. TOURNUS.

40

[1720, décembre (?)]. Avignon.

Lettre des consuls de la ville d'Avignon suppliant le marquis de Crillon d'intervenir en la faveur de leur cité. (S. 7.)

Monsieur,

La triste situation dans laquelle cette ville se trouve reduitte par l'opiniatreté de M. de Rivery et par la mauvaise maneuvre de M. Levert nous oblige a vous faire une priere un peu indiscrette; nous n'aurions pas mesme osé prendre la liberté de le faire, si la plupart des gens de condition de cette ville et de vos amis ne nous avoient fait espérer que vous ne la trouveres point mauvais, et que vous nous feres la grace de nous l'accorder. Voicy, Monsieur, de quoy il est question : M. de Rivery ne veut point absolument laisser passer nos bestiaux et nos denrées; nous nous en sommes plaints à M. le duc de Roquelaure, et nous luy avons fait sçavoir en mesme temps de quelle maniere M. de Rivery nous a traitté jusques a present; comme il a craint nos plaintes, il a engagé M. Levert de luy faire une attestation qui le dechearge entierement de nos accusations. Il n'y a que vous, Monsieur, qui puissies remedier a ces deux maux en vous donnant la peine d'aller a Montpelier informer ces deux seigneurs de la verité de touts ces faits conformément au memoire cy joint; vous ne sçauries rendre a cette ville un service plus signalé, et il n'y a que vous qui le puissies faire. — La justice de nostre cause appuyée de vostre credit nous procurera sans doute les deux fins de notre memoire qui sont la liberté du passage, et la justification des griefs que nous avons contre les officiers de Villeneuve, et toute cette ville vous aura une obligation éternelle de l'avoir tirée du deplorable etat ou elle est reduitte. Agrees donc, Monsieur, que

nous vous supplions de vouloir bien partir incessemment et employer tout vostre credit aupres de M. le duc de Roquelaure et de M. l'Intendant pour nous faire avoir satisfaction. M. Levert, a qui vous aures la bonté de dire que vous alles a Montpelier pour les affaires de la Ville, sans entrer avec luy dans aucun autre detail, remettra a vostre valet de chambre l'argent necessaire pour les frais du voyage. Nous vous demandons mille pardons, Monsieur, de la liberté que nous prenons, mais l'interdiction qu'il y a entre le Languedoc et nous, nous doit rendre excusables aupres de vous et aupres de Madame la Marquise, vostre epouse, que nous priverons de vostre compagnie pour deux ou trois jours. Nous avons l'honneur d'etre avec un respectueux attachement, Monsieur, vos tres humbles et tres obeissants serviteurs,

Les Consuls de la Ville d'Avignon,

LEGLISE, consul; CALVET, consul;

J.-H. CALASSE, consul.

41

1732, 3 février. Paris.

Lettre du prince de Conti au duc de Crillon pour le remercier de ses compliments envoyés à l'occasion de son mariage. (S 28.)

De Paris, le 3 février 1732.

Je connois trop votre amitié pour moi, Monsieur, pour douter un moment de la sincérité du compliment que vous me faites sur mon mariage; je sens que tout ce que vous me dites en cette occasion part d'un cœur qui m'est veritablement attaché. J'y suis, je vous assure, aussi sensible qu'on puisse être, et je vous prie d'etre persuadé que je me ferai toujours un devoir essentiels de meriter l'attachement de personne de votre mérite.

L.-F. DE BOURBON.

42 *a*

1733, 29 décembre. Versailles.

Lettre du duc de Bourbon à Jean-Louis de Crillon, archevêque de Toulouse, à la suite du vote du don gratuit par les États du Languedoc. (C 8.)

A Versailles, le 29 décembre 1733.

Vos discours et vos suffrages sont, Monsieur, d'un grand poids dans une assemblée, dont la confiance est justement fondée sur l'estime qu'elle a pour vous. Elle a accordé unanimement le dont gratuit de trois millions, et les seize cent mille livres de capitation demandés par les commissaires au nom du Roy. Vous luy avéz donné en dernier lieu des preuves accoustumées de vôtre zele, et quoy que vous n'ayéz pas besoin de mes suffrages, je ne manqueray aucune occasion de le faire valoir auprès de sa Majesté.

L.-A. de Bourbon.

M. l'archevêque de Toulouse.

42 *b*

1733, 31 décembre. Versailles.

Lettre du roi Louis XV au même sur le même sujet. (C 12.)

Monsieur l'archevêque de Toulouze,

Quand ma province de Languedoc n'auroit pas d'elle même le zele sur lequel je compte en toute occasion, je ne doute pas que vos sages representations ne l'y portassent. Vôtre sufrage ne peut qu'etre suivi unanimement dans l'assemblée des Etats, et je suis toujours très satisfait de vôtre conduite, priant Dieu qu'il vous ait, M. l'archevêque de Toulouze, en sa sainte garde. A Versailles, le 31e de decembre 1733.

Louis.

43

1735, 6 juin. Au camp de San-Benedetto.

Lettre de Charles-Emmanuel I de Sardaigne à l'évêque de Glandèves pour l'avertir qu'il a recommandé Louis III de Crillon au cardinal de Fleury pour l'achat d'un régiment. (E 7.)

Monsieur l'eveque de Glandeves,

Les sentimens que vous venez de nous témoigner au nom de votre famille nous sont d'autant plus agréables que la connoissance que nous avons de l'attachement qu'elle a eû de tous tems pour nous, ne nous laisse aucun lieu de douter de la sincérité qui les anime ; nous sommes ravis de vous dire que nous avons prevenu vôtre desir commun de nous voir portés a contribuer à l'avancement de M. de Crillon, officier dans cette armée, ayant déja écrit pour cela à M. le Cardinal de Fleury de vouloir s'employer efficacement auprès du Roy, mon neveu, pour obtenir l'agrément d'achetter un regiment, et il nous a repondu d'une maniere à nous faire croire qu'il ne se passera pas beaucoup de tems qu'il ne luy ait procuré cette grace ; nous vous assûrons volontiers a cette occasion des dispositions favorables où nous sommes à vôtre egard, et sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Au camp de San-Benedetto, ce 6 juin 1735.

C. Emanuel.

D'Ormea.

Adresse : « A Monsieur l'evêque de Glandeves. »

44

1744, 12 septembre. Metz.

Lettre du comte d'Argenson à l'archevêque de Narbonne sur la fourniture de charrettes que doit faire la province de Languedoc à l'armée de Piémont. (C 50.)

A Metz, le 12 septembre 1744.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de

m'écrire le 30 du passé au sujet de ce qui est dû à l'entrepreneur des charettes attelées chacune de trois chevaux que la province de Languedoc a fourni pour le service de l'armée d'Italie. Ces voitures ayant été emploiées pour le transport des subsistances, M. de Sauvigny doit ordonner le paiement de ces entrepreneurs sur les fonds qui ont été faits dans la caisse des vivres. Je luy ay encore écrit le 24 du mois dernier pour le presser de procurer les secours les plus prompts au sieur Monnat. J'ay lieu de croire qu'il y a pourvû a present. J'ay l'honneur d'etre avec respect, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur,

M. d'Argenson.

Adresse : « A M. l'archevêque de Narbonne. »

45

1749, 5 juillet. Toulouse.

Requête adressée au roi par les membres du Parlement de Toulouse pour lui presenter des remontrances et lui décrire le triste état de la province. (C 99.)

Sire,

Votre Parlement de Toulouse a cru ne pouvoir se dispenser de porter aux pieds du thrône de Votre Majesté ses tres humbles et tres respectueuses remontrances au sujet de l'édit du mois de may dernier, portant l'etablissement du vingtieme sur tous les revenus de vos sujets.

Nous ne rappellerons point, Sire, les raisons generales et communes à toute la France qui paroissoient devoir lui faire esperer la cessation totale du dixieme ; nous nous bornerons seulement a exposer a Votre Majesté les considerations particulieres aux peuples des provinces qui composent nôtre ressort.

Ce genre d'imposition dont nous leur avions anoncé l'extinction absolue deviendroit pour eux, dans les circonstances où ils se trouvent, un fardeau sous lequel on les verroit bientôt succomber.

Plus accablés encore par les divers accidents qu'ils éprouvent

depuis si longtemps, que par la multiplicité des charges qu'ils ont supportées avec tant de zèle pendant toute la durée de la guerre, ils sont en droit d'exiger de nous que nous ne vous laissions pas ignorer leur veritable état, qui ne peut être connû ny de Votre Majesté ny de ses Ministres que par la voix de votre Parlement.

Ces provinces, Sire, ne sont plus les memes provinces ; tout y est changé, jusques au climat même, soit par le derangement des saisons qui semblent se confondre, soit par la rigueur des hivers qui souvent y sont aussi froids que dans les pays septentrionaux ; on n'y voit ordinairement ou qu'une diminution excessive, ou qu'une privation absolue de toute sorte de recoltes, et cette triste alternative laisse toûjours subsister une disproportion infinie entre les charges inhérentes aux fonds et le produit que la plus ingenieuse industrie peut en retirer, disproportion que l'abondance même ne peut faire cesser par le peu de valeur des fruits que l'on recueille, qui dedomagent a peine le proprietaire des avances qu'il est obligé de faire.

De là la desolation des campagnes, la destruction des villages, la ruine des gros bourgs reduits a de simples hamaux, et la decadence des villes principales dont le nombre des habitans est si prodigieusement diminué qu'on ne reconoit plus ces anciennes villes : le commerce y languit, les ecoles y sont desertes, et les tribunaux de justice abandonnés au point qu'il ne se trouve dans de grands sieges qu'un ou deux officiers titulaires.

Que n'eprouve pas aussi la ville capitale? Cette ville, où autrefois la valeur et la quantité de tout ce qui etoit necessaire à la vie étoient si bien assorties à la mediocrité de la fortune de ses habitans, ne se soutient plus que par un exterieur forcé qui tend à son entiere destruction. On y voit journellement des familles entieres tomber, se confondre parmi le peuple, et ne se distinguer que par un plus vif sentiment de leur misere.

Dans ce triste état, Sire, dont nous n'avons tracé qu'une simple idée, qu'est-ce qui pourroit egaler la douleur de vos peuples à la vue d'une surcharge accablante qui, otant à la paix jusqu'à ses premieres douceurs, leur prepare un avenir d'autant plus effrayant

qu'ils sont même privés de l'esperence qui les soutenoit pendant la guerre.

Les habitans de ces provinces n'ont jamais participé, Sire, à cette opulance qui paroit quelquefois a vos yeux ou à ceux de vos Ministres : Bornés dans les temps les plus heureux à une honnête subsistance, ils ont toujours pris sur leur propre necessaire dans les tems difficiles, et ce seroit se tromper que de juger de leurs biens par les efforts qu'ils ont toûjours fait pour contribuer aux charges et aux nécessités de l'Etat.

Soutenus, animés, excités dans cette derniere guerre par la gloire immortelle que Votre Majesté a acquise par les armes, leur zèle n'a point connu de bornes, et ils ont souvent supléé même par leurs emprunts à l'insuffisance de leurs biens : pouvoient-ils craindre d'être obligés de contribuer dez les premiers instants de la paix au remboursement des dettes de l'Etat, avant d'avoir eu le tems de penser a acquitter les leurs propres?

Les fraix de la guerre n'ont pas même été la seule cause du derangement de leurs fortunes : les calamités qui ont affligé ces provinces ces dernieres années n'ont pas peu contribué à l'augmenter.

On ne voit point parmi nous de ces fortunes qui sont à l'abry de tous les évenements ; les plus considerables ne doivent leur conservation ainsi que leur existance qu'a la plus sage œconomie ; et ce qui ne seroit qu'une legere imposition pour ceux qui peuvent trouver tant de ressources dans la nature de leurs biens et de leurs emplois, seroit pour les peuples de ces provinces une diminution accablante qui porteroit sur le plus rigoureux necessaire.

Les fonds de terres devenus partout infertiles et chargés de tant de divers impôts seront necessairement abandonnés s'il faut encore les assujetir au vingtieme denier.

Les contrats de constitution de rente, reduits pour la plupart a deux et à trois pour cent, deja si difficiles a negocier pour l'etablissement du centieme denier, seront inalienables ; et que deviendront, Sire, ces familles qui sont en grand nombre, dont tout le patrimoine est composé de capitaux ainsi reduits, si a la perte des deux ou trois cinquiemes de leurs biens, il faut encore ajouter le vingtieme de ce qui leur reste.

Tous ceux que l'on voit placer leurs biens à rentes viageres ont en general un revenu si modique, que c'est les attaquer dans leur propre subsistance que d'y donner la moindre ateinte.

Les ainés des familles sujets a tant de charges ancienes et nouvelles, dont l'etendue, la varieté et le concours les épuisent, ne pourront plus pretter a leurs frères un secours qui leur est si necessaire pour le service meme de Votre Majesté, et sous lequel ils ne peuvent que languir dans la douleur de lui être inutiles.

Telle seroit, Sire, cette jeune noblesse qui avoit sacrifié tous ses biens pour marcher sous vos glorieux étendarts, et qu'un arrangement general à obligé de revenir dans leurs provinces ; ne les privés pas, Sire, de l'espoir flateur de reparoitre un jour dans vos armées avec une nouvelle ardeur et une nouvelle distinction.

Nous ne suivrons plus, Sire, un detail aussi affligeant ; qu'il nous soit permis seulement de rapeller icy que de pareils motif determinerent Votre Majesté a avoir égard aux tres humbles remontrances que nous eumes l'honneur de lui presenter au sujet de l'edit du mois de mars 1720 portant reduction des rentes constituees au denier 50 ; cet edit, en concequence, n'a jamais été executé dans notre ressort.

Nous osons dire, Sire, que les circonstances, où nous nous trouvons, donnent à ces motifs une nouvelle force et une nouvelle evidence.

Daignez, Sire, jetter des yeux de père sur la triste situation des peuples dont nous prenons la liberté de vous presenter les très humbles supplications ; donnés leur, en les dispensant de l'execution de vôtre edit, le temps de reparer leurs forces presque eteintes, et que la paix que Votre Majesté vient de procurer a ses Etats, fruit glorieux de ses victoires et de sa sagesse, ranime au moins parmi nous pour quelque tems la joye et l'abondance.

Puissions-nous, Sire, être entrés dans les vûes de Votre Majesté en metant sous ses yeux le veritable état des choses dans l'étendue de nôtre ressort. Nous parlons pour des peuples qui comme nous, font consister leur principale gloire dans une soumission entiere a vos ordres, et qui par là même sont si dignes d'interesser la bonté de vôtre cœur. Leur attachement inviolable pour votre personne

sacrée, leur zèle ardent pour votre service, et leur fidélité parfaite les metent en droit de tout esperer de ces tendres sentiments qui vous ont attiré ce glorieux titre que vous preferés a tous les autres.

Ce sont les très humbles et très respectueuses remontrances qu'ont crû devoir presenter a Votre Majesté,

Sire,

De votre Majesté

Les tres humbles, tres obeissants, tres fideles et tres affectionés sujets et serviteurs,

LES GENS TENANT VÔTRE COUR DE PARLEMENT DE TOULOUSE.

Fait à Toulouse en Parlement, le 5 juin 1749.

46

1755, 12 septembre. S. l.

Lettre de Wilhelmine, margravine de Bayreuth, à la duchesse de Crillon, pour lui envoyer des messages d'amitié. (T. 14.)

Le 12 de septembre 1755.

Le souvenir de mes amis m'est trop précieux, ma chère amie, pour n'avoir pas étée sensible au vôtre. La lettre que vous m'avez écrite m'a fait un plaisir infini. Mais elle m'a chagrinée un moment après. J'ai pensé que ce n'étoit qu'une lettre et que je ne jouissois plus de la satisfaction d'entendre par vous même ce que vous me dites par écrit. Il ne me reste depuis notre séparation que la consolation de penser souvent à vous, et de sçavoir que j'ai eu le bonheur de m'aquérir une amie telle que vous. Soyez persuadée, ma chere Duchesse, que les sentiments que j'ai conçu pour vous ne s'effaceront jamais de mon cœur et que je ne désire que les occasions de vous convaincre de ma parfaite amitié.

WILHELMINE.

J'ai reçu la chenille que vous avez eu la bonté de m'envoyer et vous seré infiniment obligée si vous voulez bien m'envoyer le comte. Milles amitiez a Mesdames de Brancas, de Forbin, de Gadagne et l'Abadie. Je vous adresse cette lettre pour le marquis de Crillon, ne sachant ou il est. J'espère qu'il vous aura envoyé les Diables que je lui ai remis.

47

1756, 6 janvier. Bayreuth.

Lettre de Wilhelmine, margravine de Bayreuth, à la duchesse de Crillon, pour lui donner de ses nouvelles. (T. 16.)

Bareith, le 6 de janvier 1756.

Monsieur de Fabri n'avoit point besoin, ma chère amie, de vos recomendations. L'honneur qu'il a de vous appartenir sufit pour m'engager a lui rendre tous les services qui dépendent de moi. Il m'est témoin des sentiments d'estime et d'amitié que j'ai pour vous. Le misérable état de ma santé m'a privée du plaisir de répondre a votre derniere lettre et de vous les reïtérer.

J'ai étée en milles inquiétudes pour vous, ma chère Duchesse, et pour tous nos amis en apprenant la malheureuse catastrophe d'Avignon. Heureusement nous avons reçu des lettres qui nous ont rassurez sur votre sujet. Nous restons fixe au millieux des tremblements de terre qui nous environent. Il y en a eu a 10 milles d'ici sans que dans tout ce païs on s'en soit ressenti. Je crois que le Glôbe a été piqué de la tarentelle puisqu'il prend la phantaisie de dancer. Nous allons comencer le carnaval pour lui faire nargue.

Mandé moi, je vous prie, des nouvelles de vos amusements et soyez persuadée, Madame, qu'on ne sçauroit être plus sincèrement de vos amies que l'est

WILHELMINE.

Milles amitiez a Mesdames de Forbin et l'Abadie.

Adresse : « A Madame la Duchesse de Crillon, à Avignon, France. »

48

1756, 16 mai. Bayreuth.

Lettre de Wilhelmine, margravine de Bayreuth, à la duchesse de Crillon, pour lui donner de ses nouvelles. (T. 18.)

Une cruelle maladie, qui m'accable depuis trois mois, me mèt hors d'état, ma chère Duchesse, de vous écrire moi-même.

Vos lettres m'ont fait un plaisir infini; je ne saurois en avoir de plus grand que de recevoir des nouvelles de mes amis. Je vous suis doublement obligée d'avoir pensé à moi dans un séjour aussi charmant que l'est celui de Paris, où vous vous trouvé au milieu de votre aimable famille et de vos amis. Je vous assure, en revanche, que je pense bien à vous. Vous ne devez point m'en savoir gré, puisqu'il est impossible de vous oublier quand, une fois, on a eu le plaisir de vous connoitre.

Je vous prie d'assurer Messieurs vos fils de ma parfaite estime; je me flatte toujours d'avoir le plaisir de les voir ici, comme aussi d'être persuadée, ma chère amie, de ma parfaite amitié.

Wilhelmine.

Post-Scriptum. — J'ai chargé Monsieur Jolivet, architecte de Dijon, de quelques bagatelles pour vous. J'espère que vous les accepterez comme une marque de mon amitié.

A Bayreuth, le 16e mai 1756.

49

1756, 17 octobre. Bayreuth.

Lettre de Wilhelmine, margravine de Bayreuth, à la duchesse de Crillon, au sujet de la guerre qui vient d'éclater entre la France et la Prusse. (T. 19.)

Le Comte de Boez m'a bien réjoui, ma chère Duchesse, en me rendant votre lettre; je suis charmée qu'il ait rendu justice aux sen-

timens que j'ay pour vous. Je n'aurois pas manqué de vous les réitérer, si j'avois sçû qu'il alloit a Paris. Si les affaires du tems vous font de la peine, je vous asseure qu'elles m'en font bien aussi ; je ne puis croire que deux Princes qui sont faits pour s'aimer puissent se désunir pour toujours, et me flatte qu'après une petite brouillerie, le racommodement sera d'autant plus tendre et constant. Je suis très fâchée d'aprendre que Messieurs vos fils seront au nombre des adversaires du Roy mon frère ; j'aurois un vif regret si ses armes leur nuisoient. Asseurés lez, ma chère amie, de toute mon estime et de la part que je prendrai toujours à tout ce qui les regarde, puisque je ne cesserai jamais d'être la sincère et tendre amie de leur digne mère,

WILHELMINE.

A Bayreuth, ce 17e octobre 1756.

P.-S. — Le petit panier que vous m'avés envoyé de votre ouvrage me fait un plaisir infini. Je le conserverai soigneusement comme une marque de votre amitié ; faites, je vous prie, mille amitiés de ma part à Madame de Brancas.

Adresse : « Madame la Duchesse de Crillon. »

50

1757, 16 février. Erlangen.

Lettre de Wilhelmine, margravine de Bayreuth, à la duchesse de Crillon, pour lui annoncer l'envoi de son portrait. (T 20.)

J'ay recu votre lettre, ma très chère Duchesse, avec bien du plaisir ; j'y ai trouvé la continuation de vos sentimens pour moy. je puis vous asseurer qu'ils sont payés avec usure et qu'on ne sauroit vous souhaiter plus de bien et de bonheur que je le fais. Vous ne vous contentés pas de penser a moy, vous voulés encore la copie d'un original qui vous estime véritablement. Je vous l'envertés, ma chère amie, dès que je serai de retour à Bayreuth ; j'aurai soin que le peintre le rende plus joly que je ne suis pour ne pas vous effrayer,

Archives des ducs de Crillon.

le triste état de ma santé, toujours languissante, m'ayant rendue méconnoissable. Soyez persuadée que le déchet de mon corps n'influe point sur les sentimens de mon cœur, et que je serai toujours votre sincère amie,

WILHELMINE.

Erlang, le 16e février 1757.

P.-S. — Bien des complimens à Messieurs vos fils.

Adresse : « A Madame la duchesse de Crillon, à Paris. »

51

1765, 29 mars. S. l.

Lettre de Philippe (duc d'Orleans ?) au marquis (Louis IV) de Crillon, pour le remercier de félicitations et lui rappeler des souvenirs de jeunesse. (AA, fo 35.)

Je reçois toujours avec grand plaisir, Monsieur, les temoignages de vos sentiments et suis tres touché de tout ce que vous me faites l'amitié de me dire a l'occasion du mariage de ma fille. Je vous avoûrai que je serois fort aise de vous voir dans l'equipage de couvreur de panjas (?) dont vous me parlez ; l'idée seule m'en fait rire aux larmes ; mais par malheur il faut que je me borne aux seuls désirs, et au souvenir du cabinet des Nez en chantant avec l'Opéra : *Oh l'heureux tems, oh l'heureux tems* ! J'atends votre fils avec impatience, je serai charmé de faire connoissance avec lui. Il ne se souviendra surement pas de moy, car il etoit tout petit lorsque je l'ai vu. Pour vous, Monsieur, j'espere que vous etes bien convaincu de toute mon estime et amitié,

PHILIPPE.

52

1782, 5 mars. Vienne.

Lettre de l'empereur Joseph II au duc de Crillon pour le féliciter de ses succès militaires dans l'île de Minorque. (AA, f° 67.)

Tant que je ne vous ai vu, mon General, que lutter et combattre les difficultés qu'on rencontre ordinairement en tout genre aux cours en tout païs, quand on veut faire le bien et se relever au dessus de la foule, et les oppositions que la soi disante prudence forme toujours contre les traits qui caracterisent le genie et le courage, je me suis tenu dans mon coin à faire des vœux pour vous et pour que les deux souverains, que vous avés l'honneur de servir et que j'aime tendrement en ami et en allié, reconnussent vos talens et disent avec efficacité le mot : Je le veux, en ne vous refusant aucun des moyens qui y etaient necessaires ; mais à present que vous venés de terminer glorieusement votre entreprise, que le fort S. Philippe et toute l'isle de Minorque par vos bonnes dispositions sont entre les mains du Roi, que la garnison est prisoniere de guerre, et qui plus est, que vous avés laissé crier et douter et avés eu la force sur vous même d'avoir la patience qu'il fallait pour vaincre, en menageant en même tems le sang et les hommes toujours d'un prix inestimable qui vous étaient confiés, je ne puis me taire et il faut, mon cher Duc, que je vous rappelle le comte de Falkenstein, auquel vous fites l'amitié de lui faire voir une petite partie de l'Espagne, et d'être son bon compagnon tant à cheval qu'en coglieras. Dés lors vous ne m'aviés pas laissé de doute ni sur votre volonté, ni sur votre desir, ni sur votre courage d'entreprendre et d'executer des projets auxquels d'autres n'auraient trouvé que des difficultés. Enfin, recevés mes complimens sinceres et vrais. Vous seutes prendre le fort S. Philippe sans surprise comme a fait votre predecesseur, et je reponds bien que dans aucune occasion vous ne ferés une convention de Closter-Seven comme lui, ni qu'on verra dans le Venaisin, votre patrie, des pavillons dont le nom fait la honte du Boulevard de Paris.

J'ai voulu, mon cher General, vous dire ces deux mots ; vous ne manquerés de compliments, car vous en merités, mais l'estime d'un etranger qui est a 400 lieues de vous et qui fait profession d'apprécier l'honneur, le courage et le patriotisme, ne peut vous être indifferente, et je vous prie, en me rappellant à votre souvenir, de me croire bien vraiment, mon cher general, votre tres affectioné,

JOSEPH.

Vienne, le 5 mars 1782.

Adresse : « Au lieutenant general le duc de Crillon. »

INDEX

N. B. — Les noms de lieux non identifiés dans l'Index le sont dans le cours de l'ouvrage.

A

C

D

E

F

G

H

N

O

T

TABLE

ERRATUM

P. 2, note 4, lire : *Sambuy*, et non *Sambui*.
P. 3, note 2, lire : *Astoaud*, et non *Astoand*.
P. 8, ligne 16, lire : *Clausse*, et non *de Clausse*.
P. 12, dernière ligne, lire : *Baignes*, et non *Beaune*.
P. 13, ligne 7, lire : *de Beauvau du Riveau*, et non *de* [illegible].
P. 24, note 1, lire : *1751*, et non *1757*.
P. 35, note 1, lire : *Riquetti*, et non *Riqueti*, et ligne 17, *Magan*, et non [illegible].
P. 36, lignes 20 et 25, lire : Jean-Balthazar de *Cabannes*, et non de [illegible].
P. 42, ligne 1, lire : *Silve-Bénite*, et non *Sylve-Bénite*.
P. 46, ligne 25, lire : *don* Philippe, et non *dom* Philippe.
P. 52, ligne 17, lire : *Ménerbes*, et non *Ménerbe*.
P. 101, note 1, lire : *Saporta*, et non *Saporte*.
P. 109, ligne 14, lire : duc *de* Roquelaure, et non *du* Roquelaure.
P. 109, ligne 15, lire : J.-H. *Calasse*, et non *Palasse*.
P. 133, ligne 20 et note 2 ; p. 134, lignes 6, 7, 19, 20, 25 ; p. [illegible], ligne 7, lire : *Bayreuth*, et non *Baireuth*.
P. 163, ligne 14, lire : au *duc* Charles-Emmanuel, et non au *roi*.
P. 170, ligne 4, lire : *Jean Cardinal*, et non *Jean, cardinal*.
P. 183, ligne 23, lire : *cairanne*, et non *cairane*.
P. 204, ligne 20, lire : *sirve*, et non *sirre*.
P. 206, ligne 30, lire : *concluida*, et non *concliuda*.
P. 207, ligne 1, lire : *manifestado*, et non [illegible], et ligne 4, [illegible], et non *ofuecido*.
P. 208, ligne 12, lire : Pedro *Cevallos*, et non *Cevalle*.
P. 275, ligne 18, lire : François de Berton, *évêque de Vence*, et non *archevêque de Vienne*.
P. 279, ligne 15, lire : *Calvé*, consul, et non *Calvet*.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS